Gross

EX LIBRIS DOMUS
Bibliotheca
- artium -
SANCTI STANISLAI
21-2179

D 1975

TRAITÉ DES ABUS DE LA CRITIQUE EN MATIERE DE RELIGION.

Par le Pere DE LAUBRUSSEL, *de la Compagnie de* JESUS.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez GREGOIRE DU PUIS, rüe S. Jacques, à la Fontaine d'Or.

M. DCCXI.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AVERTISSEMENT.

CE second Volume, qui roule sur la Tradition, n'est ni moins rempli de faits, ni moins intereſſant que le premier ; & quoiqu'on ne s'attende pas que des Critiques notoirement réfractaires à cette regle de foy, s'aviſent de déferer à nos remontrances, on ſe flate du moins que d'autres plus attachez à s'inſtruire qu'à diſputer, en profiteront : il ne tiendra qu'à eux d'y trouver des éclairciſſemens pour reſoudre leurs doutes, & des exemples d'erreurs, pour s'en ſervir comme de préſervatifs à ne plus errer.

Il s'eſt élevé tant de conteſtations ſcandaleuſes ſur les monumens de l'antiquité chrétienne, & on a pouſſé à de ſi étran-

ges excès, l'incrédulité là-dessus, qu'on ne pouvoit trop se hâter d'en arrêter le progrès : soit en appuyant la Tradition sur de bons principes ; soit en découvrant le foible de ceux qui en ont ébranlé les fondemens ; soit en montrant que ceux même d'entre les Critiques qui n'ont osé y donner d'atteinte directe, l'ont quelquefois affoiblie par contrecoup, partie en diminuant le respect dû aux saints Peres qui en sont les canaux, partie en les appellant alternativement au secours des differens systêmes qu'ils formoient, partie en donnant à leurs paroles tel pli qu'il leur plaisoit.

Mais comme le champ qu'on s'est ouvert, tant pour exposer que pour refuter ces Abus, est d'une étenduë presque infinie, on s'est crû obligé à presser les matiéres, & à resserrer les ré-

flexions que fourniſſoit un ſi grand ſujet. De là il eſt arrivé qu'à force de vouloir en laiſſer plus penſer qu'on n'en a dit, on s'eſt trouvé court : ce qui ayant rendu ce Volume inégal au précedent, a fait naître la penſée d'y ajoûter une Lettre Critique pour ſervir d'éclairciſſement ou d'addition à certains points, ſur quoi on n'avoit pû inſiſter. On verra que l'Auteur ne s'y eſt pas trop ménagé ſur les défauts de ſon Ouvrage, ſoit qu'ayant oſé ſe ſoulever contre tant de Critiques redoutables, il ait cherché à les appaiſer par une eſpéce de ſacrifice de lui-même, ſoit qu'avec la même franchiſe dont il a publié les fautes échapées à ces grands hommes, il ait crû devoir ſe faire publiquement juſtice ſur les ſiennes.

Heureux s'il avoit pû réüſſir, & à ne pas affoiblir la verité par trop de complaiſance, & à ne pas

l'outrer par un zéle trop ardent. Il étoit difficile que particularisant les abus des Critiques, il ne se fît parmi eux quelques mécontens ; & on sçait que d'un leger mécontentement, le passage est aisé, entre Auteurs, à une rupture irreconciliable. Il est vrai aussi qu'il est des occasions où il vaudroit mieux se contenter d'un mediocre avantage obtenu sans éclat, que de pousser à bout les parties qui ont souvent leur vangeance prête ; mais la Religion n'entend point ces timides égards de la Politique.

Au reste, on a donné à la notion de Critique une étenduë bien vaste : mais on a eu ses raisons pour la prendre en ce sens ; & on a honoré de ce nom généralement tous ceux qui se sont ingerez à critiquer la Religion.

SOMMAIRE
DES LIVRES ET ARTICLES.

LIVRE QUATRIEME.

FOndemens de la Tradition, ruinez ou ébranlez par la licence de plusieurs Critiques.

I.

Notion & autorité de la Tradition : preuves qui l'établissent : idée generale des Abus que la Critique y a introduits. 1

II.

Atteinte donnée par quelques Critiques à la Tradition prise en elle-même. 6

III.

Premiers attentats des Critiques contre la Tradition, en tant que contenuë dans les écrits des Peres. 15

IV.

Fauſſes accuſations formées contre les anciens Chrétiens, comme peu ſinceres. 24

V.

Outrages faits aux Peres, qu'on a traitez de gens peu précautionnez contre les fraudes pieuſes des Ecrivains de leur temps. 35

VI.

Autre injure faite aux ſaints Peres que l'on accuſe de s'être montrez trop paſſionnez dans leurs ouvrages. 56

LIVRE CINQUIEME.

NOuveaux moyens inventez par les Critiques, pour décrier avec l'autorité des Peres, celle de la Tradition.

I.

Plan général des expediens mis en œuvre, pour achever d'ôter toute créance aux ſaints Peres. 69

II.

II.

Mépris qu'ont témoigné les Critiques pour la maniere de raiſonner qui a eu cours parmi les Peres. 73

III.

Affectation des Critiques à relever les erreurs vrayes ou prétenduës des ſaints Peres. 83

IV.

Nouvelles chicanes de quelques Critiques pour ſe défendre de l'autorité des Peres. 92

V.

Détail d'accuſations particulieres formées contre pluſieurs Peres de l'Egliſe. 100

VI.

Nouveau prétexte pour décrier l'autorité des Peres, pris du grand nombre d'écrits qu'on leur a ſuppoſez, ou alterez. 117

VII.

Témérité des Critiques à contredire, ou à

SOMMAIRE
éluder le consentement des Peres. 130

VIII.

Examen abregé de ce qui a donné lieu à plusieurs Critiques de ruiner la créance duë à la Tradition. 145

LIVRE SIXIEME.

EFforts des Critiques pour enlever aux Fidéles les plus saints usages que la Tradition leur a transmis.

I.

Autorité de l'Eglise sur les matieres de discipline qu'elle peut changer ou retenir. Obligation des fidéles à s'y conformer. En combien de manieres les Critiques se sont soulevez contre elle à ce sujet. 159

II.

Injustice des murmures qu'ont excitez quelques Critiques Protestans, contre l'éclat du culte exterieur, tel qu'il se pratique dans l'Eglise. 167

III.

Insultes & dérisions impies de quelques autres Critiques, sur ce qu'il y a de plus auguste dans les cérémonies & usages de l'Eglise. 180

IV.

Plaintes mal fondées de quelques Critiques tant Protestans que Catholiques, sur divers changemens introduits dans la discipline de l'Eglise, sur tout par rapport à la severité des anciens Canons. 199

V.

Accusations vagues & odieuses des Critiques contre de prétendus abus qui se sont glissez par rapport aux pratiques de pieté les plus établies : justification de la conduite de l'Eglise sur cela, aux dépens de ceux qui se sont ingerez de la condamner. 211

VI.

Injuste soulèvement des Critiques, contre un détail de menuës observances qu'ils ont reprochées mal à propos à l'Eglise. 227

VII.

Examen de quelques plaintes de la Critique, contre de prétendus excès commis sur le culte de la sainte Vierge. Réfutation des idées d'idolatrie qu'on a attachées à cette devotion. 239

VIII.

Dernier scandale causé par une Critique licentieuse contre des pratiques aussi édifiantes que celles des mortifications du corps. 264

IX.

Conclusion de tout l'Ouvrage. 279

ABUS DE LA CRITIQUE EN MATIERE DE RELIGION.

LIVRE QUATRIE'ME.

Fondemens de la Tradition, ruinez ou ébranlez par la licence de plusieurs Critiques.

I.

Notion & autorité de la Tradition : preuves qui l'établissent : idée generale des Abus que la Critique y a introduits.

C'Est un point dont chacun convient, que tout ce qui porte le ca-

ractére de la parole de Dieu, soit qu'il nous soit transmis de vive voix, ou par écrit, est également respectable; & que Dieu en qualité de premiere verité, ne pouvant ni se tromper par ignorance, ni nous tromper par malice, on se rendroit coupable d'une espece d'infidélité, si l'on refusoit de souscrire à sa révélation, dés qu'il lui a plû de la manifester. Mais la difficulté qui nous divise des Protestans, & qui leur a mis les armes de la Critique en main pour nous combattre, consiste à décider, si outre la parole divine renfermée dans les Livres sacrez, il en faut reconnoître une autre non écrite, émanée de Jesus-Christ & des Apôtres, & passée jusqu'à nous sans altération: parole que la Providence nous ait transmise successivement, soit par la voix des Ministres de l'Evangile, soit par le canal des saints Peres, leurs ouvrages ayant servi à conserver invariablement dans l'Eglise l'uniformité de la créance.

C'est cette derniere verité établie dans S. Paul (1), & reconnuë par voye de fait dans toutes les contesta-

(1) 2. *Ad Thessal. cap.* 2. *v.* 14. *item* 2. *ad Timoth. cap.* 1. *v.* 13. *& cap.* 2. *v.* 1.

tions de doctrine (2) ; c'eſt, dis-je, cette verité que les Proteſtans ont rejettée opiniâtrément, mais bien plus par interêt de ſecte que par principe ; puiſqu'il eſt conſtant 1°. Que cette Tradition a d'abord ſervi de guide au peuple de Dieu durant plus de deux mille ans, qui ſe ſont écoulez depuis Adam juſqu'à la Loy de Moyſe. 2°. Qu'il a falu recourir à cette régle depuis la venuë de J. C. (qui n'a enſeigné que de vive voix,) juſqu'au temps que les Livres Evangeliques ont paru. 3°. Que depuis Moyſe juſqu'à la fin des ſiecles, l'uſage n'en doit pas diſcontinuer ; par cette raiſon déciſive, que les Livres divins ne ſont reconnoiſſables pour tels à aucune marque ſi ſûre, qu'à celle du conſentement non interrompu des Egliſes & des Paſteurs qui les ont canonizez : ce qui a fait dire à S. Auguſtin (3), *que ſans*

(2) *Epiphan. hær. 61.* Oportet & traditione uti ; non enim omnia à divina Scriptura accipi poſſunt. *Tertull. lib. de carne Chriſti, cap. 2.* Si tantum Chriſtianus es, crede quod traditum eſt. *Baſil. lib. de Spiritu Sancto, cap. 27. Chryſoſt. in 2. ad Theſſal. cap. 2.*

(3) *Aug. l. contra Epiſt. fundam. cap. 5.* Ego verò Evangelio non crederem, niſi me Catholicæ Eccleſiæ commoveret autoritas.

cela il ne croiroit pas à l'Evangile ; & auparavant à S. Irenée (4), *que quand les Apôtres ne nous auroient rien laissé par écrit, il faudroit bien que cette tradition nous tînt lieu de tout.* Car de s'en rapporter pour le discernement des saints Livres, à je ne sçai quel sentiment interieur qui fasse démêler sûrement tout ce qui part de l'esprit de Dieu, c'est ramener un fanatisme dont les Protestans les plus interessez à l'accrediter, ont eu honte (5).

Mais mettant à part ces controverses qui ont tant fatigué le siécle passé & le nôtre, commençons à examiner précisément en quoy & comment la Critique a donné atteinte à la Tradition ; soit prise en elle-même, soit considerée dans les divers monumens de l'antiquité, par où elle est parvenuë

(4) *Iren. L. 3. contra Har. cap. 4.* Quid si neque Apostoli Scripturas reliquissent nobis? Nonne oportebat ordinem sequi traditionis, quam tradiderunt iis quibus committebant Ecclesias?

(5) *L'Art. 4. de leur Confession de Foy portoit :* Nous reconnoissons les Livres canoniques, non tant par le commun accord de l'Eglise, que par la persuasion interieure du saint Esprit qui nous les fait discerner. *C'est cet esprit que Grotius appelloit un* esprit de schisme : *Spiritus ille privatus spiritûs Ecclesiæ, divisor.*

jusqu'à nous, comme par autant de canaux.

Un des premiers devoirs des Critiques étoit d'autoriser cette Tradition, & d'en appuyer les preuves, ou au moins de ne rien avancer qui pût les affoiblir, afin de fixer les esprits flotans, qui sans cela ne sçavent plus souvent où trouver de fond solide. Mais nos Critiques peu accoutumez à s'assujettir à des régles qui les resserreroient trop, ne se font-ils pas plûtôt un point d'honneur d'avancer des paradoxes capables de rendre tout-à-fait suspecte d'alteration cette régle de foy ? Par combien d'attaques directes ou obliques ne l'ont-ils pas entamée ?

Un second devoir qu'ils n'ont pas moins negligé, & d'où dépend l'autorité de la Tradition, est celui de respecter la sainte antiquité qui nous a transmis le dépôt de tant de veritez concernant la foy & les mœurs, conformément à la loy que nous ont imposée les Conciles (6).

(6) Rien n'est plus commun que d'entendre dire dans les anciens Conciles, *Hæc est fides Patrum.* Vincent de Lerins dit de celuy d'Ephese, *Concilio enim Ephesino divinitus placuit nihil aliud posteris credendum decernere, nisi quod sacra sibi consentiens SS. Patrum tenuisset*

Or, loin d'en croire ces Anciens sur tout ce qu'ils nous ont rapporté des premiers temps, & qu'ils ont puisé dans la source ; quels vains prétextes n'a-t-on pas saisis pour récuser leur témoignage ? Car combien d'accusations formées, ou contre leurs lumieres qu'on a crû tres-bornées, & trop peu précautionnées contre les impostures ; ou contre leur bonne foy dont on s'est défié en leur prêtant l'invention de mille fraudes pieuses ; ou contre leurs personnes, qu'on a décrié comme trop sujettes à de violens emportemens ? Entrons dans quelque détail de tous ces excés.

II.

Atteinte donnée par quelques Critiques à la Tradition prise en elle-même.

Précaution de l'Eglise pour s'as-

Avoüons d'abord que comme il y a eu dés la naissance du Christianisme,

autoritas. Le 8. Concile general *Can.* 1. *Act.* 10. parle ainsi : *Ut rectam regiamque divinæ justitiæ viam sine erroris offensa teneamus, SS. Patrum decreta velut inextincta quædam semperque lucentes faces, sequenda sunt.* Le Concile de Trente, sess. 4. pose plus distinctement le même principe, comme on le verra bientôt.

de faux Evangiles (1) fabriquez par des heretiques imposteurs, & rejettez ensuite par les fidéles, qui ne souffroient pas un pareil mélange de l'yvraye avec le bon grain ; il s'est aussi dés-lors élevé parmi la semence de la bonne doctrine, quelques traditions erronées ; telles que celle de Papias (2) sur le nouveau regne de Jesus-Christ en terre durant mille ans avec ses élûs ; telles que celles des Quarto-decimans (3), des Rebaptisans (4) : Traditions qu'a

surer de la verité des faits de la Tradition contre les impostures qui ont commencé à se répandre.

(1) M. Fabricius a donné depuis peu au public le recueil de ces ouvrages de ténébres, sous ce titre : *Codex Apocryphus Novi Testamenti, &c. Hamburgi* 1703.

(2) *Vide Animadverf. Grotii in Rivetum, titulo de sufficientia Scriptura & traditionum autoritate.* De mille annis, *inquit*, quod creditum fuit, non sanè ab omnibus, sed à quibusdam ; pro traditione Apostolica id nunquam universim habitum fuit.

(3) Les Evêques Asiatiques qui avoient à leur tête S. Policarpe & Policrate, celebroient la Pâque selon la coûtume des Juifs, le 14. de la lune de Mars ; mais les Papes Anicet & Victor, s'opposerent à cette pratique, qui fut condamnée.

(4) S. Cyprien avec plusieurs Evêques d'Afrique, croyoient nul le baptême des heretiques, & vouloient qu'on les rebaptisât ; mais le Pape S. Estienne s'éleva contre cette erreur, qui fut enfin proscrite par le Concile d'Arles, en 314.

enſuite notées & déſavoüées l'Egliſe toûjours attentive à en diſcerner la verité.

Comme donc, de l'aveu des Proteſtans, les faux écrits apoſtoliques que l'Egliſe a démaſquez & flétris, ont laiſſé aux veritables tout leur merite, ſans affoiblir en rien la créance qui leur eſt dûë ; de même les fauſſes traditions qui ſe ſont d'abord répanduës, n'ont pas ôté aux vrayes la foy qu'elles meritoient. Diſons plus ; les fauſſes, aprés un court progrés, ſe ſont évanoüies, & n'ont jamais été adoptées par l'Egliſe, à laquelle ſeule il appartenoit d'en connoître ; au lieu que les vrayes ont ſubſiſté avec tant d'éclat, que c'eſt à la faveur de leurs lumieres qu'on a diſtingué les quatre Evangiles (5), les Epîtres & les Actes des Apôtres, d'un plus grand nombre d'ouvrages qui leur étoient ſuppoſez.

Inutilité des précautions de l'Egliſe par

Aprés ces grands principes, qui font aller du pair la Tradition avec l'Ecriture, ſelon la définition du ſaint

(5) *Origenes apud Euſeb. L. 5. Hiſt. cap.* 18. Ex traditione didici de quatuor Evangeliis quod hæc ſola ſint, &c. *Idem docet Clem. Alex. apud eundem, lib. 6. ca.* 11.

Concile de Trente (6), peut-on se représenter sans gemir, les tristes suites de l'engagement qu'ont pris les Protestans à s'éloigner de cette regle, sans quoy la chaîne étant rompuë, ils ne tiennent plus à rien. Or, qui ne sçait qu'ils rejettent sous le nom *de foy humaine* (7) *& de traditions pharizaïques*, tout ce qu'on appuye sur les témoignages des Peres & des Conciles, sans le prouver par la Bible ? Methode plus ancienne qu'eux, puisqu'elle descend en droite ligne des heretiques des premiers siecles.

rapport à la licence de certains Critiques qui ont mépriſé la Tradition.

Mais une nouveauté qui surprend, c'est d'entendre quelquefois des Catholiques parler comme si, à l'exemples des sectaires, ils comptoient pour rien cette Tradition ainsi canonisée. Caïetan n'a que trop paru dans ce goût, lui qui aima mieux puiser dans les sources corrompuës des Juifs, que dans les écrits des Peres, le vrai sens de la Bible. *Aussi-bien*, dit-il (8),

(6) *Sess. 4. in Decr. de Can Script.*

(7) C'est de quoy la plûpart des Livres symboliques des Protestans, aussi-bien que leurs principaux ouvrages de Controverse, font foy.

(8) *Caietan. Præf. in quinque libros Moysis.* Nullus itaque detestetur novum sacræ Scripturæ

Dieu n'a pas lié le sens des Ecritures à celui des anciens Docteurs. Proposition injurieuse à la Tradition qu'il semble se permettre de rejetter, comme si elle ne fondoit qu'une espece de probabilité, & qu'il fût possible de s'y opposer sans resister au S. Esprit. Proposition de plus qui contredit le decret du Concile de Trente (9), & qui suppose que les seules lumieres d'un Critique moderne peuvent indéfiniment l'emporter sur celles de toute l'antiquité. Quelle hardiesse d'oser en ces matieres abonder en son sens, jusqu'à le préferer à des autoritez si respectables?

N'est-ce pas aussi trop s'émanciper, que de poser en fait avec un bel esprit (10), que l'Ecriture sainte ne nous apprenant en aucune maniere, que les

sensum ex hoc quod dissonat priscis doctoribus: scrutetur perspicacius textum ac contextum Scripturæ; & si quadrare invenerit, laudet Deum qui non alligavit expositionem scripturarum sacrarum priscorum doctorum sensibus, &c.

(9) *Trid. Sess.* 4. Decernit ut nemo suæ prudentiæ innixus in rebus fidei & morum ad ædificationem doctrinæ Christianæ pertinentium sacram Scripturam ad suos sensus contorquens.... contra unanimem consensum Patrum.... interpretari audeat, &c.

(10) Commencement de l'Hist. des Oracles.

oracles ayent été rendus par les démons, dés-lors nous sommes en liberté de prendre parti sur cette matiere ; & qu'elle est du nombre de celles que la Sageſſe divine a jugées aſſez indifferentes pour les abandonner à nos diſputes ? Cette déclaration ſi préciſe de ne s'en tenir qu'à l'Ecriture ſeule, ſans ſe croire lié par cette longue chaîne de tradition qui s'étend depuis les Apôtres juſqu'à nous, eſt-elle excuſable, étant ſuivie d'une eſpéce de déchaînement contre l'antiquité chrétienne ? Tel a été l'effet d'un commerce peu précautionné avec les livres de M. Van-Dale, dans leſquels on s'étoit jetté ſans s'être muni de bons préſervatifs contre leur venin.

Nouvelles preuves de fait ſur l'affoibliſſement du reſpect qui étoit dû à la Tradition.

Et quel moyen de juger plus favorablement de tant d'autres Critiques contempteurs de la Tradition, leſquels ayant imaginé ſur les matieres de la grace & du libre arbitre, une oppoſition formelle entre la doctrine des Peres Grecs & celle de S. Auguſtin, ont rejetté la premiere comme trop favorable au Pelagianiſme (11), & em-

(11) Cette calomnie publiée par Calvin au liv. 2. de ſes Inſtitut. chap. 2. a été renouvellée depuis par les Apologiſtes de Janſenius. Ce der-

braſſé l'autre, comme ſeule orthodoxe ; au lieu de ſoutenir avec l'Egliſe, que la doctrine de la foy, toûjours invariable quant au fond, n'avoit fait que ſe développer dans la ſuite des temps ?

Mais que penſer de M. Simon, qui, lors même qu'il affecte le plus de ſoutenir les interêts de la Tradition, ſemble la trahir & la livrer aux entrepriſes de l'hereſie ? On ſuppoſe tres-volontiers que le but principal de ſon Hiſtoire Critique étoit de montrer aux Proteſtans, qu'en vain ils conſulteroient l'Ecriture ſeule pour décider les queſtions de la foy, eu égard à l'obſcurité &

nier (*Tom. 2. Lib. Proœmiali, cap. 22.*) dit en parlant des Peres Grecs : *Ita in explicando illo divino munere, seu gratia, eorum plerique discipuli infœlices fuere, ut à nonnullis non segniter ab erroribus saltem in loquendi modo commissis vindicentur, &c.* Les Armeniens ſe ſont jettez dans une autre extrémité, en traitant de novateur S. Auguſtin ; tel a été Grotius, *Hiſt. Belg. liv.* 17. &c. Rien n'eſt plus formel que l'oppoſition qu'a imaginé l'Auteur du libelle publié ſous le nom de M. de Launoy entre S. Auguſtin & les Peres Grecs. M. Simon établit la même oppoſition dans ſon Hiſt. Critique des Comment. du N. T. chap. 17. &c. *Vide Iſaaci Haberti Theologiam Græcorum Patrum vindicatam de Gratia.*

aux divers changemens du texte ; & « que si on ne joint la Tradition avec « l'Ecriture (12), on ne peut presque « rien assurer de certain dans la Reli- « gion : qu'aprés tout, ce n'est pas aban- « donner l'interêt de la parole de Dieu, « que de lui associer la Tradition de l'E- « glise, puisque celui qui nous renvoye « aux saintes Lettres, nous a aussi ren- « voyé à l'Eglise, à laquelle il a confié « ce sacré dépôt. «

Jusques-là les fidéles se sont réjoüis de l'entendre, & l'heresie seule s'en est offensée (13). Mais il s'est hâté de renverser ou d'ébranler ce grand principe, qu'il venoit de poser, pour élever sur ses ruines cette maxime contradictoire : Qu'il arrive souvent [14] « que les hommes étant les dépositaires « des traditions, ils y mêlent ce qu'ils ont « inventé, & qu'il est alors difficile de « distinguer les veritables traditions d'a «

(12) Pref. de l'Hist. Critique du V. T. où il expose son dessein. Il revient souvent à ce principe dans le corps de l'ouvrage.

(13) M. le Clerc s'est attaché à le refuter dans sa 3. Lettre des Sentimens de quelques Theol. de Holl. & la 3. Lettre de sa Défense roule toute sur ce sujet.

(14) Hist. Crit. du V. T. liv. 1. chap. 10. pag. 67.

» vec les fauſſes. Car remarquons qu'il parle ici à des Proteſtans, leſquels ſe ſervent, dit-il, de la Tradition, comme d'une forte preuve pour défendre l'autorité du texte Hebreu ; & que par conſequent le principe general d'incertitude que M. Simon leur inſinuë, ne peut tendre qu'à expoſer à un affoibliſſement formel, la créance dûë à la Tradition ; & cela par rapport au diſcernement du texte de l'Ecriture. Et qu'appelle-t-on cela, ſinon vouloir tomber en contradiction avec ſoi-même & avec l'Egliſe ; dans une occaſion qui ſe preſentoit naturellement de convaincre les Proteſtans par leur propre aveu, de la neceſſité de recourir & à cette tradition qu'ils rejettent, & à la garantie de l'Egliſe qui en eſt l'interprete ; ce qui eût été les forcer dans leurs retranchemens ?

Ce même Critique en réfutant Voſſius, qui ſe prévaloit de l'autorité de la Tradition en faveur de la Verſion des Septante, ne lui oppoſe-t-il pas, par une ſemblable prévarication, le peu de fonds qu'on doit faire ſur la Tradition ; comme s'il ne pouvoit ſe tirer des mains de ce Proteſtant, qu'aux
» dépens de cette régle de foy. Il n'eſt

preſque pas poſſible, dit-il [15], que « les points de Religion un peu éloignez « des ſens, ſe conſervent durant pluſieurs « ſiecles par le ſecours de la Tradition « ſeule. Principe ſcandaleux & convaincu de faux par une ſuite d'évenemens continuez pendant plus de deux mille ans. Mais oublions le mal qui réſulte naturellement de ces propoſitions, leſquelles aprés tout, ont pû échapper aux Critiques plus par inconſideration, que par irreligion : il nous reſte des fautes bien plus eſſentielles à relever ſur ce qui appartient à la tradition.

III.

Premiers attentats des Critiques contre la Tradition, en tant que contenuë dans les écrits des Peres.

N'a-t-on pas vû l'hereſie & la critique ſe liguer enſemble contre les ſaints Peres, auſquels elles n'ont pas épargné les reproches les plus odieux,

(15) *Rich. Sim. Caſtig. ad Opuſc. Iſaaci Voſſii, pag.* 24. Res quidem religionis, maximè quæ ad doctrinam ſenſibus paulò remotiorem pertinent, unius traditionis ope abſque ſcriptis per plura ſæcula vix ſervari poſſe facilè conceſſerim.

afin qu'on ne comptât plus sur leurs dépositions ? Car au lieu que l'Eglise les a honoré du nom de *Peres*, parce qu'ils nous ont transmis & laissé comme à leurs enfans, l'heritage précieux de la doctrine apostolique, combien de Critiques Protestans se sont joüez de leur autorité ? Combien, qui, par vengeance de ce que ces Peres contredisoient leurs innovations, n'ont parlé ni écrit d'eux qu'avec outrage ?

Invectives atroces de quelques Protestans contre la Tradition, en tant qu'attestée par les Peres.

Peu s'en faut qu'on n'ait entendu quelques-uns des plus échauffez Critiques crier avec Luther [1], qu'ils ne changeroient ni de sentiment, ni de langage, *quand on leur opposeroit mille Cypriens & mille Augustins.* Il est sûr qu'au moins M. le Clerc a tres-bien pris le ton de ce novateur. Car, sur ce qu'on lui oppose la Tradition, dont les Peres sont les seuls dépositaires, & leurs écrits les vrais canaux : Si nous étions, dit-il [2], des Chinois ou des Japonois, on nous pourroit vanter har-

(1) *Luth. contra Regem Anglia.* Divina majestas mecum facit, ut nihil curem, si mille Augustini, mille Cypriani, mille Ecclesiæ Henricianæ contra me starent.

(2) Sentimens de quelques Theol. de Holl. Lettre 3. pag. 55. & 56.

diment

dimment la pieté extraordinaire des Evêques & des Docteurs qui ont vêcu, il y a douze cens ans, parmi les Chrétiens ; on nous pourroit dire qu'ils ont eu un jugement si solide, & un sçavoir si profond, que nous ne sommes que des bêtes en comparaison de ces Messieurs-là... Nous sçavons un peu trop de leurs nouvelles pour croire tout cela. Je connois des gens, ajoûte-t-il, qui n'ont pas plus de curiosité de sçavoir ce qu'a crû un tel ou un tel Pere, que de sçavoir ce que croyent les Chinois. Il finit par conseiller de relire l'excellent ouvrage de M. Daillé, *de usu Patrum.* Ouvrage applaudi comme un chef-d'œuvre par M. Bayle [3], mais réfuté comme aussi foible, que pernicieux, par un habile Protestant [4]. Ouvrage en effet, où il paroît que son Auteur, sçavant d'ailleurs, n'a foüillé dans l'antiquité chrétienne, que pour y trouver à mordre ; & que s'étant livré à ses défiances outrées, il a supposé & crû prouver, que

(3) Dict. Crit. au mot Daillé, *N'en déplaise*, dit-il, *à quelques censeurs, son coup d'essai fut un chef-d'œuvre, &c.*

(4) *Matth. Schrivenerius in Apol. pro SS. Ecclesiæ Patribus, adversus Joan. Dallæum.*

les écrits des Peres ont couru tant de fortunes, & ont passé par tant de mains suspectes, qu'on ne peut plus s'y fier : que ces saints Docteurs se sont plû à un style si figuré, qu'ils ont si peu sçû à quoy s'en tenir, & qu'ils ont même erré en tant d'occasions, que les suivre c'est s'égarer ; qu'enfin, parmi tant de raisons de douter, on n'en a aucune de décider qu'on ait sans mélange de fraudes, & les vrais ouvrages, & les vrais sentimens de la plûpart des Peres ; & qu'eût-on sur ces deux points une sûre garantie, on ne peut encore se répondre de rien. En sorte que sous prétexte des suppositions ou des erreurs de ceux d'entre leurs écrits que l'Eglise a rejettez parmi les apocryphes, ou que la critique a notez, ce Ministre les diffame tous. En quoy Rivet [5] & d'autres ont marché sur ses traces, concluant par un perpetuel paralogisme du particulier au general ; & s'a-

(5) *And. Rivet. Criticus sacer, cui præfixus est Tractatus de Patrum auctoritate. Vide caput* 12. *quo probat* monumenta veterum Patrum multis modis olim & hoc tempore fuisse corrupta & adulterata. *Ibi generatim asseverat* in eorum libris multa esse quæ depravavit malitia, vel obscuravit insciția, vel omisit negligentia, vel submovit audacia, vel suppositit astutia.

veuglant exprés pour ne pas voir qu'alleguer contre les témoignages des Peres, pluſieurs de ces moyens de récuſation, c'eſt prouver autant ou plus contre la certitude du texte Hebreu de la Bible, qui eſt leur régle unique, & qui a été expoſé durant prés de mille ans aux entrepriſes des Juifs, ſans que les Chrétiens puſſent éclairer leurs démarches.

Admirons ici les variations de ces Meſſieurs, & la ſoudaine révolution de leurs ſentimens. Car eux qui pour accrediter les commencemens de leur réforme [6], ne prêchoient d'abord, & ne vantoient que l'antiquité, que la pureté de la foy & des mœurs des premiers Chrétiens, par oppoſition à la corruption des derniers ; eux qui dé-

Contradictions des Critiques avec eux-mêmes, & leur injuſtice à condamner les Peres dont ils ont peu de connoiſſance.

(6) C'eſt ainſi que s'en expliquent les Luthériens (in Append. Tripart. cap. 2. Notitiæ Concil.) *Nos Lutherani quatuor illa κατ' ἐξοχὴν Concilia propter autoritatem dici œcumenica poſſe nulli dubitamus.* Calvin, quoique ſujet à traiter les Peres avec mépris, ne laiſſe pas de s'unir à eux (in 2. Defenſione Opuſculi adverſus Veſtphalum, & in admonitione ultima ad eundem.) *Que diront-ils à l'ancienne Egliſe*, s'écrie-t-il : *veulent-ils damner l'ancienne Egliſe, ou en chaſſer S. Auguſtin, &c.* Dans le 4. Liv. de ſes Inſtit. chap. 9. il ſe déclare pour la doctrine des 4. premiers Conciles.

ploroient ſi amérement les ténébres qui avoient ſuccedé aux beaux jours du Chriſtianiſme ; qui ſe faiſoient un point de religion de révérer & les quatre premiers ſiecles, & les quatre premiers Conciles, & les Peres qui les avoient illuſtrez par leur doctrine : avec quelle licence ont-ils enſuite flétri ces premiers hommes de l'Egliſe, que la malignité de la calomnie avoit juſques-là reſpectez ? On auroit eu houte de traiter avec tant d'outrage des Auteurs profanes. Mais nulle conſideration ne retient des Critiques, quand l'humeur de contradiction les a ſaiſis ; toûjours prêts à reproduire des difficultés cent fois réfutées, ou à en faire naître de nouvelles.

Ajoûtons qu'en cela la Critique a paru d'autant plus injuſte, qu'elle s'eſt trouvée ſouvent jointe à autant d'ignorance que de partialité. Car on ſçait le témoignage que de tres-habiles Proteſtans, tels que Grotius & Voſſius [7] ont rendu à pluſieurs de leurs confreres, ſur leur peu de connoiſſance de l'antiquité Eccleſiaſtique, pour laquelle

[7] *Id apparet ex Epiſtolis tum C. J. Voſſii ad Grotium, tum Grotii ad eundem, & ad Jac. Laurent.*

ils témoignent un grand mépris. On sçait qu'Episcopius sentant son foible là-dessus, & étant pressé par les argumens que le P. Wading Jesuite tiroit des Peres & des Conciles, il se contenta d'opposer des termes de mépris [8], à des autoritez si respectables, selon la methode de ceux à qui les airs dédaigneux ne manquent pas, quand les raisons ou les autoritez viennent à leur manquer. Mais la verité est que ce Remontrant, honteux en secret d'une aussi mauvaise défaite que celle-là, mandia du secours auprés de Vossius [9], dont il crut que l'habi-

[8] *Sim. Episcop. in Epist. ad Petrum VVading. de Patribus & Conciliis ita loquitur.* Nunquam compinges me in pistrinum istud, mi Vadinge: ego ex isto mustaceo laureolam non quæro, nec invideo multæ lectionis & capacis memoriæ gloriam iis, quibus lubet in isto Conciliorum ac Patrum oceano semper errare ac fluctuare, in eoque otium & industriam suam omnem occupare: non enim tanti facio cujus me pœnitere aliquando potest. *Extat hæc Epist. inter opera Theol. Episcopii.*

[9] *Episcopius, quo tempore VVadingo sic scribebat, recurrebat secretò ad J. Vossium, ut quid de cultu imaginum antiqui Patres & Concilia sensissent, addisceret; fassus se* in eam necessitatem incidisse ut aliunde sibi essent petenda præsidia: quocirca etiam atque etiam rogat *Vossium*, ut tria edoceat. An Ecclesia antiqua

leté ſuppléeroit au defaut de la ſienne, pour fournir de bonnes réponſes au Jeſuite.

Enfin on ſçait que d'autres Proteſtans plus éclairez, & en cela plus coupables, n'ont tant affecté de décrier les anciens Peres, qu'à cauſe qu'ils trouvoient leur condamnation trop clairement énoncée dans leurs écrits; ſoit par les principes de ſoumiſſion à l'Egliſe qu'ils y voyoient bien établis; ſoit par la refutation directe de leurs erreurs qu'ils étoient forcez d'y reconnoître. De là le célébre Pithou avoüa au P. Sirmond [10], que rien n'aida plus à le convertir, que la lecture des Peres; & entre autres du livre tout d'or de Vincent de Lerins. De là l'illuſtre M. Obrecht s'étant mis, plein de ſes préjugez, à lire les Peres, jetta vingt fois à terre leurs ouvrages [11]

ſemper diſtinxerit inter idolum & imaginem. 2. an gentiles crediderint idola ſua eſſe deos, eoſque ut deos ſemper adoraverint, &c. *Extat hæc Epiſtola inter Epiſtolas clarorum virorum ad Voſſium, numero 44. parte 2. Voluminis Epiſtolarum Voſſii, Colomeſio collectore.*

[10] Ce fait eſt rapporté dans la vie de Pierre Pithou, imprimée par les ſoins de M. Joly, avec les Opuſcules de Loyſel.

[11] Voyez le Mémoire touchant la vie &

par dépit d'y voir ſes erreurs trop fortement combattuës, & les moindres uſages de l'Egliſe Romaine trop bien autoriſez ; ce qui de ſon aveu acheva de former en lui une pleine conviction.

Aprés ces exemples & tant d'autres qu'on ſçait, quel ſujet de déplorer l'aveuglement de pluſieurs Critiques tellement acharnez contre la Tradition, que ſi on les en croyoit, il ne reſteroit plus aux Peres, qui en ſont les dépoſitaires, ni ſimplicité de la colombe, ni prudence du ſerpent, ni merite d'Ecrivains mediocres, ni dégagement de paſſions ou de préjugez, ni ouvrages exempts de falſification ou de ſoupçons, ni accord entre eux, & avec l'Ecriture. Ne pourroit-on pas défier les plus grands ennemis du nom Chrétien d'en dire pis ? Je me trompe, on trouveroit dans les écrits des plus entêtez payens, de quoi ſervir là-deſſus d'exemples de moderation à la critique [12].

Combien ces Critiques ont excedé dans leur acharnement contre les Peres.

Il ſeroit au moins difficile qu'ils euſſent encheri ſur l'Auteur du *Platoniſ-*

les ouvrages de M. Obrecht, dans le dernier Journal de Trevoux de l'an 1701.

[12] Voyez le premier Tome, page 103. où l'on en produit des exemples.

me dévoilé, qui nous répond [13]; que les Peres n'ont regardé la Religion Chrétienne, que comme une nouvelle secte de Philosophie, &c. Selon lui, ceux du second & du troisiéme siecle, ont mêlé le dogme payen avec la Religion Chrétienne. Donc les Peres ne » doivent pas être regardez, ajoûte-t-il, » comme de bons témoins de la foy » chrétienne: donc ils ne doivent être » regardez que comme des demi-payens: « donc on ne doit pas battre les hereti- » ques de leur autorité.

IV.

Fausses accusations formées contre les anciens Chrétiens, comme peu sinceres.

Y a-t-il d'abord rien de plus flétrissant que les suppositions dont on a chargé les Peres; & que les maximes frauduleuses qu'on leur a prêtées, si contraires à cette bonne foy, qui est le lien de la societé, & le fondement de la créance qu'on doit à leur témoignage? Si on s'étoit contenté de mettre sur le compte des premiers heretiques, ces supercheries qu'on nomme *pieuses*, par un reste d'honnêteté, & qui au

[13] 1. Part. chap. 8. & 2. Part. chap. 6.

fond

fond ſont la honte de l'humanité ; on n'en ſeroit pas ſurpris. On ſçait que ces ſectaires ont étrangement excedé par la publication de je ne ſçai combien de faux Evangiles, de fauſſes Epîtres, & de faux actes d'Apôtres ; ſoit que ce fuſſent de ces Juifs Helleniſtes à demi convertis, qui ajuſtaſſent à leur fantaiſie la loy de Jeſus-Chriſt avec celle de Moyſe, & auſquels on fait trop d'honneur de les paſſer pour Chrétiens ; ſoit que ce fuſſent de ces Philoſophes ſortis de l'Ecole de Platon, de qui ils euſſent appris à mentir utilement, & à ſe permettre de faire du mal, pourvû qu'il en reſultât un plus grand bien, malgré la morale de l'Evangile.

Mais de traiter de menteurs de profeſſion les premiers Fidéles, éléves des Apôtres, & heritiers de leur pieté, auſſi-bien que de leur doctrine ; c'eſt ſuppoſer qu'ils auroient bien-tôt dégénéré des exemples de leur maître, & foulé aux pieds une des principales leçons (1) de cet Evangile, qu'ils préchoient plus par leur conduite que par leurs paroles : c'eſt les accuſer d'avoir d'abord oublié la punition éclatante

(1) *Matth. cap. 5. v. 37.* Sit autem ſermo veſter, eſt, eſt ; non, non.

d'Ananie & de Saphire (2), qui tomberent morts aux pieds de S. Pierre, pour avoir menti à Dieu & aux hommes : c'eſt croire que loin de ſe *revêtir des armes de lumiere*, ſelon l'avis de S. Paul (3), ils auroient pris celles du Prince des ténébres.

Quoy ? dans ce ſiecle d'or, où la pureté des mœurs égaloit celle de la foy & de la morale ; dans le temps que s'operoient les miracles de la converſion du monde, malgré les perſecutions, & des Gentils, à qui *l'Evangile étoit une folie* (4), & des Juifs *à qui il étoit un ſcandale* ; lorſque de toutes parts les idoles, quoique ſoutenuës par toute la puiſſance Romaine, ſe renverſoient aux pieds de la Croix ; quand la force de la verité arrachoit aux Payens même en place, comme à Pline le jeune, cet honorable aveu (5), qu'il

(2) *Act. Apoſt. cap.* 5.

(3) *Ad Rom. cap.* 13. *v.* 1. Induamur arma lucis.

(4) 1. *Ad Corinth. cap.* 10. *v.* 23.

(5) *Plin. Jun. L.* 10. *Epiſt.* 97. Adfirmabant autem hanc fuiſſe ſummam, vel culpæ ſuæ, vel erroris, quod eſſent ſoliti ſtato die ante lucem convenire, carmenque Chriſto, quaſi Deo, dicere ſecum invicem ; ſeque ſacramento, non in ſcelus aliquod obſtringere, ſed ne

ne paroiſſoit dans les Chrétiens, qu'un ſaint accord à chanter des loüanges à Jeſus-Chriſt comme à un Dieu, à s'éloigner du vice, à ne tromper perſonne, & à rendre les dépôts avec une fidelité inviolable ; quand enfin ceux que la haine animoit le plus contre eux, ne pouvoient leur reprocher que leur qualité de Chrétien, forcez à loüer d'ailleurs leur probité, dit Tertullien (*6*) : l'Egliſe, à entendre nos Critiques, ſe rempliſſoit de gens vendus à l'iniquité, de fauſſaires publics, qui ſe parant d'un grand zele pour la Religion, ne cachoient pas même leur jeu ſous le plâtre d'une probité payenne ? Et quelle Religion aurions-nous, quand nous la verrions paſſée par des mains d'Anciens ſi peu ſûrs, en d'autres plus récentes, & bien plus ſuſpectes ? Qui ne voit les abymes que ces Critiques ouvrent ſous nos pieds ; & combien ils aident la pente naturelle qui nous y entraîne ?

Ce ſeroit donc en vain que l'hiſtoire de la primitive Egliſe nous auroit laiſſé Réfutation de cette fauſſe idé-

furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depoſitum appellati abnegarent.

(*6*) *Tert. Apolog. cap.* 3.

tant d'exemples édifians de son éloignement de tout mensonge, conformément à la loy de Jesus-Christ, & à celle que Dieu en avoit gravée dans tous les cœurs. Témoin S. Justin (7), qui proteste au nom des premiers Chrétiens, qu'ils sont tous prêts à préferer la plus cruelle mort au plus leger mensonge. Témoin Origene (8), qui en raportant des miracles dont il sçait bien que Celse, l'impie Celse se mocquera, atteste hautement, que ni Dieu, ni sa conscience, ne lui permettent, non plus qu'à aucun Chrétien, falût-il exposer sa vie aux supplices, d'user d'aucun déguisement dans ce qu'il rapporte. Témoin cette femme Chrétienne, qui, comme S. Jerôme (9) nous l'appprend, montra une égale fermeté & à refuser de mentir devant le Juge, & à offrir sa tête au bourreau. Témoin cette noble franchise de Firme Evêque de Tagaste (10), qui se declara inca-

(7) *Justin. in Apol. 2. ad Anton. Pium.* Vivere nolumus mendaciter quidquam loquentes.

(8) *Orig. L. 5. adversus Celsum.*

(9) *Hieron. de muliere septies icta.* Testis es, Domine Jesu, non ideo me negare velle, ne peream ; sed ideo mentiri nolle, ne peccem.

(10) *Aug. Lib. de mendacio ad Consent.*

pable tout à la fois, & de mentir, quoiqu'il en coutât, & de déceler celui qu'il tenoit caché.

Qu'aprés cela nos Critiques attribuënt ce grand nombre d'ouvrages supposez qui ont eu cours dés les premiers siécles; qu'ils les attribuënt, dis-je, non seulement à la malice des heretiques (ce qu'on leur accorde volontiers) mais encore à la pieté peu éclairée de certaines gens [11] qui se sont imaginé rendre un service à l'Eglise, en supposant des monumens ecclesiastiques, ou profanes, en faveur de la Religion : qu'y a-t-il à leur répliquer, sinon 1°. Que leur remarque ne

ait Firmum Tagastensem respondisse quarentibus hominem : Nec mentiri volo, nec prodere.

(11) M. Baillet prétend dans son *Discours sur la Vie des Saints*, que les orthodoxes même fabriquerent dés les premiers temps, des histoires de J. C. & des Apôtres, croyant que des fables devotes débitées à bonne intention, attireroient plus de veneration au Christianisme. *Des gens de ce caractere parmi les Catholiques, comme il s'en est trouvé presque de tout temps dans l'Eglise, sont aussi capables de faire de fausses histoires que les heretiques . . . Ils ont commencé par faire de faux actes de vrais Martyrs ; ils ont fait ensuite de faux martyrs & de faux saints, pour en feindre des histoires, &c.*

tend qu'à noircir ces premiers fidéles, dont la candeur jointe à leurs autres vertus, étoit le triomphe de l'Egliſe. 2°. Qu'en cela, comme en bien d'autres points, ils n'ont fait que copier les calomnies des Proteſtans, qui ont eu recours à cet artifice uſé, pour ſecoüer le dur joug de la créance des premiers ſiecles qui les incommodoit.

Mais la verité leur eſt trop chere, diſent-ils, pour la retenir injuſtement captive, ſous prétexte de ces inconveniens. Rien moins. Ce qui leur tient au cœur, c'eſt la gloire de leur invention, qui eſt l'idole à laquelle ils ſont prêts de tout ſacrifier. *La pluſpart des Critiques*, dit un moderne [12], *n'ont d'amour pour la verité, que par rapport à la gloire de faiſeurs de découvertes; ou, ce qui eſt le plus ordinaire, à l'humeur un peu bourruë qui les domine.* Qu'on nous permette donc d'appliquer à des ſçavans de ce caractere, ce trait railleur de Tertullien [13]: *La verité attendoit-elle quelques Marcio-*

(12) Vigneul-Marville, mélanges d'Hiſt. & de Litter. T. 3. p. 267. Edit. de Roüen.

(13) *Tert. L. de Præſcr. cap.* 28. Aliquos Marcionitas & Valentinianos liberanda veritas expectabat?

nites & quelques Valentiniens, pour être délivrée de l'oppression ?

En faut-il davantage pour réfuter l'injuste prétention de M. le Clerc, qui sur le même principe, articule le même reproche contre l'ancienne Eglise, posant en fait [14] que la Tradition du deuxiéme siecle est tres-incertaine, parce qu'on ne peut se fier ni au bon sens, ni à la bonne foy de ceux qu'on en croit les dépositaires ? C'est ainsi que sur le fonds de quelques supercheries particulieres désapprouvées par l'Eglise, il forme une accusation generale contre elle. Blondel avoit déploré avant lui en termes tragiques [15], le malheureux état du deuxiéme siecle, durant lequel il s'étoit figuré l'Eglise toute remplie de faussaires, qui par pieté se joüoient de la foy publique ; & cela pour se faire honneur à lui-même d'avoir découvert la supposition, soit des anciennes Decretales des Papes, soit des vers Sibyllins, &c. Découvertes, dont sûrement l'honneur appartenoit à d'autres Critiques qui lui en avoient frayé le chemin : de.

(14) *Vide Joan. Clerici Epist. 4. Criticam.*
(15) *David Blondell. in Epist. ad Christoph. Arnoldum, & in Lib. de Sibyllis.*

ſorte qu'en cela ſon merite, au jugement du Pere Sirmond [16], conſiſtoit à être *un grand enfonceur de portes ouvertes.*

Ne ſemble-t-il pas que ces Critiques & leurs partiſans regardent en pitié du haut de leur eſprit, la ſotte crédulité des bonnes ames ? Eux, qui ſouvent ne balancent pas à croire des hiſtoires d'une foy douteuſe, font les difficiles ſur les faits de la Tradition les plus recevables ; & de peur de paſſer pour gens credules, ils portent l'incredulité juſqu'à l'excès. Ils ſe font l'honneur de ſe regarder comme de ces habiles ſpectateurs d'Opera, qui ſans s'arrêter aux décorations ni à la face du theatre, vont derriere examiner les cordages & les reſſorts qui ont ſervi à certains vols ébloüiſſans ; tandis que nous, pauvre parterre, admirons tout, faute d'être inſtruits des machines qu'on a fait joüer. Non, dit Minutius Félix, nul ne peut préſumer [17] dans les fidéles de ſi noires infidelitez, que ceux qui ſe ſentent capables de les commettre.

(16) Baillet, Jugement des Sçavans, T. 2.

(17) *Minut. Fel. in Octavio.* Nemo hoc poteſt credere, niſi qui poſſit audere.

Sur ce déteſtable principe, dès qu'un incredule ſe ſentira donc preſſé & comme accablé de cette nuée de témoins qui dépoſent en faveur des évenemens miraculeux qui ont éclairé les premiers temps de l'Égliſe, il aura en main un moyen auſſi court qu'efficace pour ſe tirer d'embarras; qui eſt de traiter de fourberies dévotes les merveilles qu'on publie, & d'attaquer par des ſoupçons vagues de ſuppoſition, les monumens de la Tradition fondez ſur les meilleurs titres. Quel renverſement & de bon ſens & de religion ? Conſequences affreuſes qui en reſultent.

C'eſt ainſi qu'un Auteur adopté par M. le Clerc, oſe décider que les miracles du troiſiéme & du quatriéme ſiecle ſont indignes de foy [18], par la raiſon que ce ſeroit ouvrir la porte à toute ſorte de fables, qu'on ne pourroit pas refuſer de croire, aprés avoir laiſſé paſſer celles-là. Belle comparaiſon de la foy que meritent des merveilles rapportées par des témoins auſſi croyables que les Peres, à celle qu'il faudroit ac-

(18) L'Auteur des Remarques ſur la diſpute des Oracles, dont la Diſſertation a trouvé place dans le 13. Tom. de la Biblioth. choiſie, porte ce jugement. Voyez la ſuite de la Réponſe à l'Hiſt. des Oracles, chap. 20.

corder à des fables abſurdes contées par des impoſteurs, tels qu'un Jacques Sadour, ou que le Flibuſtier Wafer [19].

Mais accordons à nos Critiques qu'un faux zele a porté quelques anciens Chrétiens à ſuppoſer ſous le nom des Sibylles, de Mercure Triſmégiſte, & de pluſieurs autres, des témoignages favorables à la Religion Chrétienne : s'enſuivra-t-il de là que les vrais fidéles ayent été plûtôt coupables de ces excés, que des heretiques ; ou qu'il ſoit permis ſur ce prétexte de détruire la validité des témoignages de l'antiquité ? Cette conſequence eſt d'autant plus injuſte, qu'on ſçait que la pluſpart de ces écrits apocryphes, ceux ſur tout qui ont couru ſous le nom des Apôtres, ſe trahiſſent aſſez, & ne ſervent qu'à relever le merite des vrais écrits qu'on n'a pû conteſter.

(19) Cet Auteur n'a pas honte de dire que l'Hiſtoire de Wafer & de ſes Flibuſtiers, *a autant d'apparence de verité que celles des Anciens, d'autant plus qu'il ne gagnoit rien en Angleterre à mentir de la ſorte, & qu'il n'y étoit engagé par aucun interêt de parti.*

V.

Outrages faits aux Peres, qu'on a traitez de gens peu précautionnez contre les fraudes pieuses des Ecrivains de leur temps.

Quand on entend des Critiques traiter les Peres de gens un peu trop crédules, & accoûtumez à supposer la verité des faits sans l'examiner, on comprend bien que ce langage est une satire sanglante dont on les déchire, plûtôt qu'un modeste aveu de quelques fautes échappées à leur attention. Voici de quoi en convaincre. 1°. On pose en fait, que ces Peres n'ont manqué ni de zele pour détester hautement les fourberies, ni de lumieres pour les découvrir, ni d'application à les réfuter. Tout ce qui portoit le caractere d'imposture, a été d'ordinaire flétri par des Chrétiens plus gens de bien, & autant ou plus habiles que nos modernes. Témoins parmi les Peres S. Irenée & S. Epiphane (1), qui se sont attachez

Exemples qui démontrent la fausseté de cette accusation.

(1) Ces deux Peres dans leurs ouvrages contre les heresies, s'appliquent fort à noter & à rejetter tout ce qu'ils ont trouvé de livres supposez par les heretiques de leur temps. Eusebe.

à dévoiler tant de myſteres d'iniquité. Témoin ce Prêtre d'Aſie, ſurpris en fraude par S. Jean, & dont parlent Tertullien, Euſebe & S. Jerôme (2). On ſçait que ce viſionaire s'étant aviſé de publier comme autant de veritez, ſes pieuſes rêveries touchant les voyages de S. Paul & de ſainte Thécle; le tout à deſſein d'en faire honneur à l'Apôtre; il ne pût cacher le faux de ſon Roman qui fut d'abord découvert. Et qu'y gagna-t-il, que d'être dégradé ignominieuſement du ſacerdoce en punition de cet attentat?

N'eſt-ce pas auſſi pour faciliter aux Chrétiens le diſcernement de la paille d'avec le bon grain, que le ſaint & ſçavant Pape Gelaſe (3) a ramaſſé dans le cinquiéme ſiécle, & mis au rang des apocryphes, les ouvrages qui aprés une exacte diſcuſſion, avoient paru faux, altérez, erronez, ou douteux dans les premiers ſiécles? Qu'on nomme en-

dans ſon Hiſtoire en marque un aſſez grand nombre. Il produit au liv. 6. chap. 12. une Lettre de Serapion d'Antioche, qui rejette de pareils ouvrages fabriquez par des impoſteurs.

(2) *Tertull. L. de Bapt.* 17. *Euſeb. L.* 3. *hiſt. cap.* 3. *Hier. de viris illuſtr. cap.* 7.

(3) *Gelaſ. apud Grat.* 1. *parte decreti diſt.* 15. *cap.* 3.

fin un ſeul de tant d'Evangiles ſuppoſez par des heretiques qu'on ait vû échapper à leurs recherches : car chaque ſecte, dit S. Jerôme (4), a voulu avoir le ſien. Qu'on compte, ſi l'on peut, la multitude d'actes fabuleux qu'ils ont fait tomber des mains, & rentrer dans les ténébres d'où ils étoient ſortis. Qu'aprés cela on leur faſſe plûtôt un merite qu'un crime, de s'être tenus dans une reſerve ſcrupuleuſe ſur quelques écrits qu'il plaît à nos modernes de rejetter en vertu de quelques ſoupçons pris fort legerement. On avouë avec Sixte de Sienne (5), que les heretiques ſe ſont licentiez à des alterations frauduleuſes des écrits des Peres : mais la bonne foy de ces ſaints Docteurs n'a-t-elle pas éclaté auſſi-bien dans leurs livres que dans

(4) *Hieron. Praf. in Matth.*

(5) *Sixtus Sen. Praf. L. 5. Bibliot.* Non eſt prætereundum quod Pamphilus Martyr, Euſebius Cæſareenſis, & Rufinus conqueſti ſunt, videlicet Clementis, Dionyſii, Origenis, Athanaſii, & aliorum nobilium doctorum ſcripta plurima fuiſſe olim peſſimè tractata ab hæreticis, qui ut hæreſibus ſuis fidem & autoritatem ſub nomine clariſſimorum Patrum conciliarent, multa quoque de ſuis dogmatibus inſeruerunt, pugnantia cum his quæ ſenſerant & docuerant.

leur conduite ; & n'eſt-ce pas une régle que le bon ſens & la Religion nous preſcrivent, de ne rien diminuer de l'eſtime dûë aux veritables ouvrages des Peres, à cauſe qu'il s'en trouve de ſuppoſez ?

2°. Quelle précaution a-t-on pû prendre, & dont on ait negligé l'uſage contre les ſurpriſes des impoſteurs ? Avec quel zele ne s'eſt pas élevé un S. Denys de Corinthe (6), contre de faux freres qu'il traite *de ſuppôts du diable*, & qu'il menace des vengeances de Dieu, pour avoir altéré quelques-unes de ſes lettres ? Avec quelle attention ne veilloit-on pas ſur les copiſtes, dont on ſe défioit alors d'autant plus qu'on ſembloit avoir moins de moyens en main pour ſe défendre de leur mauvaiſe foy, avant l'invention de l'Imprimerie ?

De là ces vives inſtances de S. Irenée (7) à l'égard de ceux qui tranſcri-

(6) *Apud Euſeb. l. 4. Hiſt. cap. 22.*

(7) *Iren. in fragmentis L. de Ogdoade.* Adjuro te qui tranſcribis librum iſtum per D. N. J. C. & per glorioſum ejus adventum, quo judicaturus eſt vivos & mortuos, ut conferas poſtquam tranſcripſeris, & emendes illum ad exemplar unde tranſcripſiſti, &c.

voient ſes livres, pour les conjurer d'y apporter une fidelité à toute épreuve. De là ces anathêmes & ces griéves peines ordonnées par les anciens Canons (8) contre ceux qu'on ſurprendroit en fait de ſuppoſitions ou d'alterations d'écrits. De là ces plaintes ſi ſouvent réïterées contre les corrupteurs des ouvrages d'Origene (9). De là cette attention qu'on avoit à confier les manuſcrits, de peur qu'il ne s'y gliſſât quelque ſupercherie : car c'étoit la maxime capitale des Anciens, pour s'aſſurer à proportion, de la verité des écrits des Peres, comme de celle du texte ſacré. De là cet ouvrage d'Amphilochius d'Icone (10), touchant *les écrits ſuppo-*

(8) *Can.* 60. *Apoſt.* Si quis falsò inſcriptos impiorum libros, tanquam ſanctos in Eccleſia publicat ad populi & Cleri perniciem, deponatur.

(9) *Quod de his corruptelis multi olim queſti ſint, refert Hieron. in Epiſt. ad Pammachium & Oceanum. Vincentius Lirin. in Commonit. ſic loquitur :* Dicet aliquis corruptos eſſe Origenis libros ; non reſiſto ; quin & potius malo : nam id eſt à quibuſdam & traditum & ſcriptum, &c.

(10) *In Synodo 7. Generali Act.* 5. *mentio fit libri Amphilochii Epiſcopi Iconienſis*, De falſis ſuperſcriptionibus hæreticorum. Juſtum, *inquit*, arbitrati ſumus omnem eorum denudare

ſez par les heretiques. Ouvrage dont la perte eſt ſi digne d'être regretée, & qui expoſoit au grand jour l'impieté de ces fauſſaires que l'Egliſe déteſtoit. De là enfin ce ſoin des Egliſes, de celle de Rome ſur tout, à recueïllir les Actes des Martyrs, & à en tenir des (11) regiſtres exacts, afin qu'il ne pût s'y gliſſer nulle fraude, & que la verité ne pût échapper à ceux qui la recherchoient.

Conſequences impies qu'on peut tirer des ſoupçons de la Critique.

3°. Si l'on ſe croit bien fondé à rejetter la pluſpart des anciens monumens, ſur ce qu'on allegue, *que quelques Chrétiens des premiers ſiécles* (12) *ſe ſont laiſſez aller à faire en faveur du Chriſtianiſme des ſuppoſitions aſſez hardies*; & ſur ce qu'on ajoûte (13), *que les plus conſcientieux ſe croyoient obligez*

impietatem, & publicare patenter errorem: quoniam & libros quoſdam proponunt, perſcriptiones habentes Apoſtolorum, per quos ſimplices decipiunt.

(11) Les anciens Peres font mention de ces regiſtres. *Tert. L. de corona Mil. cap.* 13. *Cypr. Epiſt.* 17. *ad Cler. Carthag.* Euſebe même au Liv. 5. de ſon Hiſt. ch. 5. parle des reglemens dreſſez par l'Egliſe, pour diſcerner les vrais Actes des faux.

(12) Hiſt. des Oracles, 1. Diſſertation, chapitre 1.

(13) Diſcours de M. Baillet ſur la Vie des Saints.

de

de faire servir les pieuses impostures à la plus grande gloire de Dieu : qui empêchera le libertinage de profiter de ces avances pour pousser, quoique mal à propos, à de bien plus noirs excès son Pyrrhonisme ? Car les hommes & les siecles se ressemblent assez, diront les impies, pour juger que ces sortes de falsifications ayant leur source dans la perversité du cœur, elles ont pû s'étendre à ce qu'il y a de plus sacré, & reparoître souvent sur la scene.

Aprés tout, s'il y avoit si peu de fond à faire sur la probité des Ecrivains qui approchoient le plus des temps apostoliques, par quel droit croiroit-on des auteurs qui les ont suivis de si loin, & qui n'ont pas à beaucoup prés, si bien fourni leurs preuves de sincerité ? Et cependant ne traiteroit-on pas d'insensé, quiconque feroit là-dessus le difficile, & iroit se figurer des tromperies par tout ? Pardonneroit-on sur tout à quiconque étendroit ses soupçons sur les monumens profanes de l'ancienne Rome & de la Grece, dont nos Critiques sont idolâtres ?

4°. L'injustice de la Critique est de mettre souvent sur le compte des pre-

miers siécles, je ne sçai combien de suppositions d'une datte assez récente, & de s'en prendre aux anciens Peres, de ce qu'ils ne se sont pas assez précautionnez contre des ouvrages fabriquez long-temps aprés leur mort. C'étoit peu qu'ils eussent protesté par avance, contre des impostures nées aprés eux : on voudroit qu'ils eussent prévû & noté les faussaires, qui dans des siécles posterieurs, ont emprunté leurs noms. M. Van-Dale (14) n'est-il pas admirable, de nous donner les contes récens de Cedrenus, de Suidas & de Nicephore, trois Grecs assez modernes, & d'une foy fort douteuse, pour témoins des facilitez qu'on avoit à surprendre la religion des premiers Chrétiens ? M. Baillet (15) est-il plus recevable à épouvanter les foibles, ou à réjoüir les impies, en leur exposant ce long détail de falsifications commises par des Légendaires assez nouveaux ; comme si l'antiquité étoit coupable ou complice de ces impostures qu'elle n'a pû ni voir ni deviner ? Et de ce que

(14) De oraculis Ethnicorum Diss. 1. *Voyez la Réponse du Pere Baltus, premiere Partie, chap.* 3.

(15) Discours sur la Vie des Saints.

Loüis Vivès (16), Melchior Cano (17), Claude d'Eſpenſe (18) ſe ſont inſcrits en faux contre la legende dorée ; que s'enſuit-il contre les anciens Actes des Martyrs ? Ne ſçait-on pas que dans les temps reculez où fleuriſſoient les premiers Peres, on s'appliquoit tout autrement à bien vivre & à bien mourir, qu'à écrire beaucoup ; qu'il s'eſt même perdu une bonne partie des écrits qui parurent alors ; & que de là vient qu'aujourd'hui on ne peut preſque juger de ce qui nous en reſte, que comme de ces bâtimens ou mauſolées antiques, par certains morceaux de prix échappez aux révolutions des ſiécles ? Cependant, dés qu'il reparoît quelque ouvrage qu'on croit ſuppoſé ſur la foy de nos Critiques, tout retentit de plaintes contre le mauvais diſcernement des anciens ; & perſonne ne ſe récrie contre l'iniquité de cette déciſion.

(16) *Lud. Vives, L. 2. de Trad. Diſcip.*

(17) *Canus L. 11. Loc. Theol. cap. 6. ubi de Legenda aurea judicium tulit.* Eam homo ſcripſit ferrei oris, plumbei cordis, animi certè parum ſinceri & prudentis.

(18) *De Claudio Eſpencæo* vide Thuanum L. 16. Hiſt. ad an. 1555. & Hiſtoriam Regiæ Navarræ, cap. 50.

5°. Qui peut répondre à nos Critiques, que dans nos derniers temps les surprises soient beaucoup plus rares qu'autrefois ; & cela parce que les siécles précedens *ont peché par un excès de simplicité & de crédulité*, dit le Pere Mabillon (19) ; *& qu'aujourd'hui les prétendus esprits forts ne reçoivent rien, qui n'ait passé par leur tribunal?* Certainement si sur ce principe on se flatte de n'être plus dupe, on se mécompte beaucoup. Car pour ne pas remonter plus haut que l'époque de la renaissance des Lettres & de la Critique ; temps heureux, qui au jugement de nos modernes, en étoit un de lumiére ; temps durant lequel il n'a presque plus été possible d'être ni fourbe, ni dupe en fait de livres ; combien neanmoins d'exemples de fraude se presentent en foule, que j'aurois honte d'étaler ?

Exemples d'ouvrages supposez dans les derniers siécles.

N'a-t-on pas vû entre autres un Annius de Viterbe, forger & publier hardiment des livres de sa façon (20), qu'il mettoit sur le compte des An-

(19) Traité des Etud. Mon. 2. Part. ch. 13.

(20) *Joannis Annii Viterbiensis, &c.* Super opera diversorum Auctorum de antiquitatibus loquentium, scilicet Myrsili, Berosi, Manethonis, Philonis, Biblii. Romæ, 1498.

ciens, comme de Manéton, de Beroſe, de Philon ? Un autre impoſteur ne publia-t-il pas ſous le nom de Curtius Inghirame, *les Antiquitez d'Etrurie* (21) *découvertes près de Volaterre*, & reconnuës pour de pures chimeres nées dans la tête de quelques modernes ? Combien d'autres ſe ſont plû, comme eux, à publier ſous de grands noms leurs productions, *aimant mieux*, dit l'Abbé de Billy (22), *être eſtimez ſous le nom d'autrui, que de demeurer enſevelis & mépriſez ſous leur nom ?* Combien de fois a-t-on imité en fait d'ouvrages d'eſprit, l'ingenieuſe tromperie de Michel Ange, lequel donna pour antique une ſtatuë de ſa main ? Le Cardinal Sadolet & Muret aimoient fort ce jeu-là, auſſi-bien que l'Auteur qui donna un mauvais livre de ſa façon, pour ce-

(21) Etruſcarum antiquitatum Fragmenta, quibus urbis Romæ aliarumque gentium primordia, mores & res geſtæ indicantur, &c. *Francof.* 1637.

(22) *Jac. Billius in Annot. ad Metaphraſim Eccleſiaſtis Greg. Nazianzeno aſcriptam, ita loquitur :* Multi enim ex neotericis, partus ſuos parum alioqui fœlices claſſicis autoribus ſuppoſuerunt : in aliorum videlicet nomine apparere præoptantes, quàm in ſuo conculcari & in tenebris jacere.

lui *de la Consolation* de Ciceron. Combien de plaintes bien ou mal fondées n'a-t-on pas entenduës de la part des Protestans ; soit contre des éditions d'anciens monumens qu'on a renduës suspectes de retranchemens ou d'additions faites aux originaux ; soit contre ces Legendaires dont Melchior Cano (24), le Pere Mabillon (25), & tant d'autres ont décrié les Vies des Saints, comme tout-à-fait fabuleuses, & écrites avec moins de sincerité & de jugement, que ni les Vies des Philosophes payens par Diogene de Laerce, ni celle des Empereurs Romains par Suetone. Combien enfin de fabricateurs de faux titres, & de corrupteurs de manuscrits, dont on crû découvrir la mauvaise manœuvre en plus d'une occasion ? Tant il est vrai que dés qu'on se sera bien mis en tête de tout contester, l'esprit toûjours fertile en objections,

(23) *Vide And. Riveti Tract. de PP. autoritat.*, *cap.* 12. *Guill. Cave Hist. Litt. Proleg. ubi Patres* fœdè fuisse corruptos *ait*; vetustiores editiones, quantum fieri poterat, suppressas; sequentes truncatas, vel interpolatas.

(24) *Canus Lib.* 11. *Loc. Theol. cap.* 6.

(25) Traité des Etudes Monast. 2. Partie, chap. 8.

ne manquera gueres d'envelopper de ſes ténébres les plus claires veritez : ce qui fait bien voir que ſi nos Critiques hériſſez de doutes, agiſſoient conſequemment, ils ne ſçauroient plus à quoi s'en tenir, ni ſur le ſacré, ni ſur le profane, ce qui eſt le comble de l'extravagance.

Objection & réponſe ſur la ſuppoſition des vers Sibyllins.

Mais des raiſonnemens, diſent-ils, ne répondent pas à des faits : or la ſuppoſition de certains écrits de l'antiquité, tels par exemple, que ceux des vers Sibyllins, & la crédulité des Peres à cet égard, ne ſont-ce pas des faits ſi bien démontrez par la Critique, qu'il n'eſt plus poſſible d'en conteſter l'évidence ? Où eſt le Sçavant qui oſe douter que Blondel (26) n'ait démaſqué l'impoſteur qui a fabriqué ces faux oracles dans le deuxiéme ſiécle, & qui voudroit luter contre le torrent des Critiques qu'il a entraîné dans ſon ſentiment ?

Je n'ai ni interêt ni deſſein de remettre ici en honneur des vers qu'on

(26) David Blondel dans ſon Traité des Sibylles, place l'époque de la ſuppoſition des Vers Sibyllins en l'an 137. & en donne pour Auteur Hermas, qui a fait le livre du Paſteur ; il ſoupçonne auſſi Montan d'y avoir eu part.

a tant décriez : je ſçai que des Auteurs tres-reſervez n'ont pû ſouſcrire (27) ſans de grandes reſtrictions, au recueïl de ces oracles compris en huit livres. Mais je ſçai auſſi qu'il ne faut pas abſolument confondre avec ce recueïl, ceux ſur leſquels la Tradition des Peres a inſiſté ; & j'avouë qu'à l'égard de ces derniers, que les Peres ont honorez de leurs ſuffrages, la déciſion de nos Critiques me paroît plus hardie que bien fondée. Ils croyent y voir (28) une fauſſeté claire : & moi je me défie de leur clarté toûjours alleguée, & jamais bien prouvée. Saint Auguſtin, à la verité, laiſſe la liberté de croire (29) *que toutes les prédictions touchant J. C. qu'on ne trouve pas dans*

(27) Poſſevin dans ſon Apparat. ſacré, au mot *Sibylles*, remarque qu'il s'étoit gliſſé bien des falſifications dans ce recueïl, tel qu'on le trouve dans le 1. Tom. de la Bibliot. des Peres. J. Marie de Braſichelles, Maître du ſacré Palais, en jugeoit de même dans l'*Index des Livres défendus* imprimé à Rome en 1607. Le P. Craſſet en dit autant.

(28) Voyez ce qu'en ont écrit aprés Blondel, M. Du Pin, dans les Proleg. de la Bible, L. 2. chap. 7. M. Simon dans le 1. T. de la Bibliot. Crit. chap. 34. &c.

(29) *Aug. L. 18. de Civ. Dei, cap. 45. & 47.*

l'Ecriture,

l'Ecriture, ont pû être feintes par des Chrétiens ; qu'ainſi rien n'eſt plus ſolide pour refuter les payens, que de rapporter les propheties. Mais ſans nous écarter de ſon ſentiment, voici quelques raiſons de préſumer en faveur des lumieres & de la bonne foy de nos anciens, préferablement à celles des modernes. Je ne les mets en œuvre ces raiſons, que pour ne pas rendre honteuſement & ſans défenſe, les armes dont les Peres ont combattu avec ſuccés l'idolâtrie ; & pour montrer que ſans de meilleures raiſons on n'a pas dû traiter d'eſprits foibles ou doubles des Docteurs ſi reſpectables.

1°. On ſçait à quel point les payens ont révéré les oracles des Sibylles, qui tenoient chez eux à proportion, le même rang que les prophéties chez les Juifs. C'eſt en effet ſur la foy des prédictions de ces Propheteſſes, que Ciceron, que Suetone, que Tacite, que Virgile même ont publié un peu avant l'établiſſement du Chriſtianiſme(30), qu'il alloit s'élever un nouveau maître du monde ; & ſelon ces premiers, l'honneur de ce prodige étoit

(30) *Cic. L. 2. de Divinat. Suet. in Veſpaſ. cap. 4. Tacit. L. 5. Hiſt. Virg. Egloga 4.*

réſervé par les deſtins à la Judée.

2°. L'Hiſtorien Joſephe avouë (31) que cette créance répanduë alors parmi les Juifs, & fortifiée par les Ecritures, les tenoit dans une vive attente de l'évenement. 3°. Les premiers Apologiſtes du Chriſtianiſme ſurvenant enſuite, propoſerent aux infidéles les témoignages des Sibylles qui annonçoient J. C. comme le Maître attendu des nations ; Juſtin Martyr, Theophile d'Antioche, Clement d'Alexandrie, Lactance, Euſebe, le grand Conſtantin, &c. débiterent (32) ces oracles avec un air de confiance qui répondoit de leur ſincerité. 4°. Ni Juifs ni payens ne s'inſcrivirent en faux contre ces dépoſitions, qui euſſent expoſé les Peres aux plus ſanglans affronts, ſi on eût pû les ſurprendre en fraude. Le paganiſme ſe contenta de traiter les Chrétiens de Sibylliſtes (33), & de leur défendre deſormais ſous peine de la vie, la lecture

(31) *Joſep. L. 3. de Bello Judaico cap. 28.*

(32) *Juſt. Cohort. ad Gracos & Apol. 2. Theoph. Ant. L. 2. ad Autol. Clem. Alex. L. 6. Strom. Lact. L. 4. div. Inſt. cap. 6. Conſtant. Mag. apud Euſeb. in orat. ad PP. Conc. Nic.*

(33) *Apud. Orig. l. 5. adverſus Celſum.*

des vers Sibyllins, comme S. Juſtin en fait foy (34).

Il eſt vrai que Celſe (35) oſa bien leur reprocher d'y avoir inſeré des médiſances : mais Origene le défia d'alleguer aucun exemplaire plus ancien ou plus correct, dans lequel ce que les Peres citoient ne ſe trouvât point. Or ſe perſuadera-t-on que des oracles forgez tout récemment & évidemment faux, ayent pû d'une part être alléguez comme vrais & anciens, par tant de Peres auſſi éminens en ſainteté qu'en ſcience ; & de l'autre, être reçûs ſans contradiction par des payens éclairez & tres-intereſſez à en découvrir la fourberie : où trouveroit-on des exemples d'une pareille colluſion, ou d'une impudence ſi outrée ?

Qu'oppoſe la critique à ces autoritez ? 1°. Une prétenduë évidence dont elle ſe rend ſeule juge, & qui ne lui permet pas de laiſſer en problême, la ſupercherie ou la crédulité des Peres ſur ces oracles. *Ces faits ſont évidens*, dit M. Du Pin [36], *& s'il étoit per-*

(34) *Juſt. in Apol. l. 2.*

(35) *Orig. L. 7. adverſus Celſum, p. 369. Edit. Spenc.*

(36) Proleg. de la Bible L. 2. ch. 7. p. 393. de l'Edit. de Paris.

mis de raisonner pour les contredire, que ne diroit-on point pour soutenir des bévuës manifestes des Anciens ? Il est de notorieté publique, poursuit M. Simon [37], *que les anciens Docteurs de l'Eglise ont donné trop aisément dans l'imposture de ces pieces qui ont été manifestement supposées. Aussi ne pûrent-ils éviter que les payens ne se moquassent de leur trop grande crédulité.* D'autres croiroient qu'un peu plus de raisons débitées d'un ton moins affirmatif, persuaderoient mieux; mais ce n'est pas leur avis.

2°. En vertu de cette premiere évidence qu'ils ont posée en fait, suit la conviction du peu d'habileté des Peres. Ainsi n'alléguez pas à ces deux Critiques S. Justin : car M. Simon vous dira qu'*il a été un peu trop crédule.* Et pour le prouver, il suscitera à ce Pere deux mauvais procès ; l'un sur les cellules des 70. Interpretes ; l'autre sur le Temple dédié à *Semon Sancus.* A quoi M. Du Pin ajoûtera, *que S. Justin s'est déja lourdement trompé, en prenant une statuë érigée en l'honneur du Dieu Semon Sancus, pour une statuë érigée à Simon le Samaritain.* Voilà comme la critique

(37) Bibliot. Crit. T. 1. chap. 34. p. 520.

ſçait habilement ſe ſauver d'une difficulté par une autre ; & ſuppoſer comme inconteſtable ce qui eſt en queſtion. C'eſt bien pis d'oſer appeller en garantie de la verité des Sibylles, S. Clement d'Alexandrie : M. Simon s'en irrite, & répond par un trait de ſatire, que ce Pere [39] *a mis tout en uſage contre les payens, qu'il ſe ſoucioit peu que les livres qu'il leur oppoſoit fuſſent vrais ou faux, pourvû qu'ils fuſſent conformes à ſes ſentimens.* C'eſt à dire que ce ſaint Docteur n'a cherché qu'à ſurprendre en pur Sophiſte, la crédulité des bonnes ames : peut-on porter l'irrévérence, la calomnie même à un plus honteux excès ? Et cela ſans aucune preuve.

3°. Quand on examine de prés la

(38) Voyez cette réponſe & les ſuivantes, aux endroits déja citez, tant de la Bibliotheque Critique, que des Prolegoménes de la Bible.

(39) Iſaac Voſſius ayant cité un paſſage de Clem. d'Alex. *(L. 6. Strom.)* qui ſe rapporte aux oracles des Sibylles, M. Simon y avoit répondu dans ſon Livre intitulé, *Caſtig. ad Opuſc. Voſſii de orac. Sibyll. Norunt qui aliquam rerum Eccleſiaſticarum cognitionem habent, quàm vafrè priſci illi Patres, atque imprimis Clemens Alexandrinus, cum Judæis ac gentilibus diſputarunt.*

legereté des conjectures [40] qui l'ont emporté sur le poids de l'autorité des Peres, on est bien surpris de trouver dans les modernes une persuasion si établie de la tromperie des vers Sibyllins.

Ces oracles du paganisme étoient, dit-on, tenus fort secrets, & l'ancien Christianisme les produit au grand jour. J'en conviens, mais distinguons les temps de la manifestation des mysteres, & cette difficulté disparoîtra. Ces oracles, ajoûte-t-on, ne contenoient entre les mains des payens, qu'un amas de superstitions; & en celles des Chrétiens tout s'y rapporte à Jesus-Christ. C'est que les uns & les autres ne s'attachoient à y recueïllir que des objets conformes à leurs vûës, négligeant ou supprimant tout le reste. Mais peut-on se figurer dans un même recueïl, ce mélange bizarre de divinations payennes, & de pratiques superstitieuses, avec des prédictions & des promesses fort claires de l'avenement de J. C. Et pourquoi non? Quelle im-

(40) M. Du Pin les a recueïllies de Blondel, dans le Liv. 2. de ses Proleg. de la Bible, chap. 7. depuis la page 386. jusqu'à 393.

possibilité trouve-t-on à supposer que les Sibylles, quoique payennes, eussent préconisé le Sauveur, soit qu'elles n'eussent fait qu'extraire & emprunter des Livres sacrez leurs propheties, soit que Dieu qui se manifeste à qui, quand & comment il lui plaît, se fût servi de leur ministere pour prédire l'avenir, comme il se servit de celui de Balaam [41], de Saül [42], de Cayphe [43]. Ne sçait-on pas qu'aprés tout, ce don de prophetie indépendant de la sainteté personnelle des Prophetes, se communique pour le bien de l'Eglise [44] indifferemment aux bons & aux mauvais ?

Je comprens bien que nos Critiques pleins de leurs préjugez, compteront pour rien ce détail de preuves touché en passant ; & qu'au lieu de rabattre de la fierté de leurs prétentions contre les Peres, ils se moqueront du peu de délicatesse de ceux qui se chargent

(41) *Numer. cap.* 24.
(42) *L.* 1. *Reg. cap.* 19.
(43) *Joan. cap.* 11. *v.* 51.
(44) *Vide S. Th.* 2. 2. *q.* 172. *A.* 4. Ideo *inquit*, prophetia potest esse sine bonitate morum. *Ibidem profert testimonium* 1. *ad Cor. cap.* 12. *v.* 7. Unicuique autem datur manifestatio spiritus ad utilitatem.

d'une cauſe auſſi abandonnée que la leur. Mais n'y a-t-il donc plus de ſages lecteurs que cette hardieſſe tienne en défiance ? Quelques conjectures hazardées par des Critiques modernes, paſſeront-elles pour un argument plus déciſif ſur des faits éloignez comme ceux des Sibylles, que la dépoſition de nos anciens qui touchoient preſque aux temps apoſtoliques ? N'en faudra-t-il pas davantage pour tomber dans le décri, que de s'armer pour la défenſe des Peres ? Et comment n'ont-ils trouvé en nos jours qu'un défenſeur, dont le mérite étoit auſſi peu établi en fait de Critique, que celui du P. Craſſet (45).

VI.

Autre injure faite aux ſaints Peres que l'on accuſe de s'être montrez trop paſſionnez dans leurs ouvrages.

Mais ſi la critique ne peut ôter aux ſaints Peres la qualité de témoins fidéles de la Tradition, & d'exacts à rapporter ce qui ſe paſſoit ſous leurs

(45) Il publia en 1678. une Diſſertation ſur les oracles des Sibylles, où il entreprend de réfuter Blondel.

yeux, leur disputera-t-elle avec plus de fondement le droit de juges éclairez & incorruptibles des contestations de la foy ? Je sçai que le don d'infaillibilité n'est pas attaché personnellement à aucun d'eux ; & tout Catholique adopte à cet égard la régle de S. Augustin [1], qui n'attribuë ce privilege qu'aux divins oracles ; & celle de Vincent de Lerins [2], qui ne permet de mesurer l'autorité d'aucun Pere en particulier, que sur le pied de la créance generale ; & qui ordonne d'abandonner tout ce qui s'en écarte. Mais dans l'alternative des deux excés à éviter, j'entends du plus ou du moins de respect pour des Anciens si respectables, ne vaut-il pas mieux exceder par trop de déférence, que par une critique outrée [3].

(1) *Aug. Epist. 19. ad Hier.* Solis iis scripturarum libris, qui jam canonici appellantur, didici hunc honorem timoremque deferre, ut nullum eorum auctorem scribendo aliquid errasse firmissimè credam.

(2) *Vincentius Lir. in Commonit.*

(3) *S. Thomas in Opusc. ad Urb.* 4. Si aliqua in dictis antiquorum Patrum inveniuntur quæ cum tanta cautela non dicantur, quanta à modernis servatur... non sunt contemnenda & objicienda, sed nec ea etiam extendere oportet, sed exponere reverenter.

Mais ces circonſpections trop timides ne ſont pas du goût de ces téméraires entrepreneurs, qui ne feignent pas de décider que le plus ſouvent, ou la paſſion aveugloit les Peres, ou leurs lumieres étoient trop bornées pour développer la pluſpart des myſteres de la foy, & pour ſuivre le droit fil d'un long raiſonnement ſans s'y perdre. Entendons là-deſſus M. le Clerc, qui n'a ni ſuperieur ni égal en criailleries contre les Peres, lui pourtant qui en qualité de Tolerant, fatigue toute la terre de ſes leçons de moderation.

Il trouve fort mauvais que la vénération qu'on a pour les Peres, faſſe prendre leurs vices pour des vertus; & » que [4] parce que l'antiquité n'a point » fait de difficulté d'anathematiſer à tout » moment, & pour des choſes de nulle » conſequence, on ait pris l'étrange cou- » tume de commencer ou de finir les Ca- » nons des Conciles par un *anathema eſto*. » Parce que les Peres, pourſuit-il, s'em- » portent ordinairement dans leurs con- » troverſes, on croit qu'il en faut uſer de » même, &c. Voilà en verité un ſcrupule bien placé; & M. le Clerc eſt un

(4) 14. Lettre de la Défenſe des Sentimens de quelques Theol. de Hollande, page 365.

homme bien reſigné ſur la damnation de ſon prochain, & ſur les playes faites à la Religion. Quel dommage qu'il ſoit venu ſi tard vanter cette belle neutralité ſi commode à l'hereſie, & prêcher cette tolerance ſi inconnuë à Jeſus-Chriſt, aux Apôtres, & aux temps apoſtoliques !

Raiſons qu'ont euës les Peres de n'être ni indifferens, ni tolerans ſur la Religion

On ſçait l'ordre exprés énoncé dans l'Evangile [5], de rejetter comme un payen, quiconque refuſera d'écouter l'Egliſe : d'où s'eſt enſuivie la défenſe de S. Paul [6], d'entretenir aucun commerce avec des hommes notez de ce caractere de révolte. On ſçait que Saint Jean l'Apôtre de la charité, veut [7] qu'on ferme la porte à l'heretique ; & qu'au rapport de S. Irenée [8], cet Evangéliſte ſe retira bruſquement du bain où Cerinthe ſe lavoit, de peur que la vengeance divine venant à éclater ſur cet impie, il ne fût enſeveli avec lui ſous les ruines. Perſonne n'ignore la réponſe de S. Polycarpe [9]

(5) *Matth. cap.* 18. *v.* 17.

(6) *Ad Tit. cap.* 3. *v.* 10.

(7) *Epiſt.* 2. *cap.* 1. *v.* 10.

(8) *Iren. L.* 3. *adverſus hæreſes cap* 3. *idem tradit. Euſ. L.* 4. *Hiſt. cap.* 14. *idem Epiph. hæreſi* 30.

(9) *Ibidem apud Iren. & Euſeb.*

à Marcion, qui lui demandoit s'il ne le connoissoit pas : *Oüy*, dit l'homme de Dieu, *je vous reconnois pour le premier né du démon.* Tout cela fait pitié & horreur à la debonnaireté de M. le Clerc.

S'il se fût trouvé dans les trois premiers siécles, où l'on s'écartoit si fort des principes de sa tolerance, il eût sans doute établi une belle réforme parmi ces premiers prédicateurs de l'Evangile, dont le zele indiscret gâtoit tout ; & il se fût bien opposé à la condamnation des Quarto-Decimans, des Rebaptisans, & sur tout des sectateurs de Paul de Samosate, de Photin, de Nestorius, &c. Il eut bien réprimé, & S. Jerôme qu'il accuse [10] d'avoir dit *une infinité d'injures à tous ceux qu'il refutoit* ; & S. Augustin à qui il reproche [11] *d'avoir debité de sang froid la plus inhumaine doctrine dont il ait jamais oüi parler* ; sçavoir, qu'il est permis de forcer les consciences, & de persecuter pour la Religion. S'il s'étoit souvenu en ces endroits, des écrits de Lucifer de Cagliari, & de saint

(10) 14. Lettre de la Défense des Sentimens, page 365.

(11) Là-même, page 367.

Hilaire contre l'Empereur Conſtantius, ils ne ſeroient pas ſortis de ſes mains ſans une verte réprimande. Je ne ſçai même s'il eût approuvé les éloges dont S. Ambroiſe [12] a honoré le zele de Theodoſe, qui, comme un autre Joſias, fit abbattre les temples du paganiſme, & renverſer l'autel de la victoire. Je ſçai du moins que M. le Clerc déſapprouve fort [13] *l'inhumanité* qu'a S. Auguſtin, de loüer les loix portées par les Empereurs contre les ſacrifices des payens. *Cruelles loix*, dit-il, *qui deshonoroient le Chriſtianiſme.*

Juſtification & éloge du zele des ſaints Peres.

Il eſt vrai que les Peres, quoique tres-capables d'uſer de temperamens propres à réünir des partis oppoſez, ont rejetté par rapport à la Religion, tous ces égards de la politique des

(12) *In oratione de Obitu Theodoſii.* Sacrilegos removit errores, clauſit templa, ſimulacra deſtruxit. In hoc Joſias Rex ſuperioribus antelatus eſt.

(13) Lettre 14. de la Défenſe des Sentimens de quelques Theolog. de Holl. page 367. il rapporte la Lettre de S. Aug. à Vincent, & dit que ce Pere a débité de ſang froid la plus inhumaine doctrine. *Quis noſtrûm*, dit ſaint Auguſtin, *quis veſtrûm non laudat leges ab imperatoribus datas adverſus ſacrificia paganorum?*

mondains ; ne jugeant pas, non plus que J. C. qu'on [14] *pût ſervir deux maîtres à la fois.* Ils n'ont pas ſouffert qu'on fît de l'Egliſe un nouveau licée, où il fût libre à chacun de dogmatiſer & de contredire : ils ont crû que l'unité de la foy, auſſi-bien que l'union de la charité, ne permettoit pas que les Chrétiens fuſſent partagez en tant de ſectes ; ce qui ſeroit faire du Chriſtianiſme *un royaume de Satan diviſé en lui-même* [15], *& des-là prêt à être déſolé.* Il n'eſt donc pas étrange qu'embrazez du zele de la maiſon de Dieu, ils ayent fait briller dans leurs écrits un ſaint amour pour la vraye Egliſe, & une juſte indignation contre l'hereſie. Le blâme outré dont M. le Clerc les charge ſur ce ſujet, leur tient lieu d'un bel éloge.

Il doit leur ſuffire d'avoir eu pour modéles, & S. Jean-Baptiſte, qui ſûrement n'excedoit pas en nommant [16] les Juifs *engeances de viperes* ; & ſaint Eſtienne qui ſans eſprit d'aigreur les

(14) *Matth. cap. 6. v. 4.*

(15) *Matth. cap. 12. v. 25. & Luca cap. 11. v. 17.*

(16) *Luca cap. 3. v. 7.* Genimina viperarum.

appelloit [17] *têtes dures & cœurs incirconcis, accoûtumez comme leurs peres à resister au saint Esprit ;* & S. Paul qui [18] *livroit à Satan l'incestueux Corinthien, aussi-bien qu'Alexandre & Himenée* [19]. Mais ce qui est plus, ils se sont formez sur J. C. même, qui a paru le foüet à la main [20], chassant du Temple ceux qui en faisoient *une caverne de voleurs* ; qui n'a pas feint, quelque doux & humble de cœur qu'il fût, de traiter [21] les pharisiens, *de foux, d'aveugles, de cœurs pleins de rapines & d'immondices, de sepulcres blanchis*, pour marquer le fonds gâté qu'ils cachoient sous des apparences de réforme.

Quel crime ne fait-on pas cependant aux Peres de s'être passionnez sur les veritez évangéliques ? C'est en effet cette intolerance jointe aux principes de soumission qu'ils ont établis, qui a

(17) *Act. Apost. cap. 7. v. 51.* Dura cervice & incircumcisis cordibus, &c.

(18) 1. *Ad Cor. cap. 5. v. 5.*

(19) 1. *Ad Timoth. cap. 1. v. 20.*

(20) *Matth. cap. 21. & Joan. cap. 2.*

(21) *Matth. cap. 23. v. 17.* Stulti & cæci. *Et v. 26.* intus autem pleni estis rapina & immundicia. *Et v. 27.* Similes estis sepulcris dealbatis.

mis en mauvaise humeur contre eux un si grand nombre de Critiques Protestans.

Hardiesse de M. Du Pin à taxer les Papes & les Peres d'emportement.

Je ne dirai pas que M. Du Pin ait paru copier une partie de leurs invectives contre les plus anciens & les plus saints Papes ; mais qu'il a sagement [22] désavoüé la liberté qu'il s'étoit donnée d'en parler avec trop peu de respect. Il n'avoit épargné ni S. Corneille [23], qu'il accuse de foiblesse dans la défense de S. Cyprien ; ni S. Estienne [24], dont il taxe la conduite d'emportement, de chaleur & de fierté ; ni le Pape Zosime [25], qu'il fait passer pour un ambitieux, lequel, à dessein d'agrandir son autorité, ne manqua pas d'écouter Celestius, & de le recevoir à se justifier ; ni S. Leon [26] qu'il reprend d'avoir recherché en toutes sortes d'occasions à faire valoir son autorité. Ajoûtons qu'il a tres-peu menagé les Peres les plus respectables ;

(22) Voyez la déclaration de M. Du Pin, page 29. au sujet de l'Ordonnance de feu M. l'Arch. de Paris, donnée le 16. d'Avril 1693.

(23) T. 1. de la Bibliot. Eccl. pages 460. & 461. de la 1. Edit. de Paris.

(24) Là-même.

(25) T. 3. p. 1. Article de Zozime.

(26) T. 3. Partie 2. page 388.

par

par exemple, S. Gregoire de Nazian- « ze, qui étoit, dit-il [27], d'une hu- « meur chagrine & satirique, qui ai- « moit la raillerie, n'épargnoit perſon- « ne, &c. S. Jerôme [28], dont le ge- « nie chaud & vehement outre ſouvent « les matieres, en ſe laiſſant emporter à « ſon feu ordinaire : il loue, dit-il, il « blâme, il condamne, il approuve les « choſes ſuivant l'impreſſion qu'elles « font dans ſon imagination, &c. Saint « Cyrille d'Alexandrie [29] ; peu s'en « faut qu'il ne publie que c'eſt un em- « porté, un intrigant, un caballeur ; du « moins ſes expreſſions font naître cette « idée. Voilà avec quel air d'autorité la « critique cite les Peres devant ſon tribu- nal, paſſant condamnation ſur l'ardeur de leur zele, comme s'il ne fût venu que d'un trop grand feu de tempera- ment, qui ne leur permettoit ni d'é- crire de ſang froid, ni de vivre en paix, ni d'y laiſſer ceux qu'ils traitoient d'he- retiques.

(27) T. 2. Part. 2. dans l'Article de S. Greg. de Naz. page 656.

(28) T. 3. 1. Part. Article de S. Jerôme, p. 449.

(29) T. 3. Partie 2. Article du Concile d'Epheſe.

Irrévérences des Critiques envers les Conciles.

3°. Que seroit-ce, si nous empruntions le pinceau de certains Critiques pour peindre les Conciles ? A les entendre [30], les Peres du premier de Nicée, étoient gens aussi pleins d'animosité, que vuides de science ; les saints Alexandre & Athanase étoient des chefs de parti, à l'imitation desquels les Cyrilles, ensuite les Ambroises, les Jerômes, les Augustins, n'ont fait que violer tres-réellement la charité, & que contenter leurs passions, en combattant des heresies imaginaires. A l'égard des Peres du second Concile general, avec quelle complaisance ne leur applique-t-on pas les paroles de S. Gregoire de Nazianze [31], qui n'a jamais vû, dit-il, d'heureuse fin d'aucun Concile, & qui semble taxer ces Peres de gens passionnez & de semeurs de dissensions ? Mais pour n'en pas faire à deux fois, M. le Clerc enveloppe dans cette accusation, tous les Conciles dont il a tracé dans son *Art Critique* [32] le plus hideux portrait. M. Du Pin n'a-t-il pas ou-

(30) *Observ. Select. ad rem litterariam pertinentium T. 2. Obs.* 8.

(31) *Greg. Naz. Epist.* 45.

(32) *T. 1. Parte 2. S. 2. cap. 5. pag.* 618.

tré, en disant [34] qu'il est rare que les Conciles generaux tenus sur des matieres de foy, rendent la paix à l'Eglise par leurs définitions ?

Combien d'autres [34] ont osé diffamer le saint Concile d'Ephese, en soutenant que la cruelle guerre que fit S. Cyrille à Nestorius, n'étoit que l'effet d'une cabale, & ne rouloit que sur des expressions équivoques & mal entenduës ? Que dirai-je de celui de Calcedoine, dont M. Du Pin a parlé presque aussi mal que du Concile d'Ephese, & du second de Nicée, en déclarant [35] que cette assemblée de Calcedoine auroit dégénéré en cohuë, si les Commissaires de l'Empereur n'eussent arrêté les cris populaires qui s'y firent, en avertissant les Evêques qu'il étoit indigne d'eux d'agir ainsi ? A l'égard du cinquiéme Concile,

(33) T. 2. Part. 2. de la Bibliot. Eccl.

(34) M. Simon dans son Hist. Crit. de la créance & des coûtumes des Nations du Levant, parle ainsi : *Je remarqueray que quelques-uns pourroient inferer de ces mêmes Actes, que le Nestorianisme n'est qu'une heresie de nom, &c.* Voyez aussi M. Bayle dans son Dict. Crit. au mot *Rodon*.

(35) T. 3. Part. 2. de la Bibliot. Eccl. dans l'Article du Concile de Calcedoine.

pouvoit-il s'en expliquer en termes plus moderez, que de dire [36] qu'il eût mieux valu ne point remuer l'affaire des trois Chapitres?

Voilà les mesures de respect qu'on a gardées envers ces saints Conciles, dont S. Gregoire le Grand [37] reveroit les décisions comme celles des quatre Evangiles. Il ne manquoit plus pour comble de mépris, que d'ajoûter avec Luther [38], » que si par l'autorité d'un » Concile, il étoit ordonné ou permis de » communier sous les deux especes, on » ne voudroit plus, en dépit du Concile, » n'en recevoir qu'une.

(36) T. 4. de la Bibliot. dans l'Art. du 5. Concile.

(37) *Greg. L. 1. Epist. 14.*

(38) *Luth. in Formula Missæ T. 2. Edit. lat. Jenn. folio 591.*

Fin du quatrième Livre.

ABUS DE LA CRITIQUE EN MATIERE DE RELIGION.

LIVRE CINQUIE'ME.

Nouveaux moyens inventez par les Critiques, pour décrier avec l'autorité des Peres, celle de la Tradition.

I.

Plan général des expediens mis en œuvre, pour achever d'ôter toute créance aux saints Peres.

QUELQUE étrange qu'ait dû paroître le détail précédent des ac-

cusations formées contre les Peres, il semble à en juger par la suite où l'on va s'engager, que la Critique n'ait encore ébranlé que les fondemens de leur autorité, & qu'elle aille desormais abattre tout l'édifice qui appuyoit sur ces colomnes de l'Eglise. En effet, de tous les monumens qu'ils nous ont transmis, combien la critique en a-t-elle laissez sur pied ? Entre ceux même dont elle n'a pû contester ni la datte ni les auteurs, avec quelle audace en a-t-elle multiplié & repris les defauts ? Mille ans & plus d'une réputation bien soutenuë n'ont pû leur acquerir un droit de prescription contre sa censure. Le parti d'une humble déférence lui a paru indigne (1) de sa sagesse, & celui de reformer les anciens plus digne de ses lumieres. De là est venuë son attention à les rabaisser, & à s'élever au dessus d'eux. L'équité auroit

(1) Les Critiques se sont toûjours prévalus de cette maxime de Lactance mal entenduë. *Sapientiam sibi adimunt, qui sine ullo judicio inventa majorum probant, & ab aliis pecudum more ducuntur : sed hoc eos fallit quod majorum nomine posito, non putant fieri posse, ut aut ipsi plus sapiant, quia minores vocantur ; aut illi desipuerint, quia majores nominantur.* Lib. 2. de Origine erroris.

voulu qu'elle eût au moins découvert avec leurs taches toutes leurs beautez, & ſouvent elle ne les a peint que des plus noires couleurs ; comme ſi elle eût craint que l'éloignement de tant de ſiécles qui les ſepare de nous, n'eût dérobé à nos yeux certains traits de l'infirmité humaine qui ont pû leur échapper. Or le malheur de cette critique eſt, qu'en traitant avec tant d'outrage ces Anciens que Dieu nous a donnez pour maîtres, elle porte par contrecoup une rude atteinte à la Tradition, dont ils ſont les témoins & les canaux.

En effet, ce qu'opére la Tradition, conſiſtant à joindre la doctrine des premiers ſiécles à celle des derniers, & à en compoſer cettte chaîne toute d'or qui prend depuis les Apôtres juſqu'à nous ; il eſt évident qu'on met en peril la certitude de cette régle de foy, dés qu'on ruine la créance de tout ce qui nous vient par le canal des Peres qui en ſont les dépoſitaires. Où puiſerons-nous la ſcience de ce qu'on a crû de tout temps, dés qu'on nous aura rempli de doutes ſur tous les monumens de l'ancien Chriſtianiſme, monumens qui tiennent lieu d'archives de

l'Egliſe, & où ſont renfermez les titres d'une bonne partie de nôtre créance ? De qui apprendrons-nous l'art de refuter les erreurs, ſi les Peres l'ont ignoré ; s'ils n'ont debité que des paralogiſmes ; ſi loin de tranſmettre aux fidéles la ſimplicité de la foy telle, qu'ils l'ont reçûë des Apôtres, ils l'ont, pour ainſi dire, ſophiſtiquée ? Qui nous garantira la droiture de nos raiſonnemens, s'il faut à tout moment redreſſer les leurs ?

Cependant on va voir que la Critique n'a épargné ſur rien les Peres, & qu'elle a 1°. décrié leurs lumieres comme tres-fautives en fait de raiſonnemens. 2°. Qu'elle a crû voir dans leurs écrits un affreux mélange d'erreurs, par leſquelles ils ont alteré la pureté de la foy. 3°. Qu'elle eſt entrée dans un long détail d'accuſations injuſtes contre eux. 4°. Qu'elle s'eſt ſouvent imaginé dans le corps de leurs ouvrages, des alterations ou ſuppoſitions qui n'y furent jamais. 5°. Qu'elle a regardé leur accord entre eux comme une chimere, affectant de les mettre ſouvent en oppoſition.

II.

Mépris qu'ont témoigné les Critiques pour la maniere de raiſonner qui a eu cours parmi les Peres.

La maniere de raiſonner & d'écrire qui a eu cours parmi les Peres, n'a pû trouver grace auprés de pluſieurs Critiques : pointilleux obſervateurs de leurs ouvrages, ils ne leur ont pas même pardonné le defaut d'une certaine fineſſe de critique, qui eſt moins celui de ces ſaints Auteurs, que du temps où ils ont vêcu. Ceux (1) qui ont lû avec « quelque ſoin l'antiquité, ſçavent, dit « M. le Clerc, que l'on ne ſe piquoit « pas alors d'écrire avec autant d'exacti- « tude que l'on fait aujourd'hui, & que « l'on trouve plus de rhetorique dans les « écrits de la pluſpart des Auteurs qui « nous reſtent, que de pénétration & de « bon ſens. Le galimathias étoit plus « permis de ce temps-là, que du nôtre, « comme il paroît aſſez par les ouvrages « de Tertullien, que l'antiquité a ſi fort « eſtimez. «

Il ſeroit aiſé de vous faire voir une «

(1) Lettre 13. des Sentimens, &c. page 306.

» infinité de contradictions dans ceux de
» la plupart des Anciens, dont nous
» voyons, ajoûte-t-il (2), de grands vo-
» lumes *in folio* pleins de pauvretez, de
» froides allegories, & de faux raiſon-
» nemens. Cependant, parce que ces li-
» vres portent le nom de quelque Docteur
» fameux, on les regarde avec reſpect,
» & l'on prend pour des penſées ſubli-
» mes, ce que l'on appelleroit des baga-
» telles, ſi on les trouvoit en quelque
» Auteur moderne. On acqueroit, il y a
» mille ans, de la réputation à bien meil-
» leur marché qu'aujourd'hui ; il ne fa-
» loit preſque qu'être (3) grand parleur,

(2) *Là-même.* Lettre 16. page 367.

(3) Le même Auteur dans ſon Art Critique, pag. 486. traite les Peres de vains Declamateurs, qui outroient tout, & qui ne ſe poſſedoient pas : *Conſuetudinem contraxerunt perpetua quadam declamatione utendi, adeo ut raro ad ſe redeant.* Il étend même cette accuſation, pag. 493. juſqu'aux ſaints Martyrs, auſquels il inſulte comme à des forcenez ; & cela ſur la garantie de deux payens perſecuteurs du Chriſtianiſme. *Indidem fiebat*, dit-il, *ut ipſi olim Martyres ita apud Ethnicos loquerentur, ut intelligi non poſſent, & pœne interdum inſanire viderentur. Colligimus hoc ex Antonino Imperatore, qui L. 11. f. 3. docet verum fortem oportere eſſe paratum mori, non ex ſimplici, quod Chriſtiani faciunt, perturbatione, ſed ex ratiocinatione. Graviter hoc ipſum exprobravit*

& l'on recevoit avec admiration les pensées les plus fausses du monde.

C'est par cette audace à invectiver contre la prétenduë foiblesse des Peres, & contre le mauvais goût de leurs prôneurs, que M. le Clerc a sçû accréditer en Hollande la multitude énorme de livres dont il a fait gemir les presses & le public, jusqu'à encherir sur son beau-pere Gregorio Leti, qui se vantoit (4) d'avoir commencé un nouveau siécle de volumes, en ayant achevé cent de compte fait. Au reste, il ne se lasse ni de redites contre les Peres, ni de termes outrageans qu'il multiplie au delà de toute mesure, & avec un acharnement qui tient de la fureur. Est-ce irreligion ou caprice qui l'a jetté dans ces écarts ? Seroit-il encore travaillé à son âge de cette *maladie assez commune à de jeunes gens qui ne peuvent souffrir*, dit le P. Mabillon (5), *la moindre faute, ni même la moindre apparence de faute, non seulement dans des Auteurs du commun, mais dans les Peres même, sans perdre le respect qui leur est*

Conjectures sur les causes qui ont mis M. le Clerc en si mauvaise humeur contre les Peres.

Christianorum scriptoribus Porphyrius.

(4) Pref. de l'Hist. de Charles-Quint.

(5) Traité des Etudes Monast. 2. Partie, chap. 13.

dû ? Seroit-ce ſa profeſſion de tolerance pour toute ſorte d'erreurs, qui le rendroit par repreſaille ſi intolerant ſur la doctrine des Peres ? Ou enfin ſe ſeroit-il gâté par ſon commerce avec des Critiques intemperans, tels que les Centuriateurs de Magdebourg, les Daillez, les Blondels, les Rivets, &c. leſquels, quoique bien plus moderez que lui, n'ont pas laiſſé de lui ſervir de modéles ? Quoi qu'il en ſoit, ce déchainement de l'hereſie contre ces ſaints Docteurs eſt tout à la fois leur honneur & celui de l'Egliſe Catholique qui les révere.

Imitations de ce mauvais exemple.

Il ſemble que M. Simon n'ait pû apprendre que de tels maîtres, les termes inſultans qu'il employe contre ces
» Anciens. Les premiers Peres, dit-
» il (*6*), qui ont écrit contre les payens
» ou contre les Juifs, ſuivent quelque-
» fois dans leurs diſputes, & même
» dans leurs autres ouvrages, la methode
» des Rheteurs, qui employent ſou-
» vent des raiſons purement apparentes,
» & des actes douteux ſur leſquels il ne
» faut pas toûjours ſe régler. Voilà de quoi établir une belle confiance dans

(*6*) Hiſt. Crit. du Texte du N. T. chap. 3.

ces Peres, qu'on nous donne pour de vains sophistes. Mais ce qui est remarquable, c'est que M. Simon veut qu'on croye sur sa parole, qu'il ne faut pas se fier à la leur : car de preuves, n'en attendez point ; il joint à un grand panchant pour les condamner, une aversion encore plus grande de les examiner à fond.

Un Protestant (7) qui a critiqué son ouvrage, n'a fait que le copier ici, & que suivre la voye qu'il a trouvée ouverte. Que ne dit-il pas des faux raisonnemens qu'il a crû voir dans les Peres. Les uns, si on l'en croit, étoient des Africains qui avoient plus d'imagination ou de vivacité d'esprit, que de bon sens : les autres imbus d'idées platoniciennes, ramenoient tout là : plusieurs avoient appris des Rheteurs à défendre la Religion par des sophismes. En un mot, il les croit trop heureux d'avoir vêcu dans un temps où ces fautes étoient permises ; au lieu qu'on les releveroit sans quartier dans un moderne. Quand les Celses & les

(7) Ant. Coulan, Examen de l'Hist. Critique du N. T. Lettre 4. Voyez l'Extrait qu'en donne M. Basnage au mois de Mars 1696. de l'Hist. des Ouvrages des Sçavans.

Porphyres auroient conduit le pinceau de ce Miniſtre, auroit-il pû peindre les ſaints Peres de plus noires couleurs ?

Il eſt fâcheux qu'un Ecrivain auſſi poli, mais auſſi peu verſé dans la lecture des Peres, que M. de Saint Evremont, ait parlé d'eux avec autant d'outrage, dans l'endroit même où il excuſe les obſcénitez & le pyrrhoniſme de M. Bayle. Mais il étoit de ces beaux eſprits, qui n'aimant que ce qui eſt capable de les amuſer & de les flater, ne ſont pas fort ſenſibles aux veritez auſtéres de la Religion. De là venoit ſon dégoût pour les ſaints Docteurs. Quoi qu'il en ſoit, voici comme il propoſe & comme (8) il réſout ce qu'on a reproché à M. Bayle ſur la Tradition. *Il n'a pas*, dit-on, *aſſez épargné les Peres. J'ay de la vénération pour leur grand zele*, reprend M. de Saint Evremont, *mais je m'aſſure que vous eſtimez auſſi peu que moy leur ſcience. Les Peres ſont bonnes gens, diſoit Scaliger, mais ils ne ſont pas ſçavans. S. Auguſtin étoit un novateur ſur la grace, au ſentiment du Pere Simon ; Voſſius*

(8) Lettre de M. de Saint Evremont, inſerée dans les nouvelles Litteraires de l'Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans, Decembre 1698.

ne l'admiroit pas ; Hobbez ne l'estimoit point. Certainement cet air de partialité contre des Saints de ce merite, est tres-choquant, lors sur tout qu'on vient à réflechir sur l'estime dont il honoroit les profanes. Est-il possible qu'un homme d'un si grand sens d'ailleurs, se soit mêlé de condamner des Docteurs qu'il avoit si peu lûs ; ou que s'il les eût lûs, son discernement ne lui eût pas fait remarquer les vrayes beautez répanduës dans leurs écrits ?

Il eût falu sans doute pour contenter l'humeur inquietante & dédaigneuse de nos Critiques, que les Peres eussent pû prévoir toutes les consequences malignes qu'on tireroit un jour de ce qu'ils avançoient de bonne foy, même avant que les disputes nées aprés eux, eussent été entamées ou éclaircies. Il eût falu que dés les premiers siécles ils eussent prévenu & refuté les mauvaises difficultez que la Critique feroit naître au seiziéme & au dix-septiéme siécle. Eh qui sçait si l'esprit de contradiction n'eût pas trouvé encore de quoi mordre dans leurs expressions les plus mesurées ? Car rien ne flatte tant un Critique, que la gloire de suprendre en faute les plus graves Auteurs : com-

Injustes prétentions des Critiques sur les Peres qui combattoient les payens, & certains heretiques.

me rien n'afflige tant sa malignité, que de voir qu'on s'attache, & qu'on réüssisse à les justifier. Jugeons-en par l'événement.

1°. On peut dire que les Peres aprés avoir confondu la fausse sagesse des Gentils par la folie de la Croix, ont élevé sur le fond de l'Ecriture & de la Tradition, un système de nôtre Religion, non seulement plus soutenu & mieux lié que tout ce que la raison & la science des Philosophes inventa jamais, mais encore orné & fortifié de tout ce qui peut servir à en rendre la créance prudente & inébranlable. Or la Critique, celle sur tout de M. Bayle, loin de souscrire à un jugement si glorieux aux saints Peres, ne le contredit-elle pas; soit en introduisant (9) sur la scéne un Abbé qui prouve que la Theologie Chrétienne fournit aux Pyrrhoniens des argumens insolubles; soit en traitant de purs paralogismes (10), plusieurs raisonnemens dont le paganisme sentoit tres-bien la force,

(9) Dict. Crit. au mot *Pyrrhon.*

(10) Là-même, au mot *Chryseis :* Je ne sçay, dit-il, à quoi les Peres songeoient dans quelques-uns de leurs argumens contre les Gentils.

quelque intereſſé qu'il fût à y trouver du foible. Blondel avoit déja reproché aux Peres (11) que pour ne rien laiſſer échapper à l'avidité de leur memoire, ils ont negligé les meilleures occaſions de donner des preuves de leur jugement contre les payens. Tant il eſt vray que c'étoit une gloire reſervée aux Critiques de nôtre temps, de prendre en main, par eſprit de charité, la cauſe des pauvres payens opprimez par les Peres, & d'exciter une révolution qui réprimât au moins la joye des Chrétiens qui ſe preſſoient trop d'en triompher.

Que dis-je ? Le zele de nos Critiques à ſervir le paganiſme aux dépens des ſaints Peres, a bien mieux éclaté. Car de la même main dont ils ont rabaiſſé à l'envi l'antiquité chrétienne, ils ont relevé la payenne avec des efforts infinis. Liſez les Commentaires de ces Sçavans qui ont fait refleurir les lettres : en quels éloges faſtueux ſe répandent-ils ſur le merite des Auteurs payens qu'ils éclairciſſent ? Tout ce qui a paſſé par leur plume, n'eſt que ſolidité, qu'agrément ; & ils leur prête-

(11) Blondel, L. 1. des Sibylles, chap. 26.

roient plûtôt cent fineſſes à quoi ils ne penſerent jamais, que de leur dérober aucune des graces qu'ils ont crû voir dans leurs écrits. On a vû de ces Sçavans (12) ſi idolâtres des Ecrivains de la Cour d'Auguſte qu'ils évitoient comme un écueil, la moindre expreſſion qui ne fût pas du bel uſage dans ces ſiécles d'or, fût-elle conſacrée par la religion.

Mais remarquez la bizarerie de leur goût : quelques-uns ne ſe ſont occupez aprés cela, qu'à relever les moindres fautes dans les ſaints Peres, & qu'à regarder avec dédain les chef-d'œuvres de la primitive Égliſe. En ſorte que tels de ces beaux ouvrages, qui ont condamné à un ſilence forcé les plus entêtez payens, ont été depuis expoſez aux mépris de nos cenſeurs. On ne demandoit pas que l'encenſoir à la main, ils adoraſſent en eux juſqu'à leurs defauts, mais qu'ils s'abſtinſſent

(12) Ceux qu'on nommoit *Ciceroniens* dans le 16. ſiécle, avoient porté l'entêtement juſqu'à cet excés. Voyez ce qu'Eraſme a écrit contre eux. Muret dans le 15. Liv. chap. 1. de ſes diverſes Leçons, ſe moque de l'affectation de quelques Puriſtes qui s'étoient ſervis de *perſuaſio* au lieu de *fides*. Affectation que S. Bernard avoit reprochée à Abailard.

de condamner ce qu'ils n'entendoient pas, faute d'être au fait des disputes.

2°. Avec quelque succés que les Peres ayent combattu le Manechisme, dont ils ont montré l'impieté & le ridicule; la Critique [13] n'a-t-elle pas mis en doute s'ils ont toûjours bien raisonné contre le dogme monstrueux des deux principes; & n'a-t-elle pas élevé cent nouvelles machines pour le mettre sur pied aprés sa chute; prêtant à ces heretiques une foule de raisonnemens captieux, pour appuyer en dépit de la raison & de la foy, leur paradoxe insensé sur l'origine du mal?

III.

Affectation des Critiques à relever les erreurs vrayes ou prétenduës des saints Peres.

On sçait que la Critique naturellement contredisante, n'a paru se plaire à rien tant, qu'à rassembler par une malheureuse industrie, les mécomptes qui ont pû échapper à quelques Peres; & que les Protestans, à commencer

(13) Diction. Crit. aux mots *Manichéens* & *Pauliciens*, & dans les Eclaircissemens mis à la fin du 3. T. de la 2. Edit.

par les Centuriateurs, ſe ſont fort diſtinguez à en exagerer la griéveté & le nombre ; ſoit par vengeance contre ces Anciens trop oppoſez à leurs nouveautez ; ſoit par eſprit de contradiction contre l'Egliſe admiratrice de leurs plus beaux ouvrages. On a vû à quel point s'eſt répanduë la contagion de cette licence parmi les Catholiques ; & on n'a pû encore poſer de bornes, que les Critiques n'ayent pas franchies.

S'ils s'étoient contenus dans celles qu'a preſcrites Melchior Cano (1) aprés Vincent de Lerins (2), on n'auroit rien riſqué : parce qu'on ſe ſeroit contenté de révérer par tout ces ananciens Peres, mais ſans les croire exempts de tous défauts ; d'adherer à l'unanimité de leurs ſentimens, ſans pourtant recevoir les déciſions de chacun d'eux comme autant d'oracles ; & *de recourir* (3) *à l'autorité de l'Egliſe, pour diſcerner ce qui vient de l'eſprit de verité, & ce qui part de nos ténébres.*

(1) *Melch. Canus L. 7. de Locis Theol. cap. 3.*

(2) *Vinc. Lir. in Commonit. cap. 39.*

(3) C'eſt l'avis que donne M. de Tillemont ſur l'Hiſt. Eccl. Tom. 2. Article des Millénaires, page 334.

Car que certains Peres ayent erré en matiére de foy, comme Tertullien, Origene, S. Cyprien, on en demeure d'accord. Et qu'en peut-on conclure, ſoit contre les veritez ſaintes qu'ils ont établies d'ailleurs; ſoit contre la foule des Peres dont ils ont été contredits; ſoit contre nous qui ne réglons nôtre approbation que ſur ce que l'Egliſe a adopté, ou n'a pas rejetté en eux?

Juſqu'à quel point il eſt permis de ſe départir des ſentimens de quelques Peres.

Que pluſieurs Anciens (4) ayent panché vers l'erreur des Millenaires; que fait cela; puiſqu'ils ne l'ont ni donnée (5) pour un dogme de foy, ni ſoutenuë opiniâtrément; & que l'Egliſe a eû dès-lors un grand nombre de défenſeurs de la verité (6), qui ont

(4) Ceux qui ont adopté cette opinion de Papias, ſont S. Juſtin, Athenagore, S. Irenée, Clement d'Alex. Tertullien, Lactance, Sulpice Severe, &c.

(5) Juſtin dans ſon dialogue avec Tryphon, n'en parle que comme d'une opinion problematique.

(6) Caius a combattu dans le 3. ſiécle les Millenaires, auſſi-bien qu'Origene & S. Denys d'Alexandrie dans le 4. ſiécle. Euſebe de Ceſarée rejette ce ſentiment, qu'il traite d'erreur. S. Jerôme en parle comme d'une fauſſeté oppoſée à l'Ecriture. S. Ephrem le combat comme une fable. S. Epiphane le condamne. S. Aug.

enſeveli dans l'oubli cette imagination de Papias ? Que d'autres Peres ſe ſoient trompez en ce qui regarde les ſciences humaines, comme en niant les antipodes ; que s'enſuit-il de cette erreur par rapport à la Religion ; & qui nous empêche de nous départir à cet égard de leurs ſentimens, pourvû qu'on en uſe ainſi avec retenuë & ſans inſulte ? Qu'entre ces ſaints Docteurs, il s'en ſoit trouvé de differens avis ſur diverſes queſtions ou indifferentes à la foy, ou incidentes & plus profondes ; que prouve ce partage contre leur conſentement dans l'eſſentiel ; & qui a jamais penſé ou dit qu'on canonizât leurs opinions ? Qu'on remarque enfin quelques obſcuritez mêlées à l'éclat de leur doctrine ; quelle merveille dans cet éloignement des temps où ils vivoient ; & quelle autre conſequence en peut-on tirer, que l'obligation de révérer ce qu'on ne comprend pas en eux ?

Mais pour mettre d'abord ſous un même point de vûë les differentes er-

le compte entre les erreurs des Cerinthiens. Theodoret enſuite & Philaſtrius, le mettent au rang des hereſies ; mais elle étoit alors entierement abolie.

reurs qu'on a imputées aux Peres, il suffit d'entendre M. Jurieu éclater contre eux, & encherir sur M. le Clerc en invectives. Car outre la qualité de *pauvres Theologiens* dont il les honore (7), combien d'erreurs & de variations dans la foy ne met-il pas sur leur compte ? Leur Theologie sur les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, demeura selon lui (8), informe, imparfaite, flotantes entre leurs mains jusqu'au Concile de Nicée, & au delà : de quoi il appelle en témoignage le P. Petau, aprés qu'il l'a falsifié. Ils mettoient de l'inégalité entre les personnes, dit-il, & l'on ne peut le nier pour peu que l'on ait de bonne foy. Ils enseignoient, selon lui, que le Verbe n'est pas éternel en tant que Fils ; & leur erreur venoit d'une autre, c'est qu'ils n'avoient pas une juste idée de l'immutabilité de Dieu, en qui ils (9) admettoient des acci-

Insolence de M. Jurieu à insulter les SS. Peres.

(7) Accomplissement des Propheties, 2. Partie, p. 333.

(8) Lettre 6. de 1688. pages 43. 45. 46. 50. &c.

(9) 7. Lettre Pastor. du même, & de la même année. Voyez toutes ces calomnies rapportées & refutées par M. Bossuet dans son 1. *Avertissement aux Protestans, sur les Lettres*

» dens. Et qu'on ne dise pas que le fond » de leurs sentimens étoit bon, & leurs » expressions impropres ; point du tout, » *c'étoit la Theologie du siecle.* Voilà à quels égaremens il livre ces disciples des Apôtres, qui avoient reçû les prémices de l'esprit, & qui versoient leur sang pour soutenir un amas d'erreurs. Ils ne croyoient pas même que Dieu fût par tout, & la plusart le tenoient corporel. Ils ôtoient à la Providence la conduite du monde. Ils parloient injurieusement de la satisfaction de J. C. Ce qu'ils disoient de la justification est faux, mal digeré & imparfait. M. le Clerc croit que les Peres de Nicée en voulant établir la Trinité, ont reconnu (10) trois Dieux bien comptez.

du Ministre Jurieu, contre l'Histoire des Variations.

(10) Voyez le T. 10. de la Bibliot. Univers. dans la Vie d'Eusebe de Cesarée. Là parlant de S. Alexandre qui excommunia Arius : *Cet Evêque*, dit-il, *croyoit, à proprement parler, trois dieux.* Il en dit autant de S. Athanase. Voyez aussi le T. 19. où il parle de S. Greg. de Naz. au même sens. Et dans ses Notes sur Hammond page 417. il dit que les Peres étoient Tritheites. *Si verum fateri volumus, erant Tritheitæ, &c.* Idem docet in Epist. 7. Critica, pag. 237. & seq. & sub nomine J. Pheriponi in Animad. ad Augustini Opera T. 12.

Erreur

Erreur bizarre qu'il a mise en son jour à la faveur de quelques comparaisons, dont les Peres se servoient (11) pour démontrer l'égalité des trois Personnes, sans donner d'atteinte à l'unité d'essence. La Grace (12) étoit informe, dit M. Jurieu, jusqu'au temps de S. Augustin ; & dans les siecles suivans, l'Eglise Romaine devint quasi Pelagienne. En quoi pourtant il la justifie par cette bizarre maxime : Que dans les exhortations il faut necessairement parler à la pelagienne, c'est à dire qu'il faut presser la pratique des bonnes œuvres aux dépens du dogme de foy, & faire entendre dans la chaire de verité, le langage de l'erreur. Sont-ce là, je ne dis pas les sentimens d'un Theologien qui entend sa religion, ou d'un Critique qui réflechit,

(11) M. le Clerc a pris soin de recueillir & d'employer tres-malignement la plupart de ces passages dans les Tomes 10. & 19. de sa Bibl. Univ.

(12) Lettre Past. de M. Jurieu 1683. Voyez comment il a été relevé sur tous ces points par M. Basnage, dans son Extrait des quatre Avertissemens de M. Bossuet, Hist. des Ouvrages des Sçavans, May 1690. par M. Bayle, Dict. Crit. au mot *Arius* ; & par M. Saurin, Examen de la Theol. de M. Jurieu.

mais les rêves d'un malade en délire ? » Ce fut, continuë-t-il, aux Docteurs » du cinquiéme siécle une témerité mal- » heureuse d'innover dans les termes, en » appellant la sainte Vierge Mere de » Dieu. Aussi Dieu n'a-t-il pas versé sa » benediction sur la fausse sagesse de ces » Docteurs. Au contraire, il a permis » que la plus criminelle & la plus ou- » trée de toutes les idolâtries de l'anti- » Christianisme ait pris son origine de » là.

Voilà un précis du panegyrique de la primitive Eglise composé par M. Jurieu. Voilà en quels traits il a peint cette Eglise naissante, fidéle dépositaire de la doctrine de Jesus-Christ, à laquelle les Chefs de secte ont toûjours protesté qu'ils se conformoient, resolus à rejetter tout ce qui s'écarte de la pureté de ses sentimens. La voilà donc accusée dans les formes, d'avoir erré sur l'essentiel de la foy, ou plûtôt voilà comment *l'iniquité* (13) *s'est démentie*, changeant de conduite à mesure que ses interêts ont changé ; admiratrice des anciens Peres dans ses commencemens, & devenuë ensuite leur

(13) *Ps.* 26. *v.* 12. Mentita est iniquitas sibi;

irreconciliable ennemie, dés que l'interêt de parti l'a voulu. C'eſt ainſi que M. Jurieu preſſé de couvrir la honte des variations de ſa nouvelle Egliſe, a récriminé contre l'ancienne, & l'a flétri de ſon mieux : imitant ces chevaux fougueux, qui engagez dans un bourbier épais, ne s'en tirent que par des élancemens qui les rempliſſent de bouë avec tout ce qui ſe trouve autour d'eux. Il eſt vray qu'*ayant eu beſoin depuis que les Peres euſſent été orthodoxes*, dit (14) M. Bayle, *il ſoutint qu'ils l'avoient été, il les fit plus blancs que neige, il ſe declara leur Apologiſte, leur Panegyriſte*, & enfin l'accuſateur de ceux qui les mépriſoient, & qui s'appuyoient ſur ſon exemple. Voilà ce qui s'appelle, ſinon agir par principe, ou errer conſequemment, du moins s'accommoder aux temps, & dire à propos oüi & non ſelon le beſoin.

Ajoûtons à ces calomniateurs des ouvrages de l'antiquité, les Sociniens, dont le déchaînement s'eſt ſi fort ſignalé ; partie à dreſſer de longues liſtes des anciens Peres (15) qu'ils préten-

(14) Dict. Crit. 2. Edit. au mot *Petau.*
(15) *Bibliot. Anti-Trinitariorum Chriſtophi Sandii.*

doient avoir souscrit à leurs impietez ; partie à publier que l'Eglise à peine sortie des ténébres du paganisme, s'étoit plongée dans d'autres abymes, rendant à l'homme des honneurs dûs à la divinité, & rétablissant sous le nom de culte des Saints, les pratiques superstitieuses des idolâtres. Eh à quoi auroient donc servi les promesses de Jesus-Christ sur son Eglise, si le malheur que ces Sectaires font semblant de déplorer, étoit aussi réel, qu'il est malignement supposé ? Mépriſons des calomnies si insensées, qui ne font tort qu'à leurs Auteurs, & voyons d'autres procès moins injurieux, mais aussi mal fondez que la Critique a intentez aux Peres. Voici comment.

IV.

Nouvelles chicanes de quelques Critiques pour se défendre de l'autorité des Peres.

On a vû que la passion dominante de plusieurs Critiques, est celle de se distinguer par leur sagacité à découvrir dans les païs perdus de l'antiquité, ce qui s'étoit dérobé aux recherches du commun des Sçavans. La dé-

couverte d'un trefor les toucheroit moins que celle d'un point de Rabiniſme ou de Chronologie juſques là inconnu. Avec quel zele le Pere Lami a-t-il prêché ſur cela de parole & d'exemple, animant le monde ſçavant (1) à cultiver ce qui eſt en friche, à porter « la lumiere où il n'y a que des ténébres, « & à ne vouloir être auteur que lorſ- « qu'on l'eſt en effet de quelque nouvelle « découverte ? Un Auteur, pourſuit-il, « qui ne publieroit qu'une feuille, dans « laquelle on apprendroit ce qu'on ne « trouveroit point ailleurs, meriteroit « ſans doute plus de gloire, que s'il avoit « fait un *in folio*, comme on les fait. Si « donc un Critique qui ſe flatte de l'invention d'un nouveau ſyſtême, le jette à la traverſe, & peut renverſer ce qu'il a crû établi ; manque-t-il jamais de ſe ſoulever contre un joug dont il a intérêt d'être affranchi ? Et ſi la retenuë va juſques à épargnet des reproches à des Anciens qui dérangent ſon nouveau plan, n'inſinuë-t-il pas au moins des maximes de liberté contre la ſoumiſſion aveugle qu'on leur rend ? Poſons qu'il ait adopté une explication aban-

(1) Traité Hiſt. de l'ancienne Pâque des Juifs, 2. P. chap. 8. pag. 380.

donnée par la plus grande & la plus saine partie des Peres. *Il ne* (2) *faut pas s'imaginer*, dira-t-il, *que les premiers Peres de l'Eglise ayent épluché toutes les difficultez de l'Ecriture.* Que si le gros des Interpretes s'est accordé avec eux à rejetter l'opinion cherie : *Que peut-on penser*, poursuivra-t-il, *de Juges qui ont ignoré le droit de celui qu'ils ont condamné ?* Il se flatera même d'une révolution de sentimens ; aussi-bien *les plus grands Docteurs de l'Eglise se sont retractez lorsqu'ils ont été mieux informez* : & puis le peuple à qui les Peres se proportionnoient, *se contente de ce qu'on lui donne ; ainsi il ne faut pas se mettre en frais pour le satisfaire.*

Peu s'en faut qu'ici la critique ne quitte son serieux pour rire un peu à leurs dépens. Elle rappelle du moins l'avanture de S. Jerôme, qui s'avisa un jour de demander à S. Gregoire de Nazianze son maître, un éclaircissement sur le *Sabbatum* δευτεροπρωτον de S. Luc. Ce Pere esquiva la difficulté en plaisantant. Trouvez-vous (3) de-

(2) Là-même, chap. 5.

(3) *Hier. in Epist. ad Nepotian.* Præceptor quondam meus Greg. Nazianz. rogatus à me ut exponeret quid sibi vellet in Luca sabbatum

main à l'Eglise, dit-il, & je vous en « instruirai avec un tel applaudissement « de tout le peuple, que vous avouërez « malgré vous, que vous sçavez ce que « vous ignorez ; ou si vous vous singu- « larisez à ne dire mot, on vous traitera « comme n'ayant pas le sens commun : « car c'est un coup sûr, d'en imposer « au peuple avec une grande facilité de « parler. Voilà comment une raillerie « innocemment échappée à un saint Docteur, sert à insinuer qu'il ne faut pas trop prendre au pied de la lettre ce qu'ils nous débitent.

Quand (4) *ils seroient tous d'un autre avis*, dit-on, *si ce n'est pas dans un point qui touche la foy & les bonnes mœurs ; si c'est un fait dont il ne s'agissoit point, dont ils n'ont parlé qu'en passant ; n'est-*

δευτερόπρωτον eleganter lusit, Docebo te, inquiens, super hac re in Ecclesia, in qua mihi omni populo acclamante cogêris invitus scire quod nescis ; aut certè, si solus tacueris, ab omnibus stultitiæ condemnaberis. Nihil tam facile quàm vilem plebeculam & indoctam concionem linguæ volubilitate decipere : quidquid non intelligit, plus miratur.

(4) Suite du Traité Hist. de l'ancienne Pâque des Juifs, ou Reflexions sur un Livre intitulé, *Apologie de M. Arnauld & du P. Bouhours*, page 76.

ce pas vouloir étourdir par de grands noms, que de les alleguer? Que repliquer à cela, sinon que voilà comme on en parle quand on n'en est pas content? Et quelle leçon plus au gré des incrédules que celle-là, ou plus propre à les débarasser d'une sujetion qui les chagrine? Que seroit-ce, si on donnoit à ces maximes de critique plus d'étenduë; si on les dépouïlloit des adoucissemens dont elles sont ici revêtuës; ou qu'on les appliquât à des sujets plus intimement unis à la religion: qu'on donnât même à des Rabins un crédit qu'on semble refuser à la Tradition: que seroit-ce, si entassant doutes sur doutes, & dédaignant d'admettre l'autorité des Peres pour les resoudre, on se couvroit du beau prétexte de détromper le public qu'on abuse, & d'épurer la créance en démêlant le faux du vray, toute autorité mise à part? Ce langage seditieux ne ressembleroit-il pas à celui des mécontens d'un gouvernement, lesquels sous prétexte de remedier aux abus, vont à tout bouleverser. Qu'on nous permette d'appliquer à ces grands réformateurs de nos Anciens, ce bon mot de Balzac; qui voyant des broüillons se mêler

ler de tout renverſer ſous ombre de réforme, diſoit : *Si on* (5) *regle ainſi les états, bienheureux ſont les états qu'on laiſſe dans la corruption & dans le déſordre.*

De quel autre remerciment devoit-on payer le faux zele des Centuriateurs, lorſqu'ils s'émancipoient à vouloir cenſurer les Peres, comme ſi *le malin eſprit* (6) *eût répandu beaucoup de ténèbres dans leurs écrits?* Que doit-on de plus à l'inquietude de ceux qui ſemblent ne craindre rien tant que de laiſſer gagner du crédit à l'antiquité chrétienne, comme ſi c'étoit un malheur inévitable que la verité en ſouffrît? Combien avons-nous (7) de paſſages de l'Ecriture, dit M. Simon, dont les « anciens Docteurs de l'Egliſe ſe ſont « ſervis d'un commun conſentement contre les heretiques, & qu'on n'oſe plus « employer, de peur de donner lieu aux « heretiques de triompher? Il n'y a plus, « pourſuit-il, que des demi-Theologiens « qui ſe ſervent de ces ſortes de preuves, «

(5) L. 2. des Lettres de Balzac. Lettre 25. à M. Conrart.

(6) *Cent. Magdeb. Centuriâ* 4. *cap.* 4. Hinc apparet malignum ſpiritum tantorum virorum ſcriptis plurima inſeruiſſe, &c.

(7) Bibliot. Crit. T. 1. chap. 27. page 382.

» ſous prétexte qu'elles ſe trouvent dans
» les ſaints Peres. Avoüons qu'on a bien tôt appris à fouler aux pieds la Tradition avec de tels maîtres, qui n'inſpirent que l'eſprit de revolte & de mépris contre ſes déciſions.

Il y en a d'autres qui la reſpectent, mais qui la ſervent mal ; ſoit par un caractere d'eſprit plus propre à aggraver, qu'à diminuer les difficultez ; ſoit par une demangeaiſon indiſcrete d'incidenter ſur les circonſtances & ſur les dattes, quand le fond eſt ſûr. Mais ce qui marque admirablement combien la Critique, ſi elle n'eſt tenuë en bride, tend par ſon propre poids à affoiblir le reſpect dû aux Peres ; c'eſt que M. de Tillemont (8) ayant dreſſé cette forte batterie contre le ſyſtême du P. Lami de l'Oratoire, touchant la derniere Pâque de J. C. celui-ci n'a pas manqué de tourner contre la Critique de ſon adverſaire ce même argument, & de le mettre aux mains avec (9) *les gens d'une pieté peu éclairée.*

(8) Tillem. Lettre au R. P. Lami de l'Orat. ſur ſon Traité de l'ancienne Pâque des Juifs, Article 63. & ſuivans.

(9) Pere Lami, Suite du Traité de la Pâque des Juifs, Réponſe à M. de Tillemont ſur ce Traité, Art. 7. page 111. & ſuiv.

Ces gens-là, Monsieur, reprend-il, « s'accommodent encore moins de vos « découvertes que des miennes. Mon opi « nion est une spéculation qui ne change « rien : mais si vous continuez vos Me- « moires, il faudra tout réformer le Bre- « viaire, ou ne réciter dans la plupart « des Leçons des Saints, que des histoi- « res dont la fausseté ne pourra plus être « cachée. Aussi il y a des gens de distin- « ction qui ne sont point édifiez de vos « Mémoires. Ce n'est pas le jugement « que j'en fais, continuë-t-il. L'Eglise « vous est obligée : car la verité est son « objet ; & ses veritables interêts sont « qu'elle soit connuë. Quand on ne croi- « ra point une foule d'histoires apocry- « phes, sa foy & sa doctrine n'en recevront « aucune atteinte. J'en conviens. Mais quand nos Critiques n'auroient pas fait valoir cent sortes de doutes bien ou mal fondez ; quand par respect ils n'auroient pas touché certaines bornes qu'ils ont abattuës, quel danger auroit couru la Religion ? Au contraire, quel pyrrhonisme n'ont-ils pas introduit à force de répandre des soupçons ; & que ne risque-t-on pas en suivant les principes de défiance & d'indépendance qu'ils ont posez ?

V.

Détail d'accusations particulieres formées contre plusieurs Peres de l'Eglise.

Mais parcourons legerement quelques reproches offensans qu'on n'a pas épargné aux plus respectables d'entre les Peres. Saint Justin en servira de premier exemple, lui que Photius révéroit (1) comme un Auteur d'une érudition consommée dans la Philosophie payenne & chrétienne, aussi-bien que dans l'histoire, & que les Critiques neanmoins affectent si fort de mépriser. Ce Saint, dit un des plus hardis (2), passe pour Philosophe; & moy, reprend-il, je ne trouve rien dans ses ouvrages qui me paroisse exact, judicieux, bien arrangé. Et sur quoi fonde-t-il un jugement si desavantageux? Sur six ou sept passages dont on ne peut rien conclure, sinon qu'il ne les a condamnez que faute de les avoir compris.

Contre S. Justin.

Que dirons-nous de l'impieté de ceux

(1) *Photii Bibliot. Cod.* 6. 125.

(2) Autor observationum selectarum ad rem litterariam pertinentium T. 2. Obs. 7. Idemque argumentum prosequitur Obs. 8.

qui ont fait S. Juſtin premier Auteur de la divinité de J. C. comme s'il avoit *renverſé en cela* (3) *les idées de l'Ecriture, par les préjugez qu'il apportoit de l'Ecole de Platon.* Idée dont la bizarerie & la nouveauté ſurprennent d'autant plus, qu'on ne s'étoit jamais aviſé ni de la remarquer, ni de la reprocher avant ces nouveaux venus.

Mais ſans toucher ici à divers points de dogme ou de fait, qu'une critique téméraire a notez dans les écrits de ce Pere; contentons-nous d'un ſeul qui regarde la ſtatuë dreſſée à Simon le Magicien, au bas de laquelle S. Juſtin avoit lû (4) cette inſcription, *Simoni Deo ſancto.* Or n'inſulte-t-on pas là-deſſus ce ſaint Martyr comme un viſionaire, & pourquoi? Parce que Cia-

(3) C'eſt ainſi qu'en parle l'Auteur du Platoniſme dévoilé dans la 1. Partie, chap. 1. Daniel Zuicker, dans l'*Irenicum Irenicorum.* M. le Clerc ſe menage un peu plus, mais il revient au même ſentiment, T. 10. de la Bibl. Univ. dans la Vie d'Euſebe, où aprés avoir rapporté deux paſſages de S. Juſtin, auſquels il joint quelques autres des Peres poſtérieurs, il conclut que pluſieurs d'entre les Peres des trois premiers ſiécles ont crû que le ſentiment de Platon ſur le myſtere de la Trinité & celui des Apôtres étoit le même.

(4) *Juſt. Apol. 2. pag. 69.*

conius (5) frappé de la reſſemblance qu'il a crû voir entre cette inſcription, & une autre déterrée à Rome en 1574. & dédiée à *Semon Sancus*, ancienne divinité des Sabins, eſt allé s'imaginer que S. Juſtin par un ébloüiſſement des plus étranges s'y étoit trompé, faute d'yeux ou d'attention : d'où il s'enſuit qu'il a auſſi entraîné dans cette erreur aprés lui (7), S. Irenée, Tertullien, Euſebe, S. Cyrille de Jeruſalem, &c. Où eſt, je vous prie, le ſaint Pere, ou l'ancien monument qui pût tenir contre l'impreſſion de ſemblables ſoupçons ? Et ne ſied-il pas bien au Cardinal Baronius (8), & à deux ſçavans Anglois (9), tels que Hammond & Spencer, de prouver ſerieuſement contre tant (10) d'habiles Cri-

(5) *Pet. Ciac. in Opuſculo ad Expoſ. Columnæ Trajani.*

(6) *Iren. L. adv. Hær. Tertull. in Apologet. cap.* 13. *Euſ. L.* 2. *Hiſt. cap.* 22. *Cyrill. Jeroſ. Catech.* 6. *Theod. L.* 1. *Hær. Fab.*

(8) *Baron. ad Ann.* 44. *num.* 55. *& ſeq.*

(9) *Hamm. Diſſ.* 1. *cap.* 9. *de Epiſc. Jure. Spencer. in Annot. ad L.* 1. *Orig. adv. Celſum.*

(10) *Ciac. citato Opuſc. Salmaſ. in notis ad Spartianum. Henr. Valeſ. in Annot. ad L.* 2. *Hiſt. Euſebii. Dallæus L. de uſu Patrum. Blond. de Sibyllis.* M. Du Pin, Proleg. de la Bible,

tiques, que S. Justin a sçû lire, & que les Peres qui l'en ont crû, n'ont pas été autant d'aveugles qui en ont suivi un autre : car c'est tout ce qu'il faut pour vanger par bonnes raisons saint Justin, de l'attentat commis par Ciaconius & ses copistes.

Contre S. Irenée.

Pour S. Irenée, que Tertullien reconnoît (11) sous la qualité de *Docteur tres-curieux dans la recherche de toute sorte de sciences* ; son procés est instruit par M. le Clerc, qui prononce magistralement que le bon Irenée (12) s'étoit laissé dire une fable sur l'âge de nôtre Seigneur, par des gens qui abusoient de sa crédulité. M. Du Pin ne le traite guere mieux, en nous assurant que le sçavant Photius (14) a raison de reprendre en lui un défaut qui lui est commun avec beaucoup d'autres Anciens : c'est qu'il affoiblit & qu'il obscurcit, pour ainsi dire, les plus cer-

L. 2. chap. 7. M. Simon, Bibl. Critique, T. 1. chap. 34. &c.

(11) *Tertull. L. adv. Valent. cap.* 5. Irenæus omnium doctrinarum curiosissimus explorator.

(12) Sentimens de quelques Theol. de Holl. Lettre 3. page 57.

(13) Biblior. Eccles. T. 1. page 223.

(14) *Phot. Cod.* 120.

» taines veritez de la Religion par des
» raiſons peu ſolides. Voilà un trait qui en perçant ce ſaint Docteur, va porter ſur le gros des ſaints Peres ; mais d'autant plus à faux, qu'on trouve aprés tout dans S. Irenée, la pluſpart des veritez de la foy tres-bien établies, comme M. Du Pin en convient dans l'éloge qu'il en fait. Que ſi l'on ne ſent pas toûjours la force de ſes preuves contre certains heretiques, tels que les Valentiniens, c'eſt qu'on n'eſt plus aſſez au fait, & qu'on blâme ſouvent ce qu'on ignore ; & s'il a de plus erré comme S. Juſtin, ſur la foy de Papias, touchant le regne de mille ans, eſt-il permis de l'en reprendre avec outrage, à l'exemple de M. le Clerc, qui dit que Saint Irénée a cité (15) bien des traditions chimeriques. Quelle indécence, de prendre ces airs de hauteur contre un Pere dont les écrits ſe reſſentent ſi fort des temps apoſtoliques, auſquels il touchoit de bien prés ? Peut-on de même paſſer à M. Du Pin, ſon obſtination à le croire coupable de ce ſentiment auſſi pernicieux que faux : *que les ames des*

(15) Sentimens de quelques Theol. de Holl, 3. Lettre, page 57.

méchans (16) *seront enfin aneanties :* quoiqu'il soit aisé, selon les remarques des Peres de S. Vannes (17), & de de M. de Tillemont (18), de justifier S. Irenée par l'endroit même sur lequel on prétend le condamner. La Critique n'apprendra-t-elle jamais cette maxime si sage : *Que* (19) *s'il faut faire violence aux termes les plus clairs & les plus précis pour expliquer ceux dont le sens est moins net, c'est au moins pour justifier nos Peres, dont la gloire est la nôtre, & non pas pour troubler le repos du juste, & chercher des impietez dans sa maison.*

A l'égard de Tertullien, dont les égaremens sont trop connus, j'avouë qu'il merite moins de consideration

Contre Tertullien.

(16) Bibliot. Eccles. T. 1. art. de S. Irenée. Ce Docteur prétend prouver par le 2. Livre de Saint Irenée, contre les heresies, qu'il a enseigné ou insinué cette erreur. *Il semble avoir crû*, dit-il, *aussi-bien que S. Justin, que les ames ne sont immortelles que par grace ; & que celles des impies cesseront d'être aprés avoir été long-temps tourmentées.*

(17) Voyez le 1. T. des Remarques sur la Bibliot. Eccles. page 157. &c.

(18) Mem. sur l'Hist. Eccl. T. 3. Note 5. sur S. Irenée, page 626. & 627.

(19) M. de Tillemont, là-même.

que d'autres Peres. Le feu de ſon imagination l'a emporté quelquefois au delà des bornes. Mais il ne s'enſuit pas qu'on doive approuver la hardieſſe de certains Critiques à nier des faits dont il s'eſt donné pour garand, & dont il allegue comme témoin, des pieces autentiques qui en juſtifient la verité. Il en (20) appelle, par exemple, aux regiſtres publics du Senat de Rome, qui font foy que Tibere propoſa au Senat de placer J. C. au rang des Dieux. Qu'oppoſent nos Critiques à ce témoignage ? M. le Fevre (21) s'en eſt moqué, & M. Van-Dale (22) aprés lui. M. Du Pin (23) en a parlé avec plus de reſerve. *Quoiqu'on ne puiſſe pas*, dit-il, *abſolument accuſer de faux cette narration, elle doit paſſer tout au moins pour douteuſe.* Et pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pû ſe perſuader qu'un Prince auſſi indifferent que Tibere ſur le fait de la religion, ſe fût mis en tête de s'intereſſer pour le culte de Jeſus-Chriſt ;

(20) *Tertull. in Apologetico.*

(21) *Tan. Faber. L. 2. Epiſt. 12.*

(22) *Van-Dale, L. de Oraculis Ethnicorum.*

(23) M. Du Pin, T. 1. de la Bibliot. Eccleſ. page 70. & 71.

encore moins, que le Senat Romain asservi, comme il l'étoit, aux volontez de cet Empereur, eût osé rejetter sa proposition. Depuis quand donc le Pirrhonisme a-t-il tellement prévalu, que de simples soupçons suffisent pour renverser des faits si bien établis ? Que diroit-on, si à l'autorité de Tertullien & d'Eusebe, nous joignions (24) aussi nos conjectures, & que nous devinassions avec Péarson (25), que le refus du Senat sur la reception de J. C. parmi les Dieux, étoit l'effet d'une flaterie outrée des Romains ? En effet, Tibere ayant refusé pour lui-même les honneurs divins, ces indignes politiques pouvoient bien lui faire leur cour, en ne déferant point à d'autres des adorations, que ce redoutable Empereur avoit rebutées par une feinte modestie.

Mais quand la Critique auroit pû être moins circonspecte à l'égard de Tertullien & d'Origene, dont l'Eglise a noté & proscrit les erreurs : qu'ont fait les Epiphanes, les Jerômes, les Augustins, les Cyrilles, &c. pour

(24) *Euseb. L. 2. Hist. cap. 2.*

(25) *Vide inter Pearsoni opera posthuma Dissertationem qua idipsum probat.*

Contre S. Epiphane.

n'obtenir d'elle ni grace ni juſtice ? A la verité M. Du Pin veut bien juſtifier S. Epiphane des groſſieres calomnies dont le charge Scultet (26), & qui aboutiſſent à nous le traveſtir en bon Proteſtant : mais à cela prés, a-t-il pû peindre en des traits plus hideux & moins reſſemblans ce ſaint Pere ? » Son (27) ſtyle, dit-il, eſt bas & rampant ; il eſt rude & groſſier, ſans ſuite » & ſans liaiſon ; il avoit beaucoup de » lecture & d'érudition, mais point de » diſcernement ni de juſteſſe d'eſprit ; » ſouvent il ſe ſert de fauſſes raiſons » pour refuter les heretiques ; il étoit » fort credule & fort peu exact ; il ſe » trompe en pluſieurs endroits, &c. Sont-ce là ces portraits *ſi fort au naturel qu'ils frapent d'abord ?* Eſt-ce là à quoi ſe reduit cette *ſage delicateſſe* de ſa critique, que nous promettoient [28] ſes Approbateurs ? Eſt-ce ainſi qu'il ſe ſouvient de ce qu'il a poſé pour principe ? Qu'*on* [29] *ne ſçauroit être*

(26) *Abrah. Schult. Medulla Patrum.*

(27) T. 2. page 2. de la Bibl. Eccl. Art. de S. Epiphane.

(28) Voyez à la tête de la 1. P. des Auteurs du 4. ſiecle, cet éloge de M. Du Pin & de ſes portraits.

(29) Pref. du 1. T. de la Bibliot. Eccleſ. page 26.

trop circonspect, quand on veut se mêler de juger des autres, & principalement de ceux qui ont beaucoup de reputation, & à qui l'on doit du respect.

S. Jerôme est-il moins indignement traité, malgré l'éminence de son merite ? Il seroit [30] à desirer, dit M. Simon, que ce sçavant Pere eût eu le temps de mediter davantage, & de repasser ce qu'il a écrit. Ce qu'il approuve en un endroit, dit-il plus bas, il le rejette dans un autre ; il louë & il blâme la même personne, selon les differentes raisons qu'il a d'en parler, &c. Contre S. Jerôme.

Avec quelle complaisance M. le Clerc [31] n'a-t-il pas copié ces traits de censure, ajoûtant du sien des termes bien plus durs, joints aux plus malignes reflexions. Si c'étoit Luther ou Calvin, dit-il, qui eussent suivi cette methode, on diroit sans détour, que ce sont gens de mauvaise foy qui parlent diversement, selon que leurs interêts sont divers : que ce sont des declamateurs, à qui l'on ne doit pas se fier ; & qui ne disputent pas contre ce

(30) Hist. Crit. du V. T. L. 3. chap. 9. page 394. 395 Edit. de Holl.

(31) Sentimens des Theol. &c. Lettre 16. page 367. & 372.

» qu'ils appellent des erreurs, par aucun
» amour pour la verité, mais pour aque-
» rir de la reputation. Mais, continuë-
» t-il, ce n'eſt pas peu de choſe que d'ê-
» tre mort, il y a douze cens ans : puiſ-
» qu'outre la qualité de Saint que la
» poſterité a donnée aux morts de cette
» datte, on a la liberté de dire que *aliud*
» *eſt γυμναστικῶς ſcribere, aliud δογματικῶς*
» Que nous importe, reprend-il, de ſça-
» voir ce qu'a penſé un homme ſi peu
» exact & ſi peu ſincere ? Il n'épargne pas même la précipitation de ce ſaint Docteur, qui *par honte de faire attendre ſes copiſtes, debitoit ſans meditation ſes lectures :* d'où il conclut [32], *Qu'en ce temps-là, comme aujourd'hui, on ſe piquoit de faire de gros volumes à quelque prix que ce ſoit.* De quel front ce compilateur qui ſurcharge coup ſur coup le public de tant de volumes, qui hazarde tout, qui imprime tout, oſe-t-il articuler cette accuſation contre Saint Jerôme ?

(32) Là-même, dans la même Lettre, pag. 366. Voyez ſes *Quæſtiones Hieronymianæ* ; c'eſt-là ſur tout qu'il ſe déchaîne contre S. Jerôme. Le P. Martianay a refuté cet ouvrage dans ſa Diſſertation intitulée, *Defenſio eruditionis Hieronymianæ.*

Pour M. Du Pin, il décide avec « sa liberté ordinaire, qu'il [33] y a in- « finiment plus de vivacité & de vehe- « mence dans les exhortations, & dans « les ouvrages polémiques de S. Jerôme, « que de juſteſſe & de ſolidité. Il ſça- « voit beaucoup de choſes, ajoûte-t-il « par une honnêteté aprés coup, mais il « ne raiſonnoit pas par principe, ce qui « étoit cauſe qu'il ſe contrediſoit quelque- « fois. Il outre ſouvent les matieres, &c. « Quelles bornes de reſpects pourront deſormais retenir des plumes ſi déchaînées ?

Et qu'ils ne diſent pas qu'ils quitteroient la qualité de Critiques pour prendre celle d'adulateurs, s'ils ne rapportoient ſans acception de perſonne, le mal comme le bien. Car qui les oblige à faire preuve de leur talent de critiquer, à de ſi odieuſes conditions, & aux dépens du reſpect dû à des ouvrages approuvez par l'Egliſe ? Qui les a établis Juges des Peres ? Où ont-ils pris le droit de médire d'eux ; de chercher le mal, où ſouvent il n'eſt pas, & de ne pas trouver le bien où il eſt ; de ne reſpecter enfin, dans les écrits

(33) T. 3. de la Bibliot. Eccleſ. Art. de S. Jerôme, page 449.

des Anciens, ni solidité, ni élevation, dés qu'elle est jointe à quelque marque de foiblesse humaine, ou d'obscurité ? Eh qui ne voit que ces Critiques, sous prétexte d'ouvrir les yeux sur des mécomptes prétendus, frayent un large chemin à un libertinage tres-réel ; ou qu'au moins avec autant & plus d'habileté qu'il n'en faut pour inspirer de la défiance à des lecteurs déja trop disposez à en prendre, ils manquent du respect & de la discretion qui devroient les tenir en bride ?

M. de Tillemont est moins sujet qu'un autre à ce défaut : cependant il lui est échapé [34] des traits assez perçans sur S. Jerôme. Et pour S. Jean Chrysostome, on devine aisément par quel principe ce sçavant Critique a avancé [35] *qu'il portoit le sentiment de la grace en son cœur, mais qu'il ne faisoit attention qu'au libre arbitre, sans réflechir sur la misere & sur la foiblesse introduite par le péché ; qu'aussi la Providence ne l'avoit point établi pour ce dogme de foy ; & qu'au reste, il lui auroit*

(34) T. 10. de ses Mémoires, Art. de S. Jerôme.

(35) T. 12. de ses Mémoires, Art. 136. de S. Augustin.

souhaité

ſouhaité là-deſſus quelque conference avec Saint Auguſtin. Il eſt difficile de ne pas voir que ce diſcours méne à interrompre le fil de la Tradition, en déſuniſſant la créance du plus illuſtre des Peres Grecs, avec celle de S. Auguſtin adoptée par l'Egliſe.

Paſſons à S. Auguſtin, que M. Simon blâme aſſez [36] ouvertement, pour en être loüé de M. le Clerc & de ſes amis de Hollande. On ne peut, dit ce dernier, ſe former une autre idée du bienheureux S. Auguſtin [37], que d'un déclamateur qui dit tout ce qui lui vient en la tête à propos ou non, pourvû que cela s'accorde avec un certain ſyſtême Platonicien qu'il s'étoit formé de la Religion Chrétienne : d'un eſprit qui ſe perd à tout moment dans les nuës, & qui ſe laiſſe emporter à de froides allegories qu'il de- Contre S. Auguſtin.

(36) Hiſt. Crit. du V. T. L. 3. chap. 9. où il dit : *Que S. Auguſtin a tres-bien remarqué les qualitez neceſſaires pour bien interpreter l'Ecriture.* A quoi il ajoûte : *Comme il étoit modeſte, il avouë librement, que la pluſpart de ces qualitez luy manquoient; & partant on ne doit pas s'étonner ſi l'on trouve quelquefois peu d'exactitude dans ſes Commentaires.*

(37) Lettre 16. des Sentimens des Theol. de Holl. page 387.

» bite comme des oracles : d'un homme
» enfin qui n'a aucune des qualitez que
» doit avoir un interprete de l'Ecriture
» ſainte. Ce n'eſt que dans ces derniers
» ſiecles, pourſuit-il, qu'on a oſé dire
» que S. Auguſtin n'a fait que rêver,
» lorſqu'il a expliqué l'Ecriture ſainte.
Peut-on porter le mépris & l'inſulte à un excés plus criant contre un Docteur que l'Egliſe a reconnu & adopté pour le ſien en tant de points ; juſqu'à former ſur des expreſſions empruntées de ſes écrits, les decrets de pluſieurs Conciles ?

Contre S. Cyrille d'Alex.

Enfin il n'y eut jamais de tableau moins flaté que celui de S. Cyrille, tracé par M. Bayle. Car il dit [38], que jamais peut-être un chef de parti ne merita moins qu'on le menageât ; qu'il ſe gouverna d'une maniere ſi violente & ſi furieuſe, qu'il ne merite pas qu'on le remercie d'avoir ſoutenu la verité, en cas qu'il l'ait trouvée ; que s'il l'a trouvée, c'eſt par hazard, &c. Mais M. Du Pin qui voit que ſa Bibliotheque [39] a fourni des memoires

(38) Dict. Crit. au mot *Rodon.*

(39) Là-même, au mot *Neſtorius*, M. Bayle n'a preſque fait que copier ce que M. Du Pin propoſe contre S. Cyrille & le Concile d'Epheſe.

pour de ſi ſanglantes invectives, ne ſe le reproche-t-il point ? Car outre qu'il nous repreſente le Patriarche d'Alexandrie, comme un homme que la paſſion faiſoit agir pour la condamnation de Neſtorius : que ne dit-il point de ſa maniere d'écrire ? Qu'il eſt aiſé (40) de « faire bien vîte de gros ouvrages de la « nature des ſiens, principalement quand « on ne s'attache pas à polir ſon diſ- « cours, ni à le reſſerrer dans de certai- « nes bornes, & qu'on abandonne entie- « rement ſa main & ſa plume à toutes « les penſées qui viennent dans l'eſprit. « C'eſt ainſi, pourſuit-il, qu'écrit ſaint « Cyrile. «

Contre les Auteurs du 6. ſiecle.

Au reſte, ne parlons pas avec éloge des Auteurs du *6.* ſiecle. M. Du Pin nous apprend (41) à quel point leur goût commençoit à être dépravé. On ſe plaiſoit, dit-il, à faire quantité de « queſtions inutiles ; à expliquer les my- « ſteres par les principes de la Dialecti- « que ; & à diſputer avec opiniâtreté ſur « des choſes de peu de conſequence. « D'ailleurs, la trop grande crédulité «

(40) T. 3. de la Bibl. Eccleſ. P. 2. Art. de S. Cyrille, page 122.

(41) T. 4. de la Bibliot. Eccleſ. Avertiſſement.

» commençoit à s'emparer de l'eſprit des
» plus doctes & des plus ſages ; on n'en-
» tendoit parler que de miracles, de
» viſions & d'apparitions ; on pouſſoit
» la veneration que l'on doit aux Saints,
» au delà des juſtes bornes, & on faiſoit
» un capital de quelques cérémonies fort
» indifferentes. Voilà ce que deux autres Docteurs (42) appellent *une Critique ſage & moderée ; un diſcernement juſte ; un certain goût de la verité qui la fait également ſentir & aimer.* Il faut donc à ces Meſſieurs des aſſaiſonnemens bien piquans pour flater leut goût ? Avec plus de malignité que nous n'en avons, on ſe figureroit, peut-être, que de tels cenſeurs de livres ne ſeroient pas moins prêts à blâmer des Critiques trop indulgens envers les Peres, qu'à condamner des Caſuiſtes trop relâchez à l'égard des pécheurs. Ils font même juger, en donnant tant d'éloges à une diffamation ſi atroce d'un des premiers ſiecles du Chriſtianiſme, qu'ils n'ont qu'une foy bien foible aux promeſſes de Jeſus-Chriſt, puiſqu'ils croyent que de ſi groſſieres erreurs ont dès-lors défiguré la face de l'Egliſe, & déchiré ſon ſein.

(42) Approbation miſe à la tête de ce 4. T.

VI.

Nouveau prétexte pour décrier l'autorité des Peres, pris du grand nombre d'écrits qu'on leur a supposez, ou alterez.

Un autre chef d'accusation, dont l'heresie a prétendu tirer de grands avantages contre les Peres, c'est l'alteration trop frequente de leurs écrits, ou la multitude de ceux qu'on leur a faussement attribuez, & dont la Critique s'est prévaluë, pour inspirer une défiance universelle contre tout ce que la Tradition autorise. Or, quoiqu'on ait refuté ce foible moyen de recusation qu'ont employé nos modernes contre l'antiquité, on se croit ici obligé d'y revenir pour confondre Daillé [1] & Rivet [2], à qui cet argument a paru le plus captieux de tous pour ébloüir les simples.

Mauvais raisonnement de quelques Critiques au sujet de ces suppositions.

Quel pitoyable raisonnement que le leur ? Il y a eu bon nombre d'écrits alterez ou supposez sous le nom des Peres, donc on ne doit plus faire fond sur aucun. Quoi ? pas même sur ceux

(1) *J. Dallaus, de legitimo usu Patrum.*

(2) *And. Riv. Tract. de Patrum auctoritate, cap. 12. & 13.*

que la Critique n'a pû flêtrir, & qui nous ont été transmis de siecle en siecle par le public qui en étoit dépositaire ? Comme si en effet, la supposition bien reconnuë de certains ouvrages, qu'on donnoit pour vrais, effaçoit le merite de ceux qui sont bien averez ; & que la foule des monumens sauvez des mains des faussaires, ne pût pas suffire pour nous dédommager de la corruption qu'ont souffert quelques autres. Eh qui pourroit, sans une extravagante impieté, appliquer ce paralogisme à d'autres sujets tout pareils ; & conclure, par exemple, des Evangiles apocryphes, ou des faux Actes des Apôtres, contre les vrais écrits apostoliques ? Qui oseroit, en vertu d'une pareille inscription en faux, tenir pour suspects d'alteration, ou pour convaincus de suppositions, des Auteurs profanes, Homere, Ciceron, Virgile, ne se feroit-il pas siffler, en débitant serieusement des idées si chimeriques ?

Que [3] *des faussaires*, dit un sage Critique, *consument leurs jours à faire des livres ; que pour un interêt que personne ne voit, ils renoncent à l'honneur*

(3) L'Auteur de l'Hist. des Contestations sur la Diplomatique, pag. 21. & 22.

que leur feroient des ouvrages universellement applaudis, pour en faire honneur à des Auteurs morts depuis plusieurs siecles; que ces fauſſaires ſoient aſſez habiles pour tromper tout l'univers, & pour perſuader à tout ce qu'il y a de ſçavans, que les ouvrages dont on n'a jamais pû avoir aucun manuſcrit, (j'ajoûte, dont les manuſcrits ſont multipliez & répandus par tout,) *ſont effectivement des anciens Auteurs auſquels on les attribuë; que cette erreur dure pendant je ne ſçai combien de ſiecles : c'eſt, ſelon le P. Germon, & tout homme ſenſé, une des plus folles idées que l'eſprit humain puiſſe enfanter.* Pourquoi donc ſeroit-il plus permis d'écouter ici les ridicules défiances dont nos Critiques étourdiſſent les oreilles, au préjudice de la Tradition de l'Egliſe?

L'unique concluſion qui réſulte naturellement des découvertes qu'on a faits de divers écrits ſuppoſez, c'eſt qu'il n'a pas falu recevoir ſans examen, tout ce qui nous eſt venu ſous des noms d'Anciens, tant ſacré que profane. Et c'eſt auſſi ce qu'on s'eſt tenu pour bien dit indépendamment des avis de ces deux Proteſtans, & de quiconque auroit pû encherir ſur leur

critique. C'eſt même ſur quoi il paroît que nôtre ſiecle eſt bien plus en danger de pécher par excès de défiance, que par trop de crédulité, puiſqu'aujourd'hui tout fait ombrage à nos Critiques ſurveillans & hériſſez de doutes. Aprés tout, les ouvrages publiez ſur ce ſujet par Daillé & Rivet, ſentent plus l'eſprit de caballe, que celui d'une critique déſintereſſée. Parmi pluſieurs preuves de fait qui en font foy, je n'en choiſis que trois ou quatre.

Premier exemple de plaintes mal fondées ſur de prétenduës alterations des écrits des Peres.

La premiere conſiſte en ce que s'accordant eux & leurs copiſtes, à exciter de grands murmures contre de prétenduës falſifications des écrits des Peres, ils ne manquent pas d'en rendre les ſeuls Catholiques coupables. M. Cave, habile d'ailleurs, & moderé, n'a pas laiſſé de s'entêter de cette chimére, & de s'emporter [4] aux plaintes les plus tragiques : comme ſi l'Egliſe par un zele de religion mal entendu, avoit preſque conſacré ces ſupercheries, & affecté de ſupprimer ces

(4) *G. Cave Hiſt. Litt. præf. L. 5.* Eheu? tot pudendis exemplis ſole clarius liquet patres fœde corruptos fuiſſe ; vetuſtiores editiones, quantum fieri poterat, ſuppreſſas ; ſequentes truncatas, vel interpolatas.

anciennes

anciennes éditions des Peres, seules correctes, seules exemptes de fraude, pour en substituer de nouvelles, pleines d'alterations. Mais en verité il ne tenoit qu'à luy de se calmer, & de ne pas tant nous allarmer : il ne lui faloit que confronter & vieilles & nouvelles éditions, dont nos Bibliotheques sont assez fournies : il ne faloit que remonter aux sources empoisonnées, d'où lui sont venuës ces idées de falsifications qu'il met sur le compte des Catholiques.

Et quelles preuves en donne-t-il, qui ne portent à faux ? Sont-ce les indices expurgatoires ordonnez [5] par le Concile de Trente, & publiez ensuite, tant pour la proscription des mauvais livres de quelques modernes, que pour le retranchement de ce qui déplaît en d'autres. Mais où sont les gens habiles que l'introduction de ces changemens ayent jetté dans quelques erreurs de fait ? Combien de cabinets où ces livres repurgez ou proscrits sont en leur entier ? Où d'ailleurs a-t-on vû que l'établissement de cette espece de réforme eût passé jusqu'aux écrits

(5) *Trid. Sess.* 18. *Decr. de Librorum delectu.*

des saints Peres ? On l'a dit [6] vaguement ; mais on a défié d'articuler aucun texte particulier qu'on eût supprimé.

Est-ce qu'on s'est crû bien fondé à prendre droit sur l'aveu des Catholiques, qu'on a crû avoir découvert la réalité de ces falsifications, en declarant [7] *qu'ils retranchoient dans leur édition de S. Augustin*, dressée à Venise en 1570. & 1584. *tout ce qui pouvoit*

(6) *Prater Dallæum qui in L. de usu Patrum id asserit, Rivetus cap.* 12. *de Patrum autoritate pag.* 82. *delarat*, tale esse quidquid apud Pontificios proceditur, quibus Patrum depravatio magna ex parte imputanda est. *Addit*, teste Kimedoncio Monachos audacter admodum falsarias manus intulisse scriptoribus Ecclesiasticis ; integras sententias & paginas totas obliterando ; imo integris ternionibus & libris excisis Autores indignè castrando : ut meritò nostris suspecti sint de novo editi Libri à Romanis bibliothecariis ex Vaticano, vel ex monasteriorum claustris.

(7) *Guill. Cave in Præf. Hist. Litt. Sect.* 5. *invehitur in editionem Venetam operum S. Augustini, de qua Lector sic admonetur.* Præter locorum multorum restitutionem secundùm collationem vetustiorum exemplarium, curavimus removeri omnia quæ fidelium mentes hæretica pravitate possent inficere, aut à catholica & orthodoxa fide deviare. *Idipsum exprobrat J. Cler. Præf. Artis Critica.*

infecter du poison de l'heresie, & éloigner de la foy. Pure mépriſe. Il n'eſt pas-là queſtion du texte, auquel on n'a pas penſé qu'il falût toucher; mais de certains ſommaires ou ſcholies, ſoit d'Eraſme, ſoit d'autres, dont on avoit [8] chargé les marges, & qu'on a rejetté, conformément à ce qui en étoit marqué dans les indices expurgatoires.

Suffit-il enfin pour s'aſſurer de la fraude, de bien repeter ce qu'un Proteſtant Anglois [9] a publié en l'air, qu'on entretenoit dans la Bibliotheque du Vatican, des copiſtes à gage, prépoſez à refondre & à alterer les anciens manuſcrits? Ridicule viſion d'eſprits échauffez, qui ſe font exprés des monſtres. Ils ſe ſeroient raſſurez contre leurs terreurs paniques, pour peu qu'ils euſſent réfléchi ſur ce qu'a écrit [10] là-

(8) Voyez le T. 1. de la Bibliot. Critique de M. Simon, chap. 17. où il poſe cela comme tres-conſtant dans ſes Remarques Critiques ſur l'Hiſt. Litteraire de M. Cave.

(9) *G. Cave, Præf. Hiſt. Litt. refert ex Thoma Jameſio,* in Bibliotheca Vaticana non paucos pingendi artifices quotidie ali, quorum erat Conciliorum acta & antiquorum Patrum opera exſcribere; idque litteris vetuſtiſſimos codices, quantùm fieri poterat, imitantibus.

(10) *Petr. Mor. Epiſt. 15. an. 1595.*

dessus Pierre Morin. Ces Messieurs trouveroient-ils bon que sur la foy du Scaligerana [11] on vînt à diffamer les belles éditions de Henry Estienne? Voudroient-ils que par represaille, on retraçât ici le détail odieux des falsifications reprochées à Calvin, à Dumoulin, à Dupleſſis Mornay, à Aubertin, à Saumaise, &c.

2. Exemple pris des Lettres de S. Ignace le Martyr.

La seconde preuve est tirée des Lettres de S. Ignace le Martyr : j'entends de celles qui aprés les éditions d'Usserius [12] & de Vossius [13], deux Critiques tres-distinguez, ont passé pour inconteſtables parmi tous les Sçavans exempts de préjugez. Or, quel autre interêt que celui de secte, a pû pousser Daillé à les rejetter aussi opiniâtrément que Calvin, que les Cen-

(11) *Ibi refertur hoc Scaligeri dictum.* Henricus Stephanus omnes quotquot edidit editve libros, etiam meos, suo arbitrio jam corrupit, & deinceps corrumpet.

(12) Usserius publia à Oxfort son Edition latine de S. Ignace en 1644. & il ajoûta en 1647. des Notes, aussi-bien qu'une nouvelle Edition imprimée à Londres sous ce titre : *Ignatii Martyris acta, item & Polycarpi, veris Ignatii Epistolis subjuncta per Usserium.*

(13) Isaac Vossius ayant trouvé dans la Bibliotheque de Florence un manuscrit grec de ces Lettres, le rendit public en 1646.

curiateurs, que Socin, ſans égard ni aux caracteres de l'eſprit apoſtolique qui y brillent par tout, comme l'ont bien remarqué [14] pluſieurs Proteſtans ; ni à l'autorité de S. Polycarpe [15], qui les avoit recueillies, & fait paſſer de ſes mains en celles des Chrétiens de Philippes ; ni aux témoignages exprés de S. Irenée [16] & d'Origene [17], qui en rapportent de beaux traits ; ni à l'énumeration qu'en font Euſebe [18] & S. Jerôme [19] ; ni à la foy des manuſcrits, qui ont mis le ſceau à leur authenticité ?

A des preuves ſi concluantes qu'oppoſe Daillé ? Des conjectures ſi frivoles, qu'elles font pitié dans un Auteur de ce merite. Ici il objecte [20] le ſilence de ſaint Juſtin, de Clement d'Alexandrie ſur ces

(14) *Vide Joannis Pearſoni vindicias Epiſtolarum Ignatii, prafationeſque Vſſerii ac Voſſii.*

(15) *Polycarp. Epiſt. ad Philipp. ſſ.* 13.

(16) *Iren. L. 5. adv. Har. cap.* 28.

(17) *Orig. in Lucam Hom.* 6.

(18) *Euſeb. L. 3. Hiſt. cap.* 36.

(19) *Hier. de Viris Illuſt. cap.* 16.

(20) *Vide J. Dallæi Librum de Operibus Dionyſio & Ignatio tributis, ubi hæc aliaque id genus refert.*

Lettres ; ſilence trop bien contrebalancé & réfuté par les témoignages de S. Polycarpe, de S. Irenée & d'Origene en leur faveur. Là il incidente ſur le ſtyle qu'il trouve trop empoulé, comme s'il avoit eu révélation de celui de S. Ignace. Ailleurs il remarque quelque alluſion à des hereſies poſterieures, comme à celle de Valentin, lorſqu'il dit, *que le Verbe éternel n'eſt pas ſorti du ſilence.* Et qui ne ſçait que ces rêveries étoient nées dans la tête de Simon le Magicien, & des Gnoſtiques prédeceſſeurs de Valentin ? Enfin tout bien examiné, on croit voir que Daillé n'a eu qu'une difficulté qui lui ait tenu au cœur, & qui ait fait naître les autres, qu'il auroit ſans cela compté pour rien : c'eſt la ſuperiorité trop marquée des Evêques ſur les Prêtres. Voilà le peché originel de ces Lettres, qui en a infecté toute la maſſe. Saumaiſe avoit avancé que la diſtinction de ces deux ordres ne remontoit pas plus haut que le troiſiéme ſiecle ; & comme il n'avoit pas fait ce pas-là pour reculer, & qu'il y alloit de l'honneur du Preſbyterianiſme de tenir ferme, il a falu que Daillé chargé des interêts de la ſecte, ſoutînt par quel-

que appareuce de raiſon un parti pris, avant lui, par eſprit de faction.

Troiſiéme exemple tiré des Catéchéſes de S. Cyrille.

Rivet nous fournira un troiſiéme trait, auquel on reconnoîtra aiſément l'eſprit de parti qui s'applique à rendre douteuſe la créance de tout ce qui incommode dans les Peres. On voit d'abord qu'il ne touche qu'avec dépit [21] aux Catéchéſes de S. Cyrille de Jeruſalem, leſquelles établiſſent ſi formellement la neceſſité de la pénitence & des bonnes œuvres, auſſi-bien que la foy de la réalité & de la tranſſubſtantiation. Ainſi donc, aprés bien des doutes tirez du fond de ſa mauvaiſe volonté, pour ſuſpecter les écrits de

(21) *Crit. ſac. L. 3. cap. 8.* An ſint eædem illæ Cathecheſes quarum meminit Hieronymus, meritò à pleriſque ambigi *ait*, *& ſubdit poſtea :* Nolim tamen præfractè negare Catecheſes illas ad illuminatos magna ex parte eſſe Cyrilli, &c. ſed dabo libenter Catecheſes illas eſſe Cyrilli Hieroſol. ſi tamen adverſarii illud mihi liberum relinquant ; nempe ut quo nos pede metiuntur, eodem metiamur illos. Tridento è Conciliabulo, Roma è Vaticano, Pariſiis è domo Cardinalis Perronii Papæ dicatæ prodeunt iſtæ Catecheſes : ex impuro illo cæno purum aliquid & ſincerum prodire, præſertim noſtro hoc tempore, perſuadeat ſibi qui volet : ego ſane nullatenus dubito nonnulla eſſe detracta, nonnulla aſſuta.

ce Pere, voici comme il en décide. *Ces Catechéſes nous viennent*, dit-il, *du Conciliabule de Trente, de la Bibliotheque du Vatican, de la maiſon du Cardinal du Perron, & ſont dédiées au Pape : aprés cela ſe perſuade qui voudra, que d'un bourbier ſi impur il puiſſe ſortir quelque ouvrage exempt de ſoüillure, ſur tout en ces derniers temps : pour moi je ne doute nullement qu'on n'en ait retranché, & qu'on n'y ait ajoûté.*

Voilà l'équité qu'il faut attendre de pareils juges à qui on livre l'antiquité, comme pieds & poings liez, pour trancher & innover comme bon leur ſemble. Y a-t-il rien de plus oppoſé au bon ſens & à la Religion, que cette Critique ? Car de là il s'enſuivra, ſi on pouſſe le droit fil des conſequences où il conduit, qu'il faudra tenir [22] toutes les Editions des Peres pour falſifiées, dés-là que des Auteurs & des Imprimeurs Catholiques s'en ſeront mêlez. Or de quelle autre main a-t-on & manuſcrits & livres ? De qui ſont venuës ces premieres Editions qui ont précedé la naiſſance du Proteſtantiſ-

[22] C'eſt ce qu'inſinuë Rivet dans ſon Traité de l'autorité des Peres, à la fin du chap. 12. page 83.

me ? De qui ſont venuës celles de l'Ecriture même ? Voilà juſqu'où nous mene, ſans y penſer, l'aveugle paſſion de ces Sectaires. Que dis-je ? L'eſprit de ſingularité joint à une Critique outrée, n'a-t-il pas penſé faire éclore bien d'autres monſtres étouffez dans leur naiſſance ? Tel eſt en ce genre, le paradoxe de M. Simon, qui nous [23] repreſente les anciens Chrétiens, *même les orthodoxes*, alterant ſans ſcrupule les exemplaires du N. T. & inſerant des additions conſiderables priſes de faux Evangiles. Suppoſition, dont l'impieté renverſe d'autant plus ſûrement la foy, qu'il nie d'ailleurs que les plus anciens [24] Peres de l'Egliſe, lorſqu'ils ont voulu établir la verité des livres du N. T. ayent eu recours à des originaux qui ſe confer-

[23] Hiſtoire Critique du Texte du N. T. chap. 12. page 94. il dit qu'outre les changemens que Marcion avoit inſerez dans l'Evangile de S. Luc, il y a auſſi eu des Catholiques qui l'ont alteré en quelques endroits. Mais c'eſt ſur tout au chap. 30. page 260. où il dit qu'on ne doit pas rejetter cette alteration des exemplaires du N. T. ſur d'autres que ſur les Chrétiens, & même ſur les orthodoxes ; de quoi il donne pour garand S. Jerôme.

[24] Là-même, chap. 4. page 25.

vaſſent dans les Egliſes apoſtoliques : en quoi il ſe ſoucie fort peu de contredire Tertullien (25).

VII.

Témérité des Critiques à contredire, ou à éluder le conſentement des Peres.

Aprés que la Critique a ſi peu craint de ſe deshonorer par la multitude des accuſations mal fondées, dont elle a entrepris de noircir les Peres ; a-t-elle du moins reſpecté leur conſentement unanime, juſqu'au point de n'oſer y contrevenir ? Non, on n'a que trop d'exemples de ſon audace à le mépriſer, ou à en affoiblir l'impreſſion. Malgré l'attention de Vincent de Lerins [1] & de l'Egliſe à le faire valoir ; que n'a pas tenté [2] M. le Clerc, ſoit pour

[25] *Tert. L. de præſcript. cap.* 36. Percurre Eccleſias Apoſtolicas, apud quas ipſæ authenticæ Litteræ Apoſtolorum recitantur.

[1] *Vinc. Lir. Commonit.* Quidquid non unus aut duo tantùm, ſed omnes pariter uno eodemque conſenſu apertè, frequenter, perſeveranter tenuiſſe ſcripſiſſe docuiſſe cognoverit, id ſibi quoque intelligrt abſque ullâ dubitatione credendum.

[2] C'eſt ſur tout dans les Lettres 3. 13. & 16. des Sentimens de quelques Theol. de

désunir ce bel accord, soit pour lui ôter la force de preuve sans replique ? Rien en effet ne compatit moins avec le genie des Critiques fiers de leur science, & jaloux de leurs pensées, que cette espece d'assujettissement aux sentimens reçûs par la Tradition. Ils se figurent qu'il y a de la gloire à luter contre le torrent ; & dés-là ils s'y portent. Sous prétexte même du devoir qu'ils s'imposent, de n'être attentifs qu'à la verité des faits, & non à la qualité ou à la multitude des Auteurs tant anciens que modernes ; avec quelle hauteur ne s'élevent-ils pas contre la créance commune, fût-elle tres-ancienne ? Et de là quels abus ? Car du moment qu'ils se sont mis en tête de soutenir un paradoxe universellement rejetté par la Tradition, il faut bien que pour l'honneur de leur opinion, ils prennent l'un de ces deux partis ; ou qu'ils s'attachent à se faire de leur singularité un mérite aux dépens des Peres ; ce qui a été la ressource assez generale des Protestans sur les points controversez avec nous, & celle en

Holl. & dans les Lettres 3. 4. & 14. de la Défense.

particulier de M. Van-Dale [3] sur le fait des oracles du paganisme : ou qu'ils cherchent par où sauver leur système à la faveur de cent difficultez bien ou mal inventées, pour contrebalancer ou éluder le sentiment general ; ce qui a été un artifice souvent employé par des Ecrivains même Catholiques, auſquels le joug de la créance des Peres pesoit trop. Or, qui ne voit à quels écueïls vont aboutir des démarches si hardies ?

Combien on doit se défier de ceux qui rejettent le consentement des Peres, soit ouvertement, soit obliquement.

Il est évident que le premier parti est celui des revoltez contre l'Eglise ; lesquels n'ayant plus de frein dés qu'ils se sont soustraits à l'autorité des Peres, courent à bride abatuë où les mene leur raison sujette à mille égaremens. Tout ce que j'ai déja exposé d'excés où ils se sont portez, suffit pour tenir les fidéles en garde contre la seduction qui en peut naître ; d'autant plus que leurs erreurs, se montrant à découvert, sont dés-là moins contagieuses, que celles qui empruntent mille sortes de déguisemens.

[3] *Diss. 1. cap. 2. de Oraculis, ubi gloriatur*, quod neminem huc usque invenerit, qui id aut perspexerit, aut cordate defendere publice ausus fuerit.

Mais de quels préſervatifs n'a-t-on pas beſoin contre l'hypocriſie de l'autre eſpece de Critiques, qui ne s'écartent de la voye des ſaints Peres en quelques points, qu'avec proteſtation d'y demeurer attachez pour l'eſſentiel de la doctrine; & qui n'affectent à leur égard de beaux dehors de reſpect, que pour manquer impunément à celui qu'éxige leur autorité irrefragable, quand leur accord eſt unanime? On a crû arrêter les Auteurs de ce caractere par les liens de la Tradition; mais en vain: car avec quelle ſoupleſſe les a-t-on vû s'en échaper?

M. Boſſuet [4] s'eſt efforcé de ramener à ce point fixe M. Simon, qui s'en étoit fort égaré, en courant aprés les nouvelles interprétations de l'Ecriture. Mais qu'a-t-il pû gagner ſur un Critique qui erroit par principe, & qui avoit trouvé mavais [5] que des *Sçavans ſe contentaſſent de recueïllir tout ce qu'ils trouvoient dans les livres des Peres ſur l'Ecriture, comme ſi les Peres avoient mieux réüſſi que les autres interpretes de la Bible.* Il veut donc *qu'on*

Mauvais principes poſez là-deſſus par quelques Critiques, même Catholiques.

[4] Dans ſes deux Inſtructions contre la Verſion du N. T. de Trevoux.

[5] Pref. de l'Hiſt. Crit. du V. T.

ne s'arrête point au nom des personnes, ni à leur antiquité. Mais le docte Prélat qui le suit dans ses erreurs, se croit en droit, pour le ramener, *d'en appeller* [6] *à l'antiquité, à la Tradition, au consentement unanime des Peres*; en un mot, *à la regle du Concile de Trente.*

Mais aussi il n'est pas permis, disent les Critiques, de pousser l'argument de l'unanimité des Peres & de la Tradition, au delà des matieres de foy & de mœurs : car tel est [7] l'esprit du Concile, tel celui [8] de son fidele interprete. Disons plûtôt que tel est à cet égard le relâchement de ceux qui en fronderoient les maximes par tout ailleurs ; & forçons-les dans l'azyle même où ils se croyent inaccessibles aux censures, sous prétexte qu'il ne s'agit que de critique.

Que prétend en effet le Concile, en réprimant par son decret les esprits petulans à qui il arriveroit de s'émanciper *en matiere* [9] *de foy & de mœurs qui regardent l'édification?* Quoi, veut-

[6] 1. Instr. sur la Version du N.T. page 55.
[7] *Trid. Sess. 4. Decr. de Can. Script.*
[8] *Palav. L. 6. Hist. Conc. Trid. cap. 18.*
[9] Voyez là-dessus la 1. Instruct. de M. Bossuet, depuis la page 196. jusqu'à la 206.

il préciſément les réduire à ne plus s'élever contre ce qui eſt décidé ? Non, ſans doute. Car cet eſprit de révolte n'eſt le partage que du ſchiſme & de l'hereſie déja foudroyez. Son principal but eſt donc de tenir en bride ceux qui ſe licentieroient trop, afin de prévenir les erreurs. Et comme il eſt une tradition qui doit préceder les déciſions de l'Egliſe, & lui ſervir de régle pour ſes déciſions, auſſi-bien qu'aux interpretes pour leurs explications : l'Egliſe forme auſſi un decret pour retenir tous les eſprits tentez d'innover, dans les bornes des loix qu'elle leur preſcrit. En ſorte que lorſqu'ils voudront s'abandonner à leurs ſens, la Tradition de l'Egliſe, & l'autorité des ſaints PP. mettent des bornes à leur témérité.

Vanité des défaites qu'ils ont imaginées.

En vain donc ces dangereux interpretes nous crient que le gros des Peres n'a jamais examiné critiquement le vrai ou le faux des explications litterales de la Bible ; qu'auſſi la Tradition varie fort ſur cela ; qu'il faut ici ſe défaire des préjugez du grand nombre ; & qu'à leur égard il leur eût été bien plus aiſé de copier ces Anciens, que d'inventer de leur fond. A ces vains diſcours qu'ils nous tiennent, il

n'y a qu'un mot déciſif à oppoſer ; c'eſt qu'ils ont emprunté des heretiques ce langage proſcrit par le Concile de Trente. D'où il s'enſuit qu'il faudra bien qu'en dépit de leur préſomptueuſe confiance, ils voyent leur critique tomber aux pieds de l'Egliſe ; & cette régle du bon ſens ſubſiſter en témoignage contre eux : Qu'en fait d'interprétations des Loix divines comme des humaines la plus-nombreuſe & la plus ſaine partie des Interpretes doit conſtamment l'emporter. Peut-être que la modeſtie de nos Critiques n'empêchera pas qu'ils ne ſe donnent ſans façon, les prérogatives de la plus ſaine partie ; mais le public plus déſintereſſé qu'eux, ne les en croira pas.

Exemple pris de l'explication du P. Lami ſur la Pâque.

Au reſte, on ſçait les contradictions qu'a euës à eſſuyer de la part de ce public incommode le P. Lami de l'Oratoire au ſujet de ſon ſyſtême [10]

[10] Le P. Lami avoit déja publié ſon ſentiment dans ſon *Harmonie Evangelique*, & dans *ſa Lettre au R. P. F.* Il dit à ce ſujet, dans la Préface d'un 3. ouvrage, qui eſt le *Traité de la Pâque des Juifs*, que comme le ſentiment qu'il veut établir avoit été univerſellement abandonné, il eſt contraint d'en venir aux mains avec les Theologiens, les Interpretes de l'Ecriture, les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, les

ſur

sur la derniere Pâque de Jesus-Christ. Ce sçavant Critique a soutenu que le Sauveur dans la derniere Cene qui précéda le jour de sa mort, n'a pas fait la cérémonie de manger l'Agneau Pascal avec ses Disciples : il a crû que le repas où J. C. institua l'Eucharistie, n'avoit nul rapport à cette solemnité ordonnée par la Loy. Je n'examine pas si par la nouveauté de ce paradoxe il s'éloigne trop des trois Evangelistes [11], S. Matthieu, S. Marc & S. Luc, pour s'aprocher plus prés [12] de S. Jean ; ce Pere n'a eu garde d'en convenir avec ceux qui le pressoient là-dessus, il eût falu abandonner son opinion. Je ne prens non plus aucun droit sur l'inutilité qu'il suppose, soit dans les préparatifs qui se font par l'ordre de J. C. pour la célébration de

Chronologistes ; & generalement avec ceux dont l'érudition a eu le plus d'éclat, soit Catholiques, soit Protestans : tous, dit-il, sont mes adversaires, je les attaque & je me défend contre eux : sur quoi il se compare à Ismael, *manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum.*

(11) *Matth. cap. 26. v. 17. &c. Marci cap. . v. 12. &c. Luca cap. 22. v. 7.*

(12) *Joan. cap. 13. v. 1. &c. & cap. 18. v. 8. &c. & cap. 19. v. 14.*

cette Pâque, soit par rapport au desir ardent qu'il témoigne pour l'accomplir ; quelque dur qu'il paroisse d'avancer qu'aprêts & desirs de J. C. ne devoient aboutir à rien de ce qu'ils signifioient à la lettre. Mais à quoi je m'attache, c'est à remarquer comment ce docte Oratorien se sauve de l'embarras où le jette la Tradition qu'on lui a opposée. Combien de détours ne lui fournit pas son habileté fertile en expediens ?

D'abord il pose pour principe [13], *que tout ce qui est opposé au sentiment commun, n'est pas pour cela contraire à la doctrine de l'Eglise, & qu'il y a eu des opinions generalement reçûës pendant plusieurs siecles, quon a quittées ensuite.* On en convient. Mais qu'il avouë à son tour, qu'il faut s'arrêter au consentement des Peres sur un point, qui n'étant pas énoncé clairement dans l'Evangile, doit principalement se décider par les suffrages de la Tradition, tel qu'est le fait en question ; & que si, sans égard à leur autorité, on se plaît trop, soit dans ses propres inventions, soit dans des recherches judaïques & rabini-

(13) Traité Historique de l'ancienne Pâque des Juifs 1. P. chap. 1. page 3. & 4.

ques, ſouvent ce qu'on prend pour lumieres, eſt bien ſuſpect de n'être qu'une fauſſe lueur, ou qu'un ardent qui égare. Qu'ainſi, quoiqu'on n'érige pas en dogme de foy le fait de la derniere Pâque de Jeſus-Chriſt, obſervée la veille de ſa mort, on croit pourtant que le commun ſentiment des Peres l'ayant preſque conſacré, il y a au moins quelque ſoupçon de témérité à s'en départir.

Ailleurs il ne veut pas qu'on l'oblige [14] *à ne rien dire qui ne ſoit generalement approuvé de tous les Peres.* Il a raiſon juſques-là; mais ſi en venant au fait de la Pâque, il refuſe de ceder à une eſpece d'accord de leur ſentiment contraire au ſien, déſavouëra-t-il qu'il ait tort? Et ſi de plus on lui montre que le Concile de Trente n'a pas laiſſé ce point auſſi indécis qu'il le ſuppoſe, puiſqu'il déclare [15] que J. C. ayant célébré l'ancienne Pâque, a inſtitué la nouvelle; comment dérobera-t-il à toute ſorte de cenſure, ſon opinion

(14) 2. Partie du même Traité, ch. 1. page 301.

(15) *Trid. Seſſ. 22. cap. 1. De Inſtitutione ſancti Miſſæ Sacrificii, ait*, &c. Chriſtum celebrato veteri paſcha, quod in memoriam exitus de Ægypto multitudo filiorum Iſraël immolabat, novum inſtituiſſe Paſcha.

formellement oppoſée aux paroles du Concile ?

Plus bas ce Critique devient moins ſcrupuleux, & témoigne qu'il ne faut faire fonds ni ſur l'opinion commune, qui met la Pâque de Jeſus-Chriſt la veille de ſa Paſſion, *parce qu'elle* [16] *n'a point été examinée avec aſſez de ſoin ni dans les premiers, ni dans les derniers ſiecles* ; ni ſur l'accord des Anciens à la rejetter, parce qu'on ne l'a condamnée que faute d'en avoir examiné & *connu les veritables preuves*. Mais à ce compte, les ſentimens les plus erronez & les mieux proſcrits, ce qu'il n'a garde de vouloir, pourroient joüir de l'impunité, puiſqu'ils n'ont jamais manqué de ce foible appui pour ſe ſoutenir contre leurs cenſeurs ; & de là quelle ſource de chicanes ? Quelle fin dans les procés ? Mais qui oblige ce Sçavant à préſumer ſi mal du jugement des Peres, comme rendu ſans connoiſſance de cauſe ? N'eſt-ce pas préciſément

(16) Traité de la Pâque, 2. Part. chap. 5. page 339. il ajoûte plus bas : *Si mon ſentiment a paru mépriſable & indigne qu'on y fît attention, c'eſt une marque qu'il n'a pas été examiné... Ceux qui l'ont rejetté, n'en connoiſſoient pas les veritables preuves, &c.*

l'intérêt qu'il a de les recuſer, ou d'en appeller à eux-mêmes mieux informez ?

Pour nous en bien inſtruire, ſuivons-le plus avant, lorſque des préliminaires il vient au fond. Il diſcute donc ſi en effet la condamnation de ſon ſentiment a été prononcée par tous les Peres ; & c'eſt ici qu'il eſt forcé de reconnoître entre ceux qui ſe ſont declarez contre lui (17) Origene, S. Anatole, S. Jerôme, S. Epiphane, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Chryſoſtome, auſquels il ne tenoit qu'à lui de joindre bon nombre d'autres (18) qui ont été ſuivis de tout le monde ſçavant. Et que dit-il pour appeller de leurs jugemens ? *Qu'ils ont ſuppoſé* ce fait-là, *ſans en donner aucunes preuves : qu'ils n'avoient pas étudié cette matière, &c.* Or cette maniere de tourner la défenſe de ſon opinion, en une eſpece d'accuſation contre les Peres, ne bleſſe-t-elle en rien le reſpect ? N'alar-

(17) Là-même, chap. 6. où il examine ce que les Peres des cinq premiers ſiecles ont écrit touchant cette queſtion.

(18) M. de Tillemont ajoûte aprés le Pere Mabillon, trois autres Peres, S. Cyrille, Saint Protere d'Alexandrie, & Theodoret.

me-t-elle pas la pieté ! Pourquoi voudroit-il qu'ils euſſent diſcuté un point qui étoit paſſé dans le langage de l'Egliſe ? Mais encore, quels témoins met-il en oppoſition avec cette ſorte d'accuſateurs & de Juges auſſi éclairez qu'incorruptibles ? Quelques demi-anciens ſans nom & fort ſuſpects, tels que l'Auteurde la Chronique d'Aléxandrie, ſur la foy douteuſe de qui le Pere Lami [19] groſſit ſon parti du ſuffrage de trois autres Peres, de S. Apollinaire, d'Hieraple, de Clement d'Alexandrie, & de S. Hippolyte. Il y ajoûte deux Anonymes, que Photius a condamné comme contraires aux ſentimens de S. Chryſoſtome & de l'Egliſe ; il s'appuye encore du Tritheïte Jean Philopone. Voilà avec quels témoins il prétend contrebalancer les dépoſitions de la plus venerable antiquité contre lui. Voilà de quels voiles il couvre le foible d'une eſpece d'innovation. Or qu'eſt-ce que cela, qu'une maniere

(19) Dans le même Traité, 2. P. chap. 7. où il s'appuye ſur tout du *Chronicon Paſchale* donné au public par M. du Cange, & où il rapporte d'autres autoritez qu'on a alleguées. Voyez les Reflexions de M. de Tillemont là-deſſus, dans ſa Lettre au P. Lami, & la Replique de ce dernier.

honnête de contredire & d'éluder la Tradition ?

Achevons de démontrer par un trait bien connu de la Critique de M. Du Pin, à quel point on peut exceder, en conteſtant mal à propos le conſentement unanime des Peres. On eſt d'abord ſurpris de voir ſous quelle enveloppe de termes (20) ce Docteur ſemble former ſon oppoſition à la créance generale du péché originel : mais on devine bien-tôt les raiſons qu'il a euës de ne s'expliquer ici qu'ambigument, lui qui eſt ſi clair ailleurs. *Les Peres ne ſemblent pas être tous demeurez d'accord*, dit-il, *que les enfans naquiſſent ſujets au péché, & dignes de la damnation ; c'étoit cependant*, ajoûte-t-il, *le ſentiment de l'Egliſe, comme il paroît par S. Cyprien, &c.*

Autre exemple tiré de M. Pin, qui conteſte à l'Egliſe le conſentement des Peres ſur le péché originel.

Ici on demande ce qu'on prétend par cette oppoſition bizarre qu'il imagine entre les Peres d'une part, qu'il croit avoir contredit ce dogme de foy, & l'Egliſe de l'autre, qui s'eſt attachée ſelon lui, à le ſoutenir par la bouche de S. Cyprien ? Eſt-ce que S. Cyprien

(20) 1. T. de la Bibliot. Eccl. dans l'Abregé de la doctrine des trois premiers ſiecles, page 689.

ſeul a ſçû (21) découvrir & ſuivre la doctrine de l'Egliſe inconnuë aux autres ? Eſt-ce que la Tradition a manqué ou varié ſur ce dogme dans les écrits qui ont précedé ceux de S. Cyprien ? Mais quoi ? cette Tradition primitive a pourtant ſervi de régle aux Peres poſterieurs (22), & à l'Egliſe, pour reconnoître le péché originel. D'ailleurs, où ce Critique a-t-il pris le partage de ſentimens qu'il introduit chez les Peres à cet égard ? Compte-t-il donc pour rien, les témoignages formels (23) de S. Juſtin, de S. Irénée, de Tertullien & d'Origene, qui ſemblent tous conſpirer à atteſter & à mettre hors de doute ce dogme avant S. Cyprien ? Qu'appelle-t-on conſentement des Peres, au ſens des Critiques, ſi ce n'eſt ce concours de pluſieurs & des princi-

(21) M. Du Pin au T. 1. de ſa Bibliotheque, portant ſon jugement ſur les écrits de S. Cyprien, dit page 534. qu'il eſt le premier qui parle bien clairement du péché originel, & de la neceſſité de la grace de J. C.

(22) S. Auguſtin dans ſes livres 1. & 2. contre Julien, établit la doctrine du péché originel, par le conſentement des Peres de l'Egiſe d'Orient & d'Occident.

(22) Voyez ces paſſages rapportez dans les Remarques des PP. de S. Vannes, ſur la *Bibliot. Eccl.* T. 1.

paux

paux Peres qui ſont réünis ſur tel ou tel point ; & cela de maniere qu'on accuſeroit ceux qui les auroient contredits, de s'être ſingulariſez ou écartez ?

Remarquons bien à ce propos pour l'inſtruction des Critiques qui ont affecté de l'ignorer, que l'univerſalité de la Tradition n'a pas beſoin de ſe former par les ſuffrages exprés de tous & chacun des Peres. Car il y a un aveu tacite & équivalent, auſſi-bien qu'un formel ; & s'il faloit que chaque Pere eût pris la parole ou la plume, pour atteſter qu'un ſentiment leur eſt commun à tous, & pour y mettre le ſceau, il eſt certain qu'on ne trouveroit preſque nulle part, en ce ſens chimerique, un plein accord entre eux. Il ſuffit donc que la pluralité & l'autorité de ceux qui ont parlé d'un dogme, nous aſſurent de la créance qu'il merite, en nous le propoſant comme reconnu & non conteſté. Voilà ſur quel conſentement des Peres, l'Egliſe s'eſt cruë ſuffiſamment autoriſée à porter ſes déciſions ; ſoit par l'organe des Conciles, ſoit par la voix des ſouverains Pontifes. C'eſt en pareils cas qu'elle a fait valoir la régle de S. Au-

guſtin & de Vincent de Lerins ; que comme les Peres étoient tous unis dans les liens d'une même foy, qui en entend quelques-uns, les entend tous.

VIII.

Examen abregé de ce qui a donné lieu à pluſieurs Critiques de ruiner la créance duë à la Tradition.

De tout ce qu'on a poſé en fait juſqu'à preſent, il reſulte qu'un des plus pernicieux abus qu'ait introduit la Critique, c'eſt d'avoir fort augmenté le nombre des incrédules, en accréditant le Pyrrhoniſme aux dépens de la Tradition. En ſorte qu'à prendre droit ſur les doutes qu'elle a fait valoir, à peine ſe trouvera-t-il aucun titre de preſcription inconteſtable. Ce fait eſt de notorieté. Remontons à la ſource du mal, & examinons-en les progrés. Deux cauſes principales y ont concouru. Le penchant dominant de la Critique à douter, & celui de l'eſprit humain à innover. Voici comment.

Pyrrhoniſme de la Critique ; premiere ſource du peu de

Pour la Critique, quelque ſagacité qu'on ſuppoſe en elle à diſcerner les vrais textes de l'antiquité, & à en fixer les dates ſur la foy des manuſcrits

& des Auteurs qu'elle a en main ; avoüons qu'elle trouve ſouvent dans cette recherche un fonds inépuiſable de doutes. Elle a beau être fort éclairée ; comment ne s'égareroit-elle pas en marchant ſouvent durant une nuit ſombre dans des païs perdus, n'ayant pour guide qu'elle-même ? A meſure qu'elle s'engage dans des examens de rigueur ſur des monumens anciens, maniez par tant de copiſtes ou négligens, ou ignorans, ou infidéles, il eſt inévitable qu'il ſe preſente bon nombre de difficultez ou d'alterations, d'où naiſſent les incertitudes ; & de là les défiances qu'on ſe plaît à groſſir.

créance qu'on a eu pour la Tradition.

On voudroit ne marcher que la ſonde à la main, & n'appuyer que ſur un fond ſolide ; mais il s'en faut bien qu'on trouve conſtament de quoi s'aſſurer de tout point. On prend pour régle de ne juger qu'aprés avoir balancé & confronté les preuves pour & contre, comme autant de témoins en juſtice ; & parce qu'on ſe trouve quelquefois partagé entre des raiſons oppoſées, on ne ſçait plus à quoi s'en tenir, qu'à une eſpéce de Pyrrhoniſme. On ſe retranche alors dans la maxime d'Euripide, que *rien n'eſt plus utile aux hom-*

mes qu'une prudente incrédulité. On croit devoit *examiner tout*, selon l'avis (1) de l'Apôtre, sans songer que s'il ne défend pas d'être habile & exact, il ordonne au moins de l'être (2) *avec sobriété.* La crainte d'être exposé au reproche de *légéreté* (3) qu'attire une créance inconsiderée, rend tout suspect, & dégenere bien-tôt en une incrédulité formelle : c'est à dire, que sous prétexte de fuir quelque erreur particuliere, on se jette dans une mécréance generale, qui est la pire de toutes.

On se souvient d'un grand nombre d'écrits fabriquez sous des noms aussi respectables que ceux des Apôtres & des Peres, sous les yeux desquels *l'homme ennemi* (4) semoit déja l'ivraye parmi le bon grain. Sur ce fond-là que de doutes s'élévent ? Doutes frivoles, qui prouvent tout au plus, qu'en outrant la critique, on peut incidenter & chicaner par tout ; mais qui n'invalident nullement l'autorité des ouvrages reconnus de tout temps pour

(1) 1. *Ad Thess. cap. 5. v.* 21.
(2) *Ad Rom. cap.* 12. *v.* 3.
(3) *Ecclesiast. cap.* 19. *v.* 4.
(4) *Matth. cap.* 23. *v.* 25.

indubitables. Cependant un Critique guidé par la lueur maligne de ſes ſoupçons, cherche aprés cela du myſtere par tout, de peur d'être pris pour dupe. Qui ſçait, dit-il, ſi aprés tant d'écrits dont on a démaſqué la fraude, il n'en reſte pas beaucoup plus qui ayent échapé à la pénétration des curieux ? Fauſſe terreur. Car quoique la fraude ait produit ſur la ſcéne des fantômes d'Anciens, qu'elle a tâché d'animer de l'eſprit de l'antiquité, a-t-elle pû en impoſer aſſez univerſellement, pour donner à l'erreur le poids & l'âge de la verité ? Non. La foule des Sçavans trop éclairée pour ne pas appercevoir ces ſupercheries, les a manifeſtées ; & quand elles ne porteroient pas ſur le front des marques ineffaçables de leur fauſſe origine, le nombre des ſurveillans ne s'y ſeroit pas mépris. Certainement on peut tenir pour exempt de tout ſoupçon, tout ce qui eſt ſorti de leur creuſet, ſans être ni entamé ni décrié.

Il s'eſt débité de fauſſes legendes, dans leſquelles le goût du merveilleux a paru l'emporter ſur celui du vrai : nouveau ſujet de trouble. On n'a plus

voulu distinguer entre les anciens Peres qui ont appuyé la créance de plusieurs faits miraculeux ; & les Legendaires modernes, qui ont débité à bonne intention quelques fables devotes. Peu s'en est falu que sur ce seul fondement, certains Critiques, tels que M. le Clerc, ne se soient crûs recevables à contester des évenemens prescrits par la possession de quinze ou seize siecles, & qu'ils n'ayent fait aller du pair S. Athanase & S. Jerôme, avec Surius, Metaphraste, & Jean de Voragine.

Il s'est répandu des reliques douteuses : de là, sans y prendre garde, on a été prêt à conclure qu'il ne faut plus se fier à aucune ; pas même à celles des S. Gervais & Protais, ou à celles de S. Estienne, dont S. Ambroise (5) & S. Augustin (6) ont attesté les merveilles. Si l'on en croit nos Sceptiques, il faudra desormais qu'on touche au doigt celles qu'on admettra, & qu'on s'assure tout-à-fait de leur origine, & des mains par où elles sont passées ; & loin de s'endormir sur la bonne foy des

(5) *Ambros. Epist. 22. ad Sororem.*
(6) *Aug. L. 22. de. Civ. Dei, cap. 8.*

ſages Critiques qui n'y ont rien trouvé à mordre, on voudra en ſçavoir plus qu'eux tous.

Quel eſt donc ce rare avantage de la Critique, dont on nous vante tant les prérogatives ? N'eſt-ce pas d'avoir rafiné ſur des choſes que nos Peres auſſi ſages & plus religieux que nous, avoient ou negligées comme inutiles, ou rejettées comme mauvaiſes, ou reſpectées comme ſaintes ? Avec cet eſprit de critique il a été plus aiſé à M. Bayle de régler ſa vie que ſa plume ; & on a trouvé autant de contrarieté dans la régularité de ſes mœurs, jointe à la licence de ſes écrits, qu'il en paroît dans ſes ſeuls ouvrages, où le bien & le mal ſe trouvent pêle mêle entaſſez.

Auroit-on crû que ce Critique ſe fût aviſé de chercher de quoi juſtifier l'incrédulité juſques dans des Mercures Galans (7) déja ſuranez ; c'eſt à dire, dans de vieux Almanachs ? Cependant il va déterrer comme un tréſor caché, une Lettre où l'on nous

(7) T. 2. des Réponſes aux Queſtions d'un Provincial, chap. 3. où il cite le Merc. Gal. de Janvier 1693.

» débite cette belle maxime : Ne nous
» fâchons pas contre ceux qui nient tout
» ſans raiſon : ils ſont plus utiles qu'on
» ne penſe à la republique des Lettres ;
» ſans eux on ne verroit que conteurs de
» fables ; & ce n'eſt pas peu de choſe,
» que de diminuer le nombre de telles
» gens : pour moi je n'entends jamais de
» conte où le merveilleux domine, que
» je ne ſois ravi de rencontrer quelque
» miſanthrope toûjours prêt à vous dire
» en face, cela eſt faux : on y regarde de
» plus prés, & il en revient ordinaire-
» ment quelque avantage. Il me ſemble,
» reprend M. Bayle, qu'il y a du bon
» dans cette penſée ; & que s'il ne s'éle-
» voit pas quelquefois certaines gens qui
» bruſquent les fraudes pieuſes, elles gâ-
» teroient tout un pays : la reſiſtance de
» deux ou trois perſonnes a quelque-
» fois arrêté le grand crédit qu'une
» caballe mêlée de fanatiſme & d'im-
» poſture, donnoit à une infinité de
» viſions : ſans ces deux ou trois per-
» ſonnes qui lutoient.... l'inondation
» fabuleuſe auroit été preſque univer-
» ſelle.

Voilà comme M. Bayle jettoit les fondemens de la Congregation qu'il

vouloit (8) ériger *de propaganda incredulitate.* S'il l'eût établie, combien d'autres Critiques auroient fourni leurs preuves pour y être admis ? Il n'a pas tenu à eux qu'on ne vît revivre en nos jours ces siecles affreux, où la foy gemissoit dans les fers, & étoit réduite à se cacher. Il a même semblé que comme le nom de Chrétien étoit infamant parmi les payens, celui de Croyant ait tenu lieu d'injure parmi quelques Critiques ; tant ils ont paru ennemis de toute créance, par rapport à ce qui tient du merveilleux. De cette source est venu leur grand dégoût pour les Ecrivains de l'Eglise, en qui ils remarquoient peu de teintures des belles lettres, nulle curiosité pour les sciences profanes, & beaucoup de simplicité dans la foy.

Je sçai, dit (9) M. Fleuri, ce qui a « décrié les siecles dont je parle : c'est la « prévention des Humanistes du quinzié- « me siecle ; un Laurent Valle, un Pla- «

(8) *Là-même.* Il y ajoûte quelques correctifs qui viennent aprés coup, sur ce qu'il faut éviter l'excès de ne croire rien, comme celui de croire tout.

(9) T. 13. Discours sur l'Hist. Eccl.

» tine, un Ange Politien. Ces prétendus sçavans ayant plus de litterature » que de religion & de bon sens, ne » s'arrêtoient qu'à l'écorce, & ne pouvoient rien goûter que les Ecrivains de » l'ancienne Rome & de l'ancienne » Grece. Ainsi ils avoient un souverain » mépris pour les écrits du moyen âge, » & comptoient qu'on avoit tout perdu » en perdant la pure latinité, & la politesse des Anciens. Ce préjugé passa » aux Protestans, qui regardoient le renouvellement des études comme la » source de leur réformation.

Penchant vers les nouveautez : autre source du peu de foy qu'on a eu pour les monumens de l'ancienne Tradition.

Que si on vient à refléchir qu'à ce pyrrhonisme des Critiques, il se joint un grand entêtement pour les nouveautez ; en sorte que tout ce qui porte avec soi cet agrément, est sûr d'être applaudi ; à quel danger sera exposée la Tradition ? Or c'est un fait constant, qu'outre le penchant general des hommes à innover, celui qui domine dans » plusieurs Critiques, est le desir de découvrir ce qui a pû échapper à d'autres, & d'élever de nouveaux systêmes sur les ruines de ceux qu'on croyoit les mieux établis. Cette gloire qui les flatte si fort, fait que leur premier soin

eſt de ſe défaire de l'autorité du grand nombre, pour ſe faire valoir par un air de ſingularité. Dans cette vûë, loin de s'attacher à la voye la plus commode, qui eſt celle de ſuivre les chemins battus, ils croyent qu'il eſt du bel eſprit de s'en écarter, pour ſe tirer de la foule. Qu'on leur oppoſe que les ſentimens qu'ils adoptent, ont été juſques-là ou rejettez, ou inoüis: tant mieux, la ſurpriſe en ſera plus vive. Quelle joye, ſi à force de creuſer les difficultez qui ont arrêté les Sçavans, ils croyent y avoir trouvé des ſolutions dont on ne s'étoit pas aviſé avant eux? Mais quel comble d'honneur, s'ils ſont les premiers & les ſeuls de leur avis? Le P. Lami, en cette qualité, s'eſt regardé avec complaiſance, comme un vrai Iſmaël (10) ſeul armé contre tous. M. de Fontenelle étoit *un peu fâché* (11) d'apprendre que le Pere Thomaſſin *avoit enlevé* à ſon Hiſtoire des Oracles, *l'honneur de la nouveauté du paradoxe*; mais il a été *conſolé par la lecture* du livre de ce ſçavant Orato-

(10) Pref. du Traité de l'ancienne Pâque des Juifs.

(11) Pref. de l'Hiſt. des Oracles.

rien, qui ne touchoit qu'en passant cette question. Mille autres n'ont apporté dans le public aucun autre titre de recommandation, que ce goût-là, qui leur a tenu lieu de merite.

On peut reconnoître à ces traits, le vif empressement des Critiques pour aller à la découverte des nouveautez. Sous prétexte que tout n'est ni trouvé, ni épuisé, ils s'épuisent eux-mêmes en recherches ; & au défaut de trésors réels qu'il est donné à peu de gens de déterrer, ils nous débitent leurs songes pour autant de rares inventions, verifiant à la lettre l'oracle du S. Esprit, que le *superbe* (12) *dira d'insignes folies.* On laisseroit à d'autres à les relever ces folies, si elles ne heurtoient que le bon sens ; mais elles vont souvent à la ruine de la Religion. C'est par cette raison que M. Bossuet (13)
» déplore que Grotius, un homme d'une
» étude infatigable, sçavant, judicieux
» même jusqu'à un certain dégré, &,
» ce qu'il avoit de meilleur, qui paroiſ-

(12) *Proverb.* 28.

(13) Fin de la Dissertation Préliminaire de M. Bossuet, sur la doctrine & la Critique de Grotius.

soit de bonne foy ; soit devenu un lacet à la maison d'Israël, & ses livres un écueil fameux par le naufrage de ceux à qui l'apas de la nouveauté, & l'envie de se distinguer par leurs propres inventions, a fait perdre le goût de la Tradition des Peres & de l'antiquité Ecclesiastique. L'ambition de passer pour originaux a jetté en bien d'autres excès cent Critiques, qui, ingénieux à se forger des chimères, ont été les premiers à les croire.

Finissons ce Livre, en reconnoissant avec frayeur dans cette longue suite de preuves de fait, les playes profondes faites à l'Ecriture & à la Tradition, par la main des Critiques : & de là concluons que ce n'est donc pas à faux qu'on alarme l'Eglise, comme si on n'avoit formé ici qu'un tissu d'accusations vagues & odieuses, telles qu'on en a répanduës dans mille libelles, où il paroît tant d'animosité & si peu de bonne foy. On n'a articulé aucun chef d'accusation, sans le vérifier par la production de pieces assez autentiques ; & si on s'est abstenu d'un plus long détail, c'est pour ne pas se charger de preuves superfluës. Le public jugera peut-être qu'on n'en

a que trop dit, dans le deſſein, 1°. D'inſtruire les Critiques trop licentieux. 2°. De prévenir de pareils écueïls, ceux qui s'embarquent dans cette mer à leur exemple. 3°. De précautioner des Lecteurs, tentez de ſe livrer à de ſi mauvais guides.

Fin du cinquième Livre.

ABUS DE LA CRITIQUE EN MATIERE DE RELIGION.

LIVRE SIXIE'ME.

Efforts des Critiques pour enlever aux Fidéles les plus ſaints uſages que la Tradition leur a tranſmis.

I.

Autorité de l'Egliſe ſur les matieres de diſcipline qu'elle peut changer ou retenir. Obligation des fidéles à s'y conformer. En combien de manieres les Critiques ſe ſont ſoulevez contre elle à ce ſujet.

IL ſeroit étonnant que les Critiques, aprés avoir ſi peu épargné la parole

de Dieu, soit laissée par écrit dans les Livres canoniques, soit transmise de vive voix par les Apôtres, & passée jusqu'à nous par le canal des Peres, se fussent avisez de respecter davantage certains usages arbitrairement introduits par l'Eglise. D'où seroit venu tant de reserve à des esprits si entreprenans ? Nul frein n'a pû les retenir sur l'essentiel ; & ils se seroient arrêtez par respect sur un objet aussi indifferent que celui des cérémonies ? Non. Cette bizarerie de scrupule ne se comprendroit pas en des Ecrivains, qui ont paru assez audacieux pour franchir toute barriere. Il n'y a qu'une consideration qui en pût diminuer la surprise ; c'est qu'on ne doit pas attendre de leur irrégularité, une suite bien liée de raisonnement & de conduite.

Ce qu'il faut d'abord poser pour principe avec eux, c'est la maxime de Tertullien. *Autant*, dit-il (1), *que la régle de foy est incapable de varier, autant celle de discipline est sujette à changer selon les temps.* D'où il s'ensuit, que

(1) *Tertull. L. de velandis Virginibus, cap.* 1. Regula fidei una omninò est, sola immobilis & irreformabilis, cætera jam disciplinæ & conversationis admittunt novitatem.

l'unité de créance n'emporte nullement l'uniformité d'usages ou de cérémonies, comme (2) S. Gregoire l'a remarqué, & aprés lui (3) le Cardinal Bona. Qu'au contraire, autant qu'il est impossible de prescrire contre les loix immuables de l'Evangile, ou par la succession des tems, ou par la corruption des mœurs; autant il est ordinaire de voir dans la Discipline de l'Eglise certaines révolutions amenées par de nouvelles pratiques, qui succedent aux anciennes, & qui s'élevent sur leurs ruines; l'Eglise le permettant ou l'ordonnant ainsi pour des raisons superieures qu'il faut toûjours reverer, & qu'il est défendu de contredire.

Il suffit qu'on sçache que cette mere des Fidéles tient (4) de J. C. cette puissance, comme celle de lier & de délier; & que le S. Esprit qui reside au milieu d'elle, ne lui permet pas plus, à proportion, de se tromper sur le choix de la police qui lui convient, que sur

Preuves qui établissent la puissance de l'Eglise sur les points de discipline.

(2) *Greg Mag. in Epist. ad Leand.* In una fide nihil officit sanctæ Ecclesiæ consuetudo diversa.

(3) *L. 1. de Rebus Liturgicis, cap. 5. pag. 47. docet virios ritus fidei unitatem non ladere.*

(20) *Matth. cap. 18. v. 17. & 18.*

le dépôt de la doctrine qui lui eſt confié. Pourquoi ? Parce que comme de l'un dépend la pureté de la foy, de l'autre dépend l'ordre du bon gouvernement. Aprés tout, quelque changement de décoration que l'Egliſe faſſe paroître au dehors, ſon eſprit ne change point ; & au milieu même des varietez qu'elle ſouffre ou qu'elle autoriſe dans ſes uſages, par rapport à la diverſité des temps, des lieux, des nations, elle s'en tient invariablement à la regle de l'Apôtre (5), qui ne tend qu'à établir par tout *la décence & l'ordre* dans le culte interieur. Ce qui fait qu'encore *que la gloire de cette fille du Roy* (6) *ſoit toute au dedans, la varieté & l'or de ſes parures* ne laiſſe pas de ſervir de relief à ſa beauté ; & que les vrais Fideles charmez du bel arrangement de ſa police, s'écrient avec tranſport : *Que vos* (7) *démarches ſont belles, fille de Prince ;* tandis que certains Critiques ne s'appliquent qu'à y trouver des défauts.

(5) 1. *Ad Cor. cap.* 14. Omnia autem honeſtè & ſecundùm ordinem fiant.

(13) *Pſ.* 44. *v.* 14. Omnis gloria filiæ Regis ab intus, &c.

(7) *Cantic. cap.* 7. *v.* 1. Quàm pulcri ſunt greſſus tui, &c.

De ce principe il eſt aiſé de conclure, qu'auſſi-tôt que l'Egliſe uſant de ſon droit, ordonne ce qu'il lui plaît ſur la diſcipline, il ne nous reſte que le parti d'une humble ſoumiſſion : parce que l'obligation qui nous eſt impoſée par S. Paul (8) d'obéïr aux puiſſances legitimes établies de Dieu, comprend ſans doute celle de l'Egliſe, qui émane de la même ſource. Si donc toute entrepriſe qui ſe forme contre le bon ordre de la ſocieté civile, eſt un crime puniſſable ſelon l'Apôtre (9); pourquoi toute rebellion contre l'ordre preſcrit par l'Egliſe, ſeroit-elle moins criminelle ou plus excuſable ? Les loix de diſcipline, ſoit qu'elles confirment ou qu'elles aboliſſent d'anciens uſages, ne ſont pas moins reſpectables en ces derniers temps, qu'elles le furent dans les premiers ſiecles, parce qu'elles ſont revêtuës du même caractere d'autorité. C'eſt à l'Egliſe à raiſonner & à décider là-deſſus, & à

(8) *Ad Rom. cap.* 13. *v.* 1. Omnis anima poteſtatibus ſublimioribus ſubdita ſit, non eſt enim poteſtas niſi ad eo, &c

(9) *Ibidem v.* 2. Qui reſiſtit poteſtati Dei ordinationi reſiſtit ; qui autem reſiſtunt ipſi ſibi damnationem acquirunt.

nous à lui obéïr, ſans écouter les repugnances d'une critique trop difficile à contenter. C'eſt la loy établie, ou plûtôt renouvellée (10) par le ſaint Concile de Trente : loy pratiquée de tout temps, & dont l'infraction coûte aux Quarto-decimans l'anathême dont ils furent frappez.

Tout ce que l'Egliſe permet à cet égard, c'eſt de s'inſtruire des vûës differentes qui ont donné lieu à differens changemens qu'elle a introduits, mais à condition que cette recherche ſe faſſe en enfans dociles, & non en Critiques pointilleux, qui ne trouvent rien à leur gré. A la bonne heure qu'on ſoit charmé des beautez de l'ancienne diſcipline, dont l'origine eſt ſi pure, les progrés ſi édifians, la décadence ſi triſte : pourvû qu'on ne s'émancipe pas à cenſurer la moderne, & qu'on ne releve pas l'une aux dépens de l'autre, avec une affectation odieuſe, dit Hugues de Saint

(10) *Trid. Seſs. 8. Can. 13. Si quis dixerit receptos & approbatos Eccleſiæ Catholicæ ritus in ſolemni ſacramentorum adminiſtratione adhiberi conſuetos aut contemni, aut ſine peccato à miniſtris pro libito omitti, aut in novos alios per quemcumque Eccleſiarum Paſtorem mutari poſſe, anathema ſit.*

Victor (11) ; mais qu'on convienne que des pratiques differentes étoient mieux assorties à la difference des temps ; & qu'on n'entreprenne pas sur tout de contester à l'Eglise ses droits, & de restraindre à des bornes trop étroites, l'obéïssance qui lui est dûë. Car voilà un des écueïls où une critique chagrine court risque d'échoüer. Ecueïl d'autant plus dangereux, qu'à parler en general, la marque la moins équivoque d'une vraye pieté, est une attention constante à ne se regler que sur les lumieres de l'Eglise, & à lui sacrifier les siennes : comme le caractere certain de l'erreur, est de demeurer opiniâtrément attaché à son sens. Avec cette marque de distinction, on n'a jamais pû se méprendre entre le catholique & l'heretique ; de même qu'on ne peut s'égarer tant qu'on s'attache à suivre en fait de discipline, la maxime dictée par S. Ambroise, & adoptée par S. Augustin, qui ordonne (12) *de*

(11) *Hugo à S. Victore, L. 2. de Sacram. Fid. Parte 2. cap.* 12.

(12) *S. Aug. Ep.* 188. *ad Januar.* Nec disciplina ulla est in his melior gravi prudentique Christiano, quàm ut eo modo agat quo agere viderit Ecclesiam, ad quamcumque fortè devenerit.

se conformer à l'usage de l'Eglise où l'on se trouve ; bien entendu que cette Eglise demeurera liée au centre de l'unité.

Mais on peut dire que cette espece d'assujetissement a paru impratiquable à la critique de nos jours. Car avec quelle hauteur s'est-elle soulevée contre les usages même les plus autorisez, soit par rapport à la police generale de l'Eglise qui les ordonnoit, soit par rapport à l'édification particuliere des fidéles qui les pratiquoient. Pour bien comprendre ce fait qui a eu de si malignes influences, distinguons deux sortes de Critiques, dont l'inquietude s'est le mieux signalée en ce genre. Les uns rebelles à l'ordre de l'Eglise par principe de schisme, & s'érigeant en censeurs d'une discipline où tout leur déplaisoit : les seconds s'y soumettant, mais à regret, & avec des réserves qui leur faisoient perdre tout le merite de leur obéïssance. Les uns & les autres pleins d'un zele amer, & murmurans plus ou moins ; soit contre des usages anciennement reçûs, soit contre des changemens nouvellement introduits dans la forme du culte exterieur. Examinons donc briévement & par ordre, les excès où ils se sont

tous portez. 1°. Contre la ſplendeur du culte exterieur. 2°. Contre la varieté des cérémonies. 3°. Contre les pratiques de pieté les plus édifiantes. En quoi les Proteſtans ont péché par eſprit de parti, & certains Catholiques par eſprit de ſingularité, ou par une pieté mal entenduë. On juge bien qu'en renfermant dans les bornes d'un livre aſſez court un ſi vaſte ſujet, que pluſieurs gros volumes n'ont pû épuiſer, j'aurai trouvé plus à laiſſer, qu'à prendre. Mais il ſuffira d'indiquer les ſources de l'erreur & de la verité, pour éloigner de celle-là, & ramener à celle-ci.

II.

Injuſtice des murmures qu'ont excitez quelques Critiques Proteſtans, contre l'éclat du culte exterieur, tel qu'il ſe pratique dans l'Egliſe.

Il paroît d'abord qu'un interêt de ſecte, joint à l'eſprit de contradiction qu'inſpire l'hereſie, ſont les deux principaux reſſorts qui ont mis en mouvement quelques Critiques contre nos plus ſaints uſages. Ils ſortoient de l'Egliſe, mécontens d'elle, & chargez de ſes anathêmes. Il faloit donc qu'en la

quittant, ils tournaſſent leurs armes contre elle, ou qu'ils coloraſſent d'un prétexte honnête, ce que leur ſchiſme avoit d'odieux : qu'ils eſſayaſſent en un mot, de juſtifier par quelque apparence de raiſon, un parti pris par paſſion. Dans cet état, rien n'étoit plus naturel que de les voir s'offenſer de tout l'appareil d'une religion qu'ils quittoient. Comment auroient-ils craint d'improuver ſa diſcipline, eux qui avoient oſé innover ſur les dogmes de foy ? Entendons ſur cela un des meilleurs interpretes de leurs ſentimens. Il » étoit bien difficile, dit-il (1), que nos » Peres ne fuſſent pas choquez de cette » pompe mondaine, dont on avoit revêtu » la religion avec tant d'excès. . . . dans la » magnificence des Temples, dans l'or » des tabernacles, dans le faſte des ſacri- » fices, dans la richeſſe des ornemens, » & en general dans tout cet éclat exte- » rieur qui ne ſembloit être deſtiné qu'à » frapper extraordinairement les ſens, » & à faire naître une fauſſe admiration, » qui eſt le propre des religions corrom-

(1) M. Claude, Défenſe de la Reformation, chap. 4. Voyez comment M. Brueys l'a refuté dans ſa *Défenſe du culte exterieur de l'Egliſe*, Sect. 3.

puës

puës. Ailleurs (2) il nous repreſente tout ce dehors ſi éclatant, comme indécent ou injurieux au Chriſtianiſme, en ce qu'il eſt pris des Juifs, ou imité des payens ; & c'eſt ſur ce point qu'un autre Critique (3) a bien encheri ſur lui par l'étalage de ſes recherches. Voilà les reproches qu'on s'eſt tant plû à exagérer chez les Proteſtans. Voici de quoi diſſiper le ſable qui leur ſert de fondement.

Juſtification des ornemens que l'Egliſe adopte.

Premierement, de quel front oſe-t-on traiter de *pompe mondaine*, celle qui eſt toute conſacrée au culte du vrai Dieu, & qui ne ſert qu'à imprimer une haute idée de la majeſté du plus grand & du meilleur des maîtres ? *Y eut-il* (4) *jamais de religion*, dit Saint Auguſtin, *qui ait pû ſe ſoutenir, ſans les liens de quelques ſignes ſenſibles, qui y ayent attaché les hommes ?* Eſt-il d'ailleurs permis de donner pour un indice de fauſſe religion, ce que Dieu ordonna autrefois pour honorer la vraye ? Il

(2) Déf. de la Reform. chap. 3.

(3) Voyez le Livre intitulé, *Conformité des Cérémonies modernes avec les anciennes.* Ces ornemens, dit l'Auteur, conviennent-ils à la chaſte Epouſe de J. C.... ou à la grande paillarde, &c.

(4) *Aug. L. 19. contra Fauſt. cap. 11.*

deſtina Salomon à lui bâtir un temple (5), à la conſtruction duquel il préſida ; il voulut que la ſplendeur des ornemens répondît à celle de l'édifice ; qu'on y vît des chandeliers d'or, & une foule de vaſes précieux ; que l'arche y parût couronnée & brillante ſous les aîles des Cherubins ; que la pourpre & les pierreries ornaſſent les vêtemens du grand Pontife, &c. Pourquoi donc tourner en dériſion ou en ſcandale, ce qui dans les vûës de Dieu n'étoit deſtiné qu'à l'honorer, & ce qui ne laiſſe dans l'eſprit de l'homme qu'une vive impreſſion des grandeurs de Dieu même ?

Et qu'on ne diſe pas que tant de magnificence eſt mal aſſortie avec l'humilité du Chriſtianiſme, & nous ramene à l'illuſion de l'ancienne Synagogue. Illuſion qu'un ſimple rapport de la doctrine & de la pratique de J. C. des Apôtres, & des Peres, va diſſiper.

Secondement donc, pour ne pas redire ici que l'humilité va droit au cœur, ſans s'arrêter à un vain dehors ; quelqu'un ignore-t-il que J.C. *doux* [6]

(5) *L. 3. Regum, cap. 5. 6. 7. 8.*

(6) *Matth. cap. 11. v. 29.* Diſcite à me quia mitis ſum & humilis corde.

& humble de cœur par excellence, reçut à sa naissance & les présens & les hommages des Rois [7] ; qu'il parut resplendissant sur le Thabor [8] ; qu'il loüa hautement la sainte profusion de cette femme pécheresse [9], qui répandit sur lui un parfum précieux ? Nos Critiques seroient-ils d'avis de ressembler à Judas [10], qui se plaignoit de l'énormité de cette dépense, laquelle se montoit à trois cens deniers ? Ont-ils de plus oublié que S. Jean dans son Apocalypse [11] nous represente les sept Eglises d'Asie, par les sept chandeliers d'or ; qu'il y peint un Ange [12] tenant un encensoir d'or, & recevant quantité de parfums, dont il accompagne les prieres des Saints, qui s'offroient sur un autel d'or ?

En est-ce assez ? L'Eglise primitive, pauvre d'abord & persecutée, a vû bien-tôt aprés succeder à l'éclat des miracles, celui des saints Autels. Eu-

(7) *Matth. cap.* 2. *v.* 11.
(8) *Matth. cap.* 17. *v.* 2.
(9) *Matth. cap.* 26. *v.* 10. *& Marci cap.* 14. *v.* 6. Bonum opus operata est in me.
(10) *Joan. cap. v.* 4.
(11) *Apocal. cap.* 1. *v.* 20.
(12) *Apocal. cap.* 8. *v.* 3. *&* 4.

ſebe nous aſſure que Conſtantin [13] érigea des Temples, & qu'il introduiſit la magnificence des ornemens dans le ſervice divin, pour attirer les infidéles à l'Evangile. Theodoret [14] rapporte que Julien l'Apoſtat ayant confiſqué & fait enlever à ſon profit les vaſes conſacrez, ébloüi de tant de richeſſes, il s'écria : *Voyez avec quels vaſes on ſert le Fils de Marie.* S. Cyrille de Jeruſalem [15] raconte que des Rois, par un eſprit de pieté, couvroient d'or & d'argent l'Egliſe qu'ils avoient élevée, & enrichie des plus beaux ornemens. S. Chryſoſtome dit [16] que les fidéles ſuſpendoient des lampes avec des chaînes d'argent. S. Ambroiſe juge [17] qu'il eſt tres-convenable à un Prêtre de parer le temple de Dieu, afin que le lieu où il eſt ſervi, ait une magnificence digne de lui.

Aprés cela aimera-t-on mieux condamner une Tradition ſi reſpectable, que le dégoût bizarre de quelques Cri-

(13) *Euſeb. Hiſt. Eccl. L.* 10. *cap.* 3. *&* 4. *L.* 2. *de vita Conſtant. cap.* 45. *&* 46. *Item L.* 3. *paſſim.*

(14) *Theodoretus L.* 3. *Hiſt. Eccl. cap.* 11.

(15) *Cyrill. Jeroſ. Catecheſi* 14.

(16) *Chryſoſt. Hom.* 6. *ad pop. Antioch.*

(17) *Ambr. L.* 10. *de Off. cap.* 21.

tiques modernes ? Préférera-t-on la nudité du Calviniſme ſi propre à deſſecher la devotion, aux parures édifiantes introduites dans l'Egliſe depuis tant de ſiecles, pour fraper l'eſprit, & toucher le cœur par les ſens ? Quelle merveille qu'on ait vû regner une grande ſimplicité dans le culte des premiers Chrétiens, eux, qui dépoüillez de leurs biens, opprimez par les tyrans, réduits à ſe cacher, ne pouvoient étaler d'autres richeſſes, que celles de leurs miracles & de leurs vertus ? Qu'on les loüe, j'y conſens, de ce que leur pieté indépendante de tous les appuis exterieurs, ſe ſoutenoit fort bien par ſa propre ſolidité : mais à quel propos nous les enlever ces appuis, à nous qui en éprouvons l'utilité, depuis que la pieuſe liberalité des Princes a environné l'Egliſe d'un nouveau luſtre ?

Cette liberalité, je l'avouë, a quelquefois dégénéré en une diſſipation condamnable; mais l'Egliſe, loin de l'autoriſer alors, s'en eſt plaint par la bouche des Peres. Quel avantage pour J. C. dit S. Chryſoſtome [18], de voir ſa table couverte de vaſes d'or, tandis

(18) *Chryſoſt. Hom.* 51. *in Matth.*

qu'il meurt de faim dans ſes pauvres ; commencez par les ſoulager, & vous ornerez enſuite ſon autel. O vanité, ô folie ! s'écrie S. Bernard (19), l'Egliſe eſt brillante dans ſes édifices, & deſolée dans ſes pauvres ; les pierres de ſes temples ſont couvertes d'or, & ſes enfans ſont laiſſez nuds, &c. Veut-on de plus ſûre marque de l'attention de l'Egliſe à s'élever contre les abus ?

Quel inconvenient d'ailleurs trouve-t-on dans l'uſage de ces ornemens dont nos temples ſont embellis ? Y a-t-il du danger que leur beauté ne nous y attache trop ? Eſt-ce que l'heure eſt venuë, ſelon la parole (20) de J. C. qu'on n'adorera plus le Pere ni à Jeruſalem, ni ſur la Montagne, mais que les vrais adorateurs l'adoreront en eſprit & en verité ? De bonne foy, la critique peut-elle ſérieuſement attacher à ces paroles un ſens auſſi excluſif que celui des Proteſtans, & conclure de là à renverſer & temples & autels, & tout reſpect qui leur eſt dû ? Et d'où vient donc que le Sauveur, dévoré du zele de la maiſon de ſon Pere,

(19) *Bern. Apol. cap.* 11.
(20) *Joan. cap.* 4. *v.* 21. *&* 22.

s'arme de foüet & de reproches (21) contre les profanateurs ? D'où vient que S. Paul (22) reprend si amérement les Corinthiens, partie sur les divisions qui regnent entre eux, lorsqu'ils s'assemblent dans leurs Eglises, partie sur l'indécence de leurs agapes qu'ils y célébroient ? *Mépriſez-vous* (23) *l'Egliſe de Dieu*, dit-il avec indignation ? Qui ne voit aprés tout que l'unique but du Sauveur instruisant la Samaritaine, a été de lui apprendre qu'il alloit substituer au culte charnel de la Synagogue qui (24) n'honoroit Dieu que des lévres, un culte plus spirituel qui penetre jusqu'au fond de l'ame; qu'il ôteroit ces singularitez odieuses qui divisoient entre eux Juifs & Samaritains, les premiers attachez superstitieusement au Temple de Jerusalem, les seconds à celui de la montagne de Garisim ; que son Eglise à laquelle il laisseroit pour heritage le monde entier, ne seroit plus ni renfermée dans les bornes d'un seul Temple, ni asservie à des observances judaïques

(21) *Matth. cap.* 21. *v.* 12. *&* 13.
(22) 1. *Ad Corinth. cap.* 11. *v.* 18.
(23) *Ibidem v.* 22.
(24) *Matth. cap.* 15. *v.* 8.

abolies par ſa loy ? Or cela ſignifie-t-il la deſtruction de tout l'appareil exterieur qu'a adopté l'Egliſe ? Rien moins. L'Egliſe trop inſtruite des vûës du Sauveur, n'a crû ni avilir la majeſté de ſon culte, ni le confondre avec la loy de Moyſe, en y ajoûtant un nouvel éclat.

Origine des ornemens introduits dans l'Egliſe.

Troiſiémement, quand les Critiques Proteſtans prouveroient ce qu'ils ont avancé à faux, que tout cet éclat tire ſon origine (25) du paganiſme, que s'enſuivroit-il ? Le S. Eſprit a permis que l'Egliſe, aprés avoir expié par la conſecration les cérémonies employées à un culte ſuperſtitieux, les transferât aux uſages de la pieté ; il a fait ſervir à la décoration du Temple, les richeſſes empruntées des Egyptiens ; il a érigé la pompe de nos autels, en monument de la victoire de ſon Egliſe

(25) Déf. de la Ref. chap. 3. *Comme nos peres voyoient une partie des cérémonies priſes des Juifs, ils en voyoient auſſi un grand nombre d'autres tirées ou imitées des payens.* L'Auteur des Conformitez des Cérémonies anciennes avec les modernes, donne plus d'étenduë & de preuve à ce parallele. *Les Evêques de Rome*, dit-il, *ont eu devant les yeux le Patron que Numa Pompilius, & les autres Inſtituteurs du Paganiſme en avoient tiré.*

sur l'idolatrie. De là S. Gregoire (26) donnoit cet avis si judicieux au Moine Augustin, Apôtre de l'Angleterre. *Il ne faut pas*, disoit ce grand Pape, *abattre les temples des idoles, mais en ôter les idoles : si ces temples sont bien bâtis, il ne faut qu'en changer l'usage, & le transporter du culte des démons au service du vrai Dieu.* C'est ce qui s'est pratiqué au pied de la lettre, dit Bellarmin (27); en sorte qu'il y a autant de difference entre nos usages & ceux des payens, qu'entre ce qui est sacré & sacrilege. Qu'y a-t-il donc de superstitieux ou de repréhensible dans cette sage œconomie de l'Eglise ? En user ainsi, ce n'est ni prévariquer, ni entrer en accommodement avec l'idolatrie; mais c'est déterminer ce qui étoit indifferent de sa nature à un saint usage, & rendre à Dieu ce qu'avoit usurpé le démon.

Remarquons cependant que l'invention de ces ornemens de nos Eglises

(26) *Greg. Mag. in Epist. ad Aug. Mon.*

(27) *Bellarm. L. 2. de Sacram. cap.* 32. Ritus gentilium fiebant ad cultum dæmoniorum, nostri fiunt ad colendum Deum : ideo tantum interest inter illos & nostros, quantum inter sacrum & sacrilegium.

étoit dûë originairement aux Hebreux comme plus anciens en datte que les payens ; & que la Religion Judaïque, la premiere du monde, a servi de modelle au paganisme, sur ce qu'il avoit de supportable dans son culte ; qu'ainsi l'Eglise Chrétienne, en ce qu'elle a pû tirer ou imiter des anciens Romains, n'a fait que reprendre son bien, & le mettre à profit. En quoi on peut dire qu'elle en a usé à peu prés comme les Juifs, qui reprirent l'Arche d'Alliance chez les Philistins ; & qui du lieu abominable où elle étoit placée à côté de l'idole de Dagon, la reporterent comme en triomphe dans le Temple, jusqu'au milieu du sanctuaire.

On auroit pû abreger par un mot de S. Paul, la longueur de cette dispute qui roule sur un point trop débattu : mais on a crû devoir aux forts comme aux foibles, cette espece d'éclaircissement pour lever un scandale pris & non pas donné. Les Protestans y apprendront à se détromper, s'ils le veulent. Ils ont crû trouver prise sur nous par l'endroit foible du culte exte-

(28) *L. 3. Reg. cap. 8. & L. 2. Paralip. cap. 5.*

rieur, & ils ont essayé de nous entamer par là : il a donc falu leur en faire sentir la force par la confusion qui leur reviendra d'y avoir échoüé.

Que s'ils s'opiniâtrent à former d'autres attaques, nous leur opposerons la réponse de S. Paul, qui aprés avoir dressé certains réglemens, ajoûte : *Si quelqu'un* (29) *veut contester sur cela, il nous suffit de répondre que ce n'est pas-là nôtre coûtume, ni celle de l'Eglise de Dieu.* Nous emprunterons même de deux Critiques Protestans, l'un Lutherien, l'autre Calviniste, des armes assez à l'épreuve pour parer à tous leurs traits. Il ne faloit, dit Melancton (30), *ni tant crier, ni tant exciter de brouilleries pour un surplis, & quelques fêtes de plus ou de moins*, &c. *L'Eglise*, dit Daillé (31), *pour avoir été autrement vêtuë, ne laisse pas d'être la même; elle a toûjours une même ame, quoiqu'elle ait eu quelquefois un autre habit & un autre visage.* Nous ajoûterons qu'en qualité de dispensatrice des mysteres

Derniere réponse à la Critique Protestante.

(29) 1. *Ad. Corinth. cap.* 11. *v.* 16. Si quis autem videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei.

(30) *Melanct. L.* 2. *Epist.* 36.

(31) Daillé, Lettre à Monglat, page 9.

de J. C. il lui appartient de regler l'œconomie du culte divin. Enfin, nous remettrons devant les yeux des Fidéles la ſage déciſion du Concile de Trente, qui, à propos de la célébration du ſacrifice de la Meſſe, prononce (32) » que l'homme étant de nature à ne pouvoir aiſément, & ſans quelque ſecours » exterieur, s'élever à la méditation des » choſes divines, l'Egliſe, comme une » bonne mere, a établi certains uſages... ſuivant la diſcipline & la Tradition des Apôtres, pour rendre par là plus recommandable ſa majeſté » d'un ſi grand ſacrifice, & pour exciter les Fidéles par ces ſignes ſenſibles » de piété & de religion, à la contemplation des choſes ſaintes.

III.

Inſultes & dériſions impies de quelques autres Critiques, ſur ce qu'il y a de plus auguſte dans les cérémonies & uſages de l'Egliſe.

Il ſemble que la Critique ait ſouvent compté entre ſes plus beaux droits, celui d'inſulter à tout ce qui ne lui plaît pas; ſoit qu'elle ait crû s'épar-

(32) *Conc. Trid. Seſſ. 22. cap. 5.*

gner beaucoup de travail, & avancer mieux ſes interêts en le prenant ſur un ton fort haut, ou en plaiſantant, qu'en ſuivant le long fil des raiſonnemens; ſoit qu'elle ait jugé qu'il en coûtetoit moins à des Lecteurs de ſe paſſionner, quand elle leur ſoufleroit les ſuggeſtions de la paſſion, que de n'écouter que le langage de la raiſon. A la verité on ne peut gueres par cette voye d'illuſion s'aſſurer du ſuffrage des perſonnes ſages; bien moins de celui de l'Egliſe, dont les déciſions toûjours ſaines ne ſe reglent jamais ſur des declamations violentes. Mais les dupes qui font ſouvent le grand nombre, trouvent tout bon, dés qu'on leur a fait prendre parti. Elles ſe payeront fort bien de ce qu'a avancé vaguement M. le Clerc, que l'uſage des cérémonies n'eſt propre qu'à étourdir le peuple, qu'à abuſer de la crédulité, & à faire reſpecter les Eccleſiaſtiques.

On veut croire pourtant que ceux d'entre les Critiques, qui ont ajoûté à l'erreur la raillerie & l'inſulte ſur nos plus ſaints uſages, ne s'en ſont moquez, qu'à cauſe que peu inſtruits de l'antiquité Eccleſiaſtique ils les ont jugez d'une datte aſſez récente; &

que s'ils eussent prévû que leurs plaisanteries porteroient coup sur la primitive Eglise, un reste de respect pour elle eût pû les arrêter. Ces ménagemens convenoient d'autant mieux à leurs interêts, qu'aprés tout, leurs dérisions étoient fort mal placées dans un sujet si serieux, & qu'ils n'osoient d'ailleurs condamner ouvertement ni ces siecles de benedictions qu'ils se piquoient de prendre pour modelles; ni les Protestans de la Confession d'Ausbourg, avec qui ils cherchoient à s'unir, & qui ont (1) retenu la pluspart de nos cérémonies; ni les Episcopaux d'Angleterre (2), qui ont dressé des Canons exprés pour maintenir le même ordre de discipline, en conformité de celui que Henry VIII. avoit établi, même aprés son schisme.

Aussi le principal défenseur du Calvinisme, malgré la belle passion qu'il laisse entrevoir de rendre nôtre culte exterieur aussi ridicule que criminel,

(1) C'est un fait qui se justifie tant par leurs Confessions, que par leurs Livres Liturgiques.

(2) Dans un Synode tenu à Londres en 1603. dont plusieurs Canons ne tendent qu'à regler l'ordre des cérémonies. Voyez la Liturgie Anglicane imprimée à Londres.

ſe renferme ici dans les bornes d'une grave cenſure, qui ne laiſſe pas d'être fort inſultante. Une des premieres images, dit-il (3), qui ſe preſentoit à « nos peres, étoit celle ce grand nombre de cérémonies, dont ils voyoient « la Religion, ou parée ou accablée... « C'étoit un portrait de l'ancienne œconomie de Moyſe, qui ſembloit être « revenuë au monde. Ils y remarquoient « des ſacrifices exterieurs, des vêtemens « ſacerdotaux, des geſtes & des actions « meſurées, des fêtes ſolemnelles, des « diſtinctions de viandes, des autels, des « luminaires, des vaiſſeaux ſacrez, des « encenſemens, &c. C'étoit ſans doute « un caractere fort oppoſé à celui de « J. C. où l'eſprit regne, & non pas la « lettre. «

Par malheur pour ce Miniſtre, ſa critique ne fait point ici d'honneur à ſon érudition. Car pour peu qu'il eût eu de commerce avec les ouvrages des premiers Peres heritiers de l'eſprit apoſtolique, il n'eût pas ignoré qu'ils avoient reçû, & qu'ils nous ont tranſmis ce détail de cérémonies qu'il traite d'oppoſées à l'Evangile; en ſorte qu'il

Combien les reproches faits à l'Egliſe ſur les cérémonies, ſont déraiſonnables.

(3) M. Claude, Déf. de la Ref. chap. 3.

eſt aiſé de s'appercevoir au travers de tout ce que la ſuite des ſiecles amene de changemens, que l'ancienne diſcipline à cet égard, eſt le fondement & le modelle de la nôtre. C'eſt un fait trop éclairci par les Controverſiſtes, & trop diſtinctement remarqué par les Centuriateurs, à meſure qu'ils ont repaſſé ſur les voyes de la Tradition, pour en recueïllir ici les preuves de ſiecle en ſiecle. Les anciennes Liturgies Grecques & Latines, dont l'origine, quoi qu'incertaine, eſt certainement tres-reculée & tres-reſpectable, font foy de cette multitude de cérémonies; & c'eſt ici qu'a lieu (4) la maxime de S. Auguſtin : *Qu'un tel ordre de diſcipline obſervé de tout temps dans l'Egliſe, ſans être établi par aucun Concile, doit être crû deſcendre en droite ligne d'une Tradition Apoſtolique.*

Aptés tout, quelle difficulté trouve-t-on à comprendre, que comme Dieu preſcrivit dans le dernier détail l'ordre de ſon culte à Moyſe, J. C. ait de

(4) *Aug. L. 4. contra Donatiſtas, cap. 24.* Quod univerſa tenet Eccleſia, nec Conciliis inſtitutum, ſed ſemper retentum eſt, non niſi autoritate Apoſtolica traditum rectiſſimè creditur.

même

même ordonné une forme generale de discipline à son Eglise, laissant à ses Apôtres & à leurs successeurs à en regler tout le détail, qui ne tend qu'à imprimer plus de respect, & à mieux nourrir la pieté des fidéles ? De là vient que S. Paul traversa (5) la Syrie & la Cilicie, confirmant les Eglises, & leur ordonnant d'observer les reglemens des Apôtres & des Prêtres. De là il annonce aux Corinthiens (6), qu'il reglera tout à son arrivée. De là cet amas d'observances prescrites par les Conciles & les Peres, recueïllies dans tant de Livres Liturgiques.

Disons plus : les Sectaires les plus ardens à se récrier contre nos usages, n'ont-ils pas les leurs, qui ne different des nôtres que du plus au moins ? N'entre-t-il aucun rit dans l'administration de leurs baptêmes, dans la célébration de leur céne, dans leurs assblées, soit pour entendre leurs Prédicans, soit pour chanter leurs pseaumes ? L'excès de ces cérémonies dégénéreroit, je l'avouë, en superstition ; mais le défaut méne à l'indévotion, & le mépris au libertinage : il n'y a

(5) *Act. cap.* 15. *v.* 41.
(6) 1. *Ad Cor. cap.* 11. *v.* 34.

que la soumission à tout ce que l'Eglise prescrit, qui conduise au salut sans danger d'égarement.

Mais comme la Critique s'est flatée d'un plus court & plus sûr progrés auprés de la populace Protestante par des plaisanteries, même outrées & comiques, que par de fortes preuves qui aussi-bien lui manquent; voyons avec horreur comment elle a tourné en représentations de theatre, ce que l'Eglise a de plus auguste, j'entends le sacrifice redoutable. Car elle a mis en œuvre, selon le conseil d'Horace (7), cette methode abregée pour couper les nœuds des disputes; & le seul exemple de dérision qu'on va introduire, fera juger des excès dont elle est capable sur tout le reste.

On sçait à quelles profanations s'est porté là-dessus aprés Calvin (8), le gros des Calvinistes. Pierre Du Moulins (9) s'y est fort distingué, lui dont

(7) *Hor. L. 1. Sat. 10.* Ridiculum acri
Fortius & melius magnas plerumque secat res.

(8) *Calv. in caput 7. Actorum.* Papistæ cum histrioniccè in sua Missa & aliis insulsis ritibus ludant, mysteria tamen comminiscuntur, &c.

(9) Voyez l'Anatomie de la Messe de Pierre Du Moulins.

le caractere d'esprit, à peu prés tourné à la boufonerie, comme celui de Rabelais, s'est fait un jeu des saints Mysteres. C'est par le même esprit que Zacharie Ursin (10) a défini la Messe avec autant d'impieté que d'absurdité, *une idole que l'Antechrist s'est plû à former par l'assemblage de toute sorte d'erreurs & de blasphêmes.* Mais rien n'égale l'affreux portrait qu'en a tracé un certain (11) Amandus Polanus. Je ne le mets ici dans son jour, que pour rendre plus sensible tout ce qu'ose attenter une critique pleine de licence.

Qu'est-ce donc, dit-il, que l'ordre « & tout l'appareil de la Messe ? Le voi- « ci. Un homme habillé en Comedien, « & tondu par le haut de la tête, vient « joüer un rôle prémédité sur un autel « chargé d'idoles, & amuser pieusement « les spectateurs par differens gestes & « mouvemens du corps. Tantôt debout « & tantôt courbé ; tournant & piroüet- « tant quelquefois ; d'autres fois se con- « tentant d'un demi tour ; souvent il « s'arrête, & puis marche à pas comptez ; «

(10) *Zach. Ursinus in Expl. Catech. Hidelb. Q.* 80.

(11) *Amandus Polanus à Polansdorff Syntagm. Theol. L. 6. c.* 56.

» les bras tantôt étendus, tantôt baiſſez ;
» vous le voyez geſticuler ſans diſconti-
» nuation, & faire force ſignes de croix ;
» ſouvent murmurer entre ſes dents, &
» enſuite parler tout haut aux aſſiſtans,
» qu'il ne daigne pas honorer de ſes re-
» gards. Quelquefois il pouſſe en ſou-
» flant ſon haleine ſur le pain & ſur le
» calice ; & c'eſt ce qui s'appelle faire le
» corps de Chriſt. Aprés il ferme les
» yeux comme s'il dormoit ; & puis il
» ſe réveille ; il ſoupire, il ſe frape la
» poitrine à coups de poings, & ſe met
» tout d'un coup à chanter. Il éleve au
» deſſus de ſa tête ce qu'on nomme l'ho-
» ſtie, afin que le peuple qui eſt proſter-
» né à terre, & qui ſe bat rudement la
» poitrine, l'adore comme une divinité :
» il remet l'hoſtie ſur l'autel, il la di-
» viſe en trois parts, en mange une,
» noye la ſeconde dans le calice, & re-
» tient la troiſiéme : aprés quoi étendant
» les bras, il montre au peuple une aſ-
» ſiette dorée qu'il porte à ſon front, en-
» ſuite à ſa poitrine ; il baiſe l'autel, &c.

N'attendons pas le dénouëment de la comedie que jouë ici ce profanateur aux dépens des ſaints Myſteres. Il y brouïlle bien des cérémonies, mais il n'y couvre d'aucun voile ſon

impieté. Et que lui importe de meriter par cette ſcene ſcandaleuſe l'éxécration des gens de bien, pourvû qu'il joüiſſe des applaudiſſemens de l'hereſie ? Content d'avoir défiguré, & peint en groteſque le ſacrifice terrible, comme s'il avoit emprunté pour cela le pinceau de Calot, il ſe ſoucie peu, du reſte, qu'on lui reproche de n'avoir reſpecté, ni la ſainte Ecriture dont preſque tout le corps de la Meſſe eſt compoſé (12), ni la Tradition qui en a conſacré les rites par un uſage preſque auſſi ancien que l'Egliſe. Uſage, dont il paroît tant de traces ſenſibles ; ſoit dans des Liturgies de plus de douze cens ans (13) ; ſoit dans des Traitez exprès, tels que ceux de S. Cyrille de Jeruſalem (14) & de S. Ambroiſe (15), ou que le Sacramentaire de S. Gregoire. Dans combien d'autres monumens li-

(12) Voyez les preuves de ce fait dans le Traité du Cardinal Bellarmin ſur la Meſſe, au 3. Tome de ſes Controverſes, & dans celui du Cardinal Bona, dans ſon Traité de la Liturgie.

(13) La Liturgie attribuée à S. Jacques, celles qu'on a ſous le nom de S. Baſile & de S. Chryſoſtome, &c. contiennent une grande partie de nos cérémonies de la Meſſe.

(14) *Cyrill. Jeroſol. Catech. 5. Myſtag.*

(15) *Ambr. L. de initiandis cap. 8. & 9.*

roit-on le détail de cet auguſte ſacrifice, ſi la primitive Egliſe, par la vive apprehenſion de jetter les choſes ſaintes (16) aux chiens, ou aux pourceaux, n'avoit pris pour maxime d'en cacher les myſtéres ſous le ſceau d'un ſecret religieux (17), juſqu'à exclure de la célébration les Cathecumenes?

En verité ne ſemble-t-il pas que ce Theologien Critique qui a eu tant d'imitateurs, ait pris à tâche de renouveller avec ſcandale la même ſcene que joüa autrefois (18) l'Empereur Michel, fils de Theodore? Ce jeune fou preſque toûjours yvre, ne ſe plaiſoit à rien tant, qu'à couronner ſes débauches de la nuit, en contrefaiſant pendant le jour par un jeu ſacrilege les ſaints Myſteres. Il ſe mettoit pour cela à la tête d'une troupe de ſes confidens, qui étoient revêtus, comme lui, d'ornemens pontificaux; & alors il parcouroit en proceſſion les ruës de

(16) *Matth. cap. 7. v. 6.*

(17) Voyez ce qu'a obſervé ſçavamment ſur le ſecret des Myſteres, M. l'Abbé de Vallemont, dans le Traité qu'il en a récemment publié. Avant lui, M. Schleſtraſt avoit traité excellemment *de Diſciplina Arcani.*

(18) Hiſt. de l'Egliſe par M. Fleuri, T. 10. L. 49. n. 17.

Constantinople, imitant les chants de l'Eglise avec des guitarres : puis, pour tourner en comedie la célébration de l'Eucharistie, il emplissoit de vinaigre & de moutarde, des vases d'or enrichis de pierreries, & ordonnoit qu'on distribuât cela au peuple en forme de communion. On cita en plein Concile [19] les principaux courtisans qui avoient cooperé à ces mysteres d'iniquité, & qui avoüerent leur profanation.

N'est-ce pas à peu prés la même scene que representerent ces Bergers d'Apamis, dont l'Eglise a déteſté l'impieté ? Voici le fait. Ils concerterent entre eux, dit Jean Moschus [20], de se réjoüir par la nouveauté de quelque spectacle ; ils convinrent de celui de la Messe. Le jour pris, ils érigerent en autel, une pierre sur laquelle ils poserent le pain avec un vase de terre qui leur tenoit lieu de calice. L'officiant qui sçavoit son rôle, aidé de ses deux assistans, fit les cérémonies de l'oblation & de la consecration. Mais sur le point d'en venir à rompre le pain, & à le distribuer pour la communion, le

(19) *Conc. 8. OEcum. Sess. 9.* Voyez ce qu'en rapporte M. Fleuri, T. 11. L. 51. n. 43.
(20) *Prati spiritualis cap. 196.*

feu du ciel tombé tout à coup, consuma & pain & autel : ce qui saisit d'une frayeur si vive, & célébrans & spectateurs, qu'ils furent renversez & laissez pour morts.

Je sçai que le prodige dont ce fait est suivi, a paru douteux [21] à la critique moderne : car de quoi ne doute-t-elle pas ? Mais je sçai que Photius, excellent juge, estimoit [22] trop & l'ouvrage & l'Auteur qui rapporte ce fait, pour le traiter de fabuleux. Je sçai qu'Alcuin, ou l'Auteur des Offices divins, que Remi d'Auxerre, qu'Honoré d'Autun, que Hugues de S. Victor, que Guillaume Durand, que Jean Beleth, que Gabriel Biel, que le Cardinal Bellarmin [23] l'ont tenu pour vrai, & que nulle raison ne nous obli-

(21) M. de Vert, T. 1. de l'Explication des Cérémonies de l'Eglise, chap. 4. page 368. dit que le fait de ces Bergers qui furent punis sur le champ, est tres-douteux & tres-incertain, articulé diversement par tout ce qu'il y a d'Auteurs qui l'ont écrit, dont pas-un n'est contemporain, ni prés de là.

(22) *Photius*, *Biblioth. Cod.* 199.

(23) Voyez tous ces Auteurs rapportez par M. l'Abbé de Vallemont, dans la 2. Partie du Secret des Mysteres, chap. 1.

ge, ne nous permet même de le rejetter.

Que manque-t-il donc en nos jours, pour reproduire encore ce funeſte événement ? Ce n'eſt pas la profanation : on la porte aux derniers excès ; c'eſt la cataſtrophe de la comedie dont le Dieu des vengeances s'eſt reſervé les momens. Et de quoi ne ſe jouëroit pas la Critique, en ſe laiſſant conduire au gré d'une imagination tournée au comique, & que ni raiſon ni pieté ne ramènent au ſerieux ?

A-t-elle plus reſpecté les cérémonies du Baptême, quoi qu'infiniment plus reſpectables par leur antiquité, qui ſe perd dans les temps apoſtoliques ? N'at-t-elle pas traité de pures momeries, tout ce détail d'actions qui ſervent à adminiſtrer ce Sacrement ; au lieu de les regarder comme un langage myſterieux qui nous rappelle les bienfaits de Dieu ? Ces ſignes de croix, ces exorciſmes ou exſufflations, cet uſage du ſel, des onctions, de l'impoſition des mains ; toutes cérémonies conſacrées par [24] la primitive Egli-

Autres comedies joüées aux dépens de nos plus ſaintes cérémonies.

(24) S. Auguſtin ſe ſert de ces cérémonies du Baptême, comme d'une pratique auſſi ancienne que l'Egliſe, qui prouve le péché originel. Ter-

ſe ; la Critique proteſtante ne les a-t-elle pas tournées en ridicule, ou confonduës avec des ſuperſtitions qui tiennent de la magie ? En ſorte qu'on eſt partagé entre la ſurpriſe & l'indignation, à la vûë de tant d'ignorance ou de malignité qu'elle a fait voir.

Que ſi on a vû cet eſprit de moquerie ſe répandre juſques dans des Traitez de Theologie, trouvera-t-on étrange qu'il ait pû éclater dans d'autres ouvrages indifferens ou étrangers à la religion, dans leſquels on permet à la raiſon & à l'imagination un plein eſſort ? N'en cherchons point d'exemples hors des bornes de nôtre ſujet. Un Philoſophe critique [25] aprés avoir expoſé le ridicule de l'idolatrie des Egyptiens qui voyoient croître leurs dieux dans leurs jardins, fait cette reflexion inſultante, qu'il nous ſieroit mal de nous moquer d'eux, nous qui faiſons d'un morceau de pain l'objet de nôtre adoration. Et là-deſſus il fait l'étonné, de ce qu'avec tant de lumieres ſur tout le reſte, nous avons ſi peu de bon goût & de délicateſſe ſur le fait

tullien en donne le détail dans ſon Livre du Baptême, &c.

(25) *Thom. Burn. Archæol. Philoſ. L.* 1.

de la religion. Comme s'il n'étoit question que de nous ériger un tribunal à part pour prononcer entre Dieu & nous, & que de choisir entre divers systêmes de créance, celui qui accommode le mieux l'esprit & la cupidité. En verité jamais traits de raillerie porterent-ils plus à faux que ceux de cet Anglois ? Car il faut qu'il juge nôtre culte aussi mal fondé que celui des payens ; & dés-là qu'il compte pour rien la parole [26] expresse de J. C. soutenuë de toute la Tradition, ou qu'au moins il la tienne pour une caution tres-insuffisante de la pureté de nôtre culte à l'égard de Jesus-Christ caché. Or un pareil principe peut-il compatir avec la plus legere teinture du christianisme ; & le libertinage mérite-t-il qu'on se mette en défense contre des attaques si insensées ? Dépoüillez leurs reproches de cet air de plaisanterie dont ils les animent, & il ne leur restera plus qu'un venin mal préparé contre lequel il sera aisé de se précautionner.

Combien d'autres Critiques se sont

(26) *Matth. cap. 26. Marc. cap. 14. Luca cap. 22. Joan. cap. 6. Paulus 1. ad Cor. cap. 10.*

ſçû le meilleur gré du monde, d'avoir découvert à force de recherches, une eſpece de convenance entre la diſcipline du paganiſme, & celle de l'Egliſe ? Quelle joye pour eux dans le parallele qu'ils en ont fait [27], d'avoir crû prouver que nos Evêques ont ſuccedé aux Flamines, & qu'ils ont emprunté de ces pontifes du paganiſme, leur thiare ou mitre enrichie d'or ou de perles : que les Prêtres razez & non mariez, ont imité ceux de la Deeſſe Cybéle ou d'Iſis : que nos Religieuſes repreſentent les Veſtales : que l'eau benite n'eſt qu'une imitation de l'eau luſtrale : que nos ſtatuës ou images des Saints, ne ſont copiées que d'aprés les idoles auſquelles on offroit de l'encens, & qu'on revêtoit d'habits ſomptueux : que l'Egliſe enfin, au lieu d'abattre le Pantheon, l'a remis en honneur ſous d'autres noms, en conſacrant des temples à la Vierge & aux Saints ? D'où ils concluënt que l'Egliſe, bien loin de chriſtianiſer le culte des payens, n'a

(27) Pref. du Traité des anciennes cérémonies, pag. 16. &c. Le Livre des Conformitez des Cérémonies modernes avec les anciennes, roule principalement ſur de ſemblables paralleles.

fait qu'introduire parmi les Chrétiens une eſpece de paganiſme bien mis en œuvre.

On voit aſſez que tout ce dénouëment a pû coûter à ſes inventeurs quelque lecture ; mais croiroit-on que deux mots ſuffiſent pour démontrer le mauvais emploi de cette dépenſe d'érudition ? Or ces mots ſont, que Dieu a le premier inſtitué par l'organe de Moyſe, l'ordre hierarchique, conſiſtant en Pontifes, en Prêtres, & en Levites. Qu'aprés cela il a permis pour des raiſons dont il s'eſt reſervé la connoiſſance, que le démon, ſinge des œuvres de la divinité, imitât cette eſpece de police, & l'employât au culte des idoles. Qu'ainſi *le démon, dont le partage eſt*, dit Tertullien [28], *de copier ou de défigurer la verité, a eu ſes temples, ſes Prêtres, ſon baptême, ſes Veſtales & ſes myſteres* ; mais que l'Egliſe de J. C. ſurvenuë enſuite avec les caracteres

(28) *Tert. L. de Præſcript.* A diabolo ſcilicet, cujus ſunt partes intervertendi veritatem, qui ipſas quoque res ſacramentorum divinorum in idolorum myſteriis æmulatur ; tingit & ipſe quoſdam, utique credentes & fideles ſuos ; ſignat in frontibus milites ſuos, celebrat panis oblationem, habet & virgines, habet & continentes, &c.

de divinité qui la distinguent, a revendiqué tous ces usages comme son bien, & les a consacrez au culte du vrai Dieu. Qu'il faudroit pour la condamner là-dessus, l'avoir vû mettre sur un autel Dieu & Dagon ; prévarication qu'on ne peut lui reprocher qu'à faux. Que rien au fond n'est plus établi dans l'antiquité Ecclesiastique, que la distinction des Ministres sacrez, sur le plan de ceux de la Loy Mosaïque, & que la prééminence de l'Episcopat y est generalement reconnuë de droit divin. Qu'il n'appartenoit qu'aux Protestans d'ériger en Ministres des saints Autels la plus vile populace sans ordination, & d'y appeller les femmes même, contre l'avis de Saint Paul. Qu'au reste on nous accuse à tort d'avoir mêlé à l'éclat de nos cérémonies, quelque ombre de superstition ; reproches odieux cent fois réfutez. Qu'aprés tout, s'il s'y est glissé quelques abus ; abus qu'une critique outrée se plaît à grossir : l'Eglise, qui ne les approuva jamais, ne doit pas en répondre. Que ce n'est pas aux martyrs, dit [29] Saint

(29) *Aug. L. 20. contra Faust.* Nulli Martyrum, sed ipsi Deo Martyrum sacrificamus, quamvis in memoriis Martyrum constituamus altaria.

Auguſtin, que nous élevons des temples, ou que nous offrons des ſacrifice, mais au Dieu des martyrs.

Arrêtons-nous ici, pour ne pas multiplier inutilement des défauts chimeriques, que la critique a notez avec ſcandale. Auſſi-bien qu'a beſoin d'apologie l'Egliſe, dont la ſageſſe toute divine a éclaté dans tout l'ordre de ſa police, & de ſes cérémonies : Egliſe ſainte & [30] irrepréhenſible indépendamment des ſoins qu'on s'eſt donné pour la reformer : Egliſe n'ayant ni tache ni ride, malgré tout ce que la malignité a pû y reprendre.

IV.

Plaintes mal fondées de quelques Critiques tant Proteſtans que Catholiques, ſur divers changemens introduits dans la diſcipline de l'Egliſe, ſur tout par rapport à la ſeverité des anciens Canons.

Aprés les exemples des dériſions profanes & tout-à-fait comiques, dont on a deshonoré les plus ſaints uſages de l'Egliſe, venons aux plaintes tragi-

(30) *Ad Epheſ. cap. 5. v. 27.*

ques qu'on a fait retentir contre certains changemens que la suite des siecles, que des raisons particulieres, que le relâchement des mœurs ont rendus inévitables dans la discipline. L'Eglise, il est vrai, n'a vû qu'avec douleur, sa premiere police changer de face, & dégénerer par le malheur des temps : mais il a falu qu'elle consentît, quoi qu'à regret, à rabattre de son ancienne austerité, pour compatir à la molesse de ses enfans, qu'une dureté inflexible eût pû révolter. Son intention ne fut jamais de mettre des oreillers sur la tête [1] des pecheurs pour les endormir, ni des coussins sous leurs coudes pour les flater. Mais attendrie sur leur langueur, elle s'est abaissée jusqu'à eux pour les élever jusqu'à elle ; & c'est à ce sujet qu'on a vû de faux zélez, qui avoient profité de sa condescendance, lui en faire un crime. Jusques-là l'impieté avoit paru en eux tête levée ; à present elle prend le masque de la réforme, & fait semblant de déplorer des abus qu'elle ne pourroit corriger qu'en autorisant de plus grands maux. De maniere que le rétablissement des

(1) *Ezech. cap.* 13. *v.* 18.

anciens usages pourroit à ce prix là passer pour une dangereuse innovation.

Si la Critique contente d'examiner les anciens réglemens, & l'époque de leur décadence, s'étoit bornée à gemir sur la dépravation des mœurs, qui a fait perdre à l'Eglise son plus beau lustre ; ses gemissemens pareils à ceux de la colombe, n'auroient rien eu que d'édifiant. *Que ne puis-je*, s'écrioit S. Bernard [2], *revoir l'Eglise telle qu'elle parut dans l'éclat de ses plus beaux jours !* Jours heureux, où tout ne respiroit que sainteté dans ses pratiques, & où la ferveur trouvoit ses plus cheres délices dans la sainte rigueur de sa discipline. Tels étoient les vœux des plus gens de bien, qui ne tendoient qu'à rallumer la pieté réfroidie ou éteinte : tels ceux de l'Eglise même, qui souffroit infiniment de la contrainte où la réduisoit le relâchement de ses enfans, en qui elle eût voulu que la pureté des mœurs eût égalé celle de la foy.

Mais autant qu'un zele de ce caractere meritoit d'éloges, en ce que les

(2) *Bern. Epist. 257. ad Eug. Papam.* Utinam mihi liceret videre Ecclesiam sicut in diebus antiquis !

fidéles qui en étoient embrazez, joignoient à la lumiere de la science, & à l'ardeur de la charité une humble soumission : autant celui de nos Critiques est repréhensible par tout ce qui s'y mêle d'aigreur & d'indocilité. Je ne sçai même, si, comme le monstre de Tobie portoit dans son fiel le remede à certains maux, selon la remarque (3) du texte sacré, on ne trouveroit pas dans les plaintes amères de nos déclamateurs un préservatif contre l'activité de leur poison. Ce qui est certain, c'est que Protestans & Catholiques ont eu un tort presque égal de se soulever contre l'Eglise, & de parler d'elle en mécontens de son gouvernement. Car outre qu'elle n'a toleré ni établi de changemens, qu'à proportion de la necessité qui l'y obligeoit, ou de l'utilité qui en devoit resulter ; qui oseroit improuver certaines nouveautez introduites en fait de discipline, au préjudice même des usages reçûs dès le temps de J. C. & des Apôtres ?

Les Protestans ont bien compris l'indifference de ces changemens qui n'étoient que de police, & les ont adop-

(3) *Tobiæ cap. 6. v. 9.*

tez malgré leur affectation à se montrer fort zélez pour les anciens usages. J. C. avoit institué [4] l'Eucharistie le soir aprés le souper, & eux font leur céne le matin, & à jeun. L'ordre exprés des Apôtres étoit [5] de s'abstenir de sang & de chair d'animaux suffoquez ; & eux ne font aucun scrupule d'en user. Le précepte de la célébration du sabbat étoit si consacré, qu'il s'appelloit par excellence le jour du Seigneur ; ont-ils pourtant balancé à le transferer au Dimanche, selon l'ordre de l'Eglise ? L'immersion étoit si bien établie dans les temps apostoliques, que S. Paul y faisant allusion, dit [6] *qu'au baptême nous sommes ensevelis avec J. C.* & eux ne baptizent que par aspersion comme nous, &c.

On n'articule pas ces faits contre eux à titre de reproche, comme s'ils avoient violé le sceau de l'autorité divine ou apostolique, en abolissant des pratiques qui au fond ne devoient durer qu'un temps. Non : on en pense

(4) *Lucæ cap.* 22. *v.* 20. *&* 1. *ad Cor. cap.* 18. *v.* 25.

(5) *Act. cap.* 15. *v.* 2.

(6) *Ad Rom.* 6. *v.* 4. *&* *ad Coloss.* 2. *v.* 16.

comme eux, & on n'en parle ici que pour faire remarquer que leur conduite a dementi leurs maximes. Du reſte, s'il ne s'agiſſoit que de les charger d'excès odieux, & d'innovations pernicieuſes en ces matieres, il ſuffiroit d'alleguer le renverſement de l'ordre hierarchique qu'ils ont cauſé, ſoit en dégradant l'Epiſcopat [7], au mepris de S. Paul & de la Tradition; ſoit en traitant la Chaire de Saint Pierre de celle de l'Antechriſt; ſoit en aſſociant au miniſtere du ſacerdoce, les laïques, les femmes même [8] contre toute régle: mais dés qu'on a quitté celle de la foy, peut-on ne pas errer ſans fin? Ils ont crû en ſçavoir plus que l'Egliſe, & leur préſomption les a aveuglez: ils ont voulu preſcrire leurs loix à cette ſage dépoſitaire des intentions de J. C. au lieu de ſe regler ſur les ſiennes; & de là eſt né le long progrés de leurs égaremens.

Mais ce qu'on ne peut aſſez déplorer, c'eſt qu'à leur exemple, certains Catholiques, zelateurs des anciennes obſervances, ſe ſoient érigez en cen-

(7) *Calv. Inſt. L. 4. cap. 4. David Blond. in Apol. S. Hier. &c.*

(8) *Luth. de abrog. Miſſ. privat.*

seurs des nouvelles ; & que ce titre d'innovation leur ait paru un bon moyen pour décrier une police, qui de son fonds est arbitraire ; comme si en effet, l'ancienneté donnoit des prérogatives qui missent les coûtumes au dessus des loix de l'Eglise ; ce qui est pécher dans le principe. De là cependant quels torrens de plaintes a-t-on vû se répandre dans les écrits de quelques Critiques ? Car pour ne rien dire de celles du fameux Abbé de S. Cyran, lesquelles portoient [9] un caractere de schisme trop visible, en representant la chute de l'Eglise moderne, comme une suite de la décadence de l'ancienne discipline, combien d'autres faux zelez ce guide aveugle a-t-il entraîné dans ses sentimens ? Combien en a-t-il ligué avec les ennemis de l'Eglise, pour s'en aider à la réformer, sous prétexte d'une police plus parfaite ? Sous quelle enveloppe de belles paroles M. Arnauld a-t-il présenté au

(9) Voyez les preuves de ce fait dans la Vie de M. Vincent, composée par M. Abelli Evêque de Rhodez, & dans l'Extrait de la déposition de Dom Jean Jouaud, Abbé de Prieres, sur l'Abbé de S. Cyran, qui declaroit nettement, que Dieu lui avoit fait connoître qu'il n'y avoit plus d'Eglise, &c.

public les leçons empoisonnées de ce maître de la réforme ; *déplorant* [10] *ces desordres & ce déreglement qui arrive dans les mœurs & dans la discipline de l'Eglise* ; & n'omettant rien *pour lever le scrupule de ceux qui s'imaginent que c'est presque faire schisme, & vouloir détruire l'Eglise, que de croire qu'il y ait quelque desordre & quelque déreglement dans sa discipline?* Voilà la route qu'ont commencé à tenir ceux qui s'écartoient de celle de l'Eglise, affectant d'abord de réduire toute l'œconomie de la discipline sur le pied des anciens Canons ; criant contre des abus souvent chimeriques, sans crainte d'en introduire de tres-réels ; & insinuant leurs erreurs à la faveur de ces apparences de zele.

Un vrai Theologien, dit [11] le Pere Thomassin, *admire la police approuvée*

(10) Arn. Pref. du Livre de la frequente Communion. Là il pose d'abord pour principe, que ceux qui défendent l'Eglise contre les heretiques, sont obligez de soutenir également ces deux veritez. L'une, que l'Eglise est incorruptible dans sa foy ; & l'autre, qu'elle est corruptible dans ses mœurs en la plus part de ses membres, & qu'elle dégenerera toûjours peu à peu de sa premiere pureté, à mesure qu'elle s'avancera vers la fin du monde.

(11) *Thomass. in Resp. ad Notas Script. Anon. notâ* 14.

par les anciens Conciles, & suit ponctuellement la nouvelle autorisés par les derniers. Il ne faut pas s'imaginer, dit Hugues de S. Victor [12], que ce soit par legereté que de nouvelles pratiques se sont établies, & que d'anciennes ont cessé. Les Peres ont fait & ordonné dans leur temps, ce qui convenoit au bien des fidéles; & on peut dire en ce sens, que l'Eglise a gardé l'esprit des anciens Canons, lors même qu'elle en a changé la lettre, pour parer à certains inconveniens. Enfin, on doit compter pour un suffrage de poids, celui de M. Le Tourneux [13] qui souscrit à cet avis, & passe même condamnation contre ceux qui *se plaignent amérement de ce qu'on ne rétablit pas l'usage ancien, &c. Tous les enfans de l'Eglise*, ajoûte-t-il, *doivent avoir ce respect pour elle de ne la condamner jamais; mais de s'efforcer de connoître son esprit, afin d'y conformer leur jugement.* Il suffit, dit S. Augustin [14], que l'Eglise ait

(12) *Hugo à sancto Victore L. 2. de Sacram. Fid. parte 2. cap. 12.*

(13) Le Tourneux, De la meilleure maniere d'entendre la Messe, page 216. &c.

(14) *Aug. in Epist. 11. 8. ad Januar.* Si quid horum totâ die per orbem frequentat Ec-

reçû uiverſellement une pratique, pour ne pouvoir plus en conteſter l'équité, ſans une audace inſupporable.

L'uſage de l'immerſion, par exemple, quelque ancien & conſacré qu'il fût, a été aboli : eſt-ce ſans raiſon ? Ce qui donnna lieu à le changer, fut l'horreur de certains abus qu'on en vit naître. S. Chryſoſtome [15] en rapporte un exemple affreux dans la ſoudaine irruption d'une troupe de ſoldats qui ſe jetterent dans l'Egliſe le Samedi de Pâques, au moment précis que les femmes cathecumenes venoient de ſe deshabiller pour recevoir le baptême ; ils les mirent en fuite, leur laiſſant à peine le temps de ſe couvrir, & d'échapper à leur brutalité.

L'auſterité de la penitence publique, telle qu'on la trouve établie [16] par les Peres, s'eſt changée aprés un long cours, en une condeſcendance qui a ſemblé dégénérer en moleſſe : mais

cleſia, hoc quin ita faciendum ſit diſputare, inſolentiſſimæ audaciæ eſt.

(15) *Chryſoſt. in Epiſt. ad Innoc. I. Pontif.*

(16) *Greg. Thaumat. in Epiſt. Canon. Cypr. in L. De Lapſis. Baſil. in Epiſt. Can. ad Amphil. Greg. Nyſſ. in Epiſt. ad Letoium. Ambroſius L. de Pœnit. &c.*

à qui s'en prendre ? Eſt-ce à l'Egliſe, qui ne s'eſt portée qu'à regret à ſe relâcher là-deſſus, ſans jamais prétendre que les droits inalienables de la juſtice de Dieu en ſouffriſſent d'atteinte ? Ou eſt-ce à l'indiſpoſition des pécheurs, dont il a falu menager la délicateſſe, de peur de les effaroucher, en leur preſcrivant des remedes trop amers ? La verité eſt, que les Paſteurs avoüez d'elle, n'ont rien oublié pour ramener ces brebis égarées, & pour impoſer aux penitens des ſatisfactions proportionnées à leurs péchez. A cela prés, l'Egliſe a fait ſucceder, dit [17] Innocent I. à l'ancienne rigueur une condeſcendance plus accommodée à nos foibleſſes, en ne refuſant pas la communion aux pécheurs mourans : elle a plus fait : en commuant la pluſpart des peines canoniques en des œuvres moins penibles, & en laiſſant toûjours ſur le compte des pecheurs, le ſoin de vanger Dieu, & de l'appaiſer.

Cependant, combien s'eſt-il trouvé d'eſprits chagrins à qui cette douceur a paru exceſſive, & qui s'en ſont ſcan-

(17) *Inn.* I. *in Epiſt. ad Exup. Tholoſ.* De his obſervatio prior durior, poſterior interveniente miſericordia inclinatior eſt.

daliſez, comme d'une prévarication ; bien que *la loy* [18] *ne ſubſiſtant plus*, dit S. Paul, *toute prévarication ceſſe?* Combien, qui auroient voulu rappeller de leur chef un uſage de ſeverité, dont l'Egliſe, par des vûës ſuperieures, a déchargé ſes enfans ? Le malheur eſt, que le langage de ces faux ſpirituels gagne comme la gangréne, auprés des bonnes ames qui n'oſent s'en défier, & dont la pieté reſpecte juſqu'aux devoirs équivoques de religion.

Du reſte, il nous coûteroit peu d'amaſſer un plus grand nombre d'exemples pris des autres changemens ſurvenus ; ſoit dans la pratique de communier ſous les deux eſpeces ; ſoit dans celle de mettre entre les mains des fidéles l'Euchariſtie pour en garder le dépôt ; toutes pratiques que l'Egliſe attentive à éviter le malheur des profanations a retranchées de plein droit. Mais qu'eſt-il beſoin d'un plus ample détail, pour démontrer à nos Critiques, qu'il leur ſied bien mal d'obliger l'Egliſe à ſe juſtifier ſur des excès qu'elle fût toûjours tres-éloignée de commettre ou d'approuver ?

(18) *Ad Rom. cap.* 4. *v.* 1. Ubi non eſt lex, nec prævaricatio.

V.

Accusations vagues & odieuses des Critiques contre de prétendus abus qui se sont glissez par rapport aux pratiques de pieté les plus établies : justification de la conduite de l'Eglise sur cela, aux dépens de ceux qui se sont ingerez de la condamner.

C'est bien à tort que la Critique, soutenuë de l'heresie ou d'un faux zéle, a cent fois reproché en face de l'Eglise, qu'elle s'endormoit sur d'énormes abus répandus dans tout son culte. Plus on a creusé avant dans la source de ces plaintes, moins on a pû en découvrir d'autre que la passion de diffamer la chaste Epouse de Jesus-Christ. Les querelles qu'on lui a suscitées là-dessus, viennent de plus loin, & descendent en droite ligne [1] de Vigilantius, qui a transmis à d'autres sectaires la suite de ce mauvais procés.

Mais on a vû qu'en dépit de la calomnie, l'Eglise s'étoit conservée sans tache au milieu de la contagion ; & que grace à l'Esprit de verité qui la con-

(1) *Vide Hier. Epistolam* 53. *ad Ripar. & L. contra Vigilantium.*

duit, elle n'avoit ni alteré le dépôt de la doctrine par le mélange d'aucune erreur, ni permis que ſes enfans au lieu de s'attacher à elle comme à la colomne de verité, s'appuyaſſent ſur le foible roſeau d'une dévotion phariſaïque. Les actes publics de ſa créance demontrent par tout la pureté de ſon culte; par tout la lumiere & le zele des vrais Paſteurs garantiſſent de tout danger d'égarement, les troupeaux commis à leur ſoin; par tout les Conciles ont dreſſé de ſages réglemens, pour prévenir ou corriger les abus de la ſuperſtition: & ſi des fidéles ſans aveu, & peu inſtruits ſe ſont portez à des excès blâmables, eſt-il juſte d'imputer leurs fautes perſonnelles à l'Egliſe qui les déſavouë?

Invectives atroces contre des abus ſouvent imaginaires.

C'eſt cependant ſur le fond de ces accuſations injuſtes, que ſe ſont amaſſez tant de volumes, où les novateurs ſe ſont épuiſez en invectives. C'eſt ſous prétexte d'exterminer une foule d'erreurs pieuſes, introduites par la ſuperſtition, & fomentées par l'ignorance, que les Daillez, les Claudes, les Jurieux & leurs copiſtes ont tiré en l'air tant de traits de ſatire. Ils ſe ſont crûs de ces hommes ſpirituels capables de

juger de tout, & appellez à réformer le culte corrompu de l'Egliſe. Mais à quoi ont abouti leurs corrections, qu'ils nous donnoient comme puiſées dans la pureté de l'Evangile, qu'à ébranler la foy, qu'à deſſecher l'onction de la pieté, & qu'à éteindre dans les ames toute ſoif de la juſtice ? Ils ne décrioient, diſent-ils, que des dévotions fantaſtiques ; à peine ont-ils ſauvé ni fonds ni écorce des réelles. Ils n'en vouloient qu'à des inventions humaines, qu'à des pratiques illuſoires qui deshonoroient la religion ; & il n'a pas tenu à eux qu'ils n'ayent ôté à la pieté toutes ſes reſſources ; & qu'à l'exemple d'Holopherne [2], ils n'ayent détourné les ſources d'eau vive, & coupé les canaux qui les portoient au peuple de Dieu. Ils gemiſſoient ſur les abus des choſes ſaintes, & ils en ont retranché l'uſage le plus legitime.

Quelle miſere d'entendre M. Bayle, devenu l'écho des Miniſtres du bas étage, nous repeter froidement [3] les ſottiſes qu'ils ont mis ſur le compte de l'Egliſe ; & ſuppoſer, comme un fait bien prouvé, qu'il s'eſt gliſſé dans le

(2) *Judith. cap.* 7.

(3) Dict. Critique, 2. Edit. au mot *Perriers.*

Chriſtianiſme une infinité d'abus ſi ſemblables aux deſordres du paganiſme, que l'on ne ſçauroit écrire contre les payens, ſans fournir un grand prétexte à pluſieurs devots de dire que la Religion Chrétienne a été percée par les flancs de la Religion payenne. Qu'il y a de malignité & de venin dans ce parallele, auſſi faux qu'impie! Pour peu que la verité ou la charité eût reglé ſa plume, eût-il donné au public le ſcandale d'un reproche ſi mal fondé; & ne ſe ſeroit-il pas épargné la confuſion d'une ſi noire calomnie? Car il ſçait bien que ſa reflexion dénuée de toute preuve, ne va pas moins qu'à faire du Corps de J. C. qui eſt l'Egliſe, une ſynagogue de ſatan. Mais c'eſt-là ſon but, & celui des maîtres qu'il a copiez; ce ſont-là de ces traits hardis auſquels ſa critique n'eſt que trop reconnoiſſable. Par bonheur le défaut de preuve, & le libertinage qui y ſaute aux yeux, tiennent lieu de préſervatif contre la ſeduction qui en pouvoit naître.

Abus bien plus réels introduits par les Critiques.

Convenoit-il à ces Critiques, ſi malheureuſement habiles à amener avec l'irreligion tous les vices, d'oſer ſe récrier contre un petit nombre d'erreurs

devotes, dont ils ſuppoſent qu'on a infatué le peuple ? Ce ſont de plaiſans zelateurs du culte divin que ces Meſſieurs, chez qui, dés le berceau de la réforme, les Prêtres étoient déchargez de la continence, les Moines de leurs vœux, les peuples du joug de la confeſſion, tous de l'uſage de la penitence & des mortifications ; pratiques judaïques qu'on renvoyoit aux cloîtres, ou à *la boutique de ſatan*, dont on les diſoit ſorties. Belle réforme, où l'on n'apprenoit rien de meilleur, qu'à s'exempter & du jeûne de Carême, & de l'abſtinence des Vendredis, &c. où les biens de l'Egliſe étoient donnez en proye aux laïques ; où les treſors des ſacriſties enrichiſſoient le fiſc des Princes ; où tous étoient admis à ſe faire une religion à part, en interpretant l'Ecriture ſelon leurs caprices.

Voyez [4] ce peuple d'Evangeli-

(4) *Eraſm. in Epiſt. ad Pſeudo-Evang.* Circumſpice populum iſtum Evangelicum, & obſerva num minus illuc indulgeatur luxui, libidini & pecuniæ, quàm faciunt hi quos deteſtamini ? Profer mihi quem iſtud Evangelium ex comeſſatore ſobrium, ex feroci manſuetum, ex rapaci liberalem, ex maledico benedicum, ex impudico reddiderit verecundum. Ego tibi multos oſtendam qui facti ſunt ſeipſis deteriores ...

» ques, disoit Erasme, remarquez-vous
» qu'il soit moins livré au luxe, à l'im-
» pureté, à l'avarice que nos Catholi-
» ques ont tant détestez ? Nommez-moi
» un homme que le nouvel Evangile ait
» rendu meilleur, en le faisant passer de
» la bonne chere à la sobrieté, de la fe-
» rocité à la douceur, de la rapine à la
» liberalité, de la passion de medire à
» une inclination bienfaisante, de la li-
» cence enfin à la pudeur ; & moi je
» vous en montrerai plusieurs qui n'en
» sont devenus que plus méchans.... Le
droit de faire impunément, & de croire tout ce qu'on veut, étoit reservé à cette nouvelle liberté évangelique. Voilà à quelles marques on en distinguoit les Apôtres, & les miracles qu'operoient ces Pauls, ces Jean-Baptistes. Parlons serieusement, c'étoit cette licence affreuse qu'on honoroit du nom de réforme : & quelle merveille que les Grands, le Clergé, le peuple y courussent en foule, ou plûtôt quel prodige, qu'il soit resté des fidéles parmi les perils d'une contagion si funeste ?

Mais à cette séduction grossiere,

novam verò libertatem Evangelicam impuné facere, sentire quod cuique libitum est.

on

on en a vû succeder de subtiles ; & il s'est élevé des Critiques trop habiles à insinuer leur poison par l'air & le ton devot qu'ils empruntoient. Avec quelle joye maligne se sont-ils plaints de cette multitude d'abus, qui décréditoient avec les devots la devotion même, jusqu'à faire craindre de se rendre ridicule avec elle, dés qu'on en prend les livrées ? Quel triomphe pour eux, d'avoir crû reconnoître que le grand nombre des Catholiques s'endort sur l'essentiel, & ne se réveille que sur de vaines observances ; que tout est plein d'erreurs populaires qui semblent avoir acquis un droit de franchise, ou de prescription dans l'Eglise ; qu'au lieu de les proscrire, on les laisse prévaloir par une lâche dissimulation ; que *le silence*, au sentiment du Pape Celestin (5), *rend au moins les Pasteurs suspects de fomenter le mal* ; d'autant plus que, *ne pas s'opposer à l'erreur, c'est l'approuver*, selon la maxime de Droit (6),

Autres plaintes aussi mal fondées & plus séduisantes.

(5) *Epist. Caleſt. Papæ ad Episcop. Galliæ.* In hac materia non caret suspicione taciturnitas.

(6) *Dist.* 83. *Can.* 34. Error cui non resistitur, approbatur ; veritas cum minimè defenditur, opprimitur.

& que ne pas défendre la verité, c'eſt l'opprimer. On ne conteſtera pas ici l'équité de ces maximes, non plus que la réalité d'un certain nombre d'abus tres-digne de l'attention des Paſteurs, auſquels il appartient d'en connoître. Une eſpece de réformation ne convint jamais mieux qu'à cet égard; pourvû que d'une part un zele indiſcret n'y outrât rien, en ſe faiſant de quelques deſordres particuliers, une idée de corruption generale; & que de l'autre, tout ſe réglât par l'autorité de celle que Dieu a établie la diſpenſatrice de ſes myſteres. A prendre la réformation en ce ſens, *l'Egliſe n'a jamais nié*, dit M. Peliſſon (7), *qu'elle n'en ait beſoin; & c'eſt pour cela même qu'elle s'eſt tres-ſouvent aſſemblée dans ſes Conciles, &c.* Mais pour ne pas laiſſer ignorer à nos Critiques, les moyens de guérir un mal qu'ils aigriſſent, invitons-les à faire avec nous quelques reflexions.

Réponſe à ces plaintes, & Apologie de la conduite de l'Egliſe.

Premierement, s'il eſt neceſſaire, comme on en convient, de détromper les peuples, & de ne pas tenir la verité captive dans l'injuſtice, l'eſt-il moins de juſtifier l'Egliſe qu'on rend

(7) Toler. des Relig. page 138.

mal à propos reſponſable des erreurs qu'elle déſaprouve ? Où a-t-on vû que les illuſions des faux ſpirituels, qui ont ſervi de ſcandale aux fidéles, & de joüet aux profanes, ayent trouvé dans ſon autorité un ſeur appui, ou au moins un azyle dans ſa connivence ? Jamais elle n'a trahi ſon miniſtere, juſqu'à fermer les yeux ou la bouche ſur des abus, dont la contagion demandât un prompt remede : mais elle a diſtingué avec le Sage (8), *le temps de parler & celui de ſe taire* ; perſuadée qu'il eſt utile (9), dit S. Auguſtin, de ſupprimer quelquefois des veritez trop fortes pour la foible portée des bonnes ames : œconomie dont uſa (10) Jeſus-Chriſt même envers ſes Apôtres. Du reſte, bien loin de cacher à ſes enfans ce qu'il leur importe de ſçavoir, elle ne ceſſe de les exciter à marcher ſous ſa conduite dans la voye des commandemens & des conſeils de l'Evangile ; toûjours attentive à rendre à Dieu un

(8) *Eccleſiaſtis cap.* 3. *v.* 7. Tempus tacendi & tempus loquendi.

(9) *Aug. L. de dono perſev. cap.* 16. Utile eſt ut taceatur aliquid verum propter incapaces.

(10) *Jean. cap.* 16. *v.* 12.

culte raisonnable, selon l'avis de Saint Paul (11), & *à éprouver tout, pour ne retenir que ce qui est bon.* Elle n'adopte ni sentimens, ni pratiques de pieté, qui ne nous rappellent à l'accomplissement de tous nos devoirs. Comptant pour une pure illusion tout ce qui ne tend pas là, quelque specieux qu'il soit : voulant que les marques édifiantes qu'on prend sur soi, ne prennent leur source que dans une pieté interieure, & n'aillent qu'à remplir la mesure de sainteté propre de l'état de chacun. Sans quoi elle rejette comme un vrai judaïsme, tout culte qui n'honore Dieu que des levres (12), sans aller au cœur, & ne peut souffrir ceux qui mettent à la place de Dieu, l'ouvrage de leur esprit. Eh comment se contenteroit-elle d'une belle montre qui couvrît un mauvais fonds ; elle que le S. Esprit éclaire de ses plus vives lumieres pour tout discerner ? Comment laisseroit-elle le Christianisme se remplir d'imposteurs ou de dupes sur le fait de la pieté sans aucune consideration : tandis que le monde,

(11) *Ad Rom cap.* 12. *v.* 1. & 1. *ad Thessal. cap.* 5. *v.* 21.

(12) *Marci cap.* 7. *v.* 7.

malgré la corruption de ſes mœurs, a aſſez d'équité dans ſes jugemens, pour n'accorder ſon eſtime qu'à un caractere de devotion dépris de la bagatelle, & attaché au ſolide?

Secondement, nos Critiques feront bien à l'Egliſe la juſtice de croire, qu'indépendamment de leurs bons avis, elle eſt aſſez informée des abus qui ont beſoin de réforme; & que comme elle eſt chargée d'y remedier, ils peuvent s'en repoſer ſur ſes ſoins. La difficulté, d'où le ſuccès des remedes dépend, eſt de s'y prendre avec des meſures de circonſpection ſi ſages, qu'elle ne s'expoſe pas à arracher avec la zizanie le bon grain. Il ſemble que le mélange de l'une avec l'autre, ſoit un mal neceſſaire juſqu'au temps de la moiſſon où le diſcernement s'en fera. En attendant, que peut l'Egliſe faire de mieux, que d'oppoſer aux progrés de l'erreur une ſaine doctrine; afin que *tous étant inſtruits en toute ſageſſe*,

(13) *Matth. cap.* 13. *v.* 29. & 30. *hinc Aug. Epiſt.* 119. *ad Januar.* Eccleſia Dei, *inquit*, inter multam paleam, multaque zizania, conſtituta multa tolerat; & tamen quæ ſunt contra fidem, vel bonam vitam non approbat, nec tacet, nec facit.

dit S. Paul (14), *tous conspirent à faire en eux-mêmes des modéles d'hommes parfaits en Jesus-Christ ?* Or pour en venir là, les voyes de l'instruction & de l'insinuation ne sont-elles pas d'un meilleur usage que celles de la rigueur ? N'y a-t-il que des anathêmes à lancer sur des errans qu'on connoît dociles & de bonne foy ? Faut-il rompre ce qu'on pourroit plier ? Voudroit-on avec un zele d'Elie, faire descendre le feu du ciel, au lieu d'attirer tout à soy par les liens de la charité de Jesus-Christ ? Ne peut-on avec S. Paul (15), supporter les foibles, ou les corriger (16) comme ses freres ? Telle fut de tout temps la conduite des Pasteurs, dont le zele pour la conservation du dépôt a été selon la science.

Troisiémement, qu'aprés cela il reste encore bien des abus à retrancher, qu'en peut-on conclure : en supposant même qu'on ne s'est pas plû maligne-

(14) *Ad Coloss. cap.* 1. *v.* 28. Docentes omnem hominem in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu.

(15) *Ad Ephes. cap.* 4. *v.* 2. *& ad Coloss. cap.* 3. *v.* 13.

(16) 2. *ad Thessal. cap.* 3. *v.* 15. Corripite ut fratrem.

ment à les groſſir ? Eh où n'y en a-t-il pas & de plus grands, & en plus grand nombre ; ſans qu'il en faille chercher ailleurs les cauſes, que dans des defauts perſonnels, ou dans ceux de l'humanité ? Mais quand on accorderoit qu'il s'en ſoit gliſſé dans les pratiques de pieté, d'auſſi monſtrueux qu'on ſe les figure, il faudroit, avant que de nommer les auteurs ou les complices, s'en être bien aſſuré. Il y a dans la judicature d'indignes Magiſtrats ; dans le commerce beaucoup de fraudes ; à la guerre de faux braves ; eſt-il permis pour tout cela, d'en faire retomber ſur ces profeſſions toute la honte ? Or, ſur quel prétexte plus plauſible imputeroit-on à l'Egliſe ces écarts des fauſſes dévotions ? Si nos Critiques en ſont ſi choquez, que ne ſongent-ils s'il ne s'en trouve pas dans eux-mêmes de plus dignes de reforme ? Que ne s'appliquent-ils à prendre le bon, & à laiſſer le mauvais de ces pratiques, afin de montrer, s'il ſe peut, dans leur conduite un modéle de vertus, & la condamnation des vices ? Mais il leur coûteroit trop de donner des exemples ; & ils ſe font honneur, ſans qu'il leur en coûte, de donner des leçons.

Voilà ce qui fortifie leur penchant à critiquer. Penchant dont le poids s'augmente encore, & par la subtile hypocrisie de nôtre siecle, qui s'attache à regler en general tous les devoirs, à condition de n'en pratiquer aucun en particulier ; & par l'injustice du monde, qui se défiera plûtôt de quelques devots, en qui il reste de legeres foiblesses, que d'un bon nombre de scelerats, qui n'ont que le plâtre d'une probité fort équivoque pour couvrir leurs crimes ; & par la malignité naturelle, qui croit voir du mal où il n'y en eut jamais, & s'aveugle exprés sur le bien pour ne pas l'approuver.

Quatriémement enfin, voici en deux mots, de quoi renverser le plan de réforme qu'ont dressé nos Critiques. En premier lieu, s'ils sont Protestans, de quel front osent-ils nous insulter ? Eux qu'on a convaincus (17) d'être tombez dans autant d'abus, qu'ils ont rejetté de pratiques bien autorisées dans l'Eglise ; & ce qui est de plus, de n'avoir dans leur culte rien de bien réglé, qu'ils n'ayent proprement emprunté de

(17) Voyez la Défense du culte exterieur de l'Eglise Catholique, par M. Brueys, 2. Partie.

la même Egliſe. En ſorte qu'elle, dont ils tâchent d'inſpirer tant d'horreur ſous prétexte de ſa corruption, leur ſert de modéle pour tout ce qui paroît d'édifiant dans le ſervice divin, tel qu'ils l'ont établi. En ſecond lieu, ſi ce ſont des Catholiques, que leur zele anime contre des abus qui regnent ſous la ſauvegarde de la religion, nous calmerons leur inquietude par ces paroles du Sauveur (18) : *O hommes de peu de foy, pourquoi vous défier* ; comme ſi Dieu ne veilloit pas aſſez ſans vous ſur ſon Egliſe, pour la préſerver de danger ? Si vous étiez appellez à la ſecourir, il faloit ne pas aider par de mauvais moyens une ſi bonne cauſe ; ſoit en articulant comme inconteſtables, pluſieurs faits rres-douteux, ou reconnus pour faux ; ſoit en cherchant dans la ſatire des aſſaiſonnemens, que la ſeule malignité fait goûter ; ſoit en vous prévalant trop d'une vaine ſcience, qui n'apprend qu'à ſe révolter contre l'Egliſe. *Voulez-vous la réforme*, dit M. Peliſſon (19), *tenez-vous-y, ſi vous y êtes ; ou rentrez-y, ſi vous n'y êtes pas .... Le peuple*, pourſuit-il, *fait un*

(18) *Matth. cap.* 14. *v.* 3.

(19) Toler. des Relig. page 138. & 139.

grand abus des images : montrez-lui par vôtre exemple, quel eſt l'uſage legitime qu'on en peut faire ; ou par vos inſtructions, ou par vos ordres, ſi Dieu vous a mis en autorité pour cela, &c.

Mais entrons avec ces Meſſieurs, dans quelque examen des principaux griefs, ſur quoi roulent leurs plaintes. Qu'ont-ils donc à nous reprocher ? 1°. Qu'on croit voir ſous les yeux de l'Egliſe, la pluſpart des Chrétiens abandonner l'eſſentiel, pour s'attacher à un détail exceſſif & indécent de menuës obſervances ; ce qui eſt ſuperſtition. 2°. Qu'ils ſemblent faire de la Vierge & des Saints ; de leurs reliques mêmes, ou de leurs images, autant de divinitez, dans leſquelles ils mettent toute leur confiance au préjudice de celle qu'ils doivent à l'unique mediateur ; ce qui eſt idolatrie. 3°. Qu'ils ont aſſujetti les fidéles à cent pratiques gênantes de jeûnes, de diſtinctions de viandes, qui ne tendent qu'à remettre le Chriſtianiſme ſous un joug autant ou plus inſupportable que celui de l'ancienne Synagogue ; ce qui eſt judaïſme. Eſſayons de reſoudre ces difficultez, ſans recourir à une controverſe épineuſe.

V I.

Injuſte ſoulèvement des Critiques, contre un détail de menuës obſervances qu'ils ont reprochées mal à propos à l'Egliſe.

Entre les deſordres que la Critique a impoſez malicieuſement à l'Egliſe, un des plus infamans eſt la prétenduë connivence à l'égard des abus que la ſuperſtition a introduits dans les œuvres de religion. Pour rendre plauſible cette calomnie inſenſée, on a reproduit en nos jours des plaintes anciennes cent fois refutées : on a dit qu'un bon nombre de devots, à l'exemple des Phariſiens (1), quittoient les commandemens de Dieu, pour ſuivre les traditions des hommes : on a tourné contre les devotions modernes les reproches de S. Auguſtin, ſur l'empreſſement avec lequel on couroit de ſon temps à certaines pratiques de fraîche datte. Je ne puis (2) approuver, dit- «

(1) *Marci cap. 7. v. 8. &c.* Relinquentes enim mandatum Dei, tenetis traditionem hominum.

(2) *Aug. Epiſt. 119. ad Januar.* Quod autem inſtituitur præter conſuetudinem, ut quaſi

» il, qu'on faſſe paſſer ces inſtitutions
» nouvelles en loix ſacrés : quoique je
» n'oſe m'en expliquer avec liberté, de
» peur de ſcandalizer des perſonnes de
» pieté, ou certains eſprits turbulens.
» Ce qui me fait plus de peine, pourſuit-
» il, c'eſt qu'on eſt moins ſcrupuleux à
» obſerver des préceptes divins com-
» pris dans l'Ecriture, que de ces prati-
» ques arbitraires. . . Mon avis ſeroit
» donc, conclut-il, d'abolir cette biga-
» rure de contumes differentes, qui ne
» ſont ni marquées par l'Ecriture, ni or-
» données par les Conciles, ni conſa-
» crées par l'uſage de l'Egliſe. Car quand

obſervatio ſacramenti ſit, approbare non poſſum ; etiamſi multa hujuſmodi, propter nonnullarum, vel ſanctarum, vel tribulentarum perſonarum ſcandala devitanda, liberius improbare non audeo ; ſed hoc nimis doleo, quia multa, quæ in divinis libris ſaluberrima præcepta ſunt, minùs curantur . . . Omnia itaque talia, quæ neque ſanctarum ſcripturarum auctoritatibus continentur, nec in Conciliis epiſcoporum ſtatuta inveniuntur, nec conſuetudine univerſæ Eccleſiæ roborata ſunt, ſed diverſorum locorum diverſis moribus innumerabiliter variantur . . . . . ſine ulla dubitatione reſecanda exiſtimo. Quamvis enim neque hoc inveniri poſſit, quomodo contra fidem ſint, ipſam tamen religionem . . . ſervilibus oneribus premunt, ut tolerabilior ſit conditio Judæorum.

on ne sçauroit par où démontrer leur « opposition avec la foy, il suffit qu'elles surchargent la Religion d'un fardeau trop pesant, & que de la liberté où Dieu l'a mise, elles la fassent tomber dans une espece de servitude pire que celle des Juifs. Joignons ici ce que les Critiques les moins emportez ont remarqué, qu'il a été un temps où, quoique la saine doctrine subsistât dans l'Eglise, il s'y introduisoit bien des cultes superstitieux ; que les Pasteurs endormis, laissoient l'homme ennemi y semer & faire croître l'ivraye ; qu'on n'y prêchoit que pelerinages, qu'indulgences, que confreries ; & que de cent pratiques peu solides, qui à peine auroient dû passer pour un accessoire de la pieté, on en faisoit le capital. Voilà les reproches ; en voici l'injustice.

Preuves de l'éloignement de l'Eglise pour toute sorte de superstitions.

1°. Qu'a fait l'Eglise, pour mériter que les Critiques la chargeassent de la haine de cent pratiques superstitieuses, qu'elle rejette aussi-bien qu'eux ? Si nous la consultons, ne nous répond-elle pas de son attention à ne rien enseigner qu'elle n'ait appris du S. Esprit, c'est à dire, qu'elle n'ait puisé dans la source des Ecritures, ou qui ne lui soit transmis par le canal de la Tradi-

sion, ou qui ne ſoit conſacré par l'uſage des amis de Dieu. Eh de qui apprendra-t-on mieux à pratiquer un culte ſaint & irrepréhenſible, que d'elle, qui a en main le dépôt de la foy & des mœurs? Qui ſçaura mieux donner un lait pur aux enfans, une ſolide nourriture aux forts, & à tous les paroles de ſalut, qu'une Mere comme elle, deſtinée ſpecialement à ce miniſtere? A la verité elle n'a pas formé d'oppoſition à l'établiſſement de diverſes pratiques devotes, que la diverſité des temps, des lieux, des perſonnes a fait naître; parce que l'eſprit & le cœur de l'homme accoûtumez à être frappez par des objets ſenſibles, languiroient bien-tôt, ſi les impreſſions des ſens n'aidoient avec celles de la grace, à mettre, ſi je l'oſe dire, la pieté en mouvement. Elle ſçait que nôtre ame trop active ou trop legere pour ſe fixer ſur un ſeul objet, ſe plaît à un changement frequent; & que ſans cet aſſaiſonnement de la varieté des pratiques, elle ſe dégouteroit aiſément d'un culte trop uni, qui ne la remuëroit que foiblement. Dieu qui a formé l'homme avec ce penchant, s'y eſt accommodé dans le plan

de sa loy, & a voulu que son Eglise s'y ajustât dans ses usages, sans permettre que la Religion manquât d'appuis même sensibles pour se soutenir. Peut-on donc sans crime, renverser une si sage œconomie ?

2°. A la reserve de certaines devotions exterieures mêlées de superstition, & accréditées par des particuliers ignorans ou indiscrets, contre l'ordinaire de l'Eglise ; on peut s'assurer que tout ce pharisaïsme regnant, dont on nous fait peur, n'est qu'un monstre chimerique forgé exprés par les Critiques, pour se faire un merite de le combattre. Saint Augustin reprochoit autrefois aux Manichéens une semblable malignité à ramasser toutes les superstitions populaires, pour en faire autant de crimes à l'Eglise. Ne (3)

(3) *L.* 1. *de Moribus Eccl. cap.* 34. Nolite mihi colligere Professores nominis Christiani, neque professionis suæ vim aut scientes aut exhibentes. Nolite consectari turbas imperitorum, qui vel in ipsa vera religione superstitiosi sunt... Novi multos esse sepulchrorum & picturarum adoratores.... nec mirum est in tanta copiâ populorum quod non vobis desunt quorum vitâ vituperata decipiatis incautos..... Nunc vos illud admoneo, ut aliquando Ecclesiæ Catholicæ maledicere desinatis, vituperando

» m'oppoſez point, dit-il, la foule de ceux
» qui faiſant profeſſion du chriſtianiſme,
» n'ont rien qui réponde à ce beau nom.
» Ne recherchez point la multitude des
» ignorans, qui dans le parti de la vraye
» Religion, ſont engagez à des cultes
» ſuperſtitieux... Je ſçai que les ſepul-
» cres & les peintures ont un grand
» nombre d'adorateurs... Quelle mer-
» veille, que parmi tant de peuples, vous
» ne manquiez ni de ſujets ſur qui exer-
» cer vôtre cenſure, ni de moyens d'a-
» buſer par là les ſimples... Mais de
» quoi je vous avertis, continuë ce ſaint
» Docteur, c'eſt qu'enfin vous ceſſiez
» d'outrager par vos calomnies, l'Egliſe
» Catholique, en décriant les coutumes
» de ceux qu'elle-même condamne, &
» qu'elle eſſaye de corriger comme des
» enfans déréglez.

Mais pourquoi, dit-on, ne pas s'en prendre à elle d'un mal que ſa moleſſe a fomenté ? Devoit-elle, étant redevable à tous d'une ſaine doctrine, ſouffrir qu'on amusât de cent bagatelles la devotion des peuples ? Ne doit-elle pas rougir & ſe reprocher

mores hominum quos & ipſa condemnat, & quos quotidie tanquam malos filios corrigere ſtudet.

d'avoir

d'avoir laissé croupir dans l'ordure de cent menuës observances, le gros des fidéles à qui l'Evangile n'a prescrit qu'un culte tres-pur ? Non. Il n'appartenoit qu'aux payens de rougir de leurs cultes insensez, qui ne contenoient par principe (4), qu'infamies & que superstitions. C'étoit à ces faux sages à se confondre, de ce qu'étant bien persuadez de l'extravagance du paganisme, ils n'osoient abjurer en public, ce qu'ils détestoient en secret. Quelle honte « pour vous, ô Varron, s'écrioit saint « Augustin (6) : vous le plus grand ge- « nie & le plus sçavant de Rome & de « vôtre siecle, vous connoissez la dis- « tance infinie qui separe la majesté des « choses divines, & les niaiseries des in- « ventions humaines ; & cependant vous « vous rendez superstitieux jusqu'au «

(4) *Vide Arnobii L. 5. adversus Gentes. Clem. Alex. L. strom. &c.*

(5) *August. L. 6. de Dei cap. 6.* O Marce Varro, cum sis homo omnium acutissimus & sine ulla dubitrtione doctissimus, sed tamen homo, non Deus . . . cernis quidem quam sint res divinæ ab humanis nugis atque mendaciis dirimendæ, sed vitiosissimas populorum opiniones & consuetudines in superstitionibus publicis vereris offendere, &c.

» point de n'oſer choquer en public les
» plus vitieuſes pratiques ; juſqu'à vous
» mêler par pure foibleſſe à des troupes
» d'inſenſez qui adorent des dieux chi-
» meriques !

Mais qu'a-t-on trouvé qui approchât de ces excès ſuperſtitieux, dans ce qu'a autoriſé l'Egliſe ? Défions là-deſſus nos plus hardis Critiques, qui voudroient nous perſuader que les ſources du Chriſtianiſme ont été empoiſonnées par un amas de ſuperſtitions. On n'eſt pas ſurpris qu'un ſectaire auſſi outré que M. Jurieu, ait pû ſuppoſer que ces ſources d'eau vive devenuës bourbeuſes, ne couloient plus que pour infecter les ames (6) : mais n'eſt-il pas nouveau d'entendre un Catholique, tel que l'Auteur de la Bibliotheque Critique, nous parler à peu prés de ce ton-là (7), & conclure à ne plus porter dans les Indes je ne ſçai combien
» de nos devotions. Il ne paroît gueres
» poſſible, dit-il, de faire comprendre
» à des Neophites, que nous n'avons
» qu'un ſeul mediateur au milieu de cet-

(6) Voyez l'Article de Controverſe de la 14. Lettre Paſtorale du 15. Mars 1687.

(7) Bibliot. Crit. T. 2. chap. 3. page 83.

te multitude infinie de Saints qu'on « lui joint, & dont les Fêtes se cele- « brent même avec plus de solemnité « que les siennes. Que peuvent-ils encore « penser, poursuit-il, quand on les char- « ge d'images, de chapelets, de scapulai « res & de reliques aussi-tôt aprés leur « baptême ? N'est-ce pas-là étoufer leur « foy, à force de lui vouloir donner des « appuis ? La science des Eglises naissan- « tes est de ne connoître que Jesus-Christ, « & Jesus-Christ crucifié : le surplus, « étant seulement accessoire, doit être « reservé à un temps plus convenable. «

Voilà les loix que dicte à l'Eglise, une critique prise non de la droite raison, mais d'un mauvais fond d'incrédulité. Eh pourquoi ôter à des Chrétiens qu'on a bien instruits, le secours de ces pratiques qui élevent à Dieu ? Pourquoi refuser à ces jeunes plantes une culture salutaire ? Qu'on retranche les abus qni en pourroient naître, à la bonne heure. Mais à quel propos en retarder ou en bannir l'usage par des terreurs paniques ? A la verité il y a eu des temps & des lieux où l'on se précautionnoit assez peu sur les dangers de certains usages de pieté, & sur la

force de quelques expreſſions devotes qu'on employoit de la meilleure foy du monde. Mais c'eſt que la ſimplicité & des Paſteurs & des oüailles, ne laiſſoit point de priſe aux malignes interprétations dont aujourd'hui tout eſt plein. Rien n'empêchoit alors de pieux Auteurs de ſe livrer aux ſaints enthouſiaſmes de leur zele, bien ſûrs qu'on ramèneroit aux termes de la regle ce qui en ſortoit; & qu'on ne prendroit pas au pied de la lettre, ce qu'ils énonçoient hiperboliquement. S'ils ſe menageoient peu ſur l'honneur exterieur qu'ils rendoient avec un eſprit de religion & aux reliques & aux images des Saints; on ſçavoit qu'ils n'en uſoient ainſi, que par raport aux Saints mêmes, en qui ils reveroient la qualité d'amis de Dieu, & de temples du S. Eſprit, conformément (8) à la Tradition. S'ils s'engageoient dans des confreries dont ils portoient les marques, on voyoit que leur but étoit de s'exciter mutuellement à ranimer leur ferveur, & à

(21) C'eſt ainſi que s'en explique le Concile de Trente, Seſſ. 25. Tit. *De invocatione, veneratione & reliquiis ſanctorum, & ſacris imaginibus.*

faire revivre cette union intime des premiers Chrétiens, qui n'étoient, dit S. Luc (9), qu'un cœur & qu'une ame. Si l'Egliſe continuë de preſenter encore aux fidéles le bois précieux de la Croix à adorer; qui peut douter que l'objet de cette adoration ne ſoit Jeſus-Chriſt même, qui nous y a réconcilié à Dieu ſon Pere? Si elle approuve qu'on s'arme du ſigne de la Croix; qu'on ſe ſerve d'eau benite; qu'on érige des autels; qu'on y allume des cierges en plein jour; qu'on y expoſe à la vénération publique, des repréſentations de Jeſus-Chriſt & des Saints, c'eſt qu'elle a trouvé ces pratiques déja établies dans les beaux jours du Chriſtianiſme, comme on l'a cent fois démontré.

3°. Pour comprendre le tort qu'on a de faire à l'Egliſe un crime de cet eſprit de condeſcendance qu'elle a herité des Apôtres, par rapport à je ne ſçai combien de pieuſes obſervances, il ſuffit de réfléchir ſur ſon application à éloigner les abus dés qu'elle en a ſenti la contagion. C'eſt ainſi qu'elle a aboli les agapes & les veilles qui ſe fai-

(9) *Act. cap. 4. v. 32.*

ſoient, ſoit dans les Temples, ſoit ſur les tombeaux des Martyrs (10), dès qu'elle les a vûs dégèner en aſſemblées de plaiſir. C'eſt ainſi qu'elle a oppoſé un mur d'airain aux progrés de certaines pratiques, en quoi on s'étoit écarté de ſes régles, comme à l'égard de la Confrerie de l'Eſclavage de la Sainte Vierge (11), & de la fauſſe ſpiritualité des Myſtiques Quiétiſtes. C'eſt ainſi qu'elle rejetta dans des temps de ténébres, pluſieurs abus qui tenoient de la ſuperſtition ou de la magie, comme les épreuves de l'eau, celles du feu & des duels.

4°. Dans quels deſordres ſeroit-on replongé, ſi ſous prétexte d'éviter les écueils des pratiques communes, qu'on ſuppoſe abuſives ; on ſe licentioit à régler à ſa fantaiſie, celles qu'on veut bien adopter ? La diverſité des goûts iroit bien-tôt à bouleverſer tout. On enleveroit à la pieté tout ce qui la ſoutient, rien n'eſt plus aiſé : la cupidité dés qu'elle s'eſt renduë la plus forte, ſuffit pour cela. D'ailleurs, ſi on

(10) *Syn. Laod. Can.* 28. *Cartag.* 3. *Can.* 30. *Aug. L.* 6. *Conf. cap.* 2. & *L*, 1. *de moribus Eccleſiæ Cathol. cap.* 34. *&c.*

(11) *In Decreto Romæ dato* 5. *Jul.* 1673.

laiſſoit nos Critiques prévaloir, de quoi remplaceroient-ils les dévotions qu'ils banniſſent; ſinon, d'une monſtrueuſe inſenſibilité pour tout ce qui ſert à ranimer la pieté; ou de mille doutes ſur tout ce qui eſt le mieux établi? Qu'on nous laiſſe l'ignorance paiſible dont nous joüiſſons, & que nous jugeons tres-préferable à cette ſcience contentieuſe, qui ne fait naître que des querelles & des ſcandales.

VII.

Examen de quelques plaintes de la Critique, contre de prétendus excès commis ſur le culte de la ſainte Vierge. Réfutation des idées d'idolatrie qu'on a attachées à cette devotion.

M. Baſnage qui a ſçû tirer avantage de tout pour les interêts de ſon parti, ne s'eſt pas démenti dans ſon extrait ou avis doctrinal ſur le Traité de M. Baillet, touchant la dévotion à la Sainte Vierge. Là il poſe d'abord pour principe ſur le fonds des gloſes de ſon Auteur, *que rien* (1) *ne juſtifie mieux les reproches des Proteſtans, ſur*

(1) Hiſt. des Ouvrages des Sçavans, Decembre 1693.

les excès du culte de la Vierge, que les murmures des Catholiques qui s'apperçoivent eux-mêmes qu'il est necessaire d'en rectifier la pratique. Il auroit raison, si tout ce que l'on a debité de la Critique devenoit verité ; & s'il faloit s'en fier au rapport de ceux même que l'Eglise a désavoüé. Mais où est l'équité de prononcer sur de pareils exposez, sans égard à des inscriptions en faux munies de bonnes preuves ? Où en seroit la Religion, si l'on prenoit droit, partie sur les déclamations emportées des novateurs qui se sont préoccupez de je ne sçai quelle idée d'idolatrie fondée sur rien : partie sur les visions de l'Auteur (2) *des Avis Salutaires de la bienheureuse Vierge Marie à ses devots indiscrets*, visions qui ménent à un danger tres-réel de détruire sans esperance d'édifier : partie sur la Critique de M. Baillet, qui a semblé chercher querelle à l'Eglise, comme si elle s'étoit laissée entraîner par la ferveur outrée de ses enfans à célébrer des fêtes, sans autre garantie que celle de quelques fausses ou fort douteuses Traditions ?

Mais que ces Critiques sçachent

(2) Cet Ouvrage parut en 1674. & fut condamné ensuite.

enfin

enfin que la vigilance des Pasteurs, & que les précautions d'une exacte Theologie ne laissent point de lieu à la contagion des erreurs : qu'ils apprennent que ceux même d'entre les Peres qui se sont le plus épanchez à loüer Marie, n'ont pas laissé de renfermer son culte dans de justes bornes. Saint Epiphane, qui se menage si peu sur les éloges qu'il lui donne, en confondant les Antidico-Marianites (3), s'éleve contre les Collyridiens (4) qui paroissoient en faire une divinité. S. Bernard si pénétré de zele, & d'une confiance respectueuse pour Marie, ne laisse pas de reprendre les Chanoines de Lyon (5), qui par l'effet d'une devotion trop ardente, avoient prévenu l'ordre de l'Eglise ; il leur déclare que la gloire de « cette Reine veut être relevée avec dis- « cernement, & qu'elle ne peut être ho- « norée par de faux titres, elle qui en « a tant de vrais qui la distinguent. En- « fin, où trouve-t-on à la fois, & plus

(3) *Epiphan. Hæresi 77.*

(4) *Idem Epiph. Hær. 76.*

(5) *Bern. Ep.* 174. *Edit. Ben.* At valde honoranda est, inquis, mater Domini : bene admones, sed honor Reginæ judicium diligit. Virgo regia falso non eget honore, veris cumulata honorum titulis, &c.

d'honneurs déferez à Marie, & de plus ſages réglemens pour en retrancher les excès, que dans tant d'ouvrages de graves Theologiens, qui ont diſcuté ces points importans, ſelon l'eſprit du Concile de Trente?

Aprés cela, pourquoi craindrons-nous la delicateſſe chagrine de ceux, qui ſous prétexte de la gloire de Jeſus-Chriſt, attaquent celle de ſa Mere? Pourquoi ne publierons-nous pas, ſans rapprocher la diſtance immenſe qui ſepare Dieu de la plus parfaite des créatures, que les treſors de merites dont Dieu l'a enrichie, à deſſein de s'en former une mere digne de lui, exigent tous nos reſpects; que Dieu l'ayant appellée au plus ſublime miniſtere qui fut jamais, j'entends à écraſer la tête du ſerpent, & à enfanter le Meſſie, il l'a ornée de tout ce qu'on peut imaginer de plus excellentes prérogatives; qu'il a voulu qu'elle fût auſſi-tôt ſanctifiée que conçûë, qu'elle joignît à la virginité la fecondité même, & que pour ſoutenir l'honneur de ſa maternité, elle fût un prodige de ſainteté au deſſus des régles? De là vient 1°. Que l'Ange (6) la reconnoît pleine de grace,

(6) *Luca cap.* 1. *v.* 28.

& benie entre toutes les femmes. 2°. Qu'Elizabeth remplie du S. Eſprit, & ſentant à ſon approche treſſaillir dans ſes entrailles Jean-Baptiſte, s'écrie (7) toute tranſportée, *D'où me vient cet honneur, que la Mere du Seigneur vienne à moi?* 3°. Que Marie même dans les tranſports de ſa vive reconnoiſſance, publie (8) que le *Tout-puiſſant a operé en elle de grandes choſes.* 4°. Que l'Evangile par une expreſſion plus noble de ſon fonds que tous les panegyriques, acheve le ſien, en diſant (9), que *Jeſus eſt né d'elle.* 5°. Que l'Egliſe en poſſeſſion de reconnoître Marie ſous ce titre auguſte, s'y eſt maintenuë malgré les efforts de l'enfer; & qu'elle a conſacré par ſes déciſions dans le Concile d'Epheſe le nom de *Mere de Dieu*, que lui refuſoit Neſtorius, devenu execrable au monde Chrétien par ſon impiété. 6°. Que de là il s'enſuit qu'aprés Dieu, on trouve en elle tout ce qui peut fonder une confiance raiſonnable & ſubordonnée; puiſſance pour nous proteger; bonté pour s'in-

(7) *Lucæ cap. 1. v. 41.*

(8) *Ibidem v. 49.*

(9) *Matth. cap. 1. v. 8.*

tereſſer à nos beſoins ; engagement même à y ſubvenir.

En premier lieu, la critique peut-elle conteſter à Marie le pouvoir de nous proteger auprés de Jeſus-Chriſt, ſans la priver du nom de Mere ? Caractere ſacré, qui, outre la tendreſſe qu'il inſpire, porte encore avec ſoi une eſpece de puiſſance, ſinon de commandement, au moins d'interceſſion ; par rapport ſur tout à un Fils, qui, au rapport de l'Evangile (10), a paſſé tant d'années dans l'obéïſſance, & qui avoit gravé auſſi-bien dans les cœurs, que ſur les Tables de la Loy, l'ordre d'honorer ſes pere & mere. Il étoit venu, dit un Ancien ſous le nom de S. Methode, rétablir les droits de la nature plus encore par ſa conduite, que par ſes maximes ; & il s'y ſeroit ſouſtrait ? Il avoit payé dans cet eſprit de dépendance, le tribut de Ceſar (11), & il auroit refuſé celui de ſa déference à une Mere, par les mains de qui il avoit voulu être préſenté au Temple, & en faveur de qui, dit S. Chryſoſtome (12), il prévint le temps de ſes

(10) *Luca 2. v. 51.*
(11) *Matth. cap. 17. v. 26.*
(12) *Chryſoſt. Hom. 21. in cap. 2. Joan.*

miracles aux nôces de Cana, malgré la sévérité apparente de sa réponse ?

Quoi, Dieu s'est fait une loy d'accomplir (13) la volonté de ses serviteurs, & il se rendroit inflexible aux prieres d'une Mere ? Sur le point d'exterminer son peuple, il se seroit laissé désarmer par les prieres de Moyse ? Prêt de verser sur Israël une pluye de feu & de soufre, il se feroit appaiſé par l'encens d'Aaron ? Il auroit obéï à Josué en arrêtant le soleil dans sa course ? Il auroit fait distiller en pluye le ciel, jusques-là d'airain, à la priere d'Elie ? Par tout il auroit cherché des justes qui retinssent son bras, avant qu'il s'appesantît sur les pecheurs ? Et lorsque Marie éleveroit au ciel des mains, un cœur, des vœux si purs, elle ne trouveroit qu'insensibilité ? Peut-on le dire sans faire autant d'injure au Fils qu'à la Mere ?

Mais ce pouvoir devoit expirer à la mort de Jesus & de Marie ? Eh qui

ita etiam Cyrill. Alex. L. 2. in Joan. cap. 23. & Amb. Serm. 18. in Psalmum 118.

(13) *Psal. 144. v. 19.*

(14) *Josue 10. v. 14.* Obediente Domino voci hominis.

nous l'a appris ? Ne ſçavons-nous pas que le Sauveur prêt à conſommer ſur la Croix l'œuvre de nôtre redemption, laiſſa ſa Mere à S. Jean (15), & en ſa perſonne à toute l'Egliſe, comme un gage de la perpetuité de ſon amour & de ſa protection ? Ignorons-nous que c'eſt dans le ſéjour de la gloire, que Marie plus éclairée ſur les miſeres de nôtre éxil, & unie de plus prés à ſon Fils, eſt plus à portée & de lui rendre nos vœux, & de nous prêter ſes ſecours ; d'autant plus que *la charité*, dit S. Paul (16), *ne perit point ?* Mais entend-elle au plus haut des cieux, les prieres que nous formons ici-bas ? Et qui peut empêcher ſon Fils de les lui faire connoître ? Car ſi, ſelon l'Ecriture (17), la joye des Anges éclate à la converſion d'un pecheur ; ſi leur miniſtere eſt de porter (18) au trône de l'Agneau, l'encens de nos oraiſons ; qui empêche la Reine des Anges d'exercer avec plus de diſtinction un ſi ſaint miniſtere ?

Mais n'eſt-ce pas déroger au pouvoir

(15) *Joan.* 19. *v.* 27.

(16) 1. *Ad Cor. cap.* 13. *v.* 4. Charitas nunquam excidit.

(18) *cap.* 5. *v.* 8.

de Jesus-Christ, de donner tant d'étenduë à celui de Marie ? Non. Le Dieu jaloux qui ne partage sa gloire avec personne, ne peut douter qu'en reclamant sa Mere, & en s'y confiant, on ne se rapproche de lui, par le rapport intime qui l'unit à elle. C'est donc en vain qu'une maligne critique se plaît ici à noter des abus qui ne furent jamais ni en usage parmi les fidéles, ni tolerez par l'Eglise. Nous reconnoissons avec S. Jacques (19), que tout don par excellence vient d'enhaut, & descend du Pere des lumieres : nous convenons avec S. Jean (20) & S. Paul (21), que la grace nous est donnée par Jesus-Christ, en qui reside la plenitude de la divinité : nous ajoûtons avec S. Pierre (22), que nul autre nom sous le ciel n'est donné aux hommes, par lequel ils doivent être sauvez, que celui de Jesus : mais nous recourons avec la Tradition à Marie, comme au canal par où passent souvent les graces qui nous sanctifient. Or, qu'y a-t-il en cela, qui aille à ériger

(19) *Jacobi cap.* 1. *v.* 17.
(20) *Joan. cap.* 1. *v.* 17.
(21) *Ad Rom. cap.* 13. *v.* 5. *&c.*
(22) *Actorum cap.* 4. *v.* 12.

autel ſur autel, & à établir la gloire de la Mere ſur les ruines de celle du Fils ? Mais tel eſt le caractere du ſiecle où nous vivons ; on y joint à une grande licence de mœurs, beaucoup de reſerve dans les paroles ; & on ne craint que d'en dire trop : au lieu que S. Auguſtin, dont l'Egliſe a adopté les ſentimens (23), ne craignoit que de n'en pas dire aſſez. Il ſemble qu'on n'oſe plus expoſer qu'en tremblant, les grandeurs de Marie ; & pluſieurs Peres n'étoient en peine que de ne pouvoir les égaler devant des fidéles, dont la droiture & l'humble docilité les mettoit à couvert des mauvais tours.

En ſecond lieu, que la Sainte Vierge ajoûte à la puiſſance où Dieu l'a élevée, une bonté qui la faſſe deſcendre juſqu'à nos beſoins, & qui attire nôtre confiance, c'eſt une verité reconnuë de toute l'Egliſe. Elle eſt Mere de Jeſus-Chriſt, c'eſt aſſez pour l'être des hommes, qui, ſelon S. Paul (24), ſont les freres & les coheritiers de Jeſus-Chriſt. Du moins il eſt conſtant qu'être revêtuë de cette maternité,

(23) Quibus te laudibus efferam, neſcio, quia &c.

(24) *Ad Rom.* 8. *v.* 17.

c'eſt dés-là cooperer à nôtre redemption, puiſque c'eſt former & nourrir la victime qui doit être immolée pour nous : c'eſt fournir le ſang qui doit laver nos iniquitez. Diſons plus, c'eſt conſentir en nôtre faveur à voir livrer à la mort un Fils avec qui la nature & la grace formoient en Marie des nœuds ſi indiſſolubles. En effet, Dieu qui attendit par le miniſtere de l'Ange (25) le conſentement de cette Vierge, pour faire naître d'elle Jeſus-Chriſt, lui fit encore annoncer par le Prophete Simeon (26), qu'un glaive de douleur perceroit ſon ame : prophetie qu'elle vit s'accomplir aux pieds de la Croix. Aprés cela veut-on de plus ſûr garand du bien qu'elle nous veut, que celui même qu'elle nous a fait ?

Que ſi c'étoit trop préſumer d'elle, que de fonder ſur ces principes une ferme confiance en ſa protection ; l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ſeroit donc tombée inévitablement dans l'erreur ; ſoit en traitant Marie d'azyle & d'eſperance des pécheurs dans les prieres qu'elle ordonne ; ſoit en intereſſant la pieté des fidéles à ſon culte par tout ce

(25) *Luca cap. 1. v. 38.*
(26) *Luca cap. 2. v. 35.*

qu'elle en publie. Les ſaints Peres dont on a recueilli là-deſſus les ſentimens de ſiecle en ſiecle (27), ſeroient donc de bien mauvais guides qui ne ſerviroient qu'à autoriſer nos égaremens. Et S. Gregoire de Nazianze (28) entre autres, approuveroit bien à tort dans la bouche d'une Martyre, l'attention qu'elle eut à réclamer Marie en ce moment déciſif. Les Liturgies anciennes, où il paroît tant de veſtiges de ces invocations, nous endormiroient donc dans une fauſſe confiance. Le conſentement des fidéles à ſe mettre ſous ſa ſauve-garde, celui des Conciles à défendre ſon culte, ſeroient donc plûtôt une cabale d'eſprits ſuperſtitieux, qu'une aſſemblée de gens conduits par le S. Eſprit. Tant de Temples érigez dés les premiers temps ſous le nom de Marie, tant de Fêtes inſtituées, de vœux adreſſez, d'Ordres établis, ſeroient donc autant de monumens de nôtre foible crédulité; & ce langage ſcandaleux, qui eſt celui de pluſieurs Critiques, devroit être

(27) Abelly, Tradition de l'Egliſe ſur la devotion envers la Sainte Vierge. Courcier, *negotium ſæculorum, &c.*

(28) *Greg. Naz. Orat.* 18. *De S. Cypr.*

le modelle ou le correctif du nôtre. A Dieu ne plaise, que l'enfer prévale assez pour accréditer de pareils excès.

C'est cependant à quoi conspirent, tant les ennemis déclarez de l'Eglise, que certains novateurs cachez dans son sein. J'oserois dire, dit M. Bayle(29), « que les excès où les Chrétiens se sont « portez envers la Vierge Marie ; excès « qui surpassent tout ce que les payens ont « pû inventer en l'honneur de Junon, « sont sortis de la même source : je veux « dire, de l'habitude que l'on a d'honorer « les femmes, & de leur faire la cour. « Ailleurs (30) il s'abandonne aux con- «

(19) Dict. Crit. au mot *Junon*. Il ajoûte ensuite par une nouvelle profanation, que *qui auroit ôté à la Communion de Rome ses devotions pour les Saints, & sur tout pour celle qu'on y qualifie la Reine du Ciel, la Reine des Anges, on y verroit un vuide affreux, &c.*

(30) *Dict. de Bayle au mot* Nestorius, 2. *Edit.* Une Cour sans femme, dit-il, est quelque chose d'absurde, le goût naturel y trouve des irrégularitez choquantes ; il étoit donc de l'ordre que les peuples applaudissent à la nouvelle invention d'une Mere de Jesus-Christ, établie dans le Ciel Reine des hommes & des Anges... Cette hypothese rempliſſoit le vuide qui paroissoit auparavant dans la Cour celeste... La consequence de cela devoit être que la de-

jectures les plus licentieuſes, en recherchant les cauſes du progrés de ce culte ; & il en imagine de ſi profanes, qu'elles font honte à la raiſon, encore plus qu'à la Religion. M. Jurieu le prend plus au ſerieux, & paſſe condamnation ſur le terme de Mere de Dieu, qui fut, ſelon lui, une *témérité malheureuſe* (31). Auſſi, pourſuit-il, Dieu n'a » pas verſé ſa bénédiction ſur la fauſſe » ſageſſe de ces Docteurs : au contraire, » il a permis que la plus criminelle & » la plus outrée de toutes les idolâtries » de l'anti-Chriſtianiſme ait pris ſon ori- » gine de là.

M. Simon prend un autre tour, qui ne cede gueres en malignité à celui des Proteſtans (32). Car à propos d'un manuſcrit de Caucus, qui blâme les Prêtres Grecs, de ce que dans les Egliſes ils s'approchent des images avec un grand reſpect, au lieu qu'ils tournent » le dos au tres-ſaint Sacrement : Si ce » raiſonnement avoit quelque ſolidité, » dit M. Simon, on pourroit auſſi nous

votion des peuples s'échauffât tres-promptement pour cette nouvelle Reine.

(31) Jurieu, 16. Lettre Paſtorale 1687. page 364.

(32) Bibliot. Critique, T. 1. chap. 11.

reprocher que nous rendons un plus « grand culte à la Vierge, qu'à Jesus- « Christ, puisque les autels de la Sainte « Vierge dans nos Eglises, sont bien « mieux parées que le grand autel où est « le saint Sacrement. Ne pourroit-on « pas nous objecter, continuë-t-il, que « nous tournons le dos en quelque façon « à Jesus-Christ, & que toutes nos de- « votions semblent se terminer à honorer « la Vierge (33). Il est vrai que pour « raccommoder ce qu'il a pû gâter par l'indignité de cet aveu, il ajoûte qu'il « ne faut pas tirer des consequences de « ces pratiques qui ont leurs raisons par- « ticulieres, &c. Mais à quoi sert cet « adoucissement, aprés qu'il a armé l'he- resie contre l'Eglise, & qu'il a mis en œuvre la calomnie pour mieux deshonorer son culte ?

Ne croiroit-on pas, à l'entendre parler d'un ton si décisif, que cette prétenduë préference qu'on donne à la Vierge sur le saint Sacrement, est un fait notoire, & un desordre universel passé en loy parmi nous ? Qu'en est-il pour-

(33) Les Journaux de Hollande n'ont pas manqué de faire mention de cet aveu de M. Simon. Voyez là-dessus la Republ. des Lettres, Janv. 1709.

tant ? C'eſt une viſion creuſe paſſée de la tête de quelques Proteſtans en celles de M. Simon, & de l'Auteur *des Avis* (34) *ſalutaires de la B. V. M.* Car excepté que certains autels conſacrez à Dieu ſous le nom de ſa Mere, ſont fort parez, & honorez d'un concours extraordinaire ; que l'on y voit certaines ſtatuës ou images miraculeuſes fort réverées, comme à Lorette, à Monſerrat, à Hall, à Lyeſſe, &c. où ces Critiques ont-ils vû que ce fût une pratique établie, que l'on tournât le dos à Jeſus-Chriſt avec irreverence, pour s'approcher de Marie avec reſpect ; & que dans l'injuſte parallele de la Mere avec ſon Fils, on la mît au deſſus (35), elle qui n'a proprement de grandeurs, que celles qu'el-

(34) Vers la fin de la Sect. 5. il fait dire à la Vierge, *Ayez ſoin d'honorer Jeſus-Chriſt, qui eſt la ſplendeur de la gloire, & la vive image de Dieu inviſible, plûtôt que l'image morte d'une créature. Croyez-vous que je me plaiſe à voir mes images éclairées de beaucoup de flambeaux, quand les tabernacles où repoſe le ſacré Corps de mon Fils ſont negligez, &c.*

(35) C'eſt la plainte que met en la bouche de Marie, le même Auteur, Sect. 3. 6. *Ne me mettez pas en parallele avec Dieu & avec Jeſus-Chriſt... pourquoi donc comparez-vous un rien à une majeſté infinie, &c.*

le emprunte de lui ; & qui bien qu'élevée à la dignité de Mere de Dieu, ne s'eſt glorifiée que de la qualité de *ſervante du Seigneur* (36). Nul fidéle ne l'ignore ; & malgré l'appareil exterieur qui frape & ſcandaliſe la Critique, tous ont appris à ne regler l'eſprit de leur culte que ſur cette ſubordination.

Que faut-il de plus pour faire tomber à faux les reproches de ce donneur d'avis, qui encore plein des préjugez de l'hereſie qu'il avoit abjurée, n'a crû voir qu'excès dans la devotion à Marie : d'où vient qu'il ne s'eſt appliqué qu'à les noter, pour en inſpirer du dégoût. Voici comment.

1°. Il ſe ſcandaliſe d'abord, comme ſi on la faiſoit ſervir à autoriſer l'impénitence (37) par de petites hiſtoires « qu'on débite de ſes faux devots reti- « rez de l'enfer, ou défendus au juge- «

(36) *Luca cap.* 1. *v.* 38.

(37) Section 1. des Avis ſalutaires. *Ne croyez donc legerement*, dit Marie, *toutes ces petites hiſtoires de mes apparitions, de mes revelations, de mes graces ou de mes privileges, que l'on débite preſque par tout ſans diſcernement... Que nul d'entre vous ne s'aſſure que je retire mes faux devots de l'enfer, pour leur donner le temps de faire penitence, &c.*

» ment de Dieu, pour les récompenſer
» de quelques petites & ſeches devotions.
Mais faloit-il que ſon imagination ſe forgeât ce monſtre ſi affreux ; & qu'à cauſe que là-deſſus il s'eſt publié ſans aveu, une ou deux hiſtoires apocryphes qu'il eſt tres-libre de ne pas croire, & qu'il n'eſt pas permis de tirer à conſequence, étant des exceptions de la régle commune : Faloit-il, dis-je, qu'il ſe mît en tête qu'on fait cet outrage à Marie, de la rendre protectrice des ennemis de ſon Fils ? Quel ſujet avoit-il de craindre qu'il ne ſe trouvât de ſes devots aſſez inſenſez, pour ſe flater de trouver dans l'uſage de quelques prieres, d'un ſcapulaire, d'un chapelet, d'une confrérie, un ſûr préſervatif contre la damnation ; & cela indépendamment des fruits dignes de pénitence, du jeûne, des aumônes, de la fuite du monde & des occaſions ? Non, quelque outré qu'on ſe figure le zele qui n'eſt pas ſelon la ſcience, jamais il ne porta à cet excès de préſomption, & jamais la confiance qu'on prêche n'y conduiſit.

Que prétend donc ce Critique par les alarmes qu'il répand ? Que ſans lui le monde Chrétien s'endormoit dans

nne

une funeſte ſécurité ? C'eſt en juger trop mal, & ſon ſcandale eſt plûtôt pris que donné. Croit-il que ſans ſes avis, on s'expoſoit du moins à exceder ? Mais c'eſt en trop peu dire pour ſe juſtifier lui-même d'avoir pris les fidéles comme à partie. Quoi, tandis que chacun ſçait que de grands Saints, à qui leur vie paſſée ſembloit répondre d'un heureux avenir, n'operoient leur ſalut qu'avec tremblement (38), ſelon l'avis de S. Paul, & frémiſſoient à la vûë des jugemens de Dieu ; on ſuppoſeroit que des ames ſouïllées de crimes ſont inſtruites à ſe raſſurer ſur quelques pratiques exterieures dont elles honorent la Vierge, ſans qu'un cœur contrit & humilié opére leur retour à Dieu, & briſe les liens du péché ? Quoi, perſonne n'ignore que les Sacremens inſtituez par Jeſus-Chriſt comme de ſûrs canaux par où coulent les graces, ne ſanctifient cependant les adultes, qu'en conſequence de leurs bonnes diſpoſitions ; & on ſe figureroit qu'un engagement à quelque aſſociation, ſeroit un titre pour être ſauvé ſans converſion ? Non, quelque pré-

(38) *Ad Philipp. cap. 2. v. 12.*

ſomptueuſe qu'on ait jugé la crédulité ou l'ignorance des devots de Marie, jamais on n'a eu beſoin de les précautionner contre cet excès d'extravagance & d'impieté.

2°. Cet avertiſſement (39) déclare enſuite que *la Vierge déteſte l'amour qu'on lui porte, ſi l'on n'aime Dieu ſur toutes choſes.* A Dieu ne plaiſe, qu'ici on oſe rien diminuer du plus grand & du premier commandement de la charité (40), dont on reconnoît avec ſaint Auguſtin, l'obligation auſſi univerſelle, que juſte & pleine de charmes. Comme il s'agit de ſeparer le bon grain de la ſaine doctrine, d'avec l'yvraye & la paille de l'innovation; je demanderai à ce Critique, s'il a bien réfléchi ſur les ſuites de ſon principe, tel qu'il l'a exprimé. Car à s'en tenir là, un pécheur qui touché de la grace, & frapé d'une crainte ſalutaire, a recours à l'interceſſion de Marie, pour obtenir de Dieu ſa converſion, ſans être encore parvenu à cet amour, ſera donc un objet de déteſtation pour elle, juſques dans la priere qu'il porte à ſes

(39) Sect. des Avis de la B. V. M.

(40) *Matth. cap. 22. Marci cap. 12. Luca cap. 15. &c.*

pieds : en ſorte que ſelon la malediction du Roy Prophete (41), *ſon oraiſon ſe tournera en péché.* Qui oſeroit le penſer, ſans s'unir de ſentiment avec les ennemis du Fils & de la Mere ? Tout pécheur qui ne joint pas encore à la crainte de Dieu, & à la confiance en Marie, la charité de Jeſus-Chriſt, devra bien ſe garder de s'affectionner à Marie, & de réclamer avec ardeur ſa protection, de peur de l'irriter davantage, & d'amaſſer ſur lui un tréſor de colere ? Mais en quel ſens l'Egliſe l'aura-t-elle donc nommée l'azyle des pécheurs ? S'il n'y a que ceux qui ont ceſſé de l'être, en aimant Dieu ſur toutes choſes ; s'il n'y a, dis-je, que des pénitens de ce caractere à qui il ſoit donné, je ne dis pas de trouver grace devant ſes yeux, mais de n'en être pas déteſtez ; comment lui applique-t-elle dans ſon Office, ces paroles du Sage (42), qu'*on trouvera en elle la vie, & qu'on tirera le ſalut du Seigneur.* Diſons nettement que ces diſcours artificieux pour détourner les pécheurs de recourir à la Mere de Dieu,

(41) *Pſalmo* 111. *v.* 7. Oratio ejus fiat in peccatum.

(42) *Proverb. cap.* 8. *v.* 35.

reſſemblent fort au ſtratagême don s'aviſa Holopherne pour perdre Betulie [43].

3°. Nôtre Critique ne paroît pas mieux fondé à ſuppoſer comme il fait [44], qu'on s'attache dans l'Egliſe à aimer & à loüer Marie indépendamment de Dieu, & plus que Dieu même, ou à avoir pour elle un reſpect & une confiance qui ne ſont dûs qu'à Dieu. Car qui ne ſçait que la qualité de Mere de Dieu, ſur quoi & ſa gloire & nôtre devotion envers elle ſont appuyées, unit tellement ſes loüanges à celles de ſon Fils, qu'elle n'y ſouffre ni égalité, ni préference, ni diviſion. C'eſt en vertu de ce titre auguſte que nous admirons en elle l'œuvre de Dieu, qui n'eſt nulle part ſi admirable en ſes Saints, & que nous marchons dans les voyes du ſalut ſous

(43) *Judith. cap. 7.*

(44) Dans ces Avis de la B. V. M. l'Auteur lui fait dire : *Ne m'honorez pas comme ſi Dieu ne vous ſuffiſoit pas . . . ; ne m'honorez pas comme une ſeconde divinité ; ne m'appellez pas Mediatrice & Avocate au même ſens que mon Fils . . .* Et plus bas : *Ne m'aimez pas plus tendrement & plus ſenſiblement. Prenez bien garde d'avoir plus de confiance en moi qu'en Dieu, &c.*

sa protection. C'est en ce sens que nous reconnoissons qu'elle nous peut tenir lieu de mediatrice, non de satisfaction ni de justice ; loin de nous ce blasphême inoüi : mais d'intercession & de priere. Que si malgré ce temperament toûjours exprimé ou sous-entendu, des esprits mal intentionnez s'effarouchoient du terme de *mediatrice*, comme tendant à faire de Marie *une seconde divinité*, meriteroient-ils que par égard à leurs vains scrupules, on changeât de langage ; & ne devrions-nous pas, bien sûrs d'être entendus des plus grossiers, préferer nôtre simplicité au rafinement d'une pratique si maligne ?

4°. Rien au moins ne nous empêche de rejetter comme chimerique, tout ce qu'ajoûte nôtre donneur d'avis [45], sur les dépenses qu'on fait pour parer des images ou statuës de la Vierge, tandis qu'on laisse les pauvres à nud & mourans de faim. Car quand S. Chrysostome [46] &

(45) Dans ces Avis de la B. V. M. on déclare, *que la Vierge condamne la dépense de parures de ses statuës, qui font négliger les pauvres ou le S. Sacrement.*

(46) *Chrysost. Hom. 1. in Matth.*

S. Bernard [47] auroient remarqué en leurs temps un desordre pareil, peut-on produire en nos jours un seul exemple de cette contravention au précepte de l'aumône en faveur d'une statuë inanimée ? Ne sçait-on pas qu'outre le commandement si clairement énoncé [48] dans l'Evangile, de revêtir Jesus-Christ dans les pauvres ; la maxime generale est de plûtôt vendre ou rompre les vases sacrez pour subvenir à leur misere, que de les laisser sans soulagement.

Avoüons cependant qu'on auroit pû passer à ce Critique quelques-unes de ses réflexions, & l'en loüer même, si recevant avec respect les pratiques qu'il a plû à l'Eglise d'autoriser, il s'étoit contenté de reprendre quelques irrégularitez qui ont pû se glisser, soit dans la forme de quelques prieres particulieres peu exactement conçûës ; soit dans la pratique abusive de quelques indulgences peu averées, ou mal entenduës ; soit dans la fréquentation de quelques pelerinages où l'on cherche la guérison d'une maladie, & peut-être la dissipation de l'esprit, plus que le remede à

(47) *Bern. in Epist. ad Guill. Abb.*
(48) *Matth. cap. 25. v. 42. &c.*

ſes péchez, & qu'un changement de conduite. Ce qui eſt ſûr, c'eſt que l'ouvrage fameux où M. Thiers [49] ſemble donner l'excluſion à divers exercices de pieté purement arbitraires, pour faire place à la *devotion aux préceptes* ; cet ouvrage, dis-je, n'a pû ni dû paſſer au public, ſans une proteſtation qui lui ſervît de Lettre de créance. Proteſtation qui fît voir qu'il reçoit, qu'il approuve & qu'il révere toutes les devotions ; mais qu'il croit qu'elles doivent toutes ceder à celles des commandemens de Dieu. On n'a nulle peine à lui accorder ce dernier point, pourvû qu'il convienne que le malheur de certains Critiques, eſt qu'à force de vouloir réduire la devotion au ſeul neceſſaire, & de lui retrancher les alimens propres à en piquer le goût, & à en ranimer le ſentiment, ils vont à l'éteindre : à peu prés comme ces Medecins, qui plus attentifs à purger, qu'à ſoutenir un malade, l'épuiſent & le tuënt faute de nourriture ; ou comme ces Chimiſtes, qui

(49) Voyez le Traité de ce Docteur, intitulé, *De la plus ſolide, la plus neceſſaire, & ſouvent la plus negligée de toutes les devotions*, &c.

en subtilisant trop les essences, n'y laissent que des esprits volatiles trop sujets à s'évaporer.

VIII.

Dernier scandale causé par une Critique licentieuse contre des pratiques aussi édifiantes que celles des mortifications du corps.

C'est un attrait des plus grossiers, mais des plus efficaces pour séduire les ames, que de leur proposer sous le nom de religion, un nouveau droit qui les exempte du joug des austeritez auxquelles l'Eglise assujettit ses enfans. Ouvrir cette voye d'accommodement, c'est mettre dans son parti la cupidité qui y entraîne bien-tôt la raison; & c'est un moyen sûr de prévaloir. Or tel a été l'artifice des chefs de la Réforme; tel le succès de ces restaurateurs de la pureté évangelique, qui s'étoient formez sur le modèle des Apôtres; telles les insinuations de ces hommes spirituels, qui confirmez en grace, & sûrs de leur salut [1] en vertu

(1) *Luth. in Apol. Art.* 3: *Concor. Beza in cap.* 10. *Epist. ad Heb. v.* 1. *Syn Dordrect. can.* 6. *&c. Chamier L.* 6. *cap.* 12. *n.* 4. *&c. Per-*

de-

de leur foy, & de l'inamissibilité de leur justice, n'avoient plus ni chair à crucifier, ni passions à dompter, ni par consequent à prêcher que joye & securité à ceux qui avoient crû recevoir la grace d'adoption.

Comme ces Réformateurs se piquoient d'entendre à fond l'Ecriture, & que la voye étroite marquée par Jesus-Christ étoit trop rebutante, pour ne pas effrayer le monde, ils ont crû devoir en chercher une plus large qui s'accommodât mieux à la porteé & aux desirs de l'homme animal. Ils l'ont trouvée cette voye si chere à la sensualité, & jusques-là si inconnuë à l'Evangile. Mais quelle torture n'a-t-il pas falu donner à l'Ecriture, pour l'amener là-dessus à un sens commode, & pour l'écarter de celui des bonnes œuvres [2] où le texte conduit ? On « ne pouvoit défigurer la Religion, dit « Grotius [3], par un dogme plus per- «

(2) *Matth. cap. 19. v. 29. & cap. 25. v. 34. Item ad Rom. cap. 2. v. 6. Ad Gal. cap. 6. v. 8. Jacobi cap. 10. v. 12.*

(3) Grot. in Animadv. pro suis ad Cassandrum notis, Art. de discrim. pecc. mort. & ven. Nullum potuit in Christianismum induci dogma pernicioſius quam hoc : hominem qui credidit aut qui regenitus est... posse pro-

» nicieux que celui de leur juſtice ina-
» miſſible dans les regenerez, quelque
» ſouïllez qu'ils ſoient de crimes : nul
» des Anciens ne l'avoit enſeigné avant
» eux, nul n'eût ſouffert qu'on l'enſei-
» gnât ; & il ne s'eſt point vû d'exem-
» ple, pourſuit-il, d'un abus plus mani-
» feſte de l'Ecriture.

Ce qui tient du prodige, c'eſt que des ennemis ſi déclarez de la Croix de Jeſus-Chriſt, ayent pû emprunter avec quelque ſuccès les armes de la Critique, pour ſoutenir les interêts de leurs paſſions ; & qu'ils ayent trouvé juſqu'au milieu de l'Egliſe, tel Docteur qui ait adopté ou approuvé une partie de leurs excès. Ignoroient-ils ce que la plus ſuperficielle lecture des écrits apoſtoliques apprend ſur la neceſſité de ſe mortifier ? Car qu'y lit-on, qu'o-
» bligation de porter ſa croix [4] à la
» ſuite de Jeſus-Chriſt ; que bénédictions

labi in ſcelera & flagitia, ſed accidere non poſſe ut propterea divino favore excidat, aut damnationem incurrat : hoc nemo veterum docuit, nemo docentem tuliſſet, nec aliud evidentius vidi argumentum detortæ ad privatos & malos ſenſus Scripturæ. *Voyez ſur cela, le ſecond Livre du Renverſement de la Morale de Jeſus-Chriſt par les erreurs des Calviniſtes.*

(4) *Lucæ cap. 9. v. 23.* Qui vult venire poſt

pour ceux qui pleurent [5] ; que ma- «
ledictions [6] sur ceux qui rient ; «
qu'ordre exprés de s'arracher l'œil [7], «
& de se couper la main & le pied, dés- «
là qu'ils scandalisent ? La marque à «
quoi on y distingue ceux qui appar- «
tiennent à Jesus-Christ [8], c'est qu'ils «
crucifient leur chair avec leur convoi- «
tise. On y déclare (9) que la porte qui «
mene à la vie est petite, que peu de «
gens y entrent, & qu'il faut des efforts «
pour y trouver un passage ; que le »
Royaume des cieux n'est reservé qu'à «
ceux [10] qui l'emportent avec violen- «
ce ; qu'il faut même haïr son ame [11] «

me, abneget semetipsum, tollat crucem suam & sequatur me.

(5) *Matth. cap. 5. v. 5.* Beati qui lugent. & *Luca cap. 6. v. 21.* Beati qui nunc fletis.

(6) *Luca cap. 6. v. 25.* Væ vobis qui ridetis.

(7) *Matth. cap. 5. n. 29. & 30.*

(8) *Ad Gal. cap. 5. v. 24.* Qui autem sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis.

(9) *Matth. cap. 7. v. 14.* Quàm augusta porta & acta via est quæ ducit ad vitam, & pauci inveniunt eam. *Et Luca cap. 13. v. 24.* Contendite intrare per angustam portam.

(10) *Matth. cap. 11. v. 12.*

(11) *Luca cap. 9. v. 24. Joan. cap. 12. v. 25.*

» & la perdre pour un temps, afin de
» la sauver à jamais ; que l'abnegation
» ou le renoncement à soi-même est in-
» dispensable : car c'est-là ce glaive ap-
» porté par le Fils de Dieu [12] pour
» couper jusqu'au vif, & diviser entre la
» chair & l'esprit.

Telle est en abregé la loy de Jesus-Christ proposée à tous, & soutenuë de ses exemples ; loy dont les Apôtres & leurs successeurs ont si bien compris les dures leçons, qu'ils ne prêchoient qu'austeritez ; persuadez qu'un Ange du ciel vint-il annoncer un autre Evangile [13], il faudroit lui dire anathême. Aprés cela nos Critiques Protestans croiront-ils encore qu'un des droits de leur liberté évangelique, est la dispense de mortifier leur chair ? Se flateront-ils qu'en qualité de prédestinez ils sont plus privilegiez que Saint Paul même qui avoit reçû les prémices de l'esprit, & qui ne laissoit pas de gemir sous le [14] poids de la cupidité, jusqu'à se plaindre qu'il ne faisoit pas le bien qu'il vouloit, & qu'il faisoit le mal qu'il ne vouloit

(12) *Matth. cap.* 10. *v.* 34.
(13) *Ad Gal. cap.* 1. *v.* 8.
(14) *Ad Rom. cap.* 7. *v.* 19. *&c.*

pas : juſqu'à crier, *Qui me délivrera de ce corps de mort ?* Ce qui l'obligeoit à porter en ſon corps [15] la mortification de Jeſus-Chriſt, & à s'attacher avec lui à la Croix [16].

N'eſt-il pas étonnant, que comme en dépit des préceptes & des pratiques auſteres de l'Apôtre, ces Critiques qui ſe piquoient de réforme, ne ſe cruſſent redevables qu'à la chair pour vivre ſelon la chair ; & que pour contredire l'obligation qui nous impoſe de mortifier [17] par l'eſprit, les œuvres de la chair, ils ne tendiſſent qu'à amener le texte ſacré à un ſens charnel ? que ſur ce principe, ils condamnaſſent hautement, jeûnes, abſtinences, celibat, macerations ? Ne ſemble-t-il pas que ſans avoir été tranſportez comme Saint Paul au troiſiéme ciel, ils euſſent par deſſus lui l'avantage d'habiter une région ſuperieure à celle où ſe forment les orages de la concupiſcence, ou qu'au moins ils ne craigniſſent plus qu'aucun

(15) 2. *Ad Cor. cap.* 4. *v.* 10 Semper mortificationem Jeſu in corpore noſtro circumferentes, &c.

(16) *Ad Gal. cap.* 2. *v.* 19. Chriſto confixus ſum cruci.

(17) *Ad Rom. cap.* 8. *v.* 13.

crime pût les priver du droit acquis à l'heritage du ciel. Ceux à qui leurs principes ſont bien connus, ſçavent aſſez que je ne leur impoſe pas.

Mais puiſque Jeſus-Chriſt veut qu'on connoiſſe les faux prophetes [18] par leurs fruits, voyons plus en détail combien furent verreux ceux de cette Réformation, qu'il a plû à M. Jurieu d'exalter *comme le plus grand ouvrage* [19] *de la grace & de la providence de Dieu, qui ait paru depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme.* On vit, je l'avouë, à la naiſſance du Proteſtantiſme, le Clergé fort déchu de ſon ancienne ſplendeur; & l'eſprit du ſiecle introduit juſques dans le ſein des Cloîtres: de tant de ſaints établiſſemens fondez par nos Peres, les uns déja tombez étoient un ſpectacle d'horreur; d'autres foiblement étayez, menaçoient ruine; ceux même où l'on avoit mené dans une chair corruptible la vie la plus édifiante, s'étoient changez en ſcandale depuis qu'on s'y étoit livré au monde au lieu de s'y prêter. La réforme diſſipa-t-elle ces affreux

(18) *Matth. cap. 7. v. 16.* A fructibus eorum cogneſcetis eos.

(19) 17. Lettre Paſtor. du 6. Avril 1687.

nuages par le grand éclat qu'elle jetta ? Non. Elle ne servit qu'à ajoûter aux desordres qui regnoient déja, une nouvelle confusion, par l'anarchie qu'elle établit sous le nom de liberté. Fit-elle revivre la vigueur des anciens Canons ? Ou ramena-t-elle avec le recueillement les anciennes pratiques des Monasteres [20] ? Point du tout. Elle traita & Canons, & observances, & vœux monastiques, d'autant d'inventions du démon [21], & n'aima du Clergé & des Cloîtres, que les revenus dont elle s'enrichit. Elle fit plus : car ayant ouvert à la licence une large porte, elle grossit son parti du débris des Couvens qu'elle dépeupla. Ce sont les seuls miracles qu'on lui vit operer.

Les premiers cris qu'on entendit s'élever parmi les Protestans contre l'Eglise, roulerent tant sur le luxe & la molesse qui s'étoient débordez, que sur la profanation & le commerce simoniaque qui s'étoient glissez dans la

(20) On trouvera ceci traité avec plus d'étenduë dans le chap. 5. du 1. Livre du *Renversement de la morale de Jesus-Christ par les erreurs des Calvinistes*, depuis la page 40. jusqu'à 50.

(21) Confess. de Foy Art. 24.

diſpenſation des choſes ſaintes. Le trafic des indulgences avoit énervé ou aboli les rigueurs de la pénitence ; & toute chair, ſelon eux, avoit corrompu ſes voyes. Mais apprirent-ils à ſubſtituer à tant de dépravations un ſaint uſage ? Vit-on à leur avenement le luxe diſparoître, & la frugalité regner ? Nullement. Leur zele fut auſſi fertile en invectives, que ſterile en bonnes œuvres ; & ces nouveaux Iſraëlites ne ſçûrent rien mieux, qu'enlever au Clergé Catholique, qu'ils prenoient pour les Egyptiens, leurs vaſes d'or ; & que dépouïller les autels, pour en revêtir les Grands du ſiecle, qu'ils s'attacherent par des liens ſi précieux. Un de leurs chefs [22] avoüoit que la » découverte du nouvel Evangile les » avoit rendus ſi emportez, qu'ils ſe » croyoient permis tout ce qui flatoit » leurs paſſions, ſans plus craindre l'en» fer.

Eh qui étoient auſſi les dignes Miniſtres de cette belle réforme ? C'étoit en Allemagne un Moine, qui, piqué

(22) *Tom.* 1. *Oper. Luth. pag.* 37. Ex Evangelio adeo effrenes facti ſunt homines, ut quidquid illis libet, liceat. Non terrentur inferno, &c.

de jalousie sur une préférence d'Ordre, devint furieux ennemi des Indulgences, du Pape, de la foy ; & qu'un amour illicite porta ensuite à débaucher & à épouser une Religieuse. Esprit fougueux, qui, à l'appas de la licence dont il leva l'étendart, se fit suivre d'une foule de mauvais Prêtres & de Moines Apostats. Ce fut en Angleterre un Roy, qui de défenseur de l'Eglise, s'en rendit le persecuteur, dés qu'on voulut lui ôter l'idole de chair dont il étoit épris ; & qu'il fit passer de ses mains par celles d'un boureau. Prince dont les premiers successeurs enchérirent bien-tôt sur ses innovations. C'étoient en France & en Flandres des Grands ambitieux, qui, attentifs à profiter des troubles de la Religion contre l'Etat, mirent d'abord Calvin en œuvre, esprit chagrin à qui rien ne plaisoit que ses propres inventions ; & accréditerent ensuite le Calvinisme, qui, sans les incommoder en rien, les mettoit à la tête des affaires. Voilà des sujets, comme on voit, bien propres à remettre dans la voye des austeritez de l'Evangile les fidéles, & à prescrire aux pécheurs de dignes fruits de pénitence.

Auſſi l'effet a répondu à ce qu'on en devoit attendre. Car loin de les voir marcher dans la cariere épineuſe, que ſe ſont ouverte aprés Jeſus-Chriſt, les premiers Chrétiens : combien s'en ſont-ils éloignez ? S'agiſſoit-il, par exemple, de maintenir le précepte du jeûne de Carême [23], dont ils ſçavoient en leur conſcience, que l'inſtitution eſt apoſtolique [24], & autoriſée par l'exemple de Jeſus-Chriſt pour mortifier la chair ? Ils s'en ſont moquez, à l'exemple d'Aërius [25], regardant cet aſſujetiſſement comme un reſte de judaïſme. Ils ſe ſont même ſcandaliſez des

(24) *Ignat. Martyr. in Epiſt. ad Philipp.* Quadrageſimale jejunium ne ſpernatis, continet enim exemplum converſationis dominicæ. *Baſil. Orat. 2. de jejunio præceptum jejunii quadrageſimalis aſtruit.* Omnes, inquit, æqualiter & præceptum audiunt & cum gaudio ſuſcipiunt. *Et Amb. Serm.* 34. Quiſquis Chriſtianus jejunando non impleverit quadrageſimam, prævaricationis contumaciæ reus tenebitur.

(4) *Hier. in Epiſt. ad Marcell.* Nos unam quadrageſimam ſecundum traditionem Apoſtolorum tempore nobis congruo jejunamus, &c. *Item S. Leo Mag. Serm. 6. de Quadrag.* Ut Apoſtolica, inquit, inſtitutio quadraginta dierum jejuniis impleatur.

(25) *Epiph. L. Hareſ. hær. 75. & Aug. L. de Hær. ad Quod vult Deum hær. 53.*

abſtinences ordonnées par l'Egliſe, & en ont pris occaſion d'invectiver contre les Paſteurs, comme ſi en défendant l'uſage de certaines viandes, ils avoient crû par une eſpece de Manichéïſme [26], qu'elles fuſſent mauvaiſes & créées par le diable. Mais le ſujet ſur lequel le déſintereſſement & le zele des Réformateurs a le plus éclaté, c'eſt à ſecoüer le joug du celibat, & des vœux de Religion : car à les entendre, ceux qui veilloient à ne pas laiſſer impunie à cet égard la violation de l'ordre de l'Egliſe, étoient de ces hypocrites Docteurs de menſonge notez par Saint Paul [27], qui avec une conſcience cauteriſée, défendoient de ſe marier, & ordonnoient de s'abſtenir des viandes que Dieu a créées, pour l'uſage des fidéles. Il ſembloit enfin que l'eſſence du nouvel Evangile conſiſtât, dit Eraſme [28],

(26) De hujuſmodi abſtinentia hæreticè ita ſenſiſſe Marcionem & Tatianum tradit Tertul. *in L. de jejun. cap.* 15. Manichæos item in eo erraſſe docet Aug. *L.* 30. *contra Fauſt.* &c.

(27) 1. *Ad Timoth. cap.* 4. *v.* 3.

(28) *Eraſm. in Epiſt. contra Pſeudo-Evang. ad Vulturium.* Nunc floret Evangelium, quod face.dotes & Monachi contra leges humanas, contra profeſſionem ſuam ducunt uxores. . . . .

à marier ceux que les loix, que leur
» profession, que leurs vœux obligeoient
» à vivre sans femmes... & que cette
» grande tragedie de la réforme ne de-
» voit aboutir qu'à un dénouëment tout-
» à-fait comique, qui étoit le mariage.
» Car dans la fureur de s'y engager, qui ouvroit les Cloîtres aux apostasies, & les consciences à l'infraction des sermens les plus solemnels, on ne se souvenoit plus ni de l'obligation d'accomplir les vœux [29] faits à Dieu, ni de la préference [30] que donne l'Apôtre à l'état de continence : on ne vantoit que les droits inalienables de la liberté de disposer de soi-même ; & tout ce qui s'y opposoit étoit tyrannique, & dés-là nul. Pour nous en convaincre, entendons l'Apologie édifiante, qu'a dressé M. Jurieu [31] en faveur des

At istis omnis tragædia exiit in catastrophen comicam : ubi contingit uxor, occinitur Valete & plaudite.

(29) *Deuter. cap.* 23. *v.* 21. *&c.* Cum votum voveris Domino Deo tuo, non tardabis reddere, quia requiret Dominus Deus tuus, &c.

(30) *Ad Corinth. cap.* 7. *v.* 38. Qui matrimonio jungit Virginem suam, bene facit, & qui non jungit melius facit.

(31) Jurieu, 2. Lettre Pastor. du 1. Juillet 1687.

Apôtres. Ils ont rompu leurs vœux, « dit-il, c'étoient des vœux illegitimes, faits sous une domination tyrannique, conçûs dans une fausse religion, « désagreables à Dieu, parce qu'ils servoient de voiles à une infinité de corruptions... Ils quittoient Babylon, il « en faloit laisser toutes les livrées, &c. »

Et pourquoi en effet auroit-on contristé ces élûs par le refus inhumain d'une femme ; puisque Luther, Melancton, Bucer, Capiton, &c. en avoient bien accordé deux tout à la fois à Philippe Landgrave de Hesse, par un acte signé de leur main ?

Mais passons de ces monstrueuses profanations qu'il faudroit ensevelir dans un éternel oubli, à d'autres qui bien que plus legeres, meritent assez notre attention & la censure publique, de peur que l'impunité ne les rendît contagieuses. Entre mille exemples, choisissons-en un des plus connus, & tirons-le d'une rapsodie critique qui a paru sous le titre trompeur d'*Histoire des Flagellans* [32]. Histoire dont l'u-

(32) Voyez la Critique de l'Histoire des Flagellans, & la justification de l'usage des Disciplines volontaires par M. Thiers. Voyez aussi l'Extrait qu'en a donné le Journal de Trevoux en Juin 1703.

nique but eſt d'enlever aux fidéles les inſtrumens de leurs mortifications volontaires, & de décrier l'uſage des diſciplines, comme oppoſé à la pieté & à la pudeur, comme un reſte d'idolâtrie, & un fruit de la ſuperſtition &c. Ouvrage auſſi vuide de principes & de preuves, que rempli de citations. Car c'eſt un ramas mal aſſorti, ou de contes indécens propres à faire rire dans un ſujet tres-ſerieux, ou d'expreſſions ſales & cyniques dont la contagion ne ſe ſauve qu'à la faveur de l'obſcurité, ou de recherches critiques, toutes tendantes à faire diſparoître dans l'antiquité, les traces de la pratique des diſciplines, & à en rapprocher de nos temps l'invention. Ouvrage fait exprés pour tourner en dériſion l'uſage des Saints, comme ſi c'étoit un ſujet d'opprobre & de riſée, auſſi-bien parmi les Chrétiens, que parmi les Juifs & les Gentils, de vouloir porter en ſon corps [33] la mortification de Jeſus-Chriſt, & d'honorer les myſteres de la flagellation, en s'y ſoumettant volontairement. Ce qui eſt de pis, c'eſt qu'on ne ſemble s'y étudier qu'à renverſer les idées priſes là-

(33) *Ad Rom. cap. 8. v. 13.*

dessus dans l'esprit de l'Eglise, & qu'à en détourner les témoignages les plus respectables : celui de S. Paul, qui, dans le sentiment de la revolte de la chair, châtioit, dit-il [34], son corps, & le reduisoit en servitude, de peur qu'après avoir prêché les autres, il ne fût réprouvé ; celui de S. Gregoire de Nazianze qui nous assure qu'il déchiroit sa chair ; celui du saint Prêtre Hisyche de Jerusalem, qui ordonne de macerer son corps à force de le flageller & de le fraper, &c.

IX.

Conclusion de tout l'Ouvrage.

Mais sans nous arrêter ici à réfuter un Livre déjà tombé, & indigne, comme tant d'autres, d'être relevé ; ne pensons qu'à finir le nôtre, qui n'a que trop traîné en longueur. Aussi-bien de quoi serviroit-il de le grossir par de nouveaux exemples d'abus ? Pourrions-nous en les multipliant, détromper ceux qui ne veulent pas l'être ? Et ne chargerions-nous pas de preuves superfluës, ceux qui ont en main assez de

(34) 1. *Ad Cor. cap. 9. v. 27.*

memoires pour juger avec connoiſſance de cauſe ? A quoi donc aboutiroit un plus ample détail, qu'à irriter un grand nombre de Critiques, que la plus douce cenſure effarouche ? Nous les avons ſuivis dans leurs principaux égaremens, tant ſur l'Ecriture, que ſur la Tradition, pour détourner de leurs voyes la religion des fidéles. Les abymes qu'ils ont ouverts à une curioſité intempeperante, ont de quoi effrayer les Lecteurs les plus agueris. Ce que nous en avons remarqué, ne fait que trop voir leur deſſein formé, ou de ſaper les fondemens du Chriſtianiſme, ou de le combattre à main armée. Nous n'avons eu égard en rapportant leurs progrés, ni à Apollo, ni à Cephas, qu'il convenoit peut-être de ménager, mais à Jeſus-Chriſt qu'il faloit vanger. Rien n'a pû nous faire perdre de vûë le malheur qu'ont eu les Critiques, ou de trop compter ſur les tréſors de leurs découvertes, ou de ne pas aſſez comprendre le *bonheur* (1) *des pauvres d'eſprit.*

Mais aux interêts de la Religion près, Dieu ſçait que nous aurions bien mieux aimé loüer leurs talens en ce

(1) *Matth. cap. 5. v. 3.*

qu'ils

qu'ils ont d'estimable, que manifester leurs excès en ce qu'ils ont d'affreux. Nous ne voulions que précautionner les fidéles contre les dangers de perversion, & nullement diffamer des Sçavans, dont les erreurs n'empêchent pas que nous n'honorions le merite. Nous cherchions non pas à les blesser, mais à les guérir. Et de là venoit que sans vouloir déroger aux droits de la cause de Dieu, nous souhaitions d'user à leur égard, de ces temperamens auſquels on reconnoît & *la charité* (2) *qui ne pense point le mal*, & l'honnêteté qui ne le dit pas avec chagrin, & la sage critique qu'un faux air de pedanterie n'a point gâté. Si l'on nous montroit en quoi notre ouvrage sort de ces regles, il seroit aisé de nous y faire rentrer.

Nous nous sommes au moins bien attendus que par represailles de tout le mal que la necessité du sujet nous a forcé de mettre sur le compte des Critiques, ils récrimineroient contre nous, & releveroient plusieurs fautes qui nous sont échappées : tant mieux : nous mettrons à profit leur haine. Mais

(2) *Ad Corinth. cap.* 13. *v.* 6.

puiſque nôtre deſſein n'a été que d'aller au ſecours de la Religion, ſans nous amuſer à des diſputes de ſcience, nous ſçaurons bien démêler les interêts de l'Egliſe d'avec les nôtres, & ramener aux points eſſentiels de la foy, ceux qui s'en écarteront exprés pour donner ou prendre le change ; Nous admirerons qu'ils ayent joint à tant d'inattention ou d'ignorance ſur le dogme, une exactitude ſi ſcrupuleuſe ſur des minuties : & ſans nous conſumer, comme eux, ſur la recherche d'une date, d'un fait, d'un paſſage de nulle importance, nous reviendrons aux malheureux fruits de leur critique, qui ont empoiſonné tant d'ames, & infecté juſqu'aux ſources de la Religion. On a déja vû que M. Bayle avoit défriché & cultivé mieux que perſonne le fonds d'incrédulité qui eſt en nous: & qu'aprés en avoir arraché la foy des myſteres, comme remplie d'épines & de contradictions (3), il y avoit jetté

(3) Le ſeul Article de Pyrrhon dans le Dict. Crit. eſt une preuve trop forte de l'incrédulité de M. Bayle ſur les Myſteres. Là il fait dire à un Abbé, ſans le contredire, que la Theologie chrétienne fournit au Pyrrhoniſme des argumens inſolubles ; & là-deſſus il met en oppoſition avec la raiſon ces myſteres.

des semences d'athéïsme (4). Mais comme il étoit modeste, il a avoüé que ceux qui l'avoient précédé dans le maniement de la critique, avoient bien avancé l'ouvrage qu'il n'a fait que perfectionner; & que (5) jamais peut-être il n'y a eu autant d'incrédules que dans le seiziéme & le dix-septiéme siecle : je parle, poursuit-il, de ces incrédules qui ne se contentent pas de rejetter l'édifice sans ruiner le fondement; mais qui rejettent tout à la fois le fondement & l'édifice. Effectivement jamais Celse, Porphyre, Hierocles, Julien l'Apostat, n'ont porté au Christianisme de si rudes coups, que des Spinosa, des Bayles, des Tolands, &c. Qu'aprés cela donc nos Critiques incidentent sur d'autres reproches, & qu'ils les tournent contre nous, pour faire diversion à celui de leur irréligion, que nous importe? On n'en sera pas la dupe.

1°. S'ils se plaignent de ce qu'on a rapporté aux Critiques, comme à la source, divers abus dont on devoit ren-

(4) Voyez le mot *Simonides* dans le Dict. Crit. & les pensées diverses sur les Cometes, p. 397. &c.

(5) Dict. Crit. au mot *Greg. I.*

dre les seuls Theologiens responsables ; on répondra que les Theologiens n'ont souvent erré qu'en faisant un mauvais usage de la Critique, par rapport aux textes de l'Ecriture & des Peres. De même que les Critiques n'ont fait tant de naufrages dans la foy, que pour avoir entrepris sur la Theologie, en s'ingerant de juger des textes en tant que conformes ou qu'opposez à la revelation. Nous n'en chercherons pas bien loin des exemples. C'est un fait notoire, que le feu du Jansenisme commença à s'alumer en Flandres par une étincelle de Critique. C'étoit au pied de la lettre, une virgule que des Theologiens déplaçoient pour réduire à rien la Censure du Pape Pie V. contre les Propositions de Bajus (6). L'incendie continua & s'accrut par des disputes critiques sur l'intelligence des textes tant de S. Augustin, que de Jansenius : & l'erreur consista à écouter là-dessus son propre sens, au préjudice de celui de

(6) Les Partisans de Bajus changerent le vrai sens de la Condamnation du 1. Octobre 1567. & en éluderent la force, en ôtant ou transportant la virgule qui est aprés ces mots : *Quanquam nonnulla aliquo pacto sustineri possent, &c.*

l'Egliſe. C'eſt auſſi une remarque tres-ſenſée qu'a adoptée M. de S. Evremont (7), que les Grammairiens du ſiecle paſſé, ne devoient pas ſe mêler de dogmatiſer ſur la Religion. Appliquez, dit-il, à l'étude des Langues ſçavantes, ils ne pûrent raiſonner avec aſſez de juſteſſe ſur des matieres élevées, dont ils n'avoient qu'une connoiſſance ſuperficielle : il faloit, s'ils avoient été plus ſages, borner leur juriſdiction aux Auteurs profanes, &c. En effet, Caſaubon, ſi ſçavant d'ailleurs, fait pitié en s'ingerant à redreſſer Baronius ſur des points de Theologie. Scaliger ou Saumaiſe ont pû en qualité de Critiques, juger du ſtyle, des phraſes & de l'âge d'un texte, dit M. de Cambray (8) ; mais il ne leur appartenoit pas de prononcer dogmatiquement ſur la catholicité ou hereticité ; & c'eſt de cette ſource que ſont nées tant d'erreurs.

2°. S'ils nous reprochent qu'au lieu

(7) T. 3. des Oeuvres de M. de S. Evremont, Traité de la vraye & de la fauſſe beauté des Ouvrages d'eſprit, chap. 3. Edit. de Paris. 1697.

[8] Inſtr. ſur le Livre intitulé, *Juſtification du Silence Reſp.* pag. 139. & 140.

de nous en tenir préciſément aux abus de la Critique, nous avons paru en condamner l'uſage; nous nous inſcrirons en faux avec d'autant plus de droit, que nous avons exactement diſtingué ce qu'elle a d'excellent, quand on ſçait bien la mettre en œuvre, d'avec les excès que la malice ou l'ignorance y ont gliſſez. A la bonne heure qu'on ſe ſerve de la critique pour diſcuter & peſer tout, mais qu'on y apporte la même précaution qu'éxigeoit Clement d'Alexandrie, par rapport à la Philoſophie [9], qu'elle ſoit ſoumiſe à la Religion, autant & plus qu'Agar à Sara, & qu'on ne permette jamais au libertinage d'y regner. Au reſte, nous ne nous entêtons pas du chimerique projet de lier les mains à des Ecrivains auſſi exercez à manier la plume que pluſieurs Critiques: mais nous voudrions arrêter leur trop grande demangeaiſon d'innover. Ils étalent ſi volontiers leur ſcience; pourquoi nous cachent-ils avec tant de ſoin la » délicateſſe de leur religion? Dieu » veüille, dit un grand Prélat [10],

[9] *Clem. Alex. L. 1. Stromat. verſus initium ubi de Sara & Agar.*

[10] Lettre ſur l'infaill. de l'Egliſe touchant les Textes Dog. p. 46. &c.

qu'une Critique hardie & sans bornes, « ne nous pousse jamais trop loin. Il n'y « a rien qu'on ne doive craindre de cette « sageſſe intemperante. Ajoûtons en par- « ticulier sur la Critique, ce qu'un ha- « bile Protestant [11] a remarqué en ge- « neral sur les sciences : qu'elles rempliſ- « sent un peu trop l'esprit, & qu'elles « le façonnent trop à leur mode. Je ne « prétend pas, poursuit-il, les blâmer, « ni les condamner, c'est l'honneur de « nôtre siecle ; mais il est juste d'empê- « cher qu'elles n'impriment dans l'esprit « des idées, & des plis funestes à la Re- » gion. «

3°. Si ces Messieurs nous accusent d'avoir trop noirci ou leurs écrits, ou leurs intentions ; ou qu'ils nous disent qu'il suffisoit de faire voir leur tort, sans en tirer des conclusions odieuses ; d'autant plus, que la malignité n'a pas besoin d'être tant aidée à découvrir le mal : nous examinerons si c'est sur le fonds ou sur la procedure que roulent leurs plaintes. Pour le fonds, il seroit difficile qu'avec toute leur habileté ils justifiassent, qu'ils plâtrassent même les impietez qu'ils ont avancées.

[11] Jacquelot, Préface des Dissert. sur l'Existence de Dieu.

On ne fouïlle pas dans leur cœur pour en tirer un poiſon caché. M. Toland le montre à découvert, & outre tout ce qu'on en a rapporté, il ne feint pas de préferer des fables debitées par Strabon, au recit de Moyſe même (12). M. Bayle ne ſe contraint guéres plus ſur tout ce qui ſent le libertinage, & l'envelope ſi peu que rien. M. le Clerc inſinuë quelquefois malignement, & ſouvent ſans art, ſes

(12) Voyez dans ſon dernier Ouvrage intitulé, *Adæiſi-dœmon*, les origines judaïques qu'il nous débite, au mépris des Livres de Moyſe. M. Bernard dans l'Extrait qu'il nous donne d'une Lettre Angloiſe, où l'on refute celle à Serena, Nouvelles de Decembre 1705. parle ainſi à propos de ce Toland. J'avouë que je ſuis ſurpris de la hardieſſe avec laquelle certains Ecrivains entreprennent de prouver pluſieurs faits hiſtoriques, par l'autorité des anciens Auteurs payens, ſans faire aucune mention de Moyſe: il leur ſemble qu'on rêve, quand on veut ſe ſervir de cet Hiſtorien ſacré pour établir quelques faits; & ils veulent qu'on croyent qu'ils parlent ſerieuſement, quand ils prouvent ces mêmes faits par l'autorité d'un Herodote, ou même d'un Homere ou d'un Heſiode. Il me ſemble qu'avant que d'en venir là, ils devroient nous faire voir par de bonnes raiſons, que l'autorité de Moyſe ne vaut pas celle de ces Auteurs profanes; ce qu'aſſurément ils ne feront jamais.

malicieuſes

malicieuſes erreurs. Combien d'autres encore, dont les opinions licentieuſes ont été verifiées papiers ſur table, & dont la critique a paru d'une trempe aſſez dure pour rejetter ce que le Chriſtianiſme a de plus ſacré ?

Pour la procédure, nous croyons qu'il ne leur ſieroit pas de nous la reprocher, comme ſi nous leur devions des égards, dont ils ſe ſont diſpenſez par rapport à ce qui en meritoit le plus. Car auroient-ils droit, par exemple, de ſe ſoulever contre nôtre partialité, quand nous les aurions traitez autant, ou plus cavalierement, qu'ils n'ont traité les Peres ? Seroient-ils aſſez vains, eux qui ont laiſſé voir tant de marques de foibleſſe, pour éxiger plus de devoirs qu'ils n'en ont rendus aux premiers heritiers de l'eſprit apoſtolique ? Quel titre ont-ils pour être mieux écoutez, ou crus, que nos maîtres ? Cependant il ſemble que ces Modernes ſe ſoient fait paſſer, comme de main en main, les traits ſatiriques dont ils ſe ſont plûs à piquer les Anciens ; & que ce ſoit encore à qui ſçaura mieux leur inſulter, depuis que les Daillets, les Jurieux, les le Clercs, ſe ſont mis en tête de crier contre eux.

Il ne faudroit, peut-être, pour découvrir les erreurs de cette Critique, que remonter aux sources d'où elle est née. C'est souvent une ignorance présomptueuse, à qui il est plus aisé de décider sans connoissance, que de se charger de la fatigue d'un examen : c'est un esprit de singularité, qui se plaît à avancer des paradoxes inouïs pour paroître original, & dégagé des erreurs communes : c'est la demangeaison d'écrire & de contredire : c'est l'attachement à son propre sens, qui est l'idole des faux sçavans : c'est la pante au libertinage, tant de l'esprit que du cœur : c'est l'envie de s'élever au dessus de l'autorité, qui tient comme dans les fers, une raison ennemie de tout assujetissement. Pour peu qu'il y allât du bien de l'Eglise, de développer par des exemples, ces sources empoisonnées, on ne balanceroit pas à s'y engager.

Fin du sixième Livre.

LETTRE
DE
L'AUTEUR
SUR L'EDITION
Du Traité des Abus de la Critique en matiére de Religion.

LETTRE

DE

L'AUTEUR

AU

Rédacteur de la Critique

de la Religion.

LETTRE
DE
L'AUTEUR
SUR L'EDITION
Du Traité des Abus de la Critique en matiére de Religion.

SAchez, Monsieur, à qui vous en prendre de l'air grondeur dont on vous offre ce present litteraire. Plus de temps & d'attention à le revoir, auroit pû y donner quelque prix ; & trop de précipitation à le publier,

lui ôtera une partie de ſon merite. Un Livre où l'on s'érige en cenſeur de la plus intolerante nation du monde, meritoit plus que tout autre, qu'on ne ſe hâtât que lentement de le produire, de peur d'en expoſer l'Auteur au dégoût du public, & à la haine des particuliers ; & vous éxigez que lui, ſous peine de vous déplaire, ne balance pas à en courir le riſque ? Quel trait d'ami ? Combien de fois ſe reprochera-t-il d'avoir mis au jour ce qu'il avoit cent raiſons de laiſſer dans l'obſcurité, juſqu'à un plus profond examen ?

Il eſt vrai qu'en cela même vos vûës ſur lui, Monſieur, lui font trop d'honneur : mais il en fera trop peu à vôtre choix ; &, qui pis eſt, à la cauſe de Dieu qu'il a priſe en main. Le malheur eſt encore, qu'il n'en peut faire au public que des excuſes uſées, dont

on ne se paye plus ; & que la modestie, dont il croiroit couvrir comme d'un voile les defauts de son Livre, ne passera plus que pour un mauvais rafinement de vanité. Reste donc à voir en quoi & comment la confiance que vous lui inspirez, peut l'emporter sur des doutes aussi bien fondez que les siens.

Il étoit temps, dites-vous, d'arrêter le cours d'un mal qu'une plus longue tolerance eût trop répandu, & rendu irremediable ; on ne s'étoit que trop apperçû que si les sciences humaines ont sçû profiter des lumieres de la Critique, la Religion y a plus perdu que gagné. On veut bien convenir du principe, mais qu'en concluez-vous ? Le soin d'y remedier appartenoit-il à un inconnu, qui n'avoit ni obligation speciale d'en répondre, ni titre pour y pourvoir ? N'étoit-ce pas

l'affaire des Paſteurs, qui ont avec l'autorité, les lumieres & le zele pour reprendre & inſtruire ? M. Boſſuet ſe crut obligé de couronner ſes longs travaux par de *ſalutaires Avertiſſemens* (1) *contre une fauſſe critique qu'on s'efforçoit d'introduire.* Combien d'autres ont élevé leurs voix contre l'erreur, à meſure qu'on la vûë prévaloir ?

Mais ſuppoſé que vous cherchaſſiez ailleurs quelque inſtrument propre à aider l'œuvre de Dieu, faloit-il vous contenter de ce leger eſſai, lorſqu'un chef-d'œuvre ſuffiroit à peine pour forcer l'obſtination de la Critique ? Permis à vous d'en juger ainſi : mais pour l'Auteur, plus il reflechit ſur l'engagement qu'il a pris, plus il en ſent le danger.

(1) Ordonnance Paſtorale contre le N. T. traduit & imprimé à Trevoux, donnée à Meaux le 29. Septembre 1702.

Non qu'il craigne d'irriter pour le bien de la Religion, quelques Critiques peu endurans : car que lui importeroit d'eſſuyer les reproches de gens qui n'ont pas épargné la plus ſainte antiquité? Sa crainte eſt, qu'avec la meilleure intention du monde de bien ſervir l'Egliſe, il n'ait pas eu le bonheur d'y réüſſir : parce que ſes yeux ſe ſont fort ouverts, 1°. Sur les defauts de l'Ouvrage qu'il publie. 2°. Sur l'indiſpoſition des adverſaires qu'il combat. 3°. Sur les préjugez des Lecteurs qu'il inſtruit.

I. Partie où l'on indique en general divers défauts de ce Traité.

A l'égard de l'Ouvrage, l'Auteur pourroit ſe repoſer du ſoin d'en marquer les defauts, ſur les Critiques qui ont interêt de les relever, & qui en imagineroient même de chimeriques, plûtôt que d'en omettre de réels. Mais vous verrez qu'il eſt d'aſſez bonne foy pour ſe croire obligé en

conſcience d'avoir tort, s'il le faut, tandis peut-être que certains Critiques ſe croiront engagez d'honneur à avoir raiſon en dépit de la raiſon même. C'eſt leur affaire. Celle dont on ſe charge icy, eſt de toucher en gros ce qui a paru de plus défectueux dans cet eſſai, laiſſant à d'autres la peine ou la joye d'en expoſer le détail.

Ce n'eſt pas qu'on fût embaraſſé par où trouver à ſe ſauver de reproche, bien ou mal. Car manque-t-on jamais de prétextes ou de défaites au beſoin ? Et n'a-t-on pas, au pis aller, de quoi ſe défendre par des exemples illuſtres ? Où eſt l'Ecrivain aſſez privilegié, aſſez exempt de fautes, pour forcer la Critique à ſe taire devant lui ? On a compté par milliers les mécomptes réels ou imaginaires du ſçavant Annaliſte de l'Egliſe. Le P. Pagi, qui

s'eſt borné aux fautes de Chronologie, en a fourni (2) de gros volumes. Blondel (3) en avoit rempli les marges de ſon Baronius. Luc de Holſtein (4) ſe faiſoit fort, dit-on, d'y en montrer juſqu'à huit mille. Que n'y ont pas repris Caſaubon & M. Baſnage (5) tous deux bien plus dignes de cenſure que cette éclatante lumiere, en qui ils ont affecté de remarquer tant de taches? Mais ſans recourir icy à de pareilles récriminations, par leſquelles un mediocre Auteur croiroit ſe diſculper aux dépens des plus grands hommes : il ſuffit

(2) *Vide Franc. Pagi Criticam Hiſtorico-Chronologicam in univerſos Annales Baronii 4. Tomis comprehenſam.*

(3) *Id notat Alex. Morus Præf. Edit. Scalig. in Euſeb.*

(4) Voyez le 2. Tome des Lettres de Guy Patin, Lettre 164.

(5) *Vide Iſaaci Caſauboni exercitationes in Baronium : item Samuelis Baſnagii Flottemanvillai exercitationes in eundem, &c.*

que des erreurs bien avoüées ceſſent d'être les nôtres, pour preferer icy le parti d'un humble aveu à toute autre reſſource de la vanité. C'eſt à la verité l'honneur de l'eſprit de ne pas errer; mais celui du bon ſens & du Chriſtianiſme, étant de reconnoître & de corriger ſes erreurs, c'eſt à quoi on s'en tient : & voici ſur ce principe, une eſpece de confeſſion qui coûtera peu.

Premierement donc, l'Auteur s'eſt bien apperçû qu'ayant jetté trop rapidement ſur le papier & ſes lectures & ſes reflexions, il n'a pû par conſequent ni les ranger dans un aſſez bel ordre pour en compoſer (6) un tout

(6) Le premier projet de ce Traité devoit comprendre trois Parties. 1°. Un détail des Abus de la Critique tant ſur la Religion en general, que ſur la Tradition en particulier. 2°. Les ſources generales & particulieres d'où ſont nez ces Abus. 3°. Les moyens d'y remedier. Or on n'a touché qu'à la premiere Partie, qui auroit de quoi remplir pluſieurs volumes,

bien aſſorti, & aſſez complet; ni repaſſer avec aſſez de ſoin ſur ſes citations (7) pour éviter des ſurpriſes dont on ne ſe préſerve en matiere de faits, qu'à force d'attention & de reviſion; ni appuyer aſſez fortement (8) ſur divers points importans qu'on ne peut qu'éfleurer quand on s'abandonne au vol trop libre de ſa plume. Les Lecteurs, ſi cet Ouvrage en trouve, reconnoî-

& qu'on n'a qu'ébauchée. On laiſſe à de plus habiles, la 2. & 3. Partie, à moins que l'agrément du public ne nous en charge.

(7) Entre les mépriſes qui ont pû aiſément ſe gliſſer dans un Ouvrage dont on n'a pû revoir quelques épreuves, celle-ci a d'abord ſauté aux yeux; en rapportant l'erreur impie de Caſtalion ſur le Cantique des Cantiques, T. 1. page 289. on cite dans les Notes, *Petrus Gallandius in vita Bezæ*; ce n'eſt pas ce premier dont il s'agit-là; c'eſt *Beza in vita Calvini.*

(8) On trouvera ici cent points de Critique expoſez & refutez, dont chacun meriteroit d'être traité à part, & de compoſer un volume; pluſieurs de ces points ayant déja eſté diſcutez pour & contre, on s'eſt contenté de les indiquer.

tront aiſément les traces de ces manquemens ; & Dieu ſçait de quel air ils ſe plaindront de ce qu'un ſujet ſi digne d'être préparé, médité, approfondi, eſt traité ſans appreſt : de ce qu'au lieu de s'y tenir en garde, ou de s'y retrancher devant l'ennemi, on lui donne tant de priſe ; de ce qu'on y laiſſe & des raiſonnemens imparfaits, & des faits ſuperficiellement touchez, à la merci des contrediſans. Or, ces négligences que l'amour propre d'un Auteur ſe pardonne à peine, tout ingenieux qu'il eſt à ſe flater, trouveront-elles grace devant des Critiques chagrins qui ne reſpireront que vangeance ? Non. Il eſt aiſé de prévoir que des adverſaires auſſi aguerris qu'eux, à qui on prête le flanc, ſçauront bien en profiter : qu'on devra même beaucoup à leur moderation, s'ils s'abſtiennent d'inſulter, & d'en

faire retomber le contrecoup ſur la cauſe qu'on ſoutient.

Secondement, on craint bien davantage une autre ſorte de reproche plus intereſſant, qui eſt celui d'avoir mal ſervi, ſans y penſer, la Religion, en mettant ſous les yeux les monſtrueux excès que la Critique a introduits. L'impieté, en effet, trouve des facilitez à s'inſinuer, & laiſſe dans le cœur une impreſſion ſi vive, qu'on ne ſçauroit trop précautionner contre ſa contagion. Le titre ſeul du Livre impie *des trois Impoſteurs*, Livre qui apparemment (9) n'éxiſta jamais que dans

(9) Florim. de Rémond, dans ſon Hiſtoire de la Naiſſance de l'Hereſie, L. 2. chap. 16. dit qu'il ſe ſouvient qu'en ſon enfance, il en vit l'exemplaire au College de Preſle, entre les mains de Ramus. Le P. Merſenne dans ſon Comment. ſur la Gen. en parle p. 1830. Grotius *in Append. ad Comm. de Antich.* dit que les ennemis de Frederic Barberouſſe, l'accuſerent d'avoir fait compoſer ce Livre. M. de la Monnoye a fait ſur ce ſujet une ſçavante Diſſerta-

l'imagination de quelques Sçavans, eſt devenu un grand ſujet de ſcandale. C'en eſt un bien plus affreux, d'entendre que l'on debite des copies de manuſcrits dangereux, où l'on brave Dieu & ſon Chriſt : manuſcrits qui ſont la foibleſſe même, par un entier dénuëment de toute preuve, & qui ne laiſſent pas d'avoir un venin tres-preſent, par l'audace qui y regne à blaſphemer contre ce qu'on ignore. Les plus forts argumens ne rafermiroient pas aſſez ceux que le bruit de ces profanes nouveautez ébranle.

Mais pourquoi penetrer dans le ſecret des Cabinets pour en tirer des impietez, qu'on voit expoſées au grand jour chez nos voiſins ? Jeſus-Chriſt dit que *ceux* (1) *qui font mal, fuyent la*

tion, qui n'a pas encore été imprimée. *Vide Placcium de Anonymis & Pſeudonymis.* Voyez auſſi le Dict. Crit. au mot *Aretin.*

(1) *Joan. cap. 3. v. 20.*

lumiere,

lumiere : mais n'a-t-on pas commencé à perdre le ſentiment de cette honte avec celui du Chriſtianiſme ? La vanité de bel eſprit n'a-t-elle pas quelquefois autant de part au libertinage, que la corruption du cœur ? Quel ſujet donc de ſcrupule, ſi en développant ici tant de ſentimens impies, qu'une Critique intemperante a enfantez, on n'avoit pû réüſſir à en inſpirer aſſez d'horreur ? Si on y avoit même apprivoiſé des Lecteurs, à la vûë de la multitude des coupables ; & que par un effet de la malignité naturelle, ils ſe portaſſent à prendre le poiſon, & à laiſſer là le préſervatif ? Il eſt ſi aiſé de faire naître des doutes contre les veritez inquiétantes de la foy, & les moindres doutes ont de ſi funeſtes ſuites, qu'on craint tout. Ce qui aggrave encore ce ſcrupule, c'eſt qu'on s'eſt ſouvent contenté de

découvrir la ſingularité odieuſe de certains paradoxes, & d'y oppoſer préciſément la doctrine de l'Egliſe ; parce qu'on a crû trouver dans cette ſeule autorité, une aſſez ſûre garantie de la verité contre l'erreur, indépendamment de toute autre réfutation, dont auſſi-bien le détail auroit mené trop loin. Si l'on s'étoit trop flaté là-deſſus, & qu'il en vînt du ſcandale, comme il ſeroit plûtôt pris que donné, en répondroit-on ? Si cela étoit, il faudroit donc que pour ne plus ſcandaliſer, on s'abſtînt de noter les erreurs, & qu'on laiſſât croître la zizanie au hazard de la voir étouffer le bon grain. A Dieu ne plaiſe, que ſous prétexte d'une ſi timide œconomie, on ſe réduisît à un ſilence injurieux à Dieu. On n'eſt fâché que de ne pouvoir égaler par la force des expreſſions, tout ce qu'une

impieté qui marche tête levée, excite d'indignation.

Troiſiémement, quoique l'Auteur ait pû ſe faire un merite de ſon attention à varier ſon ſujet, & à en écarter les épines, il paſſe aiſément condamnation ſur ce qu'on trouvera d'exceſſif dans ſes précautions à cet égard. D'un côté il s'attend bien que les Lecteurs ſeront ſurpris qu'il les ait ſi ſouvent dépaïſez & promenez par tant de Livres : qu'il n'ait parcouru qu'en voltigeant, une foule d'Auteurs licentieux, comme par crainte d'être trop arrêté dans ſa courſe, s'il les obſervoit de trop prés ; & qu'il ne les ait d'ordinaire attaqué que par de legeres eſcarmouches, au lieu de s'engager en des combats qu'il eût fallu ſoutenir de pied ferme. Ils admireront qu'en des endroits où il ſuffiſoit d'un exemple d'abus bien verifié, il en ait donné

cent qui se confondoient : & ils jugeront que comme trop de sterilité vient d'indigence, & ne manque gueres d'attirer du mépris ; de même trop d'abondance vient de peu de discernement, & cause beaucoup d'ennui. D'autre part, les Critiques s'étonneront de ce qu'étant ici question d'étaler les abus de leur art, il n'y paroît nulle discussion, ni sur l'origine, ni sur le sens d'un mot équivoque, d'une phrase louche, d'une diversité de leçon, ni sur la date d'un point d'histoire, &c. Car voilà les grands objets dont ces Messieurs s'occupent. Ils ne comprendront pas pourquoi on ne s'est point attaché à examiner pied à pied l'Art Critique de M. le Clerc, où il y a une si ample moisson à recueillir ; & ils ne considereront pas, qu'à eux seuls prés, dont le goût particulier répond fort mal à celui

du public, perſonne ne nous auroit ſuivi (2) dans une route ſi épineuſe.

Quatriémement, il ſuffit que l'Auteur ait pû éviter quelques-uns des defauts, qu'on reprendra dans ſon Ouvrage, pour ſe les reprocher. Qu'on diſe, par exemple, qu'il n'a pas tiré de ſon fonds, mais qu'il a emprunté d'ailleurs,

(2) Tout le premier Tome eſt hériſſé de difficultez fort laſſantes. 1°. Sur la methode de ſe former à l'intelligence des Langues Latine, Grecque & Hebraïque, & des Auteurs qui ont écrit en ces Langues. 2°. Sur la force des mots, ſur la varieté & l'antiquité de leurs ſignifications, ſur l'uſage des termes impropres, ou qui ne ſignifient rien, ou qui ſont metaphoriques; ſur les conſtructions louches; ſur les manieres de s'exprimer, reçûës parmi les Sectaires; ſur celles qui ſont populaires & oratoires, &c. 3°. Sur le ſens de certains noms particuliers, tels que les noms de ſubſtances, de modes, de relations, de concrets, d'abſtracts, &c. Tout ce qui peut ſervir de repoſoir dans un détail ſi fatigant, c'eſt un certain nombre d'exemples qu'on y mêle; mais c'eſt-là où l'on répand les erreurs à pleine main. A l'égard du 2. Tome, il a plus de quoi intereſſer, & fourmille moins d'erreurs.

bon nombre de ſes remarques Critiques, il en demeurera d'accord : & quoique le pur hazard ait décidé de certaines rencontres, & qu'indépendamment du ſecours des lumieres étrangeres, il ait quelquefois apperçû ce qui ne pouvoit échapper à la pénétration de gens plus éclairez que lui, il ne ſe pique pas du vain honneur de faiſeur de découvertes. Content d'avoir puiſé la pluſpart de ſes obſervations, en d'aſſez bonnes ſources, qu'il a ſouvent indiquées : il avouera même que ſoit par une ſecrete défiance de lui-même, qui ne lui permet pas de marcher ſeul ; ſoit par la ſterilité de ſon propre genie qui fournit peu ; il n'a fait ordinairement que ſuivre, digerer, éclaircir les idées des autres, & ſe les rendre propres, par l'application qu'il en a faite, & par la teinture de ſon eſprit qu'il y a

mêlé. Cette pratique lui eſt commune avec pluſieurs Ecrivains, qui pourtant ne s'en vantent pas; & qui, loin de rendre gloire à ceux des dépouïlles de qui ils ſe ſont enrichis, affectent de ſe déclarer contre eux.

Qu'on ſe plaigne encore, ici de la longueur exceſſive de cet ouvrage, là de ſa trop grande briéveté; l'Auteur trouvera de la raiſon juſques dans la contradiction de ces reproches. Il faloit, dira-t-il, ou ne pas ſe mêler d'écrire, ou s'étudier mieux à contenter la délicateſſe de ceux qu'on inſtruit. Le milieu qu'on auroit voulu tenir pour tout accommoder, c'eſt de ne pas affecter ni d'éfleurer un ſujet ſi riche, ni d'y tout prendre : les fautes des hommes ſont un fonds inépuiſable; & celles des Auteurs, des Critiques ſur tout, y tiennent bien leur rang. Reſte à eſſuyer

la honte, soit d'être tombé dans des longueurs, lorsqu'il faloit en laisser plus penser qu'on n'en dit; soit de s'être servi d'un style trop concis, où il s'agissoit de mettre en pleine évidence le tort des ennemis de la foy.

Pour ce qui regarde le peu d'agrément, soit des pensées, soit du style : l'Auteur ne croit pas devoir s'en accuser, ni s'en justifier. C'est un point qui dépend trop de la mesure d'intelligence qu'on apporte en naissant, pour n'être pas compté parmi les défauts de l'esprit. Défauts, dont on n'est responsable qu'autant qu'il est en nôtre pouvoir de les corriger. Les avoüer, ces défauts, quand on en est repris, c'est ingenuité; les découvrir confidemment à un ami pour en être redressé, c'est sagesse; se les reprocher en secret, c'est humilité; mettre à profit les avis publics qu'on

qu'on en reçoit ſans s'en effaroucher, c'eſt docilité & élévation d'ame ; s'abſtenir d'écrire pour n'être plus inſulté là-deſſus, c'eſt le ſouverain remede : mais affecter de prévenir le monde par des écrits pour ſe diſculper de mal écrire, c'eſt une ſotiſe que les Anciens (3) ne pardonnoient pas, & qui paſſe parmi les modernes pour une eſpece de vanité, dont perſonne n'eſt la dupe. N'inſiſtons donc pas ſur une excuſe qui vaut preſque une accuſation. On ſçait bien qu'une matiere auſſi ſerieuſe que celle-cy, n'étoit pas trop ſuſceptible d'ornemens, ſur tout entre les mains d'un Theologien ; & qu'au défaut de l'amenité qu'on

(3) *Id exprobrat M. Cato apud Aul. Gell. L.* 3. *cap.* 10. *Noct. Attic.* Næ tu, Aule, nimium nugator es, cum maluiſti culpam deprecari quàm culpâ vacare . . . te, oro, quis pepulit ut id committeres, quod priuſquàm faceres, peteres uti ignoſceretur ? *Vide proœmium Saturn. Macrobii, &c.*

n'a pû y répandre, le fonds d'inſtruction qu'on doit y puiſer, peut ſuffire pour ſoutenir l'attention.

Tout ce qui reſte à ſouhaiter, tant pour donner du poids à une cauſe ſi grave, que pour ſuppléer ce qui manque à l'execution du plan qu'on s'eſt dreſſé, c'eſt que des mains plus ſçavantes s'y employent, & qu'elles ſçachent amener à ſon point de maturité, un Ouvrage qui meriteroit par ſon importance, d'être goûté comme un fruit de la ſaiſon. On auroit bien voulu temperer l'amertume des reproches qui y ſont répandus: mais quel moyen ? On auroit mal défendu la Religion par des adouciſſemens à contretemps; & à peine la vange-t-on aſſez par la gravité des cenſures. Il eſt des occaſions où il faut que *les paroles des ſages même*, dit Salomon (4), *ſoient comme autant*

(4) *Eccleſiaſtis cap.* 12. *v.* 11. Verba ſapientium ſicut ſtimuli.

d'aiguillons, & qu'elles ayent cette pointe qui eſt le ſel de la correction. M. Arnauld l'a démontré (5), quoiqu'on ait crû qu'il en uſoit ainſi, plus par humeur, que par principe.

II. Part. où l'on examine les diſpoſitiõs des Critiques à l'égard de ce Traité.

Mais aprés ce court examen de divers défauts, trop capables d'enlaidir cet Ouvrage, il naît un nouvel embarras de tout ce que les Critiques y découvriront de nouvelles taches. Car que peut-il leur échaper ? Ne doutons pas qu'ils ne ſçachent démêler & noter bien diſtinctement, ce que d'autres n'auront apperçû que confuſément, & qu'ils ne ſe ſoulévent contre tout ce qui les condamne.

Poſons donc pour principe, que ce Livre, par rapport à leurs

(5) Voyez la Défenſe de M. Arnaud, Partie 4. page 219. &c. où il établit la difference de la vigueur d'avec l'aigreur dans la maniere d'écrire ; & cela pour juſtifier ſes invectives, qu'on taxoit d'emportemens.

préventions, porte dans ſon ſeul titre un caractere manifeſte de reprobation qui en infectera toute la maſſe. Pour nous en convaincre, il ne faut que ces deux reflexions. La premiere eſt, que de toutes les haines, celle d'Auteur eſt la moins endurante, & ſouvent la plus enracinée ; parce qu'elle ſe fonde ſur le merite de l'eſprit, en quoi il eſt rare qu'on veuïlle ceder à perſonne. La ſeconde eſt, qu'entre les gens de Lettres aiſez à s'irriter, les Critiques tiennent un des premiers rangs, & qu'ils ont bien établi leurs droits par de frequens exemples de promptitude à prendre feu. Les Scaligers, les Scioppius, les Saumaiſes, les Gruters, & tant d'autres, nous en ont donné des preuves trop ſenſibles.

Il ſeroit pourtant ſi beau aux Sçavans qui leur ont ſuccedé, d'ajoûter à la gloire d'un grand

ſçavoir, celle d'une plus grande modeſtie, & de reconnoître au milieu de la vaſte étenduë de leurs connoiſſances, le mélange d'erreurs qui s'y eſt fait. On leur ſouhaiteroit fort ce nouveau merite, tout interêt propre mis à part. Outre qu'un tel aveu rendroit hommage à la Religion, il iroit au devant d'une longue ſuite de diſputes toûjours prêtes à dégénérer en animoſitez perſonnelles ; & il épargneroit au public l'ennui de pluſieurs libelles, que la chaleur des conteſtations ne peut manquer de faire éclore. Or la repūblique des lettres n'a gueres de plus preſſant beſoin que celui d'une grande réforme d'Auteurs & de Livres, dont la multitude accable. Nos Sçavans déplorent les incendies de ces vaſtes Bibliotheques (6)

(6) Celle d'Alexandrie fut brûlée dans la guerre faite par Jules Ceſar à Ptolomée, frere

d'Alexandrie & de Conſtantinople ; mais à la réſerve d'un certain nombre de volumes à choiſir dans ces amas, ne vaudroit-il pas mieux qu'il en périt encore de nouvelles ? De celles ſur tout qui nous conſervent je ne ſçai combien de productions de l'enfer, comme autant de raretez (7) & de pieces de prix. En verité peu s'en faut qu'on n'eût à ce ſujet quelque regret à la belle invention de l'Imprimerie, dont le malheureux fruit a été de nous les tranſmettre. Peu s'en faut même qu'on ne ſouſcrive avec

de la fameuſe Cleopâtre ; & celle de Conſtantinople perit vers la fin du ſeptiéme ſiecle, & fut enſuite rétablie.

(7) On regarde comme un ornement des belles Biblioteques, d'y avoir un Servet, un VViclef, un Jean Hus, un Ochin, &c. tous livres qui n'ont de merite, que celui qu'ils tirent de l'impieté de leurs Auteurs. On ſçait que le Livre Socinien de Volkelius, *De vera Religione*, ayant été condamné au feu à Amſterdam, on offroit enſuite d'un ſeul exemplaire 25. piſtoles.

quelque reſtriction, à la penſée du Nonce Fabio Mirto, qui pour guerir les Auteurs de la démangeaiſon d'écrire, remarquoit plaiſamment (8) qu'il « ne ſe trouvoit qu'une fois dans « le nouveau Teſtament, que Je- « ſus-Chriſt eût écrit, encore étoit- « ce ſur la pouſſiere, afin que le « vent emportât l'écriture. Mais « ſans nous égarer de nôtre ſujet, venons au fait; & démêlons le tort ou le droit des plaintes que peuvent former les Critiques.

Nôtre premiere reflexion là-deſſus, eſt qu'il pourroit nous venir de leur part, tels reproches que nous jugerions préferables à leurs applaudiſſemens. Par exemple, qu'ils nous traitent de groſſiers, pour avoir refuſé d'en-

(8) M. Amelot de la Houſſaye dans ſes Notes ſur le Liv. 4. des Annales de Tacite, page 338. rapporte cette remarque qu'il a tirée de Giorgio Pagliari, Obſerv. 383.

tendre raillerie en matiére de Religion, nous nous en tiendrons honorez. Qu'ils appellent superſtition, ou vains ſcrupules, l'horreur que nous inſpirent leurs entrepriſes ſur la Bible, & leurs doutes auſſi licentieux que mal fondez, ſur les plus ſaints monumens; leurs railleries nous tiendront lieu d'éloges, parce qu'elles ne ſuppoſeront en nous qu'une delicateſſe de religion, & qu'une ardeur de zele, dont nous ne rougirons non plus que de l'Evangile. Il ſieroit bien à ces Meſſieurs, de trouver mauvais que par zele pour la cauſe de Dieu, nous ayions pris la plume en main; aprés qu'eux-mêmes armez de leur Critique, comme d'un glaive à deux tranchans, ont fait de profondes playes à la Religion? Il leur appartient bien de ſe plaindre, que nous nous ſoyions érigez en auteurs à leurs dépens,

tandis qu'ils ſe font par tout un merite de leur fauſſe bravoure contre Dieu & ſes Saints. S'ils croyent avoir rendu d'aſſez bons ſervices à la litterature pour meriter plus de ménagement ; qu'ils en cherchent donc la récompenſe auprés des libertins, qu'ils ont ſi bien ſervis de leurs plumes.

Nôtre ſeconde reflexion eſt, que ſi nous n'étions déterminez par des vûës ſuperieures à combattre leurs excès, nous nous garderions bien d'en venir avec eux à une rupture éclatante, nous qui n'aimons l'éclat ni en bien ni en mal. Rien même ne nous paroîtroit plus eſtimable, qu'une Critique judicieuſe, qui examinât tout, mais avec ſobrieté & retenuë ; qui apprît à uſer de ſon eſprit, mais à condition de le borner à l'humble & ſage ſimplicité de nos Anciens,

Qu'on employe, à la bonne heure, les regles de la Critique pour éclaircir les faits douteux; mais qu'on ſache encore mieux faire valoir les regles de la Tradition pour lever, que pour agraver les défiances. Il eſt juſte qu'on s'étudie à ſe précautionner contre les fables, pour ſe conformer à l'avis de S. Paul, qui ordonne de les éviter (9), & d'éprouver tout pour retenir ce qui eſt bon (1): mais il eſt auſſi neceſſaire de fuir la curioſité intemperante de ces chercheurs, qui, ſelon l'Apôtre, ne parviennent jamais (2) à la ſcience de la verité. On ne demande pas d'eux, qu'à l'exemple de ſaint Polycarpe, dés qu'ils entendent une propoſition contraire à la doctrine de l'Egliſe, ils ſe bou-

(9) 1. *Ad Timoth. cap.* 3. *v.* 4. *& cap.* 4. *v.* 7. *Item* 2. *ad Timoth. cap.* 4. *v.* 4. *& ad Tit. cap.* 1. *v.* 14.

(1) *Ad Theſſal. cap.* 5. *v.* 21.

(2) *Ad Timoth. cap.* 3. *v.* 7.

chent les oreilles (3), & qu'ils s'écrient avec horreur : *O Dieu, à quel temps m'avez-vous réservé* ; qu'enſuite ils quittent la place où ils avoient oüi le blaſphême. Ils ont l'ame d'une trempe trop dure, pour ſe toucher de ces ſcrupules. Mais ce qu'on a droit d'éxiger d'eux, c'eſt qu'ils ſe ſouviennent que leur qualité de Critiques n'efface pas celle de Chrétiens ; & qu'ils doivent tenir la balance tellement égale dans toutes leurs diſcuſſions, qu'ils ne panchent pas moins à édifier, qu'à renverſer. *Grace à Dieu*, dit M. Fleuri (4), *la Religion a été miſe à toute épreuve, elle ne craint que de n'être pas connuë.*

Aprés donc avoir pris acte que nous n'ôtons à la Critique aucun

(3) *De Polycarpo vide Euſeb. L. 5. Hiſt. cap. 20.*

(4) Pref. du 1. Tome de l'Hiſt. Eccleſ.

de ſes droits, contens de la reſſerrer dans ſes juſtes bornes : nôtre troiſiéme réflexion eſt, que les Critiques ne peuvent s'offenſer ſans injuſtice, qu'on ſe ſoit élevé contre eux, lorſqu'ils ſe ſont livrez à leur propre eſprit, qui en eſt un de vertige, & qu'ils ont refuſé de ſe ſoumettre à celui de l'Egliſe, à qui Dieu a confié les tréſors de ſa ſageſſe & de ſa ſcience. Quoi ! ces Ariſtarques auroient oſé toucher ſans reſpect, on ne dit pas aux Vers d'Homere, mais aux ſaints Oracles, ſur leſquels Dieu a mis le ſceau de ſon autorité ; & on n'oſeroit réprimer cette licence ? Quoi ! ces nouveaux Pyrrhoniens, au lieu d'établir la verité des plus ſaints monumens, l'auroient ébranlée, & on ne la ſoutiendroit pas contre la témerité de leurs conjectures ? Ils auroient don-

né pour de pieuſes rêveries, des faits miraculeux qui ont tant aidé à convertir le monde idolâtre, & on les laiſſeroit prévaloir? Quoi ! ils imprimeroient aſſez de terreur, tant par leur prétenduë ſcience, que par leur ton inſultant, pour déſarmer les défenſeurs de la foy ; & perſonne ne s'écrieroit avec le chef des Machabées: *que les* (5) *zélateurs de la loy ſe joignent à nous?* Quelle indignité?

Eh qui ſont donc ces Critiques, à qui tout ſe permet, & qu'on craint tant de fâcher? Ce ſont des demi-Sçavans, qui n'ayant jamais ni étudié, ni connu à fond les preuves de la foy, en parlent au hazard, & avec dédain ; bien réſolus, ſi on les contredit, de ſuppléer à de foibles raiſons par de fortes invectives. Comme il leur

(5) *L.* 1. *Machab. cap.* 2. *v.* 27. Qui zelum habet Legis, exeat poſt me.

paroît trop humiliant de se réduire à la créance du vulgaire, que n'imaginent-ils pas pour se tirer de la foule ? Un premier d'entre eux, tel que Spinosa, a dit sans sçavoir pourquoi ; *ce que l'antiquité nous atteste sur tant de merveilles, est-il bien vrai ? est-il même possible ?* & aussi-tôt ce premier doute fructifiant au centuple, en a produit une foule d'autres. Un second, tel que M. le Clerc, s'est moqué des miracles qui se sont publiez depuis le temps des Apôtres ; & sans autre titre qui pût l'autoriser à s'inscrire en faux, il a posé en fait, que le *bon Justin & le bon Irénée* s'étoient laissé conter des fables. D'autres sont venus étaler des conjectures comme autant de démonstrations, pour enlever à l'antiquité, ici une preuve, là un fait, ailleurs un ouvrage. Vingt autres ont copié ceux-ci, sans qu'il soit surve-

nu d'autres lumieres ; & l'erreur des Anciens a paſſé pour démontrée, ſans qu'il fût plus permis d'en dédire les Critiques modernes, ſous peine de paſſer pour trop crédule & de mauvais goût. C'eſt ainſi que loin de reſpecter juſqu'aux moindres parcelles des anciennes Traditions en les recueïllant, on vient à fouler aux pieds les plus reſpectables.

La quatriéme réflexion qui naît de là, & qu'il faut développer, c'eſt qu'en verité les plus hardis Critiques ſeroient bien ingrats, s'ils nous ſçavoient mauvais gré du petit nombre d'abus, qu'on a mis ſous les yeux, tandis qu'on leur fait grace d'un long détail d'impietez dont on pouvoit groſſir leurs comptes. Car pour n'en pas chercher ailleurs d'exemples, que parmi ceux qu'on a déja mis ſur les rangs : eſt-on entré dans un dénombrement complet des

paradoxes dont ils ont deshonoré leur Critique & la Religion? Leur témérité effrayeroit moins, s'ils n'avoient proposé que comme en tremblant, leurs prétenduës découvertes; mais ils les ont débitées du ton le plus affirmatif; & ils se sont joüez de ce qu'il y a de plus sacré, avec une licence d'autant plus pernicieuse, que leur merite s'étoit plus distingué.

1°. A-t-on dit en combien de maniéres tantôt détournées, tantôt directes, M. Bayle a fourni des armes aux libertins, en leur mettant à la main celles de sa Critique? Icy pour fortifier l'Athéïsme, il affecte (6) d'affoiblir

(6) *Continuation des pensées diverses sur les Cometes*, T. 1. C'est principalement à infirmer cette preuve de l'éxistence de Dieu, qu'il employe une longue suite de raisonnemens dont il remplit plusieurs chapitres. Voyez-en la réfutation dans les Nouvelles de la Rep. des Lettres, Fevrier 1705.

ou

ou de ruiner un des plus palpables argumens de l'éxiſtence de Dieu, j'entens celui qui ſe tire du conſentement general de tous les peuples. Il aime mieux écouter là-deſſus les doutes que ſon eſprit fertile en difficultez lui ſuggere, que de ſe rendre à la voix de la nature, & à l'impreſſion d'un caractere de verité, qui a de tout temps frappé & perſuadé (7) les plus grands genies. Il va même parcourir les pays les plus barbares, & chercher de nouvelles terres à découvrir, pour y trouver de quoi contredire cet accord unanime à reconnoître un Dieu ; & il tire comme par les cheveux, des conſequences affreuſes d'un ſi beau principe. Aveugle, qui ne voit pas qu'oppoſer au concert de tous

(7) Cic. L. 1. Tuſcul. *Omni in re conſenſio omnium gentium lex naturæ putanda eſt, &c.*

les siécles, le desaccord d'une poignée d'Epicuriens, ou de gens abrutis, c'est compter sur des suffrages qui font honte à la raison ; & que les inconveniens qu'il imagine aprés coup, peuvent bien embaraſſer des esprits foibles, mais jamais détruire une évidence déja établie.

Là, pour renverſer plus sûrement la Religion, il examine (8) *ſi le Chriſtianiſme*, pris ſelon les loix de l'Evangile, *eſt propre ou non à maintenir les ſocietez :* & concluant pour la négative, il nous le dépeint comme une republique de Platon, qui ne peut ſubſiſter qu'en idée. Il nous déclare même ſous le nom emprunté d'un homme de ſa connoiſſance,
» qu'il en eſt de l'Evangile comme
» de la Philoſophie des Stoïques,
» impratiquable par toute une ſo-

(8) Continuation des penſées ſur les Cometes, T. 2. chap. 4.

cieté, & qui n'eſt deſtinée qu'à « des ames de diſtinction, qu'à des « Aſcétes. C'eſt ainſi que malgré la « doctrine de Jeſus-Chriſt (9) & celle de l'Apôtre (1), il ôte à la Religion les appuis qui la font ſervir à l'affermiſſement des Etats. Il fait plus, car il prétend qu'elle renverſe le droit naturel, en nous défendant de rendre coup pour coup; & qu'elle nous fait tomber les armes des mains, en nous ordonnant (2) de tendre la jouë gauche à celui qui nous frape à la droite; ce qui eſt tourner en précepte, un conſeil évangelique, exprés pour rendre l'Evangile plus impratiquable.

Lui a-t-on reproché que pour décrier la Religion Chrétienne,

(9) *Matth. cap.* 22. *v.* 21. *&c.*

(1) *Ad Rom. cap.* 13. *à v.* 1. *uſque ad* 8. *Item* 1. *Petri cap.* 2. *à v.* 13. *uſque ad* 19.

(2) *Bayle ubi ſuprà refert illud*, *Lucæ cap.* 6. *v.* 29. Et qui te percutit in maxillam præbe & alteram.

il nous la repreſente comme armée d'un zele deſtructeur, & n'établiſſant ſon credit qu'à » force de perſecutions ? Ce que » le Chriſtianiſme a commis de » violences, dit-il (3), ſoit pour » extirper l'idolâtrie payenne, ſoit » pour étoufer les hereſies, ſoit » pour maintenir les ſectes qui ſe » ſeparoient du gros de l'arbre, ne » ſe ſçauroit exprimer. Voilà comme il tend à faire perdre de vûë l'ouvrage de la Providence ; ſoit dans la converſion du monde, ſoit dans l'extinction des hereſies : quoiqu'il ſçache 1°. Que durant les trois premiers ſiécles où tout ſe rempliſſoit de Chrétiens, le bras ſeculier ne s'eſt mêlé que de les livrer aux ſupplices, & de verſer leur ſang. 2°. Que les erreurs n'ont pû prévaloir, ſelon la pa-

(3) Réponſe aux Queſtions d'un Provincial, T. 4. chap. 21.

role de Jesus-Christ (4), mais qu'elles se sont brizées contre la pierre, sans que les Princes s'en soient mêlez; souvent même en dépit de la protection des Grands.

A-t-on dit enfin, que donnant à sa raison un plein effort, il la jette au travers des mysteres, où il la laisse s'embarasser & s'enferrer? Prenez bien garde, dit-il (5), qu'il n'y a aucune hypothese contre laquelle la raison fourniſſe plus d'objections, que contre celle de l'Evangile: c'est-à-dire, que sa raison ne lui fait voir que contradictions dans les mysteres, & que dés-là elle les tient faux; raison présomptueuse que Dieu a livrée à l'esprit d'er-

(4) *Matth. cap. 16. v. 18.*

(5) Dict. Crit. au mot *Simonide*, 2. Edit. Voyez aussi le mot *Pyrrhon*, où M. Bayle fait dire à un Abbé qu'il ne refute ni ne désapprouve, que la Theologie Chrétienne fourniroit au Pyrrhonisme des argumens insolubles.

reur, pour la punir de l'audace de ſes recherches.

2°. A-t-on pû compter les horribles excès dont M. le Clerc s'eſt rendu coupable dans tant de volumes, où il les a tantôt raſſemblez, tantôt diſperſez ? Nous n'en choiſirons plus de nouveaux traits que dans deux de ſes Ouvrages, où il s'en trouve un fonds inépuiſable. Le premier eſt *l'Art Critique*, où, à propos de rien, il nous trace le portrait du Chriſtianiſme le plus hideux ; & prétend qu'au lieu de la pureté de l'Evangile qu'on devoit nous y repreſenter, on n'a fait que l'envelopper & le couvrir d'ordures depuis le temps des Apôtres, „ juſqu'à nos jours. Les anciens „ Chrétiens, dit-il (6), qui durant

(6) *Artis Criticæ T. 1. p. 2. Sect. 2. cap. 11. de notionibus comp ſitis, p. 536. &c.* Veteres Chriſtiani, qui per aliquot ſæcula Platonici fue-

quelques ſiécles étoient Platoni- «
ciens, venant à lire l'Ecriture «
pour s'en former un ſyſtême de «

runt, cum legerent Scripturam ut ex ea Religionis Chriſtianæ ſyſtema quoddam colligerent, Platonicas ſuas notiones Scripturæ notionibus ubique miſcuerunt; & quod in Scriptura non legebatur, quodque credi volebant, ex ea eduxerunt conſectariis non ex uno fonte derivatis, ſed ex Platone æque ac ex Prophetis. Cum verò occidentales Chriſtiani Ariſtotelis ſcripta terere & admirari cæpiſſent, tum quoque cœperunt peripatetica dogmata miſcere cum Scripturæ decretis, atque ex illa miſſura infinita conſectaria deducere, quibus conflata eſt Scholaſtica Theologia. At nunc variis in locis, ubi in pretio eſt Ren. Carteſii ſyſtema philoſophicum, miſcentur ejus opiniones cum iis quæ ex Prophetis & Apoſtolis diſcere licet. Atque inde corpus ipſum Theologiæ quaſi ex ſola Scriptura collectum conficitur. Quod Scriptura de Deo ejuſque natura nos docet, ex Platone interpretati erant veteres, ex Ariſtotele verò Scholaſtici, nunc ex Carteſio multi interpretantur; & ut præterita ſæcula pro Ibrida illa Theologia pugnarunt ſcriptis, anathematibus, legibus, edictis, quaſi pro meris oraculis divinis; invenientur fortè olim qui pro Carteſiano Chriſtianiſmo, quaſi pro aris & focis decertent; imo verò jam inventi ſunt in perſpicaciſſimi hujus ſæculi luce, qui invidiam facere nequiſſimè conentur iis qui Apoſtolos ex Carteſio interpretari nolunt, &c.

„ Religion, mêloient par tout les
„ idées du Platoniſme dont ils
„ étoient remplis, à celles de la
„ Bible ; & ce qu'ils ne trouvoient
„ pas dans le Texte ſacré, & qu'il
„ leur plaiſoit de donner pour dog-
„ me de foy, étoit tiré auſſi-bien
„ de Platon, que des Prophetes.
„ Aprés cela les Chrétiens Occi-
„ dentaux s'étant entêtez des écrits
„ d'Ariſtote, & en ayant adopté les
„ dogmes qu'ils confondoient avec
„ ceux du S. Eſprit, ils compoſe-
„ rent de ce mélange, le corps de
„ la Theologie de l'Ecole. Préſen-
„ tement que le ſyſtême de Deſ-
„ cartes a pris le deſſus en plu-
„ ſieurs lieux, on mêle ſes opinions
„ avec ce qu'on a pû comprendre
„ des Prophetes & des Apôtres ; &
„ on en forme une Theologie qu'on
„ nous donne pour celle de l'Ecri-
„ ture. C'eſt ainſi que tout ce qu'on
„ apprend de Dieu & de ſa nature
„ dans les ſaints Livres, eſt tourné

& interpreté ſelon les idées du « Platoniſme, par les anciens Peres ; « ſelon celles d'Ariſtote, par les « Scholaſtiques ; & maintenant ſelon « Deſcartes, par un grand nombre « de Docteurs : en ſorte que com- « me dans les ſiécles paſſez, les « écrits, les anathêmes, les loix, « les decrets qu'on prenoit pour « autant d'oracles émanez du ſaint « Eſprit, n'étoient fondez que ſur « cette eſpece de Theologie ; vien- « dra un temps où l'on s'armera « peut-être pour la défenſe d'un « Chriſtianiſme Carteſien, comme « pour celle des ſaints Autels ; & « ce temps eſt déja arrivé, &c. «

De bonne foy, attendroit-on de plus noires couleurs de la main du plus furieux ennemi du nom Chrétien, d'un Celſe, d'un Porphyre ? Mais où les a-t-il priſes ces couleurs, pour défigurer ainſi l'Egliſe, que dans le fonds de ſa mauvaiſe humeur ? Car ce Phi-

loſophiſme Platonicien, Ariſtotelicien, Carteſien, qu'il ſuppoſe qu'on a érigé tour à tour en articles de foy, & qu'on a fait aller du pair avec la parole de Dieu, eſt une chimere ſocinienne avancée exprés pour contredire les promeſſes de Jeſus-Chriſt: & on le défie, non pas de juſtifier ce qu'il avance; c'eſt aller trop au delà de ſon pouvoir; mais de revêtir ſon paradoxe impie de la moindre apparence.

L'autre ouvrage de M. le Clerc qui, à en juger par le titre (7) ſemble dreſſé exprés pour abattre l'incrédulité, ne tend en effet qu'à l'affermir ſur les ruines des myſteres qui ſont au deſſus de la portée de l'eſprit; & on découvre aiſément au travers des en-

(7) C'eſt un Traité de l'Incrédulité, où l'on examine les motifs & les raiſons generales qui portent les incrédules à rejeter la Religion Chrétienne. A Amſterdam 1696.

velopes malignes dont l'Auteur couvre ſon deſſein, qu'il ne tend qu'à montrer que de tous les ſyſtêmes de Religion, celui des Sociniens eſt le ſeul recevable, le ſeul digne d'être préferé à tout autre. Voilà au moins le but ſi juſte de toute la ſeconde Partie, où eſt renfermée toute la malignité du poiſon, qu'en la mettant dans l'alembic, on n'en tireroit que cette propoſition maniée de tous les côtez, & miſe dans tous les jours dont elle eſt capable.

Pour en venir là, il débute par une définition de la foy, inconnuë juſqu'à lui. *La foy*, dit-il (8), *comme on l'a vû, n'étant nullement une créance aveugle, conſiſte premierement à ſe rendre à de bonnes preuves.* Belle maniere de captiver ſon entendement, ſelon l'ordre de l'Apôtre, que de plier ſous la force des preuves. C'eſt-

(8) 2. Partie, chap. 1. p. 131. &c.

là un ſecret qu'il a emprunté des Freres Polonois. Puis s'établiſſant juge entre Dieu & l'homme, il nous donne une plaiſante analyſe de cette foy, qui ſe réduit à en croire ſon prétendu bon ſens, préférablement à tout. Par exemple, » pourſuit-il, un homme aſſure » qu'il eſt envoyé de Dieu, il m'annonce une certaine doctrine qu'il » confirme par des miracles, j'examine d'abord cette doctrine » en elle-même, ſans avoir égard » à aucun préjugé...; & ſi je trouve qu'elle n'a rien de faux, je » juge qu'elle peut venir de Dieu; » enſuite je viens aux miracles. Eſt-ce donc à ces marques que ſe diſtingue cette foy ſi vantée dans l'Evangile, comme un ſacrifice de l'eſprit ? Mais M. le Clerc s'eſt trop rempli de tout ce qui s'enſeigne ſur la Trinité & l'Incarnation à Racovie, pour n'avoir pas ſes raiſons d'inſiſter

ſur l'examen de la révélation, *par rapport aux loix éternelles du vrai & du faux*, & pour admettre d'autre regle que le bon ſens à l'égard même de cette foy qui eſt *ſcandale aux Juifs, & folie aux Gentils*. De là vient qu'il en tire cette concluſion ſi commode pour ſe débaraſſer de la créance des myſteres. On ne (9) peut pas «

(9) *De l'Incrédulité*, 2. *Part. chap.* 1. *n.* 9. *p.* 145. Il établit plus diſtinctement ce paradoxe dans la ſuite, principalement au chap. 6. n. 4. p. 243. Nous n'avons, dit-il, en matiére de Religion, non plus qu'en autres choſes, aucun guide pour diſcerner une Religion fauſſe d'une veritable, que la raiſon, &c. Et plus bas à la page 246. il ajoûte, qu'il ne faut point ſacrifier notre raiſon ni nos regles de grammaire à la foy, comme ſi elles lui étoient oppoſées, pour croire ce que diſent les Apôtres... Qu'il ne faut point non plus renoncer aux regles de la Critique, qui ſont fondées ſur le bon ſens & ſur l'uſage conſtant des langues, pour entendre ce que les Apôtres diſent; qu'au contraire, on doit employer la raiſon & la critique dans toute leur étenduë, &c.... Ceux qui rejettent l'une & l'autre, pourſuit-il, ne le font que parce qu'ils ont introduit dans la Religion, de nouveaux dogmes qu'ils attribuënt mal à propos aux Apôtres.

» dire que la créance distincte des
» dogmes qui sont au delà de la
» portée d'un homme sincere,
» droit, & qui aime la verité...,
» soit necessaire pour être agrea-
» ble à Dieu... Tout homme, con-
» tinuë-t-il, qui aime la verité,
» qui, selon l'étenduë de son esprit,
» embrasse tout ce qu'il conçoit
» dans l'Evangile, qui regle sa vie
» sur ce qu'il en apprend..., va
» toûjours assez loin pour obtenir
» le salut de la misericorde de
» Dieu. Plus même il avance, plus
il vante l'usage des régles de la
Grammaire & de la Critique en
matiére de Religion; & il croit
pouvoir soutenir que l'on ne sçau-
» roit extraire aucune proposition
» des Evangiles ou des autres écrits
» des Apôtres, exprimée dans leurs
» termes, qui ne soit parfaitement
» conforme à la raison, si on l'ex-
» plique par les smêmes regles de
» Grammaire par lesquelles on ex-

plique tous les autres Auteurs. « Il eſt encore faux, dit-il, que « Dieu ait voulu qu'il y eût des « myſteres dans la Religion auſ- « quels on ne comprit rien du tout, « ſeulement pour humilier l'eſprit « de l'homme : car on ne peut croi- « re ce qu'on n'entend en aucune « maniere. Il eſt vrai qu'il n'alle- « gue là que *la préſence réelle* pour exemple d'un dogme inintelligible, & dés-là faux ; mais les Lecteurs faits à la fatigue de ſes Livres, l'entendent à demi mot : bien informez des raiſons politiques qui le tiennent malgré lui dans une eſpece de réſerve ſur d'autres myſteres, tels que la Trinité, qu'il rejette comme un pur Platoniſme.

En quels termes tragiques déplore-t-il (1) la contrainte où on

(1) Voyez les chapitres 3. & 4. de la 2. Partie, où ces plaintes ſont répandues, principalement depuis la page 170. juſqu'à 203.

le tient à cet égard ? Il la regarde comme une violation manifeſte de la charité ; & il gemit de cette *dure intolerance dont tant de Theologiens font profeſſion.* C'eſt ce qui l'oblige à ne reconnoître preſque aucune trace du vrai eſprit du Chriſtianiſme, depuis les Apôtres, juſqu'à la naiſſance des Armeniens ou Tolerans. *Ce n'a été*, dit-il, *que depuis le ſiecle paſſé & ſur tout dans celui-ci, que l'on y a fait reflexion.* Quel malheur pour la pureté de l'Evangile, ſi le tolerantiſme n'étoit pas né exprés pour réünir dans ſon ſein toutes les ſectes ? Malheur ſur lequel les Anges de paix pleureroient amérement avec M. le Clerc. Mais ſans nous arrêter ici aux expreſſions de ſa feinte douleur ; quel ſujet de vrais gemiſſemens que l'impunité dont on le laiſſe joüir malgré cette profuſion d'erreurs dont il a rem-

pli ce ſeul Ouvrage !

Remarquons encore qu'il y accable de reproches les Fideles humbles de cœur, qui croyent ſans raiſonner. Mais quelle autorité leur oppoſe-t-il (2) au défaut de celle de l'Evangile ? Celle des Payens, de Celſe ſur tout, qui ſe moquoit de la crédulité des anciens Chrétiens. *Ils ne veulent* (3), diſoit cet Epicurien, *ni écouter vos raiſons, ni vous en donner de ce qu'ils croyent, ils ſe contentent de dire, n'examinez pas, croyez ſeulement.* Volà l'écueïl que

(2) 2. Part. chap. 1. page 126. Les incrédules, dit-il, qui entendent ces diſcours, & qui voyent cette conduite viſiblement oppoſée au ſens commun, ſe moquent de cette prétenduë foy... Ainſi autrefois les Payens entendant dire aux Chrétiens, qu'il ne faloit que croire pour être ſauvé ; & ne comprenant pas ce que cela vouloit dire, ſe moquoient de la même maniere de la Religion Chrétienne, comme s'il n'y eût eu que des gens crédules & incapables de raiſonner, qui la puſſent recevoir, &c.

(3) *Apud Origen. L. 1. contra Celſ.*

M. le Clerc ordonne d'éviter, comme un vrai ſujet de ſcandale & de chute. Frapé de la cenſure de Celſe, qui lui paroît ſi flétriſſante, il oublie les éloges de Jeſus-Chriſt en faveur de cette enfance chrétienne, ſans quoi on eſt exclu du Royaume des Cieux; & il ne penſe pas à envier le bonheur de ces *petits* ſi privilegiez, à qui (4) le Pere Celeſte révéle ſes myſteres, tandis qu'il les cache aux prudens.

On l'a vû ailleurs ce Remontrant, s'ingerer avec autant de ſcandale que de témérité à improuver la conduite des premiers Martyrs du Chriſtianiſme, & les traiter de vains (5) déclamateurs,

(4) *Matth. cap.* 11. *v.* 25. *& Luca cap.* 10. *v.* 21.

(5) *Artis Critica T.* 1. *Parte* 2. *Sect.* 1. *cap.* 16. *de Hiſtoria ſtudiorum Rhetoricorum, pag.* 493. Indidem fiebat, inquit, ut ipſi olim Martyres ejuſmodi orationibus adſueti, ita apud Ethnicos loquerentur ut intelligi non poſſent,

dont le langage outré paroiſſoit quelquefois tenir de la folie. Mais dans quelles ſources avoit-il puiſé le ſujet de ſes ſurprenantes invectives ? dans les remarques de deux Payens ennemis déclarez de la Religion. Le premier eſt l'Empereur Marc Aurele, qui veut que l'ame ſoit toûjours prête à ſe ſeparer du corps... ; mais que cette reſolution vienne d'un principe de raiſonnement, & non d'une opiniâtreté obſtinée comme celle des Chrétiens ; qu'on s'y porte avec gravité, & ſans aucun faſte (6). Le ſecond eſt Porphyre,

& pœnè interdum inſanire viderentur. Colligimus hoc ex Antonino Imperatore, qui L. 11. v. 3. docet virum fortem oportere paratum eſſe mori... non ex ſimplici, quod Chriſtiani faciunt, perturbatione, ſed ex ratiocinatione & gravitèr, & ut alios perſuadere poſſis ſine tragico verborum apparatu. Hoc ipſum exprobravit Chriſtianorum ſcriptoribus Porphyrius, &c. neque hoc parum Religioni olim nocuit, & etiamnum nocet.

(6) La Remarque de M. Dacier ſur cet en-

dont M. le Clerc adopte & fait valoir la censure contre *l'enflure de leurs discours, & l'ensorcellement de leurs esprits :* à quoi il ajoûte de son chef, que Porphyre n'a pas eu tort de reprendre les anciens Interpretes à allégories, dont les excès furent alors, & sont encore nuisibles à la Religion. Il faut avoüer que de pareils traits d'impieté sont de main de maître; & qu'on n'a pû s'être mis si fort au dessus de tout sentiment de religion, sans s'y être bien exercé.

3°. A-t-on pris à tâche de recueïllir toutes les décisions hardies de la Critique de M. Du Pin, sur l'antiquité Ecclesiastique, cel-

droit de Marc Antonin est tres-édifiante, & bien opposée à la Critique audacieuse de M. le
„ Clerc. Quel aveuglement, s'écrie ce premier,
„ d'accuser les Chrétiens d'agir par faste; eux qui
„ ne connoissoient de grandeur que dans l'humili-
„ té, & qui auroient crû n'être plus serviteurs
„ de Jesus-Christ, s'ils avoient cherché à être
„ loüez des hommes.

les ſur tout qu'il a copiées d'aprés les Proteſtans ? Quel volume auroit pû y ſuffire ? Il en a déſavoüé (8) une partie ; & aprés ce qu'on en a touché tant ſur l'Ecriture que ſur la Tradition, on laiſſeroit le reſte dans l'oubli, ſi le peu de connoiſſance qu'on a (9) de ſon déſaveu, & le grand

(7) On s'eſt ſouvent apperçû que M. Du Pin n'a erré qu'à la ſuite des Sectaires qui l'ont mal guidé ; & que pluſieurs extraits dont il a groſſi ſa Bibliotheque, étoient pris de Rivet, de Daillé, de Scultet, &c. D. Petitdidier, dans la Préface du 2. T. de ſes Remarques, en indique deux exemples pris des Liturgies des Apôtres, & des Ouvrages de S. Denys : combien d'autres y ajoûteroit-on, s'il en étoit ici queſtion ? Mais cet habile Bibliothécaire n'a pas apparemment prétendu s'en cacher, puiſqu'on le voit copier des Livres tres-connus, tels, par exemple, que l'Hiſtoire du Concile de Trente de Fra-Paolo, de la traduction de M. Amelot, dans ſon Extrait de ce Concile, &c.

(8) Dans ſa Declaration qui ſuit l'Ordonnance de feu M. l'Archevêque de Paris, contre la nouvelle Bibliotheque, le 16. Avril 1693.

(9) M. Bayle, quoi qu'infiniment curieux des moindres faits litteraires, avoue dans la 2. Edit. de ſon Dict. Crit. au mot *Nestorius*, qu'il ne ſçavoit rien en détail, ni quant aux pro-

débit de ſes Livres n'obligeoit à précautionner contre les progrés de la ſéduction. On ſuppoſe volontiers avec un grand Magiſtrat (1), que les fautes dans leſquelles il eſt tombé, & qui ont merité la Cenſure prononcée contre lui, viennent plûtôt de la grandeur de l'Ouvrage qu'il a entrepris, que d'aucun deſſein formé d'introduire de nouvelles opinions : mais la droiture de ſes intentions ne l'a pas mis à l'épreuve de bien des ſurpriſes ; & il ne voudroit pas qu'on reſpectât en lui des ſentimens nuiſibles, qui ont pû lui échaper.

poſitions qu'on avoit condamnées dans M. Du Pin, ni quant aux rétractations qu'il avoit été contraint de livrer ; & c'eſt pourtant en l'an 1702. que cette Edition parut, c'eſt à dire, 9. ans aprés la Cenſure.

(1) Feu M. le Preſident de Lamoignon, alors Avocat Général, parla ainſi à la Cour, lorſqu'il demanda la ſuppreſſion de la nouvelle Bibliotheque.

Ici (2) il rejette l'opinion commune qui donne les Apôtres pour auteurs du Symbole, qui porte leur nom ; & quoiqu'il ſçache que d'une part les Peres, comme Irenée, Tertullien, Lucifer de Cagliari, S. Jerôme, S. Ambroiſe, en parlent comme de la regle de foy que l'Egliſe a reçûë des Apôtres ; & que de l'autre, les ſiecles ſuivans ont ſi bien adopté cette créance, qu'avant Eraſme, aucun Catholique n'a paru en douter ; s'effraïe-t-il ni de l'antiquité, ni du conſentement, ni des grands noms qu'on lui oppoſe ? Non. Il répond froidement, *qu'il n'eſt pas nouveau que ſur des matiéres de Critique, l'on quitte une opinion commune, pour ſuivre le ſentiment de quelques habiles gens, même ſuſpects.* Il a raiſon : cette licence n'eſt pas

(2) Bibliot. Eccleſ. T. 1. dans l'Article du Symbole des Apôtres.

nouvelle, depuis que des Critiques auſſi peu ſcrupuleux que lui, l'ont miſe en vogue, & preſque fait paſſer en loy ; mais la droite raiſon contre laquelle on ne preſcrit point, reclamera toûjours contre ces ſortes d'innovations, à moins qu'elle n'y ſoit forcée par l'évidence de la verité, dont il ne paroît ici aucune trace.

Ailleurs (3) M. Du Pin, pour ſe diſculper du ſilence qu'on lui a reproché ſur un point auſſi eſſentiel que le Purgatoire, dans l'endroit même où il expoſe en abregé la doctrine de la primitive Egliſe : *il eſt vrai*, répond-il, *que je n'en ai point parlé, parce qu'en effet on n'en trouve rien poſitivement dans les Peres des trois premiers ſiécles.* Or, quel fâcheux

(3) Réponſe de M. Du Pin, aux Remarques de Dom Petitdidier, chap. 3. page 61. Cette Réponſe eſt à la fin du 5. T. de la Biblioth. Eccleſ.

préjugé

préjugé ne tireroit-on pas d'un aveu si formel contre ce dogme, si le suffrage seul de M. Du Pin meritoit qu'on s'y arrêtât ? Car c'est comme s'il effaçoit d'un trait de Critique, les principaux témoignages qui font foy du Purgatoire ; soit qu'ils soient puisez dans les plus anciens monumens, tels que le Livre du Pasteur, que les Actes de sainte Perpetuë, que les Ouvrages d'Origene & de S. Cyprien (4), témoignages qu'il détourne avec autant de soin que si l'on en abusoit pour appuyer l'erreur ; soit qu'ils soient confirmez & canonisez par la décision du Concile de Trente, qui (5) en appelle à *l'ancienne Tradition des Peres* ; soit qu'on ait même égard à ce qu'en ont publié d'habiles

(4) Voyez la plusart de ces autoritez employées dans le 1. T. des Remarques sur la Bibliot. p. 57. & suiv.

(5) *Trid. Sess. 25. Decreto de Purgatorio.*

Proteſtans (6), tels que les Blondels, les Daillez, les Dodvvels, les Ligfoods, qui malgré l'interêt de leur parti, n'ont pas pû diſconvenir d'une partie de notre créance. N'eſt-il pas étonnant qu'un Docteur Catholique ſe ſoit armé pour enlever à l'Egliſe des témoins qui dépoſent en faveur de ſa doctrine, tandis que nos propres ennemis parlent pour elle, en n'oſant pas déſavoüer ce que l'antiquité nous a tranſmis ?

En d'autres endroits, ce Critique ne peut ſouffrir qu'on mette au rang des Traditions Apoſtoliques, certains uſages qu'on a crû conſacrez par les Apôtres. Tel eſt 1°. celui de la triple immerſion, & de pluſieurs cérémonies du Baptême, qu'il ne per-

(6) *Vid. Blond. L. 2. de Sybill. cap. 7. & cap. 13. Dallæum de panis & ſatisfact. L. 5. cap. 7. Dodvvellum Diſſ. duodecima in Cyprianum. Ligfoot in Miſcellaneis, cap. 39. & 40.*

met pas qu'on faſſe remonter juſqu'à une ſource ſi pure. *Mon Cenſeur*, dit-il (7), *croit que la triple immerſion étoit en uſage du temps des Apôtres : il me ſemble qu'il faut être bien crédule pour être de cet avis.* En ſçait-il donc plus que Tertullien, que S. Baſile, que S. Jerôme, que ſaint Ambroiſe, que S. Auguſtin qui l'ont crû ? 2°. Tout ce que ſa Cri-

(7) Réponſe aux Remarques ſur la Bibliot. p. 101. M. Du Pin avouë là-même, que Tertullien & S. Baſile rapportent cette pratique comme d'une ancienne Tradition. Mais ces Peres, pourſuit-il, apportent en ces endroits des pratiques, comme étant de tradition tres-ancienne, que perſonne ne voudroit ſoutenir avoir été inſtituées par les Apôtres, comme ſont les ſuivantes, de donner du lait & du miel aux baptizez, de faire le ſigne de la Croix à tout moment, de benir l'eau du baptême, & l'huile dont on ſe ſert dans l'onction, de ſe tourner vers l'Orient pour prier, &c. Dom Petitdidier, dans la Pref. du 2. T. de ſes Remarques, pages 54. 55. & ſuiv. remarque une eſpece de ſurpriſe mêlée d'indignation, contre cette maniere de parler de pratiques ſi ſaintes & ſi anciennes, comme de bagatelles indignes d'avoir les Apôtres pour auteurs.

tique lui permet de prononcer sur l'origine du jeûne de Carême, c'est que *les Chrétiens*, dit-il (8), *jeûnoient solemnellement avant Pâques, les uns plus longtemps, les autres moins, suivant les differentes coûtumes des Eglises.* Mais pour la pratique du jeûne de 40. jours, que S. Jerôme (9) & S. Leon (1) reconnoissoient comme venuë de Tradition Apostolique, aussi-bien que S. Epiphane (2) & S. Basile; il s'en moque, & employe pour la combattre, deux passages; l'un de S. Irenée, l'autre de S. Denys

(8) Bibliot. Eccles. T. 1. dans l'Abregé de la Discipline des trois premiers siécles, & dans la Rep. aux Remarques, page 82. &c.

(9) *Hieron. in Epist. ad Marcellam.* Nos unam Quadragesimam secundùm Traditionem Apostolorum toto anno, tempore nobis congruo, jejunamus.

(1) *Leo Mag. Serm. 6. de Quadrag.* Ut Apostolica institutio quadraginta dierum jejuniis impleatur.

(2) *Epip. Hær. & Basil. Serm. 1. de jejun.*

d'Alexandrie, qui, pris dans ſon ſens, prouveroient qu'excepté un tres-petit nombre de jours, il n'y auroit rien eu de reglé dans l'Egliſe ſur la ſainte Quarantaine juſqu'au quatriéme ſiecle. Eſt-il permis à un Theologien, ſous prétexte qu'il ſe mêle de Critique, de s'oppoſer au ſentiment general des Fidéles ſur d'auſſi foibles raiſons; & faut-il le renvoyer à Beveregius docte Anglican, pour s'inſtruire de ce qu'il veut ignorer là-deſſus? 3°. C'eſt bien pis d'entendre M. Du Pin poſer en fait (3), *qu'en quelques Egliſes on permettoit au mari de renvoyer ſa femme, & d'en épouſer une autre pour cauſe d'adultere ſeulement.* Car à prendre droit ſur cette déciſion ſcandaleuſe, qu'il appuye

(3) Bibliot. Eccl. T. 1. dans l'Abregé de la Diſcipline, & dans la Réponſe aux Remarques, p. 71. &c. Voyez dans la Pref. du 2. Tome des Remarques, la réfutation des paſſages produits par M. Du Pin.

de quelques citations mal entenduës, l'indiſſolubilité du mariage ſera laiſſée en problême, quoi qu'invinciblement établie par la doctrine de l'Evangile & des Apôtres, en conſequence de quoi le Concile de Trente a formé un Canon exprés (4) pour la ſoutenir, ſous peine d'anathême.

Enfin le ſilence même de M. Du Pin le trahit quelquefois, & ſert à aggraver les ſoupçons qu'il a fait naître. On lui a demandé pourquoi ayant *entrepris de faire* (5) *une Bibliotheque plus ample*

(4) *Trid. Seſſ.* 24. *Can.* 7. Si quis dixerit Eccleſiam errare, cum docuit & docet juxta Evangelicam & Apoſtolicam doctrinam, propter adulterium alterius conjugum matrimonii vinculum non poſſe diſſolvi, &c. anathema ſit.

(5) Pref. du 1. T. de la Bibl. Eccl. page 10. il ajoûte page 22. que cette Bibliotheque contiendra plus de volumes ſur les matiéres Eccleſiaſtiques, que quelque amas de livres qu'on puiſſe faire ſur ce ſujet, parce qu'elle ne comprendra pas ſeulement les livres que nous avons, mais ceux qui ſont perdus.

& plus achevée que celles qui ont paru juſqu'icy, il avoit omis des monumens anciens auſſi édifians que ceux (6) des Actes des ſaints Martyrs ? Eſt-ce qu'encheriſſant ſur les lumieres de Joſeph Scaliger, qui en étoit enchanté ; ou du P. Ruynard, qui les a publiez & armez de preuves ; ou de ces ſçavans Jeſuites d'Anvers qui en ont fait la Critique : il comptoit aſſez peu ſur la fidelité de ces Actes ? Non ; il n'a oſé trancher le mot. *L'on n'en ſçait pas*, dit-il (7), *certainement les Auteurs ni les temps ; & la critique de ces ſortes de pieces demande une attention & une étude particuliere, &c.* C'eſt à dire, ou que M. Du

(6) Dom Petitdidier dans le 1. T. de ſes Remarques p. 5. donne plus d'étenduë à ſa demande, en comprenant ceux qui nous ont laiſſé par écrit les actes ou la paſſion des Saints.

(7) Réponſe aux Remarques, page 6. & ſuivantes.

Pin a oublié ſon deſſein dés l'entrée de ſon Ouvrage, ou qu'il l'a réformé, en prenant à tâche de n'articuler rien d'incertain, rien qui demandât quelque diſcuſſion à part. Or n'eſt-ce pas une illuſion, & ne diroit-on pas que ſon but n'eſt que d'élever ici une nuée de pouſſiere pour s'y cacher?

Mais laiſſons-le dans la nuée, & ne développons pas certains tours malins avec leſquels il avance des faits qui par contre-coup donnent atteinte aux dogmes. Il fait venir, par exemple, le culte des images d'une ſource » auſſi peu ſûre que l'ignorance » des ſimples (8), qui voyant les » Saints dépeints, ne pouvoient » s'empêcher de témoigner par des » ſignes exterieurs leur venera- » tion. Ainſi, dit-il, s'établit le

(8) Bibliot. Eccleſ. T. 5. dans l'Art. du 2. Concile de Nicée, page 49. & ſuiv. 1. Edit. de Paris.

culte

culte des Images, qui fut encore « fortifié par les miracles que l'on « leur attribua. De là vient qu'il « ajoûte qu'on ne pourroit pas « condamner d'heretiques, ceux « qui ne voudroient pas pratiquer « ce culte, ou parce que ce n'eſt « pas la pratique de leur Egliſe, ou « parce qu'ils craindroient qu'on « ne prît ces devoirs exterieurs « pour des adorations, ou enfin « parce qu'ils ne croiroient pas le « culte des Images aſſez bien au- « toriſé, voyant que pour le prou- « ver, on a employé un grand « nombre de fauſſes pieces, ou de « paſſages qui ne prouvent rien. «

Remarquons bien cette derniere raiſon, qui eſt le fruit de la Critique qu'il a exercée à toute rigueur ſur ce ſaint Concile. Preſque tout lui déplaît dans ce qu'on y diſcuta. Dès la ſeconde action, on lit les Lettres du Pape Adrien, où il établit le culte des

Images ; mais ſelon M. Du Pin, ce grand Pape s'appuye *ſur quelques témoignages des Peres, qui ſont ou ſuppoſez, ou qui ne prouvent rien du tout, ou qui prouvent ſeulement l'uſage des Images, & ne montrent point qu'on leur eût rendu aucun culte.* La quatriéme Action, où le Patriarche Tharaſe rapporte les témoignages de l'Ecriture & des Saints, pour autoriſer le culte des Images, ne mécontente pas moins notre Critique, qui ne manque pas auſſi d'en montrer le faux ou le foible. Et quels airs de mépris lui voit-on affecter dans le cours (9) de cet examen ? Ici, où il eſt parlé des Cherubins qui étoient ſur le Propitiatoire, il » laiſſe à juger ſi cette preuve eſt » bien concluante. Là c'eſt un paſ-

(9) Voyez l'abregé qu'il fait tant de cette Action du Concile que des ſuivantes, & la diſcuſſion des paſſages qui y ſont rapportez depuis la page 448. juſqu'à la 464. 1. Edit. de Paris.

ſage de S. Chryſoſtome, où il n'eſt « nullement parlé du culte public « des Images. On en allegue un « autre ſous le même nom, qui n'eſt « pas de ce Saint. Celui de ſaint « Gregoire de Nyſſe, ne prouve « pas beaucoup davantage. Il eſt « difficile de concevoir comment « on pourroit faire un argument « bien convaincant de ce qui eſt « rapporté par S. Gregoire de Na- « zianze. Plus bas on remarque « qu'Antipatre de Boſtre parle de « la ſtatuë que la femme guérie du « flux de ſang érigea à Jeſus-Chriſt ; « mais cela ne prouve ni le culte « des Images, ni l'uſage commun « que l'on en faiſoit dans les Egli- « ſes. On apporte enſuite une piece « ſuppoſée, & fauſſement attribuée « à S. Athanaſe. Ce qui eſt tiré du « Pré Spirituel, contient une ré- « ponſe ſi outrée, que je ne crois « pas que perſonne voulût l'ap- « prouver. Les miracles rapportez «

» dans les Actes de S. Cosme & de
» S. Damien, seroient des preuves
» d'une devotion excessive pour les
» images des Saints, si l'autorité &
» l'antiquité de ces Actes étoient
» bien établies. Le passage qu'on cite
» sous le nom de S. Chrysostôme,
« tiré d'une Homelie sur le Lave-
» ment, est douteux; & quand il
» seroit veritable, il ne regarde
» point les images des Saints. Ceux
» de S. Athanase & de S. Basile,
» viennent encore moins au sujet,
» &c.

Supprimons par respect pour la Religion des Fidéles, un plus ample détail de Critique, sur les preuves alleguées dans ce saint Concile, & sauvons à nôtre Docteur l'ennui de nos remontrances, sur la liberté qu'il s'est donnée de les traiter si cavalierement. Il est vrai que le S. Esprit qui préside aux décisions de foy des Conciles universels, n'étend pas

ſa direction juſqu'au point de leur faire prononcer des oracles de Critique ; & que la ſûreté du dépôt miſe à part, il laiſſe agir humainement ces ſaintes aſſemblées, dans le choix des raiſons & des paſſages étrangers au dogme : mais cette conſideration ſuffit-elle pour mettre un Theologien en poſſeſſion d'exercer publiquement ſa Critique ſur ce qui ſera allegué en preuve par un Concile general, & de trouver à redire à ce qui y aura été approuvé ? Doit-il même balancer ſur le parti d'abjurer plûtôt la profeſſion de critique, que d'y ſignaler ſon audace aux dépens du reſpect qu'il doit à l'Egliſe ?

4°. A-t-on entrepris de pourſuivre juſqu'au bout certains procés d'éclat, où il ne s'agiſſoit pas de moins que de ſçavoir s'il valoit mieux adopter les imaginations creuſes d'un nouveau venu,

d'un Toland, d'un Becker, ou de quelque autre incrédule de profeſſion, que de ſe fier au raport de toute l'antiquité ? Combien de diſputes a-t-on omiſes, dont la diſcuſſion eût été d'un détail & d'un ſcandale énorme ? Le ſeul M. Van-Dale a-t-il craint de mettre en œuvre toutes les reſſources de l'incrédulité, pour contredire la créance generale des demons, auteurs des oracles du paganiſme ? Entendons là-deſſus ſon ingenieux interprete, qui nous a preſenté dans une coupe d'or ce qu'avoit préparé cet empoiſonneur de medecin ; & ſans uſer de longues redites ſur un ſujet preſque épuiſé, ramaſſons quelques traits par leſquels il a combattu un ſentiment conſacré par la poſſeſſion de prés de deux mille ans. Il eſt bon d'y revenir pour achever de mettre au fait des excès de la Critique.

En premier lieu, la force de la prescription l'a d'abord frapé; & le peu d'apparence que son Auteur eût seul apperçû ce qui avoit échapé aux recherches, & des Chrétiens les plus éclairez, & des Payens les plus interessez à se défendre de cette erreur. Mais pour ruiner ce préjugé, il en établit un autre. Quand il n'est « question, dit-il (1), que de sça- « voir si les oracles ont pû être un « jeu & un artifice des Prêtres « payens, où peut être la difficul- « té ? Nous qui sommes hommes, « ne sçavons-nous pas bien jusqu'à « quel point d'autres hommes ont « pû être imposteurs ou dupes ? « On le sçait; mais on sçait encore mieux, que ce principe de défiance peut nous mener trop loin; & qu'avec un système qui en accorde tant à la fourberie hu-

(1) Commencement de l'Hist. des Oracles, page 2. Edit. de Holl. 1701.

maine, & ſi peu aux artifices de Satan, on ſe porte naturellement à outrer l'incrédulité. En effet, dés qu'on comptera les oracles pour autant d'impoſtures, quel champ ouvert à des ſoupçons malins ? De quelle fraude ne croira-t-on pas capable l'humanité, ſi elle s'eſt fait un jeu d'immoler la vie des hommes (2) à une ſotte hypocriſie cachée ſous le nom d'Oracles ? Quoi, on aura fait paſſer ſous le glaive tant de têtes illuſtres, pour le ſeul plaiſir de fourber ; & cela ſans qu'aucune de ces malheureuſes victimes ſacrifiées à l'impoſture des Prêtres, ait parlé ni pouſſé un ſoupir libre avant que de tendre le col au boureau ? Quoi, des Prêtreſſes d'idoles qui auront contrefait les enragées ſur le trépié, auront

(2) Voyez la Rép. à l'Hiſt. des Oracles, 1. Partie, chap. 19. où l'on prouve ces ſacrifices des victimes humaines ordonnez par les Oracles.

obligé des meres à ſe laiſſer arracher de leur ſein leurs propres enfans, & à les voir égorger ſous leurs yeux, ſans qu'aucune ait oſé reclamer contre de viſibles fourberies ? Quoi, des nations entiéres, faute d'un moment d'attention, ſe ſeroient livrées à la fureur de quelques ſcelerats de Prêtres, qui auroient prononcé ſelon leur bon plaiſir, des oracles ou arrêts de morts ; & ce complot ſanguinaire auroit ſubſiſté pendant pluſieurs ſiécles, ſans que perſonne eût pû découvrir la fraude ? Quoi donc, ces hommes de ſang naiſſoient-ils ſeuls habiles à ſurprendre, & incapables d'être ſurpris ? N'y avoit-il parmi eux, ni indiſcretion qui pût trahir leur ſecret, ni remords qui dût l'arracher ? Que ne peut-on pas ſe figurer quand on ſuppoſe d'une part cette profondeur d'iniquité dans ceux qui préſi-

doient aux oracles ; & que de l'autre, on prête au genre humain cet excès de ſtupidité ? Parlons de ſang froid : à qui convenoient mieux de ſi ſanglantes tragedies, ordonnées par la religion des oracles, qu'à celui dont Jeſus-Chriſt a dit (3) *qu'il étoit homicide dés le commencement ?*

En ſecond lieu, la Critique preſſée par le conſentement general & des Hiſtoriens & des ſaints Peres, ſur le fait des oracles s'y eſt-elle rendue ? Point du tout. A quel tribunal a-t-elle donc oſé en appeller ? A celui de ſon bon ſens, préferable à tous les témoignages & de l'Hiſtoire profane, & de la Tradition de l'Egliſe. Ces Hiſtoriens, » a-t-elle dit (4), n'ont-ils été ni » paſſionnez, ni crédules, ni mal in-

(4) *Jean. cap. 8. v. 44.*

(4) Hiſt. des Oracles, 1. Diſſert. chap. 4. page 19.

ſtruits, ni negligens ? Il faudroit « en trouver un qui eût été ſpecta- « teur de toutes choſes, indifferent « & appliqué. Que de Romans, « quel pyrrhoniſme, s'il faloit que chaque hiſtorien réünit ces qualitez ? Eh qui ſçait ſi apres cela on ne ſiffleroit pas comme de vains Conteurs, ceux à qui on ne pouroit reprocher que d'avoir tranſmis ces faits à la poſterité ? On a déja amené-là l'Epiſode de la dent d'or (5), qui vint à un enfant de Siléſie, & dont le myſtere étoit une feuïlle d'or qui y étoit appliquée bien proprement : l'impoſture ne fut découverte qu'aprés que les Horſtius, les Rullandus, les Horſteterus, les Libavius, eurent publié des Ouvrages ſur ce grand évenement. Or la dent d'or & les anciens oracles, même choſe : tout au moins ils ſe reſſemblent trop, pour n'être pas

(5) Là-même, deux pages auparavant.

confondus dans un même ridicule par une main habile à égayer de ſombres ſujets. Quel domage que la fourberie de la Baguette de Jacques Aimar n'eût pas été reconnuë déſlors? Cette piece incidente auroit bien tenu-là ſon coin; & quelle ſource de bonne plaiſanterie ſur nôtre ſote eſpece, qui va donner tête baiſſée dans tout ce qu'il y a (6) de merveilleux?

A l'égard des Peres, le poids de leur autorité eſt trop incommode pour le ſoutenir ſans s'en plaindre: auſſi n'y manque-t-on » pas. On a crû, dit-il (7), dans les » premiers ſiécles du Chriſtianiſme, que les oracles étoient ren- » dus par des demons; il ne nous

(6) *Chap.* 3. *de la* 1. *Diſſ. p.* 16. Dans le Syſtême des Oracles rendus par les démons, il y a du merveilleux; & ſi l'on a un peu étudié l'eſprit humain, on ſçait, *dit M. de F.* quelle force le merveilleux a ſur lui.

(7) Diſſert. page 6.

en faut pas davantage pour le « croire aujourd'hui. Tout ce qu'ont « dit les Anciens, ſoit bon, ſoit mau- « vais, eſt ſujet à être bien répé- « té; & ce qu'ils n'ont pû eux-mê- « mes prouver par des raiſons ſuffi- « ſantes, ſe prouve à preſent par « leur autorité ſeule. Plus bas (8), « on les récuſe pour témoins, ſur « ce qu'ils n'ont pas toûjours exa- « miné d'aſſez prés ce qui leur ſem- « bloit favorable à la Religion; & « que l'ardeur avec laquelle ils « combattoient pour une ſi bonne « cauſe, ne leur laiſſoit pas toû- « jours la liberté de bien choiſir « leurs armes: qu'ainſi, ſi avec les « vrais titres de nôtre Religion, ils « nous en ont laiſſé d'autres qui « peuvent être ſuſpects, c'eſt à nous « à ne recevoir d'eux que ce qui « eſt legitime, &c. Admirable « moyen pour ſe décharger d'un joug qui peſe trop: mais mauvais

(8) Chap. 4. de la 1. Diſſ. page 21.

préjugé pour un paradoxe, qui ne peut s'établir que sur les ruines de l'ancienne Tradition.

En troisiéme lieu, c'est aussi pour effacer l'impression de ce préjugé, que la Critique s'est avisée d'un nouvel expedient. Car aprés avoir cherché en vain des partisans illustres à son opinion, sans avoir pû lui trouver qu'un petit nombre de Cyniques; elle a imaginé un secret pour donner à une autorité si mépriſable, un poids qui pût contrebalancer celle des Peres, l'emporter même sur eux. C'est, dit-elle (9), » que le témoignage de ceux qui » croyent une chose déja établie, » n'a point de force pour l'appuyer; » mais le témoignage de ceux qui » ne la croyent pas, a de la force » pour la détruire. Cela vient en » general, pourſuit-elle, de ce que

(9) Chap. 8. de la 1. Diſſ. page 55. & ſuivantes.

pour quiter une opinion commune, ou pour en recevoir une nouvelle, il faut faire quelque uſage de ſa raiſon, bon ou mauvais ; mais il n'eſt pas beſoin d'en faire aucun pour rejeter une opinion nouvelle, ou pour en prendre une qui eſt commune. Il faut des forces pour reſiſter au torrent, mais il n'en faut point pour le ſuivre. Etrange principe, dont on n'a point prévû qu'il reſultoit de plus étranges conſequences, ſoit au profit des Athées, dont le petit nombre auroit plus de poids pour ébranler l'éxiſtence de Dieu, que le conſentement des nations n'en a pour l'affermir ; ſoit en faveur de quelques libertins qui pourroient prévaloir ſur tout le monde Chrétien, dès qu'ils en contrediroient la créance ; ſoit contre l'autorité du genre humain, ou du grand nombre qui ſeroit, ſujette à perdre

ſa force, dés qu'elle trouveroit quelque contradicteur, ce qui ruineroit ſans reſſource le plus ſûr axiome de la juriſprudence; ſoit enfin par rapport aux veritez fondées ſur l'experience des ſens, puis qu'avec cette régle il faudroit plûtôt croire à deux ou trois icteriques qui nient la blancheur, parce qu'ils voyent tout jaune, qu'aux yeux du reſte des hommes, qui s'accordent à démêler cette couleur & les autres.

Quant à l'uſage qu'on fait de ſa raiſon en refuſant de croire, on ſçait bien qu'on ne le fait ſouvent que pour s'affranchir d'une ſujetion contre laquelle l'eſprit né libre ſe révolte : au lieu qu'un incrédule trop content d'avoir pû ſecoüer un joug dur à ſon orgueïl, évite tout ce qui aideroit à l'y ramener; d'où vient que loin de chercher à éclaircir ſes doutes, il s'y endort exprés.

Mais

Mais quelque ridicule que ſoit « une penſée, dit la Critique (1), « il ne faut que trouver moyen de « la maintenir quelque temps ; la voilà qui devient commune, & « elle eſt ſuffiſamment prouvée. Oh « pour le coup voilà le comble du mépris. On croit le monde aſſez dupe pour ne plus meriter qu'on le menage. Vous voyez qu'on ſe fait fort de lui perſuader ſans lui crever les yeux, que *le Soleil ne fait pas le jour* Or qu'y a-t-il de plus inſultant que ce défi porté au genre humain, pour lui reprocher ſa crédulité?

En quatriéme lieu, comme ces traits ſatiriques ne détruiſent pas des faits avoüez, la Critique a eſſayé de développer & de démontrer pied à pied tous les reſſorts de la fourberie des oracles, aprés avoir rangé toutes les machines dont elle préſume que les Prêtres

(1) Chap. 11. de la 1. Diſſ. page 71.

s'étoient ſervis pour impoſer aux yeux. On croiroit ſur la montre des préparatifs qu'on étale ici, qu'un Antiquaire auſſi profond que M. Van-Dale va ouvrir & creuſer cent riches veines, d'où il rapportera des tréſors qui ſeront ſur le compte des Prêtres Payens; mais non : cet endroit qui a dû coûter le plus de travail, fait le moins d'honneur, parce qu'il n'y paroît qu'un effort d'imagination qui s'eſt épuiſée en conjectures; & que tout ſemble s'y réduire à une hypotheſe, où, comme en Phyſique, on explique avec le moins d'inconvenient qu'on peut, les phenomenes ſelon les loix d'un certain Méchaniſme. Tandis donc que les Peres & nous tous auſſi peu habiles qu'eux, ce qui eſt tout dire, nous croyons remarquer l'operation du diable dans certains oracles atteſtez par des nuées de té-

moins, M. Van-Dale vient avec le flambeau de ſa Critique, nous éclairer dans nos tenebres, & démêler les envelopes dont ſe couvroit la fraude des hommes. Rien n'y eſt omis. Il nous marque la carte à la main, tous les lieux célébres par les oracles, la Béotie (2) ſur tout, pays montagneux, plein d'antres & de cavernes. Remarquez bien, dit-on, que « les Béotiens étoient en réputa- « tion d'être les plus ſotes gens du « monde; c'étoit-là un bon pays « pour les oracles, des ſots & des « cavernes: dans ces ſanctuaires té- « nébreux, étoient cachées toutes « les machines des Prêtres. Par mal- « heur ces machines ne ſont placées-là que pour réaliſer la chimere des ſtatuës parlantes, mais qu'importe? On diſtingue enſuite les jours d'oracles, comme ſi l'on ſçavoit que le calcul en fût dreſſé

(2) Chap. 12. de la même Diſſ. page 74.

dans quelque Almanac du vieux temps. Les Prêtres, dit-on (3), marquoient à leur gré certains jours, où il n'étoit pas permis de consulter l'oracle : cela avoit un air mysterieux, ce qui étoit déja beaucoup. De toutes les especes d'oracles, aucune (4) n'échape, soit qu'on les rendît de vive voix, ou par billets cachetez, ou en songes, ou par les sorts. N'oublions pas qu'il se trouvoit dans tous les temples un peu considerables, gens qui sçavoient par cœur tous les miracles qui s'y étoient faits, & qu'on caracterise ici ces menus Officiers des temples d'idoles, sous les noms d'*Antiquaires pareils à ceux qui vivent aujourd'hui de ce métier en Italie.* Qu'on y fait retentir les voutes du sanctuaire, de cris qui impri-

(3) Chap. 13. page 80.

(4) Voyez depuis le chap. 12. jusqu'au 18. de la 1. Diss.

moient de la terreur. Qu'on imagine que peut-être les trompettes qui multiplient le ſon, n'étoient pas alors inconnuës ; & que le Chevalier Morland n'a fait qu'en renouveller le ſecret. Qu'on prête aux Prêtres l'admirable fineſſe de décacheter les Lettres pour ſçavoir qu'y répondre, & de faire dormir ceux qui conſultoient l'Oracle ſur des peaux de victimes, qui pouvoient être frotées de quelque drogue qui fît effet ſur le cerveau : moyen infaillible de remplir l'eſprit d'idées propres à faire avoir des ſonges, &c.

En verité, quand on auroit pris à tâche d'imaginer des conjectures propres à être tournées en plaiſanteries, pouvoit-on y mieux réüſſir, que par le détail de celles qu'a fournies M. Van-Dale ? Cependant, comme s'il y avoit du ſuperflu dans les ſoins que pre-

noient les Prêtres Payens pour cacher leur jeu ; ſon interprete » ajoûte, que de la maniere dont » ces peuples étoient faits, c'étoit » leur faire trop d'honneur de » les fourber avec quelque pré- » caution. Paſſe qu'on diſe qu'il s'eſt trouvé des impoſteurs, qui pour joüir quelquefois de la ſotiſe des peuples, ont pû ſuppoſer des oracles & y réüſſir ; mais s'enſuit-il de là, que tout ce qui s'eſt dit & fait de ſurprenant en ce genre ſous les yeux de toute l'antiquité, ne ſoit qu'une pure colluſion ? Par quelle régle de bonne dialectique, concluroit-on ainſi du particulier au general ?

Mais qu'il nous ſoit permis pour la juſtification de ce Roman des Oracles, de dire qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre, ni au ſerieux, ce que l'Auteur en a débité : ce ſeroit

mal connoître ſes manieres d'établir ingenieuſemeut le faux comme le vrai. On n'a qu'à ſe ſouvenir de ſes *nouveaux dialogues des Morts*, ſi ſpirituellement ecrits, & comparables à ceux de Lucien, tant pour la fineſſe des railleries, que pour la liberté des maximes. Que ſont-ils, à les bien définir, qu'un enchaînement de paradoxes, où l'on eſt ſurpris de voir les perſonages les plus comiques ſi bien aſſortis avec les plus graves, & la diſtribution des roles ſi bizarement faite, que tout ce qu'il y a de mieux penſé eſt mis à la bouche des Acteurs les plus mépriſables. Mêmes tours ébloüiſſans que dans l'affaire des oracles: mêmes préſervatifs contre de prétenduës erreurs populaires: même dégagement de contrainte ſur certaines delicateſſes qui ſemble-

roient tenir du ſcrupule : même panchant pour tout ce qui ſurprend, & qui plaît par le contraſte. C'eſt peu qu'un Critique tel qu'Eraſme, y combatte de réputation avec Charles-Quint, & l'emporte ſur lui : qu'un Pedant ſatyrique, tel que l'Aretin, y faſſe des leçons à Auguſte ſur la fauſſeté des loüanges ; qu'un ſale, mais ingenieux libertin, tel que Marot, y prenne le pas ſans façon ſur Seneque, & donne du ridicule à ſa morale ; le prêche même, tant il eſt là homme de bien : que Platon, le divin Platon n'ait que des niaiſeries ou des groſſieretez à dire ſur l'amour, & qu'il faille que Marguerite d'Ecoſſe le raméne à l'idée du beau, entant que dégagée de la matiére : qu'un vieux débauché de Poëte, tel qu'Anacréon, y faſſe taire avec une chanſon

le

le Prince des Philoſophes, & le mettre par ce bel argument dans un ſac plus ridicule que celui où Scapin s'envelope. On y voit encore une Courtiſane Phrinée préférer ſes honteuſes conquêtes, à celles d'Alexandre le Grand, & en ſortir à ſon honneur. On y voit qu'Agnès Sorel, maîtreſſe de Charles VII. a plus de part à la délivrance du Royaume de la tyrannie des Anglois, que n'en a euë la Pucelle d'Orleans, avec toute ſa valeur & ſes ſuccès, qui tiennent ſi fort du miracle. On y entend comparer à la poſſibilité du grand œuvre, celle de la fidelité conjugale, avec cette reſtriction pourtant que le grand œuvre n'eſt pas aſſez impoſſible pour entrer dans cette comparaiſon. Il eſt vrai qu'enfin on y réduit le vice à certaines bornes, mais qui ſûrement ne le mettent pas trop à

l'étroit : car Phrinée devenuë plus ſage aux enfers, paſſe condamnation ſur l'excès de ſes déreglemens. Si je n'avois eu, dit-elle (5), „ que deux ou trois galanteries „ tout au plus, cela étoit dans l'or„ dre, & il n'y avoit rien à redire ; „ mais d'en avoir aſſez pour rebâ„ tir les murailles de Thebes, c'é„ toit aller beaucoup plus loin qu'il „ ne faloit. Ces Leçons, comme on voit, n'ont rien de deſeſperant. Quel regret, qu'un ſi bel eſprit ait laiſſé des monumens ſi durables de ſa jeuneſſe litteraire ; & qu'au lieu de conſacrer d'abord une plume ſi élégante à l'avancement des ſciences, il ait choiſi pour ſes modeles deux Auteurs, tels que Lucien & Van-Dale !

Il ne nous reprochera pas du

(5) Voyez la Critique des Dialogues des Morts, compoſée par M. D. F. ſous le titre de *Jugement de Pluton*.

moins que nous lui imputions à tort les paroles qu'il a miſes à la bouche des perſonnages qu'il introduit ſur la Scene. Car qui l'obligeoit de ſe charger de la compoſition de pareils rôles, pour en réjoüir le beau monde? Où eſt l'Ecrivain qui n'eût en main ce ſecret, pour faire paſſer ſes ſentimens licentieux, à la faveur d'une ſemblable fiction? Voilà une belle reſſource préparée contre le ſcandale des Fidéles. La vraye excuſe ſeroit celle qu'il allegue (6) ailleurs : *J'ai compoſé, & puis j'ai penſé; & à la honte de la raiſon, c'eſt ce qui arrive le plus communément.* Ajoûtons que c'eſt un malheur trop ordinaire aux plus heureux genies pour les Lettres, de ſe livrer d'abord à une vaine curioſité qui les jette dans toute ſorte de lectures, & d'aimer les routes nouvelles qui les

(6) Diſcours ſur la nature de l'Eglogue.

ſeparent de la foule; de n'examiner ſur tout que d'un œil malin, les objets qui les aſſujetiſſent trop, comme ceux de la Religion : d'où il arrive qu'ils ne recueïllent ſouvent pour premier fruit de leur application, qu'un amas de doutes, dont le ſimple peuple & les Sçavans conſommez ſont exempts. C'eſt en ce ſens, qu'une douce ignorance vaut ſouvent mieux que des demi-ſciences, qui enflent en rempliſſant de difficultez qu'on ne peut reſoudre.

5°. S'eſt-on attaché à particulariſer d'autres innovations, dont l'eſprit de critique s'eſt rendu coupable, par rapport à divers reglemens de l'Egliſe, qu'il s'eſt émancipé à condamner. A-t-on noté la multitude de ces faux ſçavans, qui ſe croyant plus ſages que l'Epouſe de Jeſus-Chriſt, ſe ſont ingerez à changer des r.ts

qu'elle a consacrez ; & cela sous prétexte que l'ancien usage a été fort different de la pratique moderne. C'est par ce principe d'admiration pour les premiers siécles, & de mépris pour les derniers, que des esprits outrez n'ont crû trouver qu'abus dans l'administration présente de la pénitence & de l'Eucharistie. C'est par le même esprit, que des Rubriquaires ont osé attenter sur le secret du Canon de la Messe, & s'efforcer d'en introduire la récitation à voix haute & intelligible, parce qu'ils ont pris pour une discipline moderne (7), celle

(7) Dom Claude de Vert, dans son Explication des Cérémonies de la Messe, chap. 4. Sect. 1. entre dans une longue discussion, qui tend à établir que le Canon de la Messe s'étant autrefois dit à voix haute, devroit encore se dire ainsi. Page 315. il dit, que si aujourd'hui à la « Secrete & au Canon, le Prêtre vient quelque- « fois à si fort baisser la voix, qu'elle n'est plus « même entenduë de personne ; ce n'est pas que « peut-être ces prieres ne dussent être prononcées «

de le reciter à voix baſſe : comme ſi un uſage réglé par l'Egliſe en ces derniers temps, n'émanoit pas de la même autorité qui rendoit ſi reſpectable la pratique des premiers ſiécles : comme s'il étoit permis d'ignorer ou de mépriſer l'anathême lancé par le Concile de Trente (8), contre ceux *qui improuvent le rit de prononcer à*

„ d'une voix intelligible, & que de même elles „ ne l'ayent en effet été autrefois comme tout le „ reſte, puiſqu'on ne parle guere que pour ſe „ faire entendre : c'eſt le premier but de la pa- „ role ; & que d'ailleurs il convient que ce que „ le Prêtre dit dans une action qui lui eſt com- „ mune avec le peuple, il le diſe d'une voix à „ pouvoir être oüi de tout le monde, &c. A la „ page 320. il ajoûte que ce qui ſemble avoir „ fait paſſer en rubrique cette récitation à voix „ inintelligible, eſt le *ſecretò* que quelques Ru- „ bricaires modernes ſurpris & déterminez par „ l'uſage où ils trouvoient ſur cela la pluſpart „ des Prêtres, ſe ſont permis de ſubſtituer, &c. Il alloit bien plus loin dans la page 355. & ſuiv. où il a falu mettre des cartons.

(8) *Trid. Seſſ.* 22. *Can.* 9. Si quis dixerit Eccleſiæ Romanæ ritum quo ſubmiſſa voce pars Canonis & verba conſecrationis proferuntur, damnandum eſſe, anathema ſit.

voix baſſe le Canon : ou qu'il y eût là-deſſus d'autre guide à ſuivre, que la pratique établie & avoüée de l'Egliſe.

Mais 1°. ces Meſſieurs diſent qu'ils ont pour garand de leur uſage (9), celui des Peres Grecs & Latins ; & ce qui eſt de plus, la parole de S. Paul (1), qui dit *qu'à moins que d'entendre ce que vous dites, le peuple n'y peut répondre Amen.* D'où ils concluënt que les aſſiſtans ont droit d'entendre le Canon, & les Prêtres une obligation étroite de le prononcer intelligiblement. Voilà comme ils remettent ſur pied des objections qu'on a cent fois repouſſées, & qui prouveroient auſſi-bien la néceſſité de célébrer

(9) Lettre ſur les *Amen* du nouveau Miſſel de Meaux 1710. A-t-on ſi grand tort de parler & d'agir comme les ſaints Peres Grecs & Latins. Nous n'avons fait qu'imiter S. Paul même, &c.

(1) 1. *Ad Corinth. cap.* 14. *v.* 16.

en langue vulgaire, qu'à voix haute. Mais combien s'écartent-ils du droit ſens ? Car à l'égard des Peres, quelle autre loy ont-ils preſcrite, que celle de ſe conformer à la diſcipline regnante dans l'Egliſe, ſans ſouffrir qu'aucun particulier y dérogeât de ſon chef, ſous ombre de réforme? On excluoit autrefois de la préſence des ſaints Myſteres, les indignes qu'on y admet préſentement. Qu'a fait l'Egliſe, pour conſerver quelque veſtige de cette expulſion des indignes, & du ſecret des myſteres (2) ? Elle a ordonné la récitation ſecrete du Canon, qui ſert à retracer le ſilence de l'Egliſe primitive. Mais d'autre part, pour ne pas fruſtrer les Fidéles du fruit des prieres édifiantes dont le Canon eſt rem-

(2) Voyez ſur cela le docte Ouvrage de M. l'Abbé de Vallemont, *Du ſecret des Myſteres*, 1. Part. chap. 9. & 10.

pli, quel ſoin n'a-t-elle pas pris de les en faire inſtruire ? Au reſte, quand Saint Paul reprend ceux qui dans les aſſemblées affectoient de parler un langage inconnu au peuple, il ne s'agiſſoit pas des paroles de la Liturgie, mais de certains Cantiques qu'apportoient ceux qui avoient le don des Langues, & où le ſimple peuple n'entendoit rien. *Tous* en effet *ſont-ils Docteurs*, dit (3) l'Apôtre ?

2°. Quand ces Rubricaires ajoûtent (4) que le peuple doit « ſçavoir neceſſairement ce qu'il « ratifie, connoître ce qu'il approuve, être informé de ce qu'il « fait, & de quoi il eſt caution : & « que les Fidéles ne ſe ſeroient « peut-être jamais aviſez autrefois «

(3) 1. *Ad Cor. cap.* 12. *v.* 29. Nunquid omnes Doctores ?

(4) Explic. des Cérem. de la Meſſe, chap. 4. p. 357.

» d'adopter une priére qu'ils n'au-
» roient point oüie, ni de prêter
» leur voix & leur nom, ſans ſça-
» voir à quoi ils ſe fuſſent enga-
» gez, ce qu'ils garantiſſoient, &
» ce que le Prêtre demandoit pour
» eux, &c. Il eſt aiſé de répondre avec le Cardinal du Perron (5) que l'autorité de l'Egliſe eſt une ſuffiſante caution, pour s'en rapporter à ſa bonne foy ſans craindre de ſa part ni illuſion ni ſurpriſe. En combien d'autres occaſions faut-il ſe jetter entre les bras d'une mere ſi tendre, & ſe conduire par ſes lumieres, ſans égard aux fauſſes lueurs d'une Critique temeraire ? Ne diſons rien des raiſons baſſes & populaires que ces menus obſervateurs nous ont vantées comme d'heureuſes découvertes ſur les cérémonies de la Meſſe. La belle érudition de

(5) Rép. au Roy de la G. Bretagne, page 1079.

ſçavoir (6) que le manipule étoit originairement un linge à ſe moucher & à s'eſſuyer : que ſelon ſaint Thomas, on encenſe les Autels pour chaſſer les mauvaiſes odeurs ; & que le Prêtre, à l'exemple du Sauveur, met de l'eau dans le vin pour le tremper, conformement à l'uſage de la Paleſtine, où le vin eſt fumeux, & le climat chaux : qu'on offre, ſelon d'autres, l'Hoſtie avant le Calice, parce que le manger va avant le boire, &c. Ce n'eſt pas qu'on approuve ſans choix, les raiſons pieuſes & myſtiques imaginées par d'autres (7), qui ont trouvé du myſtere juſques ſur les tuiles ou ardoiſes, dont on couvre les Egliſes, pour les défendre des injures de l'air, ou juſques ſur le

(6) Voyez la Pref. de l'Explicat. des Cérem. de la Meſſe, page 22.

(7) *Durant. Rat. div. Off. L. 1. cap. 1. num. 22.*

coq qui ſert de giroüette, pour marquer de quel côté le vent ſoufle.

On n'a garde de recevoir ſous le nom de myſteres de l'Egliſe, les inventions d'un eſprit qui s'égare dans de devotes rêveries; & quelque ſpirituellement qu'on ait pû tourner certaines raiſons de convenance, on ne s'en paye pas quand on peut remonter aux ſources des deſſeins qu'a eu l'Egliſe. Il y a entre ces deux écueïls, un milieu à tenir, qui eſt de développer tellement l'eſprit & la lettre de ces cérémonies, qu'on faſſe voir la profonde ſageſſe de l'Egliſe qui les a inſtituées.

Mais bornons-là ce détail, qui certainement ne finiroit point, ſi on le pouſſoit auſſi loin qu'il peut aller. Le peu d'exemples qu'on a choiſis entre mille ſuffiſent, ou rien ne ſuffit. On peut même dire que ſi les Apologiſtes d'une Cri-

tique licentieuſe, ſçavoient rendre juſtice auſſi-bien aux imperfections, qu'aux talens de leurs heros, ils devroient pardonner ce qu'on a dit contre l'irreligion de tant d'écrits, en faveur de ce qu'on a ſupprimé contre l'aigreur de tant d'autres. Car il n'y eut jamais de plus grands maîtres que les Critiques en l'art d'injurier; & on entend ſi diſtinctement ce langage de la paſſion dans tout ce qu'ont laiſſé les deux Scaligers, Gruter, Scioppius, Saumaiſe & leurs pareils, qu'il n'eſt pas poſſible de s'y méprendre. On les voit ſur l'étimologie d'un mot, ſur la difference d'une date, ſur la legende d'une medaille, ſe donner des démentis en forme; réveiller de vieilles querelles, en faire naître de nouvelles; & de la conteſtation d'un droit ou d'un fait tres-indifferent, en venir à des perſonalitez tres-odieuſes. En

ſorte qu'il ſemble que cette mauvaiſe coûtume d'invectiver contre quiconque n'eſt pas de nôtre avis, ſoit paſſée des anciens Sophiſtes Grecs (8) à ces modernes querelleurs. Où un ſimple expoſé ſuffiroit ſelon les régles de la verité & de la charité, vous n'entendez qu'éxagerations de gens déterminez à ſe contredire. Ils craindroient, ce ſemble, de perdre l'heureux prétexte de ſe prendre aux cheveux, s'ils laiſſoient appercevoir que leurs démêlez ne roulent que ſur des mal entendus. Mais ce qui eſt incompréhenſible, c'eſt qu'aprés avoir aiguiſé & lancé tous les traits de la ſatire, pour mieux ſe percer, ils proteſtent des deux parts, que le ſeul interêt de la verité les a

(8) *Cic. L. 2. de finibus Bonorum & Malorum.* Sit iſta in Græcorum levitate perverſitas qui maledictis inſectantur eos à quibus de veritate diſſentiunt.

fait agir, & nullement la paſſion. S'ils s'étoient paſſionnez, qu'auroient-ils fait de pis? Se ſeroient-ils poignardez?

Certainement les Lecteurs de la meilleure volonté n'ont qu'un ſecret pour couvrir l'irregularité de cette conduite: c'eſt de ſuppoſer que ces Critiques accoûtumez à écouter ſans défiance leurs propres préventions, s'aveuglent enfin ſur leur animoſité; ou de croire que c'eſt un chef-d'œuvre des maîtres de l'art, de ſçavoir allier tout le fond de la charité, avec des dehors qui marquent tant d'antipathie.

III. PART. où l'on va au devant des préjugez des Lecteurs.

Il ne reſte plus qu'à prendre par raport aux Lecteurs, certaines précautions, dont le ſuccès dépend bien plus de leurs diſpoſitions, que de nos ſoins. On ne prétend ni leur demander qu'ils ſe garantiſſent de tout préjugé, pour mieux ſe remplir des nô-

tres ; ni leur préſenter une cauſe toute défigurée, pour les en rendre juges ſur un faux expoſé ; ni les amener à nôtre avis par de mauvais moyens, pour nous prévaloir d'un gain de cauſe obtenu par ſurpriſe. La liberté dont ils joüiſſent eſt un droit inalienable. Mais comme il eſt triſte de plaider devant des Juges mal prévenus ; & qu'en effet les préventions décident ſouvent du fond des procès ; on voudroit lever quelques obſtacles, qui en ſe jettant mal à propos à la traverſe, pourroient s'oppoſer ou nuire au ſuccès de celui-ci.

Premier obſtacle. Des Lecteurs bien perſuadez des grands fruits de la Critique, croiront qu'en la reſſerrant de trop prés, on s'expoſe à priver les ſciences d'un grand avantage, & la Religion d'un bon ſecours : qu'ainſi il valoit mieux exceder en menage-

mens,

mens, qu'en reproches à cet égard. Mais vaine terreur. Car 1°. ce qu'on a repris d'abuſif dans un art ſi eſtimable, ne tend ni à en décrier l'uſage, ni à en effacer le merite, mais à perfectionner l'un & l'autre. Une Critique exacte, qui dans l'étenduë des choſes que Dieu a abandonnées à ſes recherches, peſe & examine tout avec juſtice, eſt un bien public, par raport au diſcernement de la verité des faits, & ſert de préſervatif contre les fables. On ſçait de quoi on eſt redevable à tant de grands genies, qui s'étant appliquez à étudier les Langues mortes, & à déterrer les précieux reſtes de l'antiquité profane & ſacrée, ont ſauvé du naufrage tant de rares monumens de Rome, & de la Grece, tant Payenne que Chrétienne. On ſçait que dans le milieu du quinziéme ſiécle, d'illuſtres Grecs fugitifs ra-

menerent en Europe le goût des ſciences, & repeuplerent le monde de Sçavans, en récompenſe de l'azile qu'ils trouverent en Italie & en France, contre la barbarie Mahometane. Cette époque de la renaiſſance de la Critique, a été déja remarquée; mais le bonheur de ſes progrés n'a pas toûjours répondu à l'éclat de ſes commencemens; parce qu'une ſaine Critique étant comme la fleur de l'eſprit & du bon goût, ç'a été un don réſervé à tres-peu de perſonnes d'y exceller, & un malheur trop commun d'en gâter le métier, d'où eſt venuë la néceſſité d'y établir une réforme.

2°. Pour ce qui regarde les voyes d'accommodement dont on voudroit qu'on fût convenu avec les Critiques; une courte reflexion en va démontrer les inconveniens. Croit-on de bonne foy que la profeſſion de Critique diſpenſe

de celle de Chrétien, ou qu'elle défende de ramener aux principes du Christianisme, ceux qui s'en éloignent? Croit-on que pour quiconque exerce cet art, tout consiste à s'être bien appliqué à l'intelligence des Langues, pour s'en aider à découvrir les sens du Texte original de la Bible; à s'être perfectionné dans l'usage de conferer des exemplaires, pour verifier les Ouvrages des Peres, ou pour restituer des passages tronquez, transposez, confus; à fixer des dates pour corriger des Anacronismes: en un mot, à prononcer indépendamment de tout principe de Christianisme, sur les difficultez de l'Ecriture & de la Tradition? Certainement on ne pourroit guéres s'imaginer de plus funestes sources d'erreurs, que ce prétendu dégagement de préjugez, ou que cette neutralité sur le fait de la Religion. Disons plus, si l'inat-

tention à tout ce qui eſt décidé par l'Egliſe, étoit un degré pour parvenir au rang de bon Critique, il faudroit donc que la qualité de Chrétien fût un titre à rendre la Critique récuſable, ou tres-ſuſpecte de partialité dans ſes jugemens. D'où s'enſuivroit l'obligation d'éteindre ou de mettre ſous le boiſſeau cette lumiere de la foy, pour ne plus ſe guider que par une raiſon ſouvent aveugle, toûjours ſujette à s'égarer. Or à quels abiſmes cela ne conduiroit-il pas ? 3°. La notorieté, l'importance & la multitude des abus qu'on a manifeſtez, font aſſez voir que des expreſſions trop radoucies ne convenoient pas à la griéveté du mal. On a vû à quels excès la vanité jointe à une curioſité indiſcrete, s'étoit portée dans le maniment de la Critique. Si tout s'étoit réduit à courre aprés des chime-

res, ou à bâtir des ſyſtêmes en l'air, on ne s'y ſeroit pas arrêté: mais que n'a-t-on pas fait pour ébranler les fondemens de la foy, ſous prétexte de ruiner une ſotte crédulité? Quel penchant n'a-t-on pas témoigné pour tout ce qui reſſent le libertinage de l'eſprit? Dès qu'on a donné la moindre priſe aux profanes, en appuyant quelque fauſſe tradition, avec quel empreſſement les Critiques en ont-ils profité, pour rendre tout ſuſpect, & ſe faire un faux honneur du mépris de la vraye Religion?

Mais eſt-il permis, dit-on, de tant invectiver contre la Critique, quand on ne ſeroit redevable à ſes ſoins, que du ſeul avantage d'avoir détrompé des chimeres de l'école, & banni à jamais ces diſputes abſtraites, dont on ne tire parti qu'à la pointe du raiſonnement, pour ramener

aux vrayes ſources de l'Ecriture & de la Tradition ? Devroit-on tourner en poiſon, tant de recherches innocentes & utiles par elles-mêmes, à cauſe des ſuites fâcheuſes qui ont pû en reſulter par accident ? Un reſ-
» pect aveugle, dit M. Fleuri (9),
» ne convient qu'aux fauſſes reli-
» gions, fondées ſur des fables &
» des ſuperſtitions : la vraye Reli-
» gion ſera toûjours d'autant plus
« reſpectée, qu'elle ſera mieux con-
« nuë. Qui empêche enfin, dit
» Photius (1), de choiſir ce qui eſt
» utile, & de paſſer le reſte ? Il y a ici du vrai & du faux. Faiſons-en le diſcernement. Quant au premier Article, je ne ſçai, dit
» M. Abadie (2), pourquoi dans ces
» derniers temps on s'eſt dechaîné

(9) Diſcours ſur l'Hiſtoire Eccleſ. Tome 3.
(1) *Phot. Bibl. Cod.* 97.
(3) Traité de la Divinité de Jeſus-Chriſt, Sect. 6. chap. 8. page 492. Edit. de Roterdam 1690.

contre la Metaphyſique, pendant « que d'un autre côté on fait ce « qu'on peut pour accréditer la « Critique: car ſi l'on veut confon- « dre l'uſage avec l'abus, il eſt cer- « tain que la Critique peut être une « voye d'erreur, d'illuſion & d'éga- « rement, pour le moins autant que « la Metaphyſique. L'experience « en effet des mauvais partis qu'on y a pris ſur des veritez capitales, ne ſe prouve que trop. C'eſt donc à faux qu'on vante tant le flambeau de la Critique, par oppoſition aux ténébres de la Scholaſtique.

Pour ce qu'on ajoûte en faveur des recherches de cet art, on devroit ſe ſouvenir, & de la ſobrieté recommandée par Saint Paul; & de l'application des Peres à réprimer les eſprits curieux & remuans; & de la multitude d'erreurs nées de cette intemperance. Au ſurplus, on ſçait que nô-

tre Religion gagne à être tout enſemble, & expoſée au grand jour, & examinée de prés. Auſſi de quoi on ſe plaint, ce n'eſt pas que les Critiques en ayent trop ſçû, mais qu'en ſçachant aſſez peu, ils ayent blaſphêmé ce qu'ils ignoroient; & qu'au lieu de ſe défier generalement de tout ce qui a l'air d'impieté & de paradoxe, ils ayent pouſſé là-deſſus leur crédulité juſqu'à faire pitié, à quiconque y réflechit de ſang froid.

Second obſtacle de la part des Lecteurs. Il s'en trouvera qui, aſſez informez des abus de la Critique, mais peu touchez des pertes de la Religion, ſe plaindront de ce qu'on a laſſé leur attention ſur un ſujet trop attriſtant: au lieu de la réveiller par l'agrément d'un grand nombre de queſtions auſſi amuſantes qu'inſtructives. Mais voudroient-

ils

ils donc que ſans s'inquieter de la créance des Fidéles qu'on a miſe en péril, on ne ſongeât qu'à contenter la curioſité des gens de Lettres qui a de grands vuides à remplir? Nous conſeilleroient-ils de quiter tout pour nous enfoncer dans les ſiécles reculez, où il n'y a que des non-valeurs, que des viſions à placer à l'aiſe, que des ſyſtêmes à bâtir ſur le cahos? Trouveroient-ils bon qu'on allât vetiller ſur des mots, ſe battre ſur le ſens d'une phraſe, ſe faire un nouveau jour dans les ténébres de l'ancienne Chronologie, tenter d'autres découvertes dans le pays enchanté des fables?

Mais encore, qu'appellent-ils queſtions curieuſes, dont ils ſouhaiteroient qu'on les régalât? Sont-ce celles de Scaliger & de Cardan, qui diſputoient entre eux, ſi un Chevreau a autant de

poils qu'un Bouc ? Sont-ce des differens auſſi ſerieux que ceux de l'ordre des mois Attiques, ou que la forme des habits des Macedoniens, qui ont fait ſuer les Juſtes-Lipſes, les Saumaiſes, les Caſaubons ? Eſt-ce de diſcuter avec Baudoüin, ſi Dieu qui fit des habits à Adam & à Eve, ne leur fit pas des ſouliers, de peur qu'ils ne ſe bleſſaſſent les pieds en marchant ſur les épines que produiſit la terre maudite de Dieu ? Eſt-ce de démêler avec les le Fevre, les le Moine, les Scaligers, ce que ſignifioit le jurement *Per Anchialum*, & d'où venoit la fantaiſie qu'eurent les Payens d'accuſer les Juifs d'adorer la tête d'un Aſne ? Où nous menent cent autres points de Critique, dont on ſurcharge tant de Livres ? A peine a-t-on pû encore remarquer quelques fruits de pluſieurs diſputes plus graves:

ſçavoir ſi de toutes les Langues, la Caldaïque eſt la plus ancienne, ou ſi l'Hebraïque eſt ſon aînée : ſi ce n'eſt que depuis Saint Jerôme, que la Maſſore & les points voyels de l'Hebreu ont été inventez par les Juifs de Tiberiade, &c.

Que ſeroit-ce, ſi par complaiſance pour ces Critiques, il faloit s'occuper à recueïllir les rêveries des Rabins ; & ſe gâter l'eſprit par une eſpece de commerce avec des gens ſi peu ſenſez ? Que ſeroit-ce, ſi l'on étoit réduit à ſe conſumer ſur cent queſtions de nul uſage, pour contenter le goût d'une autre ſecte de Sçavans, qui s'extaſient ſur la reſtitution d'un mauvais paſſage de Plaute, ſur le déchifrement d'une medaille Grecque, ou Samaritaine, juſques-là peu connuë, ou mal expliquée ; ſur la découverte d'un vieux manuſcrit, ou

d'une nouvelle conjecture qui n'importent en rien ? En verité on ne comprend pas comment tant de disputes élevées sur des fonds si peu sûrs, n'ont pas abouti & à décrier de pareils Sçavans, & à dégoûter de leur science, ceux qui vont au solide. Mais c'est qu'on *a attaché l'idée de sçavant à des connoissances vaines & infructueuses*, dit (3) l'Auteur de la Recherche de la Verité. De là tant de gros volumes remplis d'impertinences Rabiniques, & d'un étalage de science qui ne tend qu'à prouver qu'on a beaucoup lû & peu médité. De là tant d'Auteurs aussi féconds en citations, que steriles en raisonnemens : gens dont l'esprit s'est borné à apprendre ce qu'il étoit aussi honnête d'ignorer, que de sçavoir, & dont la science s'est au-

(3) Liv. 4. chap. 8. 4. Edit. de Paris, in 4. page 256.

tant étenduë en long & en large, qu'elle a peu pris en profondeur. S'ils liſent l'Ecriture ſainte, « dit (4) le même Ecrivain, ce n'eſt « pas pour y apprendre la religion « & la pieté: les points de chro- « nologie, de geographie, & les « difficultez de grammaire les oc- « cupent tout entiers. Les ani- « maux de leur pays leur ſont peu « connus; & ils ne craindront pas « d'employer pluſieurs années à « compoſer de grands volumes ſur « les animaux de la Bible, pour pa- « roître avoir mieux deviné que les « autres, ce que ſignifient des ter- « mes inconnus. Un tel livre fait « les délices de ſon Auteur & des « Sçavans qui le liſent, parce qu'é- « tant tout couſu de paſſages Grecs, « Hebreux, Arabes, &c. de cita- « tions de Rabins, & d'autres Au- «

(4) La-même, quelques lignes plus bas, & dans la page ſuivante.

» teurs obſcurs & extraordinaires,
» il ſatisfait la vanité de ſon auteur,
» & la ſotte curioſité de ceux qui
« le liſent. Il eſt vrai que la con-
» noiſſance de toutes ces choſes,
» pourſuit-il, eſt appellée ſcience,
» érudition, doctrine : l'uſage l'a
» voulu ; mais il y a une ſcience qui
» n'eſt que folie & que ſottiſe, ſelon
» l'Ecriture, *Doctrina ſtultorum fa-*
» *tuitas*.

Remarquez cependant que comme ces ſortes d'études ont leurs uſages auſſi-bien que leurs abus, on n'en reprend ici que l'excès qui s'y commet ; & qu'entre les avantages qu'on peut tirer des ſciences qui ornent préciſément l'eſprit, le plus ſolide eſt d'en connoître le néant ; & de préferer toûjours les connoiſſances neceſſaires, à celles de curioſité. C'eſt ce qui nous a mis la plume en main contre les défauts

d'une Critique libertine, dont il nous a paru que les dangers preſſoient le plus. Aſſez d'autres ſe ſont chargez de relever des fautes aſſez minces, qui ne tiroient pas à conſequence.

Un troiſiéme obſtacle qui peut ſe former dans l'eſprit des Lecteurs, ne nous arrêtera pas; c'eſt que quand il n'y auroit rien à rabattre de ce grand nombre d'abus qu'on a mis ſur le compte des Critiques, il ne faloit ni s'en tenir au mal qu'ils ont fait, ſans en dire le bien, ni ſpecifier leurs noms, de peur de les rendre odieux. Mais à quel propos ces ménagemens avec des novateurs qui en ont eu ſi peu pour les veritez les plus reſpectables? Eſt-ce que leurs livres expoſez au public ne préſentent pas le poiſon? Pourquoi donc ne pas offrir le contrepoiſon avec la même liber-

té: & pourvû qu'on n'excede pas par un zele qui ne ſoit pas ſelon la ſcience, que peut-on reprocher juſques-là, à moins qu'on ne veuïlle bien ſacrifier l'interêt de la Religion à la délicateſſe de ces faux ſçavans? Quoi, il eſt permis de critiquer des ouvrages indifferens; & ceux qui attaquent l'Ecriture, & qui donnent atteinte à la Tradition, joüiront d'une pleine franchiſe, parce qu'ils ſont ſous la protection des paſſions? A Dieu ne plaiſe que nôtre ſiécle, à l'imitation de ceux du paganiſme, laiſſe ainſi triompher l'impieté, & gemir ſous l'oppreſſion, tout ce qui s'armeroit pour la combattre.

Mais, Monſieur, c'eſt en vain qu'on entreprendroit d'aller au devant de tout ce qui peut être expoſé au murmure des Lecteurs. Les mauvaiſes gloſes ſont des

maux qui ne peuvent ni ſe prévoir, ni s'éviter, par raport à la diverſité des goûts. Ainſi le plus ſûr eſt d'attendre en paix la déciſion du public, & de s'y ſoumettre.

FIN.

TABLE

TABLE

DES MATIERES contenuës dans ce dernier Tome.

A

Abus imputez à l'Egliſe, 211. Juſtification de la conduite de l'Egliſe touchant ces prétendus abus, depuis 218. juſqu'à 226.
Actes des Martyrs, omis par M. Du Pin dans ſa Bibliot. Eccleſ. 359
Adoration de la Croix, 237
Africains. Leur caractere par un Proteſtant, 77
Alteration des Ecrits de quelques Peres: motif pour les Critiques de les décrier en general; 117. On ne doit pas accuſer les Catholiques de ces alterations, 120. Précautions priſes anciennement contre ces ſortes d'impoſtures, 38
Amphilochius. Son Ouvrage touchant les écrits ſuppoſez par les heretiques, 39
Anathêmes portez par les Conciles: ce qu'en dit M. le Clerc, 58
Annius de Viterbe, grand fauſſaire, 44
Antipodes inconus aux Peres, 86
Apocryphes (Livres) marquez par le Pape Gelaſe, 36
M. *Arnauld*. Où l'a mené ſon zele pour les anciens Canons, 206. Soupçonné d'écrire

avec aigreur, plus par humeur que par principe, 315
S. *Auguſtin*. Son portrait par Le Clerc, 113. Ce qu'on a retranché de ſes Oeuvres dans l'Edition de Veniſe, 122
Auſteritez ou mortifications corporelles, juſtifiées contre les Proteſtans, depuis 264. juſqu'à 277.
Auteurs du 6. ſiécle. Ce qu'en a penſé M. Du Pin, 215

B

M. *Baillet* tire une mauvaiſe conſequence des falſifications des Legendaires, 42. Reproche à l'Egliſe de célébrer des Fêtes inſtituées ſur de fauſſes traditions, 240
Balſac. Sa penſée touchant les mauvais reformateurs, 97
Baptême. Ses cérémonies tournées en ridicule par les Proteſtans, 194
M. *Baſnage* attaque les Fêtes de l'Egliſe, 239
M. *Bayle*. Son ſentiment ſur le Livre de Daillé, *de uſu Patrum*, 17. Accuſe les Peres d'avoir donné naiſſance au Pyrrhoniſme ſur la Religion, 80. Fait un étrange portrait de S. Cyrille, 114. Accuſe le Chriſtianiſme d'être plein de ſuperſtition, 213. Profane l'idée des Catholiques ſur la Mere de Dieu, par une comparaiſon infame, 251. Fournit des armes aux incrédules, 282. Ne ſe contraint point ſur le libertinage, 282. Fortifie l'Atheïſme, 328. Dit que l'Evangile ne peut être pratiqué par une ſocieté entiere, 331
Bergers d'Apamis. Leur impieté, 190

Blondel croit que l'Egliſe au deuxiéme ſiécle étoit remplie de fauſſaires, 31. Ce que le P. Sirmond a dit de lui, 32. Son opinion ſur les oracles des Sibylles, 47

C

Cajetan. Repris d'avoir cherché le ſens de l'Ecriture chez les Juifs, 9
Carême. Son origine, 359
Caſaubon fait pitié en attaquant Baronius, 285
Catechumenes exclus de la célébration des Myſteres, 190
M. *Cave* s'éleve à tort contre les nouvelles Editions des Peres, 120
Celibat Odieux aux Reformez, 277
Cene. L'heure de la faire, 203
Centuriateurs. Cenſurent les Peres, 97
Cérémonies juſtifiées par l'ancienneté & par l'exemple, 181
S. Chryſoſtome. De quelle maniére & dans quelle vûë M. de Tillemont en parle, 112
Chriſtianiſme. Ses premiers ſiécles, 26
Ciaconius traduit S. Juſtin en ridicule, 101
Ciceroniens du XVI. ſiécle, 82
Clement d'Alexandrie traité indignement par M. Simon, 53
Conciles. Avec quelle irrévérence les Critiques en ont parlé, 66
Confreries. Pourquoi les Fidéles s'y engagent, 236
Conſentement unanime des Peres éludé par Le Clerc, 130. Ce que c'eſt que ce conſentement, 145

Consolation de Ciceron, Livre supposé, 45
Le P. *Crasset* entreprend de refuter Blondel sur les Sibylles, 56
Crédulité du VI. siécle, selon M. Du Pin, 115
Critiques. Esclaves d'une découverte, 30. Emportez, 112. Aisez à irriter, 316. Voyez leurs divers excès sous des titres particuliers.
Culte exterieur justifié, 178. Choque les Protestans par son éclat, 167. Rapporté à la pratique des Commandemens de Dieu, 220
Curtius Inghirame supposé, 45
S. *Cyrille*. Ouvertement blâmé par Bayle, 114. Ses Catecheses suspectes aux heretiques, & pourquoi, 127

D

D'*Aillé*. Ce qu'il faut penser de son Livre *de usu Patrum*, 17. 117. Son déchaînement contre les Lettres de S. Ignace, 125. Sa pensée sur le changement de la discipline Ecclesiastique, 179
Discipline de l'Eglise justifiée dans ses variations, 200. L'Eglise peut toûjours la regler comme il lui plaît, 159. Elle a varié chez les Protestans, 203
Disciplines. Leur usage attaqué & défendu, 278
Du Moulin. Esprit tourné à la boufonnerie, 186
M. *Du Pin* accuse S. Justin de s'être lourdement trompé, 52. Desavouë la liberté qu'il s'étoit donnée de parler peu respectueusement de quelques Papes & des saints Peres,

64. 349. Ce qu'il dit contre S. Irénée, 104. Contre S. Jerôme, 111. Contre les Auteurs du VI. siécle, 115. Comment il s'explique sur la Tradition du péché originel, 143. Excuse des fautes répanduës & censurées dans sa Bibl. Eccles. 350. Il ne croit pas que les Apôtres soient auteurs du Symbole qui porte leur nom, 351. Ce qu'il avance sur le Purgatoire, 352. Sur la triple immersion, 354. Sur l'origine du Carême, 356. Sur la liberté de renvoyer une femme pour cause d'adultére, 357. Ce qu'on peut conclure de son silence sur certains points, 358. Ce qu'il dit sur le culte des Images, 360

E

Ecrits faux des premiers siécles de l'Eglise, 25. A qui attribuez, 29

Eglise. Son autorité souveraine sur la discipline, 163. Sa pompe extérieure justifiée, 169. Origine des ornemens dont elle use, 176. Sentiment de S. Bernard sur l'Eglise primitive, 201

S. *Epiphane* calomnié par Scultet, 108

Episcopaux. Ont conservé le culte exterieur, 182

Episcopius peu versé dans l'antiquité ecclesiastique, & pressé par les argumens du P. VVading, Jesuite, mandie du secours auprés de Vossius, 21

Erreurs particulieres de quelques Peres, 85

Estienne (Henry) accusé d'alterer ses Editions, 124

Evangiles fabriquez par des imposteurs, 7. 25

Evêques. Leur ſuperiorité ſur les Prêtres, a revolté les Proteſtans contre les Lettres de ſaint Ignace, 126

F

Fauſſaires. Avec quelle injuſtice les premiers Chrétiens ſont accuſez de l'avoir été; depuis 24. juſqu'à 56.
Flagellans. Hiſtoire des Flagellans critiquée, 277
M. de *Fontenelle.* Examen abrégé de quelques-unes des raiſons ſur quoi il appuye ſon opinion des Oracles, depuis 367. juſqu'à 382. Ce qu'on juge de ſes nouveaux Dialogues des Morts, 383. Il a compoſé, dit-il, avant que d'avoir penſé, 387
Foy humaine. Ce que c'eſt, ſelon les Proteſtans, 9
Fraudes pieuſes. Voyez Fauſſaires.

G

Grammaire, utile aux Critiques, 342
Grammairiens, mauvais Critiques en matiére de Religion, 285
S. *Gregoire* de Nazianze. Son humeur, ſelon M. Du Pin, 65
Grotius. De quelle maniére M. Boſſuet parle de lui, 157. Ce qu'il dit ſur le dogme Lutherien de la juſtice inamiſſible, 266

H

Haine d'Auteurs eſt la moins endurante, 316

Hebreu. Le Texte Hebreu a été exposé aux entrepriſes des Juifs, 19
Helleniſtes, Juifs à demi convertis, 25
Heretiques, excommuniez de tout temps, 59

J

Janſeniſme, ſa naiſſance, 284
S. *Jerôme* blâmé par M. Du Pin, 65. Par M. Simon, 109
S. *Ignace* Martyr. Quelques-unes de ſes Lettres rejettées ſans raiſon, 124
Images, leur culte, 360
Immerſion établie dès le temps des Apôtres, 203. Sentiment de M. Du Pin ſur ce point, 354. Pourquoi l'uſage de l'immerſion a été aboli, 208
Indice expurgatoire, 121
Infaillibilité de la Tradition, d'où elle ſe tire, 57
S. *Irenée* attaqué par M. le Clerc, 103
Jurieu accuſe les Peres d'avoir erré ſur les veritez fondamentales, 87. Ses emportemens contre le culte exterieur, 234. Et contre la Mere de Dieu, 252. Ses variations, 91
Juſtice inamiſſible, dogme monſtrueux, 266
S. *Juſtin*, critiqué comme peu judicieux, 100

L

LE P. *Lami*, grand amateur des découvertes rabbiniques, 93. Son ſentiment ſur la derniere Pâque de Jeſus-Chriſt, 137
M. *Le Clerc* mépriſe les Peres, 16. 58. Rejette la Tradition du II. ſiécle, 31. Rejette les

miracles du III. & du IV. siécle, 33. 326. Patron de la tolerance, 58. 344. Accuse les Peres d'avoir été passionnez, 62. Accuse les Peres d'avoir plus donné à la Rhetorique qu'au bon sens, 73. Et d'avoir reconnu trois Dieux, 88. Ses guides dans sa Critique emportée, 76. Fait le procès à S. Irénée, 103. Et à S. Jerôme, 109. Son sentiment sur saint Augustin, 113. Blâme les cérémonies de l'Eglise, 181. Insinuë ses erreurs sans art, 288. Accuse les Peres de Platonisme, 335. Appuye le Socinianisme, 339

Legendaires décriez, 43. 46

Leti (Gregorio) se vante d'avoir commencé un nouveau siécle de volumes, 75

M. *Le Tourneux*. Son jugement sur les changemens qui arrivent dans la discipline Ecclesiastique, 207

Liberté des sentimens n'a jamais été tolerée dans l'Eglise, 62

Liturgies anciennes, preuves du culte exterieur, 184

Luther mépriſe les Peres, 16. Et les Conciles, 68

M

LE P. *Mabillon* cité ou repris, 44. 46

Magnificence du culte exterieur conciliée avec l'humilité du Christianisme, 170

Manicheïsme appuyé par les Critiques, 83

Marie. Refutation des idées d'idolâtrie que les Critiques ont attachées à la devotion envers la Sainte Vierge, depuis 239. jusqu'à 264.

Mensonge en horreur aux premiers Chrétiens, 28.

Messe tournée en dérision, 187. Si l'on doit prononcer à voix basse le Canon de la Messe, 391
Michel-Ange, trompeur ingenieux, 45
Michel Empereur, ses impietez, 190
Millenaires, comment suivis, 85
Ministres des Autels, instituez de Dieu dans l'ordre hierarchique, 197
Miracles faits depuis les temps des Apôtres, sont rejettez par les Critiques, 33. 326
Muret se plaisoit à supposer des Ouvrages, 45

O

M. *Obrecht* touché & convaincu par la lecture des saints Peres, 22

P

Papias Millenaire, 7. 85
Pâque derniere. Si Jesus-Christ mangea l'Agneau Pascal à cette Pâque, 137
Payens loüez avec excès, 81
Penitence publique, pourquoi changée, 208
Le P. *Petau* falsifié par Jurieu, 87
Pieté. Son veritable caractere, c'est la soumission, 165
Pithou, converti par la lecture des saints Peres, 22
Platonisme dévoilé. Consequences que l'Auteur de cet Ouvrage tire contre les saints Peres, 24
Politique mondaine rejettée par les saints Peres, 61
Polygamie autorisée par les Reformez, 277

Prophetie. Don indépendant de la sainteté du Prophete, 55

Protestans. Naissance & prétexte de leur Reforme, 270. Qui ont été leurs Chefs, 273. Les suites de leur Reforme, 274. Ce qu'en dit Erasme, 275

Purgatoire. Le silence de M. Du Pin sur ce point, 352

Q

Quartodecimans, 7. Frapez d'anathêmes, pour ne s'être pas soumis à la discipline de l'Eglise, 164

R

Rivet. Il avance sans fondement, que les écrits des Peres ont été supposez, 18. 117. Et nommément les Catecheses de saint Cyrille, 128

S

Sadolet a supposé des ouvrages, 45

Saint Cyran (l'Abbé de) a servi de guide à beaucoup de faux zelez, 205

Saint Evremont parle avec peu d'estime de la science des Peres, 78

Scultet calomnie S. Epiphane, 108

Sibylles. Examen des preuves qu'apportent les Critiques, pour montrer la supposition de leurs oracles, depuis 47. jusqu'à 56.

M. *Simon* se déclare contre la Tradition, 12. 13. Rejette les témoignages favorables aux Sibylles, 52. Accuse les Peres d'être des declamateurs, 76. S'oppose à l'autorité tirée des saints Peres, 97. 133. Traite indigne-

ment S. Jerôme, 109. Blâme S. Auguſtin, 113. Accuſe les premiers Chrétiens d'avoir alteré le nouveau Teſtament, 129. Arme les heretiques contre le culte de la Mere de Dieu, 253

Sociniens, leurs invectives contre l'Egliſe, 91

Statuë dreſſée à Simon le Magicien, 101

Spinoſa doute des miracles atteſtez par l'antiquité, 326

Symbole, regle de foy reçûë des Apôtres, 351

T

Temple de Salomon, ſa magnificence ordonnée par le Seigneur, 170

Tertullien. Son caractere, 105

M. *Thiers*, ſon ſentiment ſur la devotion aux Saints, 263

Le P. *Thomaſſin*. Son ſentiment ſur les oracles, 155

M. de *Tillemont* critiqué par le P. Lami, 98. Comment il fait penſer S. Chryſoſtome ſur la grace, 112

Tolerans, inconnus à l'Egliſe naiſſante, 58

M. *Tolland*, 283. 288

Tradition, neceſſaire pour rendre authentiques les Livres canoniques, 3. 8. Regle depuis Adam juſqu'à Moyſe, 3. Quels avantages elle procure, 71. Ce que c'eſt que ſon univerſalité bien entenduë, 146

V

Van-Dale, a engagé ſon Interpréte dans l'erreur, 11. S'eſt appuyé ſur de foibles témoignages, 42

Vatican. Impoſture d'un Anglois qui avance qu'on entretient des copiſtes dans la Bibliotheque du Vatican, pour alterer les anciens manuſcrits, 123
Vigilantius a diffamé l'Egliſe, 211
Voſſius allegue contre M. Simon, l'autorité de la Tradition, 14
Le P. *VVading* Jeſuite confond Epiſcopius, 21

Z

Zacharie Urſin, comment il définit la Meſſe, 187
Zéle des premiers ſiécles contre les hereſies, 60

Fin de la Table des Matières.

ERRATA.

PAge 12. *ligne* 22. *liſez*, Arminiens. *P.* 39. *ligne* 10. confier, *liſez*, conferer. *P.* 83. *l.* 4. *l.* Manichéïſme. *P.* 93. *l.* 18. *l.* ſe jette. *P.* 100. *l.* 12. *l.* Critiques. *P.* 158. *l.* 3. *l.* préſerver. *P.* 170. *l.* 20. l'illuſion, *l.* l'économie. *P.* 183. *l.* 5. *l.* celle de ce. *P.* 193. *l.* 15. *effacez* plus. *P.* 211. *l.* 10. en face de l'Egliſe, *l.* à l'Egliſe. *P.* 216. *l.* 4. *effacez*, ont. *P.* 287. *l.* 14. *l.* Religion. *P.* 345. *l.* 11. *l.* Voilà.

ALPH 1723686 02-10667

M2 Z4
2179